This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Fn 30.4.15

HARVARD COLLEGE LIBRARY

BOUGHT FROM THE INCOME OF THE FUND
BEQUEATHED BY
PETER PAUL FRANCIS DEGRAND
(1787-1855)
OF BOSTON

FOR FRENCH WORKS AND PERIODICALS ON THE EXACT SCIENCES
AND ON CHEMISTRY, ASTRONOMY AND OTHER SCIENCES
APPLIED TO THE ARTS AND TO NAVIGATION

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES.

XV – XV''

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES.

TOME XV. — 1852.

NIORT

IMPRIMERIE DE L. FAVRE ET Cie, LIBRAIRES,

RUE SAINT-JEAN, No 6.

—

1852.

Digitized by Google

Δ
Fn 30.4.15

HARVARD COLLEGE LIBRARY
DEGRAND FUND
Nov 17, 1933

Digitized by Google

LISTE NOMINATIVE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

Du département des Deux-Sèvres.

Année 1852.

Composition du Bureau.

MM. LE PRÉFET DES DEUX-SÈVRES, *président honoraire ;*
BEAULIEU, *président titulaire ;*
FRAPPIER, *vice-président ;*
ARNAULD (Charles), *secrétaire ;*
DELAVAULT, *secrétaire-adjoint ;*
RAVAN, *trésorier.*

Conseil d'Administration.

L'Abbé BIARD.
DE MARTIGNY.
DECEMME.
GIRAUD.
FRAPPIER.
LARY.
TAURY.

Digitized by Google

Commission de Statistique.

L'Abbé BIARD.
RAVAN.
DE LASTIC.
LARY.
BAUGIER.
ARNAULD (Charles).
JAUDON.
SCHMITT.

Commission du Musée.

BAUGIER.
DE LASTIC.
GUILLON.
GENET.
DE MESCHINET.
PLASSE.
SCHMITT.

Commission d'Archéologie.

LARY.
BAUGIER.
CHAVONNET.
ARNAULD (Charles).
L'Abbé BIARD.
TAURY.

Commission de Numismatique.

DE LA VERGNÉE.
LARY.

Commission des Beaux-Arts.

BEAULIEU.
LOUBEAU.
RAVAN.
DECEMME.
LAFOSSE.
AUDOUIN.
TRIBERT.

Commission pour le choix des Mémoires à imprimer.

DE LASTIC.
DE LINIERS.
L'abbé BIARD.
DE BRÉMOND.
FRAPPIER.
TAURY.
PLASSE.

Digitized by Google

Commission de l'Annuaire.

RAVAN.
TAURY.
L'Abbé BIARD.
DE MESCHINET.
ARNAULD (Charles).

Commission d'Horticulture.

GUILLON.
DE MESCHINET.
DE BRÉMOND.
DE MAUBUÉ.
LUNIER.

Commission d'examen pour les Livres et Manuscrits.

LARY.
DE BRÉMOND.
L'Abbé BIARD.
DECOLLARD.

Membres titulaires résidans.

ARNAULD (Charles).
AUDOUIN.
AVRIL DE LA VERGNÉE.
BARAUD.
BASTARD (Emmanuel).
BAUGIER.
BIARD (l'Abbé).
BIZARD-MORILLON.
BOUCHET DE MARTIGNY.
BRÉMOND (Vte DE).
CHAVONNET.
CUGNAC (DE) (Joseph).
DAVID.
DECEMME.
DELAVAULT (Eugène).
DECOLLARD.
FONTANT.
FLEURY (DE).
FRAPPIER (Alphonse).
GAUNÉ.
GENET.
GIRAUD.
GUILLON.
HÉLIE.
JAUDON.
LAMBERT.
LARY.
LASTIC-SAINT-JAL (le Vte DE).
LAUZON (DE)
LINIERS (Amaury DE).

Digitized by Google

LOUBEAU.
LUNIER.
MARTIN-BEAULIEU.
MAUBUÉ (DE).
MESCHINET (DE).
MONNET.
NICOLAS.
PLASSE.
RAVAN.
ROBIN.
ROUGET-LAFOSSE (Charles).
ROUGET-LAFOSSE (Henri).
ROULIÈRE (DE LA).
SCHMITT.
SEGRÉTAIN.
SOUTAIN.
TAURY.
TONDUT.
TRIBERT.

Membres non résidans.

CHAUVIN-LÉNARDIÈRE, à Nueil-sous-les-Aubiers.
GAROTTEAU, à Champdeniers.
LINIERS (Comte DE), au Plessis, commune de Vausseroux.
MORIN, à Airvault.
RICHARD (Jules), à la Mothe.
RONDIER, à Melle.
ROUSSEAU (l'abbé), à Verruyes.

Digitized by Google

DISCOURS DE M. BEAULIEU,

Président de la Société de Statistique.

MESSIEURS,

Vous n'attendez pas un discours de moi, je ne possède point l'art qui les rend faciles, et, il y a huit jours, lors de notre séance d'élection, je vous eusse à l'instant même témoigné ma profonde reconnaissance pour vos bontés à mon égard, si notre Secrétaire ne m'eut fait observer que, suivant vos usages, l'expression de mes sentimens devait être formulée autrement que dans une simple phrase qui fut sortie du cœur.

Pour la troisième fois, vous m'honorez du titre de Président de notre Société, et, en vérité, je ne sais comment vous exprimer combien je suis sensible à toute votre bienveillance pour moi. Lorsqu'on a rendu des services importans et qu'on les voit reconnus, appréciés, récompensés, je comprends qu'on en soit heureux et fier. Je comprends aussi, lorsque ces services et un dévoûment sans bornes sont oubliés, méconnus, payés d'ingratitude, je comprends, dis-je, qu'on en ressente une vive affliction. Mais lorsqu'on reçoit une faveur qui serait due bien plus légitimement à d'autres qu'à nous; lorsqu'on est obligé de

Digitized by Google

s'avouer qu'on a bien peu fait pour la mériter; enfin lorsqu'on n'a jamais pu se livrer, dans l'intérêt de la compagnie à laquelle on appartient et dans le cercle de ses études, à quelques-uns de ces grands travaux qui peuvent motiver une honorable récompense, combien alors ne doit-on pas être touché des sentimens dont on est l'objet et dont il nous est donné un éclatant témoignage. C'est ce que j'éprouve dans cette circonstance, Messieurs, car vous n'avez pu vouloir récompenser en moi que mon zèle ardent pour la prospérité de notre Société. Cependant ce zèle n'avait rien que de bien naturel; il vous était acquis du jour où vous m'avez admis parmi vous. Aujourd'hui que vous m'honorez de nouveau des suffrages les plus flatteurs, je serais bien coupable si je ne vous consacrais pas tout ce que j'ai de persévérance et d'énergie. Quoique je fasse, Messieurs, je serai toujours votre débiteur.

Du reste, la tâche que j'ai à remplir me sera rendue plus facile par le concours de ceux de nos collègues que vous m'avez adjoints à votre bureau. Notre honorable vice-président, qui nous a déjà fait plusieurs lectures d'un grand intérêt et où il a donné carrière à son esprit de soigneuse recherche, n'en restera certainement pas là, et nous avons la conviction qu'il fournira encore, à la satisfaction de tous, son contingent à nos travaux. Dans la situation où vous êtes, avec le besoin que vous éprouvez d'agrandir votre local, d'augmenter vos salles d'exposition, combien son avis ne vous sera-t-il pas utile, car, vous le savez, il a déjà fait ses preuves à l'occasion des projets destinés à donner une nouvelle importance à l'un de nos premiers établissemens publics. Quant à notre excellent secrétaire, qui de nous n'a pu apprécier l'art avec lequel il sait prêter du charme aux sujets qui semblent en être le moins susceptibles. Mais ce que tous n'ont peut-être pas eu l'occasion de connaître aussi bien que moi, c'est cette abnégation jointe au plus pur dévouement

Digitized by Google

qui lui fait préparer des travaux, en remettre la lecture, les apporter de nouveau, et si les séances sont toujours bien remplies, les lui fait garder encore pour d'autres séances moins heureusement partagées. Il entretient ainsi une utile et précieuse réserve pour les temps où l'on ne fait pas d'abondantes récoltes. Que grâce lui en soit rendue.

Enfin, Messieurs, dans l'accomplissement de l'honorable tâche que vous m'avez confiée, vous ne voudrez pas vous abandonner vous-même. Eh! comment cela pourrait-il être lorsque le nombre de nos travailleurs augmente, et que vos mémoires deviennent de plus en plus volumineux? Lorsque, pour la première fois dans l'année qui vient de finir, vous avez eu part à des faveurs du gouvernement auxquelles jusqu'ici vous étiez restés étrangers, et que vous avez reçu du ministère des tableaux d'un mérite très remarquable? lorsqu'enfin les envois de livres qui vous arrivent de la même source sont devenus plus nombreux et contiennent les ouvrages les plus précieux pour les arts et les études scientifiques? En même temps que vous obtenez ces avantages, le Muséum vous adresse de beaux échantillons d'histoire naturelle dont le classement, opéré dans ce sanctuaire de la science, vous servira de guide précieux, et vous pouvez encore développer avantageusement vos rapports avec ce célèbre établissement, grâce à nos richesses géologiques qui renferment des genres et des espèces propres à notre pays, ainsi que cela vient d'être constaté dans un important ouvrage par un illustre savant.

Tandis que vous recevez ces honorables preuves de sympathie, plusieurs de vos concitoyens, appréciant toute l'utilité de vos travaux et de votre musée, vous donnent de riches et précieuses collections de médailles et de bas-reliefs, vous offrent des livres, des brochures en grand nombre pour votre bibliothèque poitevine. Ce n'est pas quand tout vient ainsi concourir au succès de

Digitized by Google

votre œuvre, que votre ardeur pourrait se ralentir. Loin de là, Messieurs, elle s'allumera d'un nouveau feu, et vous voudrez, en continuant ce que vous avez si heureusement commencé, élever un monument de plus en plus important qui témoignera de votre zèle pour le progrès de la science, des arts et de l'industrie dans notre département.

Il est un vœu que j'ai entendu former par plusieurs d'entre vous, et dont la pensée a constamment présidé à tout ce que j'ai entrepris, c'est que nos jeunes gens viennent, en plus grand nombre, prendre part à vos travaux. Ils occuperaient ainsi utilement pour eux et pour leurs semblables des momens trop souvent moins heureusement employés. Si ce vœu se réalisait, nous nous en réjouirions tous avec effusion, et je ne serais certes pas le dernier à m'en féliciter. Je dirais à nos jeunes adeptes: dans les temps de crise tels que ceux où nous vivons, où pouvez-vous trouver un plus doux refuge que dans l'étude des sciences et dans la culture des arts? C'est comme une sorte de sanctuaire où il semble que les hommes deviennent meilleurs. Ils s'y manifestent au moins sous leur plus beau côté, et si c'est une illusion, elle est heureuse, car par le désir d'être intérieurement ce qu'on paraît en dehors, elle peut quelquefois enfanter la réalité. Venez donc, et si vous vous livrez à l'étude des sciences naturelles, à côté du désordre et de la confusion qui règnent dans presque tous les esprits sur des questions politiques trop souvent débattues, vous verrez avec bonheur resplendir l'ordre, les lois admirables qui président à l'œuvre de la Providence: si vous préférez l'histoire, les recherches qu'elle exigera de vous rétabliront les faits dénaturés et détruiront bien des erreurs aux conséquences funestes, et qui ont été présentées trop souvent comme des vérités; enfin, si vous vous livrez à la pratique des arts, l'amour du beau, du beau idéal qui est leur principe essentiel, élevera vos pensées et prêtera un nouvel éclat aux plus nobles

Digitized by Google

sentimens. Voilà, Messieurs, ce que vous leur enseigneriez bien mieux que moi par vos paroles et par vos exemples. Continuez donc votre œuvre, avancez dans la voie que vous vous êtes tracée, et si vous rencontrez de ces obstacles inséparables de votre honorable entreprise, le passé vous est pour l'avenir un sûr garant du succès.

Digitized by Google

LES FRÈRES DE LA CHARITÉ A NIORT,

Par M. Alphonse FRAPPIER,

Administrateur-Ordonnateur de l'Hôpital-Hospice.

Avant 1622, la charité publique s'exerçait à Niort au moyen des revenus des aumôneries Saint-Jacques et Saint-Georges, que l'on suppose avoir remplacé la Charité de la Blée et la Maladrerie (1). On ignore l'origine de ces deux institutions, dont les titres ont dû disparaître dans les guerres de religion; mais tout porte à croire qu'elles sont dues à la piété des maires, échevins et pairs qui furent en charge avant ces guerres, et auxquels vint en aide la bienfaisance des habitans. Quant à l'aumône du Bidon, mise à la charge du prieur de Niort; quant

(1) Le revenu de la Maladrerie n'était, au reste, que de 30 livres tournois. En 1694, il fut question de l'affecter à un autre établissement charitable. Le corps de ville fut d'avis de l'attribuer aux Dames de la Miséricorde; mais une décision supérieure en fit don à l'hôpital général, en 1695.

Digitized by Google

aux secours distribués par les Dames de la Miséricorde, nous devons les considérer comme des œuvres privées.

En réunissant les revenus des deux aumôneries et en les évaluant suivant divers procès-verbaux d'adjudication, distraction faite des charges imposées aux fermiers des dits biens, on voit qu'en moyenne ils pouvaient être de deux mille livres environ chaque année. Ces domaines consistaient en une métairie, au *Bouchet*, paroisse d'Echiré ; une autre à Souché, et en outre, en diverses pièces de terre, situées dans le voisinage de la ville de Niort, et dont l'hôpital-hospice jouit aujourd'hui. Les maire et échevins étaient, quant au temporel, administrateurs de ces aumôneries, dont un échevin, avec le titre d'aumônier, percevait et distribuait les revenus.

La chapelle Saint-Georges, dont on voit encore les vestiges rue d'Echiré (1), était située près la porte Saint-Gelais ; celle de Saint-Jacques n'était pas loin de la porte Saint-Jean (2).

Il paraît qu'une maison de retraite dépendait de chaque chapelle, ce qui constituait un hôpital pour chacune d'elles. C'était une idée grande et généreuse, dans un temps où la mendicité était protégée par les lois, que d'avoir, aux portes de Niort, un asile pour les mendians, les recueillant à leur arrivée, soit qu'ils vinssent du Nord ou de la partie méridionale du royaume. Mais, depuis longtemps, ces asiles étaient, sinon ruinés de fond en comble, du moins fortement endommagés par les représailles exercées de la part des religionnaires sur tout ce qui tenait au culte catholique.

Dans le but de réparer ces désastres, et pour assurer enfin une meilleure distribution des aumônes, l'édilité niortaise affecta aux voyageurs *valides* la maison du Sanitat, située en

(1) Habitation Mercier, taillandier, à droite, en allant à Echiré.

(2) Jardin Palustre, touchant aujourd'hui à l'aumônerie de l'hôpital-hospice.

Digitized by Google

Pelet, et pour recevoir les *malades*, tant de la ville que du dehors, acquit une maison située près de la rue Saint-Gelais, et touchant au clos de Beauchamp (1), lequel appartenait à l'aumônerie de Saint-Georges. C'est cette maison qui devint l'hôpital de Niort, sous le nom vulgaire de *Maison du Soultré*, soit que celui qui la gardait fût ainsi désigné, soit que le mobilier qui la garnissait d'abord ne consistât réellement qu'en un tas de paille ou litière, appelé *soutre* ou *soustrait* (2), sur lequel les pauvres venaient reposer leurs corps endoloris par la maladie.

Là vinrent s'établir en premier lieu les Frères de la Charité.

Institués à Grenade, en 1572, avec approbation de Pie V, les Religieux de la Charité de l'ordre du bienheureux Jean-de-Dieu, sous la règle de saint Augustin, s'étaient fixés à Paris en 1602, grâce à la protection d'Henri IV, cédant aux instantes prières de Marie de Médicis, son auguste épouse. Un seul hôpital, gouverné par eux, celui de Saint-Jean-Baptiste, créé dans la capitale du royaume, fonctionnait isolément en France depuis près de vingt années, lorsqu'en l'an 1622, deux Frères du dit ordre se présentèrent à l'hôpital de Niort pour en être *les gardiens*.

Niort, ville d'ôtage, avait beaucoup souffert des dernières guerres, et la lutte entre les novateurs et les défenseurs de l'ancien culte subsistait encore dans plusieurs villes voisines. Le soin des blessés, celui des malades indigens, semblait réclamer une meilleure organisation des secours. Au reste, à l'hôpital de Niort, le désordre était *à son comble*, malgré la sollicitude des maires (3).

(1) C'est sur ce terrain, coupé depuis 1790 par la rue Traversière ou de Beauchamp, que furent bâtis le couvent des Hospitalières, aujourd'hui maison de la Roche-Brochard, et la chapelle de ces dames, laquelle, en 1793, servait aux séances du club, et fait actuellement partie de la maison Hérault.

(2) Voir Ducange, et un factum signé Caillé aux archives de la mairie.

(3) Voir les délibérations du Corps de ville.

Digitized by Google

Le 1er mars de la dite année 1622, une assemblée extraordinaire, convoquée à son de trompe et de campane, à la manière accoutumée, et composée des maire, échevins, conseillers et pairs de la ville, se réunit à l'hôtel de l'Echevinage (1). A cette réunion, le maire Angevin, sieur du Vieux-Moulin, expose que deux religieux de l'ordre de la Charité s'offrent pour être *gardiens* de l'hôpital. C'était une bonne fortune que cette proposition, qui permettait de confier à deux hommes revêtus d'un caractère respectable, le soin de gouverner et médicamenter les malades, leur administrer les saints-sacremens, les exhorter à bien mourir et ensevelir les trépassés. Aussi, est-elle acceptée à l'unanimité, avec un empressement d'autant plus vif, que le Corps de ville *éprouvait bien de la peine à trouver gens à sa convenance pour diriger son hôpital.*

Dès le 9 mai suivant, le maire procède à l'installation des Frères, et ceux-ci prennent possession de l'hôpital, à la réserve néanmoins d'une chambre basse et d'un grand et petit jardins, que le Corps de ville destine aux femmes pauvres. Inventaire est fait du mobilier, et il ne faut que le lire pour avoir une idée de la grande misère de cette maison (2).

Admis à desservir l'hôpital, les Charitains avaient besoin qu'on leur assurât des moyens d'existence. En conséquence, dans son assemblée du 20 juin, le Corps de ville prend l'engagement de leur payer cent livres par chaque quartier d'an, pour *leur nourriture et entretenement.* Dans la même assemblée, il est décidé qu'ils résideront à l'hôpital *tant qu'il plaira au Corps de céans, et qu'ils y seront jugés utiles.*

(1) Place du Pilori.

(2) 9 lits de plumes, tels quels ; — 8 couchettes, telles quelles ; — 20 linceulx, dont 18 neufs et 2 à demi-usés ; — 2 matelas ; — 2 couvertes ; — 1 poële d'airain ; — 1 ponc ; — 1 tripier et 1 coussote.

Digitized by Google

Deux jours après, autre assemblée, dans laquelle le Corps de ville arrête que la nourriture quotidienne de chaque pauvre, dans un temps où tout est cher, sera payée aux Religieux sur le pied de quatre sols, au lieu de trois sols convenus d'abord. Cette dépense, de même que la pension des Frères, devait être prise sur le revenu des aumôneries, qui servait aussi à payer la dépense des enfans-trouvés, dont le nombre habituel, qui n'excédait pas trois, contraste avec le chiffre si élevé des expositions qui ont lieu annuellement dans le temps où nous vivons (1).

On voit que la question de l'établissement des Frères de la Charité prenait alors, presqu'exclusivement, le temps consacré aux séances du Corps de ville. Enfin, après plusieurs assemblées pour ainsi dire consécutives, cet établissement paraît définitivement réglé ; mais, il faut bien le dire, la satisfaction n'était pas complète du côté des Frères: certaine dépendance déplaisait aux nouveaux *gardiens* de l'hôpital, et ces mots : « *tant qu'il plaira au Corps de ville*, » qui déterminaient la durée de leur service, les inquiétaient pour l'avenir. Sur leur réclamation, et dans l'assemblée du 27 octobre de l'année de leur installation, le Corps de ville déclare, mais cette fois à la pluralité seulement, que la condition ci-dessus mentionnée disparaîtra de la délibération du 20 juin, et que les Frères seront reçus *à perpétuité*.

En voyant la marche suivie par les Religieux, il est bien difficile de ne pas remarquer cet amour d'empiétement, naturel à la faiblesse humaine, qui a été peint d'une manière si heureuse par le plus naïf de nos écrivains célèbres. Pour lors, on s'explique comment un Corps de ville, jaloux comme tous autres de ses attributions, a pu, plus tard, être hostile à la nouvelle institution. Cette défiance, du reste, ne fut pas longtemps à se manifester.

(1) 150 par année.

Digitized by Google

Bien que le bon gouvernement des Frères eût changé la constitution de l'hôpital, et que les pauvres de la ville ressentissent les heureux effets de l'alliance qui venait de s'opérer pour eux entre la bienfaisance et la science médicale, le Corps de ville, néanmoins, croit devoir faire des réserves à l'occasion d'une demande des Frères. Ceux-ci sollicitaient, en 1626, l'autorisation de faire bénir la chapelle de l'hôpital, afin d'y pouvoir enterrer les Frères qui décéderaient *et autres gens d'honneur*. Le Conseil communal accorde bien cette autorisation, mais à la condition qu'elle ne portera point atteinte à ses droits d'administrateur des biens des Aumôneries. C'est le 14 décembre que le consentement est donné, et huit jours après, avec la permission de l'évêque (1), la chapelle est bénie et consacrée.

Mais les Charitains, honorés d'une haute protection et appelés à donner en France une noble impulsion au service hospitalier, ne pouvaient guères se contenter de l'infime position qui leur était faite à l'hôpital de l'Aumônerie, où ils ne pouvaient faire le bien qu'avec restriction. Admis *à perpétuité*, ils pensent que l'avenir s'élargit pour eux, et, à l'instar de leurs confrères de la capitale, ils veulent un hôpital indépendant. Une maison et un jardin y attenant, situés à Niort, dans la rue qui conduit du canton du *Saumon*, autrement appelé place du *Petit-Gibet*, à l'église Notre-Dame, semblent convenir à leur projet. Cette habitation, placée entre la maison du Cibavit (2) et le Sanitat, au quartier de Pelet, dominant le cours de la Sèvre, a l'avantage de remplir les conditions d'aération et de salubrité exigées pour un hôpital, et de jouir d'un agréable point de vue. Acquisition en est faite le 1er mars 1628, moyennant quatre mille deux cent trente livres tournois ; mais, attendu l'absence d'une autorisa-

(1) Henri-Louis Chateisgnier de la Roche-Pozay.

(2) La cure.

Digitized by Google

tion légale, c'est un tiers (1) qui fait cette emplette, et la cède aux frères de la Charité, sous forme de donation.

Tout se préparait alors pour l'obtention de lettres-patentes, nécessaires à la constitution des Frères, et le 19 août 1628, Louis XIII, qui faisait alors le siége de la Rochelle, obtempère à leur demande. Voici quelques dispositions de ces lettres royales.

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présens et à venir, salut ; sçavoir faisons avoir reçu l'humble supplication de nos chers bien-aimés et dévôts orateurs les vicaire-général, prieurs et religieux-hospitaliers de l'ordre et religion du bienheureux Jean-de-Dieu, en ce royaume, contenant que feu roi Henri-le-Grand, d'heureuse mémoire, notre très honoré seigneur et père, par ses lettres-patentes du mois de mars 1602, aurait, à la pieuse recommandation de la reine, son épouse, notre très honorée dame et mère, reçu la congrégation du bienheureux Jean-de-Dieu et permis à frère Jean Bonnelle, lors vicaire-général de la dite congrégation en France, de demeurer en notre dit royaume avec ses confrères et y construire des couvens et hôpitaux, pour charitablement recevoir et médicamenter les pauvres malades, leur administrer les saints-sacremens, faire le service divin, enterrer les trépassés et vivre selon leur pieux institut, et à cet effet leur avoir donné à perpétuité permission d'aller quêter les aumônes des gens de bien dans les églises, monastères et ailleurs, recevoir les choses qui leur seraint librement léguées, se faire recommander aux prônes des dites églises et en icelles avoir troncs et bassins, et personnes idoines pour recueillir les charités, comme aussi d'acheter aux jours d'abstinence toutes sortes de viandes pour la nourriture des pauvres malades ;

Laquelle mission nous aurions, à notre avénement à la cou-

(1) Pierre Doux, sieur de Chauveaux.

Digitized by Google

ronne, par l'avis et prudent conseil de notre très honorée dame et mère, approuvé et ratifié, et en outre donné aux supplians et à leurs successeurs plusieurs dons et exemptions pour aider à subvenir aux grands frais et dépenses qu'il leur était besoin de faire à la construction de leurs églises, infirmeries, couvens et hôpitaux établis et à établir; même les aurions mis en notre protection, en celle de notre très cher et bien-aimé cousin le cardinal de Richelieu, que nous leur aurions donné pour père spirituel sous notre autorité, comme ci-devant aux feus sieurs cardinaux de Bondy, de Retz et évêque de Chartres.

Lesquels supplians auraient, par leur vigilance, fait construire le couvent et hôpital de Saint-Jean-Baptiste, établi en notre ville de Paris des bienfaits de notre feu sieur et père, comme de la dite reine notre mère, son épouse, et de plusieurs autres gens dévôts et pieux, et commencer la construction de certains autres semblables couvens en nos villes de Poitiers, Moulins, Cadillac et Niort;

Et que, pour cet effet, il nous plaise approuver l'érection de la dite congrégation;

A ces causes nous duement informé du bon devoir que les dits Religieux rendent incessamment aux pauvres malades, membres de Jésus-Christ, signamment envers ceux qui sont affligés de fièvres chaudes, de la pierre, gravelle, rupture, descente de boyaux et membres pourris et gâtés, et de la grande connaissance qu'iceux Religieux ont à la cure des dites maladies et autres inconnues, inclinant à la requête des supplians et à la singulière recommandation qui nous en a été faite par la reine, notre très honorée dame et mère, leur première fondatrice, par plusieurs princes, par les officiers de la couronne, seigneurs et grands personnages étant près de nous;

Approuvons l'érection de la dite congrégation du bienheureux Jean-de-Dieu; *voulons* que les dits supplians puissent faire con-

Digitized by Google

tinuer la construction des couvens et hôpitaux jà commencés en nos dites villes de Paris, Poitiers, Moulins, Cadillac et Niort.

Si donnons en mandement, etc.

Donné au camp devant La Rochelle, au mois d'août l'an de grâce 1628 et de notre règne le 19e. Signé Louis. »

Ces lettres-patentes furent enregistrées au Parlement de Paris le 15 février 1631, et au greffe de Niort le 18 mai 1633.

Légalement reconnus à présent, les Frères de la Charité, dès le commencement de l'année 1633, mettent la main à l'œuvre pour l'édification de leur couvent et hôpital, placé sous l'invocation de Notre-Dame de l'Annonciation; mais cette construction excitait des jalousies qui pouvaient bien prendre leur source dans des motifs de religion. Un mouvement séditieux se manifesta même à ce sujet. Les ouvriers furent maltraités, les Frères insultés, à tel point que le Roi, de son château de Fontainebleau, écrivit le 16 mai de la même année, au baron de Neuillan, gouverneur de Niort, pour l'inviter à prendre des mesures sévères, afin que les Frères de la Charité ne fussent plus troublés dans l'érection de leur couvent.

Ainsi put être bâti cet édifice d'une construction soignée, qu'une partie de la génération présente se rappelle, dont la plus belle partie fut dévorée par le feu en 1805, et dont le reste fut démoli, en 1824, pour faire place au palais de justice (1).

Dès le 13 juin 1633, les Religieux avaient eu la précaution de faire transformer en un acte de vente notarié la donation supposée de leur maison; mais leurs travaux de construction mar-

(1) L'hôpital de la Charité fut, après la première révolution, donné à l'hospice civil et militaire. Le département le prit à loyer pour y placer les tribunaux, les archives départementales et l'imprimerie de la préfecture. Une imprudence commise dans cette imprimerie causa un incendie qui brûla la presque totalité des archives, dont la perte sera éternellement sentie.

Digitized by Google

chaient lentement, et sans doute il faut l'attribuer au besoin d'argent, bien que la reine Anne d'Autriche leur eût fourni un secours de dix mille livres tournois. Ce n'est donc que le 23 février 1652, et pour lors dix-neuf ans après le commencement des constructions, qu'ils demandent au Corps de ville l'autorisation d'aller habiter leur nouvelle demeure. Cette adhésion devait d'autant moins leur être refusée que leur sortie du logis de l'Aumônerie permettait d'y créer un hôpital de femmes, confié aux soins des Hospitalières, qui se présentaient en ce moment pour l'administrer (1). Les regrets que causaient à l'assemblée communale les concessions faites aux Charitains, lors de leur premier établissement, ne manquèrent pas de se manifester hautement dans cette occasion. Ainsi il fut bien stipulé dans la délibération du 23 février, relative à la translation des Frères, que les Sœurs Hospitalières qui viendraient en leur place, desserviraient l'hôpital de la rue Saint-Gelais, *sans recevoir aucune pension.*

Longtemps, il est vrai, la mésintelligence avait régné entre les Frères de la Charité et le Corps de ville, qui avait refusé notamment de payer leur pension et même la nourriture des pauvres. 992 livres 5 sols tournois, plus deux quartiers de pension étaient dûs aux Religieux dès l'année 1632. Ce refus de paiement semblait tenir au mécontentement du maire, qui prétendait avoir seul le droit d'admettre les pauvres à l'hôpital, quand les frères les recevaient en assez grand nombre sans son autorisation. Toujours est-il que l'affaire fut portée au Parlement de Paris qui, le 20 juin 1634, rendit un arrêt par lequel les maire et échevins furent condamnés à payer aux Frères les sommes

(1) Les Hospitalières furent installées le 7 octobre 1634 à l'hôpital de la rue Saint-Gelais, qu'elles quittèrent en 1788 pour habiter leur couvent bâti près de l'hôpital général.

Digitized by Google

qu'ils réclamaient, affectant à ce paiement, et par privilége, le revenu des Aumôneries. Les frais du procès, évalués à 80 livres parisis, incombèrent au Corps de ville.

Il semblait qu'en vertu de l'arrêt précité, l'acquittement vis-à-vis des Frères ne dût plus souffrir de difficultés, puisque le principe était désormais consacré; mais il paraît qu'il n'en fut pas ainsi: le Corps de ville était en effet tenu de payer sur le revenu des Aumôneries; mais comme pour payer il fallait d'abord recevoir, un moyen de ne pas donner gain de cause aux réclamans fut d'engager le fermier à ne pas s'acquitter. En conséquence, nouvelle requête des frères et arrêt du Parlement en date du 23 avril 1641, qui condamne le fermier Noël Mandat à payer, même par provision.

Alors, les choses n'en restèrent pas là. Un appel fut interjeté et cette fois toutes batteries furent mises en ligne. D'une part, c'était les maire et échevins appuyés non-seulement du fermier Noël Mandat, mais encore des délégués du paupérisme de la ville de Niort, à savoir: Catherine Marot et Anne Blanchard, *soi-disant pauvres gens non malades;* et d'autre part, les Religieux de la Charité, assistés cette fois de maître Jean-Armand Duplessy, cardinal, duc de Richelieu et de Fronsac, père spirituel et protecteur en France dudit ordre de la Charité.

Les maire et échevins prétendaient que les Frères n'avaient été reçus qu'à la condition d'être *gardiens* de l'hôpital, que dès-lors lesdits Frères ne pouvaient s'arroger le droit d'absorber dans leur seule maison les revenus des Aumôneries, en admettant dans cet établissement tel nombre de *malades* qu'il leur plairait, au préjudice des pauvres *valides*, qui aussi avaient droit audit revenu; mais, de leur côté, les Religieux répondaient qu'ils avaient été établis *à perpétuité* pour gouverner l'hôpital des Aumôneries, et se trouvaient pour lors implicitement chargés de l'emploi de leurs revenus. Du reste, ils offraient de se

Digitized by Google

contenter des deux tiers de ces mêmes revenus, à la condition de recevoir et soigner tous les pauvres, soit *fébricitans*, soit *blessés*, à moins qu'on ne préférât leur laisser traiter lesdits malades sur le pied de six sols par journée, promettant à cet égard de justifier de la durée de leur séjour par les inscriptions du médecin.

Le 26 juillet 1642, le Parlement de Paris rendit un arrêt dont voici la substance :

Les pauvres malades soit de la ville soit du dehors seront admis à l'hôpital de Niort sur billets du maire, et seront congédiés par le médecin seulement, si mieux n'aiment les maire et échevins abandonner aux Frères les deux tiers du revenu des Aumôneries. En conséquence le bail desdits biens sera fait désormais à la charge de payer aux Religieux leur pension de 400 livres et par avance, de quartier en quartier, plus ce qui leur sera dû pour la nourriture et entretenement des pauvres à raison de cinq sols par jour; les religieux recevront tous les malades qui leur seront présentés par le maire, et même ceux qui se présenteront à eux, sauf en ce cas, à prévenir le maire tant de l'entrée que de la sortie; que les maire et échevins nommeront auxdits Religieux un apothicaire qui leur fournira tous les médicamens nécessaires aux malades; et que l'inventaire des meubles et ustensiles de l'hôpital sera fait, pour le mobilier hors d'usage être remplacé.

Par ce même arrêt, les parties étaient mises hors de cour, dépens compensés.

En définitive, au temps où nous sommes arrivés, bien que les attributions du Corps de ville et des Frères fussent bien déterminées par l'arrêt de 1642, il se présentait fréquemment quelque occasion de nouveaux tiraillemens. Une transaction devint nécessaire, et elle eut lieu en 1652 par les soins de Bonnault, sieur de la Garette, procureur du Roi de l'Hôtel-de-Ville. Ce traité notarié est pour ainsi dire l'acte constitutif de

Digitized by Google

l'établissement des Frères dans leurs rapports avec le Corps de ville, et nous croyons à propos de le citer en grande partie:

« Par-devant nous Abraham Perot et Claude Arnaudeau, notaires royaux en cette ville de Niort, soussignés, ont été présens et personnellement établis noble homme Pierre Bonnault, sieur de la Garette, conseiller et procureur du roi du Corps de cette ville, comme procureur spécial d'icelui, par acte d'assemblée du 30 août dernier, d'une part;

« Père Frère-Archange Aubry, prieur du couvent et hôpital de la Charité de l'Annonciation Notre-Dame de cette ville, faisant tant pour lui que pour les autres Religieux dudit couvent des quels il est chargé, comme il a fait apparoir par acte capitulaire du 17e du présent mois, d'autre part;

« Lesquelles parties ont stipulé et arrêté ce qui s'en suit, c'est à savoir que lesdits Religieux reconnaissent comme ils ont toujours fait, lesdits sieurs maire, échevins, conseillers et pairs administrateurs des aumôneries Saint-Jacques et Saint-Georges de cette ville, et que ledit Corps de ville a droit de visite dans l'infirmerie dudit hôpital; et outre lesdits religieux ont reconnu et reconnaissent être tenus recevoir tous les malades et blessés qui leur seront envoyés par lesdits sieurs maires, et prendre billets d'iceux faisant mention du jour qu'ils y seront entrés, comme aussi de ceux qu'ils y seront décédés ou guéris, suivant et conformément au susdit arrêt; et outre que lesdits maire et échevins ont droit de congédier lesdits pauvres malades, lesdits sieurs maire, échevins, conseillers et pairs dudit Niort leur ont accordé et accordent par ces présentes la somme de 150 livres pour les drogues et médicamens tant simples que composés; linge, meubles et ustensiles, sacristie, médecins, apothicaire, chirurgien, et généralement de toutes choses nécessaires audit hôpital, dont lesdits Religieux seront tenus fournir, sans pouvoir ci-après faire aucune demande auxdits sieurs

Digitized by Google

maire et échevins, conseillers et pairs, pour quelque cause que ce soit; laquelle somme de 150 livres sera annuellement payée auxdits Religieux par les fermiers desdites Aumôneries, de quartier en quartier, sur l'ordonnance de M. le maire. N'est compris toutefois la pension desdits Religieux, qui est de 400 livres par chacun an, les frais d'enterrement des pauvres envoyés par lesdits sieurs maires, qui décèderont à l'hôpital, lesquels seront réglés à raison de 33 sols; la nourriture des pauvres malades à raison de cinq sols par jour pour chacun d'iceux. Lesquelles pensions desdits Religieux, des pauvres malades et frais d'enterrement seront payés par lesdits fermiers, et pour ce que lesdits religieux de la Charité ont fait instance de transférer l'hôpital dudit lieu où ils sont *présentement établis* en une maison qu'ils ont fait bâtir vers et proche l'église Notre-Dame de cette ville, et que par acte d'assemblée du mois de février dernier, il a été dit qu'ils pourraient y aller, si bon leur semble, et que s'ils le font, ce sera sous les conditions ci-dessus, et de reconnaître lesdits sieurs maire, échevins, conseillers et pairs, comme il a été dit, même qu'iceux maire et échevins, conseillers et pairs pourront mettre à leurs dépens les armes de la ville en ladite infirmerie, en la manière qu'ils aviseront être à faire. Seront tenus lesdits Religieux, outre ce que dessus, entretenir ladite maison en laquelle ils veulent transférer ledit hôpital, de toutes réparations, sans pouvoir prétendre même en cas de ruine ou de chûte de ladite maison, que lesdits sieurs maire, échevins, conseillers et pairs, ni les Aumôneries soient tenus desdites ruines, réparations et réfections. Auquel cas de translation, pourront lesdits Religieux emporter tous les meubles qui sont de présent en l'hôpital où ils demeurent, même emporteront lesdits religieux la cloche du Campanier, les trois autres petites cloches servant aux portes et réfectoire, l'horloge, les trois grands tableaux de la chapelle et celui qui est en l'infir-

Digitized by Google

merie, le balustre de la chapelle et les bancs de l'église, et tous autres ustensiles généralement quelconques pour les transférer en celui où ils veulent aller; ne pourront néanmoins emporter les vitres de la chapelle et infirmerie; ne prétendront ce faisant aucune chose en l'hôpital qu'ils délaisseront; jouiront audit cas de translation, de la maison dite le *Sanitat* pour le retrait des pauvres passans, auquel lieu lesdits Religieux de la Charité seront tenus d'avoir *un homme pour recevoir, coucher et contenir* lesdits pauvres passans, auxquels ils ne seront tenus donner aucunes choses que *le lit et le couvert*, toutefois en cas de contagion, seront tenus de laisser ledit lieu de Sanitat, pendant lequel temps lesdits Religieux ne seront tenus de recevoir lesdits pauvres passans; et laquelle dite maison de Sanitat seront lesdits sieurs maire, eschevins, conseillers et pairs tenus d'entretenir de toutes réparations et réfections. Accordé néanmoins qu'en fournissant par lesdits maire, eschevins, conseillers et pairs la somme de 150 livres pour une fois seulement, pour bâtir un lieu en la maison ci-dessus en laquelle les Religieux veulent se transférer comme à eux appartenant, ou autre lieu proche d'icelle, que ledit lieu sera pour la retraite des pauvres passans, laquelle somme lesdits maire, eschevins, conseillers et pairs pourront fournir toutes fois et quantes, sans néanmoins y pouvoir être contraints. En cas de fournissement de ladite somme de 150 livres, délaisseront lesdits religieux le lieu de Sanitat, pour en disposer par lesdits maire, eschevins, conseillers et pairs, ainsi qu'ils aviseront être à faire en l'un et en l'autre cas. Seront toujours lesdits Religieux tenus de recevoir en l'un desdits lieux les pauvres passans suivant l'ordonnance du maire, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, et sont et demeurent les parties quittes de toutes choses.

« Fait et passé audit Niort en l'étude de Arnaudeau, avant midi, le 23 octobre 1652, lu aux parties qui ont signé, en pré-

Digitized by Google

sence de Louis-Jacques Louveau, conseiller et maire, capitaine de cette ville, et des commissaires nommés par le Corps, qui se sont aussi soussignés, sauf maître Jacques Brisset l'un d'iceux et au lieu d'icelui par François Assailly eschevin. Ainsi signé en la minute Louveau maire et Texier eschevin, France eschevin, Thibault eschevin, Bouhault pair, Bonnault procureur du roi de l'Hôtel-de-Ville; Frère Archange Aubry prieur susdits, Perot et Arnaudeau notaires royaux avec paraphe. »

Après cette transaction, la paix régnait entre les Charitains et le Corps de ville, et une circonstance s'offrait pour la manifester publiquement : trois jours avant les fêtes de Noël de ladite année, une grande solennité appelait toute la ville au couvent de la Charité. La maison devait être bénie, et l'église, le cimetière réconciliés. C'est avec satisfaction qu'on voit figurer à cette cérémonie le Maire avec quantité d'autres personnes de condition, parmi lesquelles on remarque M. le Lieutenant-général (1) et sa femme, de même que Mme la duchesse de Navailles, future fondatrice de l'hôpital général (2).

L'installation des Frères de la Charité dans leur maison près Notre-Dame date donc de la fin de l'année 1652. Ainsi établis, les Frères présentent un personnel de quatre religieux. Ils comptent en outre un aumônier aux appointemens de 100 livres, plus un infirmier recevant 50 livres. Un règlement de leur ordre les obligeait à avoir au moins dix lits : quatre étaient à la disposition du maire, les six autres servaient aux malades qu'ils admettaient. Plus tard, d'autres lits furent fondés, et nous en parlerons ci-après.

(1) Le Lieutenant-général était à la tête de la magistrature qui connaissait de toutes les affaires civiles et criminelles.

(2) Le duc de Navailles combattait les Frondeurs dans le nord de la France.

Digitized by Google

La surveillance du Sanitat (1) à laquelle les religieux s'étaient soumis pour se conformer à la volonté du Corps de ville, ne pouvait être exercée d'une manière immédiate et satisfaisante, parce qu'une ruelle les séparait de cette misérable maison, où les mendians buvaient avec excès, se battaient entre eux et battaient même leurs gardiens. Pour remédier à ces désordres, les Charitains demandent à la ville l'abandon de cette ruelle, et l'obtiennent sans difficulté. Le Sanitat devait être ce que nous avons vu, il n'y a pas vingt ans, à Niort même, où un homme de bien, ami des pauvres (2), consacrait au logement des mendians voyageurs une partie de son habitation. Tristes asiles offerts au vagabondage et aux mauvaises passions, créés dans une intention pure qui honore sans doute leurs auteurs, mais qui doivent être proscrits par la prudence gouvernementale. C'est du reste pour remédier au danger de tels établissemens, que, conformément à l'édit de Louis XIV, le duc de Navailles créa, en 1663, dans la ville de Niort, pour les pauvres *valides* occupés à des travaux de manufacture, un hôpital général dont la destination distincte ne changea rien à celle des deux autres hôpitaux, et qui, du jour de sa création, fut cause que le Sanitat devint absolument inutile.

Enfin, paisibles possesseurs des droits que leur conférait la transaction du 23 octobre, les Religieux de la Charité cherchent à augmenter l'importance et l'étendue de leur établissement; ils sont dans ce projet secondés par Labarre, prieur de Niort, qui leur fait remise des dixmes qui lui reviennent à raison de leur couvent. Prugnier, curé de Notre-Dame, leur abandonne un terrain dans leur voisinage, pour y porter leur cimetière; celui qu'ils avaient créé d'abord au coin de la place du Saumon,

(1) Le Sanitat payait à la fabrique de Notre-Dame une rente de 10 sols, dont on ignore l'origine.

(2) P.-J.-B. Sauquet, surnommé le *père Javelot*, mort le 9 avril 1858.

Digitized by Google

convenant à la création d'une chirurgie, et d'une salle basse pour y déshabiller les pauvres. La translation de ce cimetière fut autorisée par l'évêque Gilbert de Clairambault. Plusieurs maisons et jardins du quartier de Pelet sont acquis par eux, et toutes ces acquisitions sont une preuve de prospérité. Les Hospitalières, les Dames de la Miséricorde leur viennent en aide en leur cédant des immeubles dont la charité privée les avait rendues propriétaires. Touchant exemple de fraternité, qui prouve que les âmes bienfaisantes ne doivent connaître de rivalité que celle qui tend à faire le plus de bien possible!

Des fondations pieuses étaient créées à Notre-Dame-de-l'Annonciation, des dons gratuits étaient faits aux Frères; en outre, des lits étaient fondés, et les sommes versées à cette occasion mettaient les Religieux à même d'acheter une métairie à la Tranchée. Parmi ces fondations, nous citerons celle d'Anne Berthouin qui, en 1743, fonde, moyennant 3,000 livres, un lit, dont Moriceau, notaire, est le présentateur, avec transmission de ce droit à ses successeurs. En 1750, les Dames de la Miséricorde fondent un autre lit, et c'est Marie-Henriette Duvergier de la Rochejacquelein, supérieure, Renée-Suzanne Bastard, veuve Allonneau, trésorière, et Marie-Anne Arnauldet, épouse Allain, maîtresse, qui stipulent pour elles.

Le Roi avait dispensé les Frères de la Charité du paiement de toutes contributions, et c'était une compensation à l'obligation qui leur avait été faite de payer les droits d'entrée d'une partie des boissons et des bois de chauffage qui se consommaient chez eux. En effet, un tarif d'octroi avait été créé à Niort en 1718, et était mis à exécution, grâce à la fermeté du maire François Vauguyon. Les Charitains veulent en être dispensés; mais ils n'obtiennent de franchise que pour 20 barriques de vin et 15 charretées de bois. Mécontens de cette décision, ils croient pouvoir s'abstenir de faire droit aux billets d'admissions déli-

Digitized by Google

vrés par le maire. Le Corps de Ville s'émeut de ce refus, et le 1er septembre 1720, le maire Esserteau, sieur de Chalusson, se présente à la Charité pour en avoir raison. Un seul Frère est en ce moment à l'hôpital, et sa réponse est peu satisfaisante. On s'apprête à verbaliser. A la demande qu'on lui fait de son nom, le Frère déclare s'appeler *Frère inconnu*. Fort courroucé d'un tel accueil, le maire s'en retourne à l'Hôtel-de-Ville et y consigne cette déclaration, qui y subsiste encore.

Les Religieux se ressentaient de la cherté des denrées, et en 1743, ils demandaient que le prix de la journée fût élevé à sept sols. L'intendant-général Lenain avait pris un arrêté qui leur accordait six sols par jour ; mais le Corps de Ville, s'appuyant sur l'arrêt de 1642, n'accorda que le prix ordinaire.

En 1676, un grand nombre de soldats malades, venant de la généralité de la Rochelle, sont dirigés sur Niort, et l'hôpital de la Charité n'a pas assez de lits pour les recevoir. Un appel est fait aux habitans, qui y répondent. Sans doute que les Frères considéraient que ces lits leur étaient fournis généreusement, car il fallut un ordre de l'intendant-général La Bourdonnaye pour les leur faire restituer. Il n'en fut pas ainsi de 7,095 livres 13 sols, que la ville leur prêta en la même circonstance, et qui furent rendus sans difficulté.

Il y a lieu de croire qu'avec cette nombreuse population militaire dont nous venons de parler, les Frères de la Charité firent de bonnes affaires ; car ils furent à même alors d'acheter quelques rentes sur des particuliers, et en outre de prêter des fonds soit à d'autres couvens de leur ordre, soit à diverses compagnies financières (1).

(1) Ceci explique l'existence des rentes qui furent données à l'hôpital, et qu'il a perdues en très grande partie. (Voir Annuaire de 1850, page 364, et les Mémoires de la Société de Statistique, année 1845-1846, page 71.)

Digitized by Google

Six mille livres notamment furent arrentées aux Hospitalières, en 1787, alors qu'elles bâtissaient leur couvent, qui forme aujourd'hui la plus belle partie de l'hôpital-hospice. Pauvres femmes! en 1788, elles quittaient leur maison cloîtrée du quartier Saint-Gelais, traversant toute la ville en grande cérémonie, pour venir habiter leurs nouvelles constructions, et deux ans après, elles étaient forcées d'abandonner cette splendide demeure, pleurant les infortunées confiées à leurs soins, et qui, de leurs lits de douleur, leur adressaient leurs adieux en les comblant de bénédictions!

Le couvent de la Charité devait, comme les autres établissemens religieux, être emporté par la tourmente révolutionnaire; mais le besoin d'un hôpital, pour les blessés de l'armée de la Vendée, fut cause qu'il fonctionna jusque vers le milieu de l'année 1793. A cette époque, Brayer, prieur de cette maison, rendit avec clarté et exactitude ses comptes à la municipalité, et il ne resta plus de cette institution, qui avait rendu tant de services, que des bâtimens dont hérita un autre établissement charitable, pour les affecter à d'autres services publics.

Ainsi finirent deux hôpitaux érigés à Niort, à trente ans de distance, dans le 17e siècle, l'un pour les hommes et l'autre pour les femmes *malades*, se confondant l'un et l'autre dans l'hôpital général, d'une création plus récente, affecté aux *vieillards* et aux *incurables*, pour former par leur réunion un vaste établissement, consacré au soulagement de toutes les misères, sous le titre d'Hospice civil et militaire, titre remplacé depuis par celui d'Hôpital-Hospice, mieux approprié à sa destination.

Digitized by Google

LETTRE A M. CHARLES ARNAULD,

SUR

L'ARCHIPRÊTRÉ D'EXOUDUN.

Mon cher ami,

Voici quelques notes recueillies sur l'ancienne circonscription ecclésiastique d'Exoudun. Quoique incomplètes, j'ose vous les adresser dans l'espérance qu'elles vous seront agréables et que nos honorables collègues voudront bien en écouter la lecture avec leur indulgence accoutumée. Ce n'est pas un *rapport* ni un *mémoire*, mais une conversation d'amis. Libre ainsi d'une trop pesante responsabilité, je vous parlerai des établissemens religieux d'un pays que vous connaissez déjà sous le point de vue artistique et économique.

Le diocèse de Poitiers se divisait autrefois en trois archidiaconés dont Poitiers, Thouars et Briançay étaient les siéges.

L'archidiaconé de Briançay comprenait douze archiprêtrés : Ambernac, Bouin, Chaunay, Exoudun, Gençay, Lusignan, Saint-Maixent, Melle, Niort, Rom, Ruffec et Sanxay.

Digitized by Google

Exoudun se subdivisait en vingt-sept paroisses, dix prieurés et trente-huit chapelles ; il y avait une communauté de filles de l'ordre de saint Benoit et une commanderie-annexe de chevaliers du Temple.

Ces églises et ces chapelles étaient :

1. Saint-Pierre d'Aigonnay, à la présentation de l'abbé de Nieul ; 300 communians.
2. Sainte-Blandine ; présentateur ou collateur, l'abbé de Notre-Dame de Celles ; 400 communians.
3. Saint-Pierre de Bougon ; collateur, l'abbé de Saint-Savin ; 50 communians.
4. Saint-Saturnin de Chavagné ; collateur, l'abbé de Saint-Liguaire ; 150 communians.

   Chapelle : *Sainte-Anne*, à la nomination de l'évêque.
5. Saint-Pierre de Chauray ; collateur, le prieur de Saint-Gelais ; 300 communians.
6. Notre-Dame de Chenay ; collateur, l'évêque de Poitiers ; 100 communians.

   Chapelles : *Sainte-Anne*, à la nomination des fabriciens, fondée par Pierre Groleau et sa femme ;

   — *Notre-Dame* de Ballezan, à la nomination du seigneur de la Guérivière ;

   — *Sainte-Catherine*, à la nomination de l'évêque, fondée par Jean Prévost et sa femme ;

   — *Des Pâturaux*, à la nomination de la famille Pâturau.
7. Saint-Pierre de Chay ; collateur, le chapitre de Notre-Dame la Grande ; 100 communians.

   Chapelles : *Notre-Dame* de Pitié des Nivards, à la nomination de MM. de Lauvergnat ;

   — *Notre-Dame* du château de Brégeon, dotée de 300 livres par la marquise de Laval ;

Digitized by Google

— *Notre-Dame* des Tastereaux, à la nomination de la famille Tastereau, de la Mothe-Saint-Heray.

8. Notre-Dame d'Echiré ; collateur, le chapitre de la cathédrale ; 700 communians.

Chapelles : *Saint-Nicolas* de Monteru, à la nomination du seigneur de Monteru ;

— *Saint-Nicolas* de Murçay, à la nomination du curé d'Echiré ;

— *Saint-Michel*, à la nomination de l'évêque.

9. Saint-Pierre d'Exoudun ; collateur, l'évêque de Poitiers, 300 communians.

Chapelles : *Saint-Nicolas* de la Confrérie, à la nomination de l'évêque ;

— *Saint-Jacques* de Terroanne, à la nomination de l'évêque ;

— *Saint-Jean* de Bagnault, à la nomination de l'évêque ;

— *Sainte-Valérie* de Petousse.

10. Notre-Dame de François ; collateur, l'évêque de La Rochelle ; 200 communians.

11. Saint-Martin de Fressines ; collateur, l'abbé de Lesterpt ; 400 communians.

12. Saint-Gelais ; collateur, le prieur de Saint-Gelais ; 400 communians.

Chapelle : *Des Toqueniers*, à la nomination du seigneur de Saint-Gelais.

13. Saint-Lazare de Goux ; collateur, l'abbé de Saint-Cyprien ; 200 communians.

14. Saint-Heray de la Mothe ; collateur, le chapitre de la cathédrale ; 800 communians.

Chapelles : *Notre-Dame* de l'Arceau, à la nomination de l'évêque ;

Digitized by Google

— *Saint-Marc* de Château-Tison, à la nomination du seigneur de la Mothe. — Cette chapelle fut unie à celle de Saint-Flavien et de Marie-Madeleine de la Mangottière, le 4 mars 1634, et desservie au château de la Mothe ;

— *Notre-Dame* du Pilier, à la nomination de la famille des Rogiers ;

— *Notre-Dame* de Pitié, à la nomination des fabriciens, conjointement avec un membre de la famille des Thibault ; elle fut fondée par Denis Thibault, curé de la Mothe, en 1495.

15. Saint-Jean-Baptiste de Mougon ; collateur, l'abbé de Cluny ; 250 communians.

Chapelles : *Saint-Blaise* des Girards, fondée par Pierre Girard, prêtre, à la nomination de l'évêque de Poitiers ;

— *De Vaumoreau ;* collateur, N...

16. Sainte-Néomaye ; collateur, le chapitre de la cathédrale ; 200 communians.

Chapelle : *Sainte-Néomaye*, à la nomination du seigneur du lieu.

17. Saint-Martin de Pamprou ; collateur, l'évêque de Poitiers ; 250 communians.

18. Saint-Maixent de Pamprou ; collateur, l'abbé de Saint-Maixent ; 500 communians.

Chapelles : *Notre-Dame* de l'Arceau, à la nomination de l'évêque ;

— *Saint-Jean-Baptiste* du Boulot, à la nomination du seigneur de la Forêt ;

— *Saint-Sébastien* des Chameaux, à la nomination de l'évêque ;

— *Saint-Jean* de la Villedé, à la nomination du curé de Saint-Maixent de Pamprou ;

Digitized by Google

— *Notre-Dame* des Mirettes, à la nomination du seigneur de Ribeyrolles;

— *Notre-Dame* de la Ferraudrie, à la nomination de l'évêque.

19. Sainte-Marie-Madeleine de Prailles; collateur, le chapitre de la cathédrale; 200 communians.

Chapelle : *Sainte-Catherine* des Maisons-Celles, à la nomination du seigneur du Breuil d'Aigonnay.

20. Saint-Maurice de Reigné; collateur l'évêque de Poitiers; 200 communians.

21. Saint-Symphorien de Romans; collateur, l'abbé de Saint-Maixent; 300 communians.

22. Saint-Hilaire de Rouillé; collateur, le chapitre de Saint-Hilaire-le-Grand; 500 communians.

Chapelles : *Des Cinq Plaies* ou des Chicards, fondée par Pierre Chicard, prêtre; à la nomination de la famille des Piot;

— *De l'Augerie*, à la nomination du seigneur de l'Augerie.

23. Saint-Martin de Salles; collateur, l'évêque de Poitiers; 300 communians.

Chapelle : *De la Guillotière*, à la nomination du seigneur de Salles.

24. Saint-Martin de Sepvret; collateur, l'évêque de Poitiers; 250 communians.

25. Saint-Maixent de Souché; collateur, l'évêque de Poitiers; 400 communians.

26. Sainte-Julitte et Saint-Cyr de Thorigné; collateur, le chapitre de la cathédrale; 200 communians.

Chapelle : *Saint-Jacques*, à la nomination du seigneur de la Renaudière.

Digitized by Google

27. Notre-Dame de Vouillé-sur-Niort; collateur, le roi de France; 250 communians.

Chapelles : *Saint-Jacques* de Gascougnolles, fondée en 1628; à la nomination du seigneur de Gascougnolles;

— *De Vaumoreau*, à la nomination du seigneur de Vouillé.

Les dix prieurés étaient placés :

A Aigonnay. — Réuni au collége de Roanne;

A Availles, de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de Sainte-Madeleine et à la nomination de l'évêque de Poitiers;

A Font-Blanche, de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de Notre-Dame et à la nomination de l'abbé de la Couronne;

A Saint-Gelais, de l'ordre de Cluny, à la nomination de l'abbé de cet ordre, fondée en 1129 par Raoul de Lusignan;

A Izarnay, de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de Saint-Germain, à la nomination de l'abbé de Saint-Maixent;

A Mougon, de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de Saint-Martin, à la nomination de l'abbé de Cluny;

A Murçay, de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de Saint-Nicolas, à la nomination de l'abbé de Saint-Cyprien;

A Pamprou, de l'ordre de N..., sous l'invocation de Saint-Maixent, à la nomination de N...;

A Romans, de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de Saint-Symphorien, à la nomination de l'abbé de Saint-Maixent;

A Ruffigny, de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de Saint-Martin, à la nomination de l'abbé de Saint-Liguaire.

Digitized by Google

La Mothe-Saint-Heray possédait la communauté de religieuses qu'avaient établie, en 1646, Henri de Parabère, lieutenant-général du roi en Poitou, marquis de la Mothe, et son épouse, Catherine de Pardailhan-d'Armagnac.

C'est à Bagnault qu'était la commanderie des Templiers, elle relevait de celle d'Ansigny.

Vous le voyez, mon cher ami, le territoire d'Exoudun s'étendait des environs de Lusignan jusqu'aux portes de Niort, par les plateaux de Rouillé et de Pamprou, par les bois de l'Hermitain et d'Aigonnay, les plaines de Sainte-Blandine, de Mougon et de Souché. Deux chemins coupaient en sens contraires ce long espace : le premier, de Rouillé à Souché, par Bagnault et Mougon, appelé le *Grand-Chemin*, le *Chemin de Niort*, le *Chemin de la Mer*, le *Chemin des Saulniers;* le second partait de Chenay ou de plus loin et rejoignait la voie romaine, la *Bissêtre*, *Via Strata*, si savemment suivie et décrite par M. Lary. De Sepvret à la forteresse de Salbar, la Sèvre coulait sur le sol de l'archiprêtré, à l'exception de ce qui relevait de Saint-Maixent. Plusieurs vallées profondes, alternativement fertiles ou agrestes, découpaient le sol de cette contrée riche et populeuse.

On peut faire deux séries des noms des localités placées sur la Sèvre, de sa source à l'extrémité du lac considérable qui remplissait de ses eaux, il y a des milliers d'années, le profond intervalle compris entre les hauteurs de Nanteuil et du vieux fief de Rochefort et celles opposées de Souvigné et de Bois-Guérin : la première série est formée d'appellations celtiques : Exireuil, Nanteuil, Bougon, Exoudun, Brieuil, Sepvret; la seconde est celle des mots latins et *chrétiens*, si l'on peut ainsi parler : la Cueille, Pallu, l'Hort-Poitiers, Saint-Maixent, Sainte-Eanne, Pamprou, Saint-Martin, la Villedieu-de-Comblé, la Villedieu-du-Perron, le Villedieu-des-Couts *(Collium)*, Termont, Bagnault, Chenay, Font-Blanche, etc. Il y a aussi quelques noms hibrides :

Digitized by Google

Magne-Rolle, Ribe-Rolle, etc., moitié latins, moitié celtiques. On compte dans l'archiprêtré près de vingt pierres levées et une quantité de tombelles gauloises. Toutes placées, dans leur nudité sévère, sur la rive droite de la Sèvre, elles semblent marquer la limite d'un peuple. En effet, le Puy-d-Enfer et la Cueille-Poitevine commencent, dans notre voisinage immédiat, les terrains granitiques de la Bretagne qui s'étendent jusqu'à l'Océan. Cette contrée très anciennement soulevée au-dessus du niveau des eaux, dut être habitée longtemps avant celle qui fut appelée le Bas-Poitou et dont Saint-Maixent était la première ville. Dans ces âges reculés, Bougon servit de centre druidique au culte de nos premiers pères, ainsi qu'Exoudun, situé à une faible distance de là, devint la métropole locale d'une croyance dégagée de liens matériels. Bougon, Rom, Civaux et d'autres lieux reçurent d'innombrables sépultures dans leur enceinte privilégiée et bénie.

La correspondance épiscopale de l'archiprêté se faisait par la Mothe-Saint-Heray. Cette poste spéciale desservait quarante prieurés et abbayes, quarante-huit paroisses et quatre-vingts chapelles, placés à des distances considérables du point de départ. Les ordres de l'évêque mettaient des semaines pour parvenir à leur destination. L'abbaye de Celles, l'abbaye de Saint-Séverin des environs de Saint-Jean-d'Angély, le chapitre de Menilgoute, la commanderie d'Ansigny, celle de Rom, tout le pays de Melle relevaient de la Mothe sous ce rapport. Trente villes ou bourgs seulement jouissaient de ce privilége dans le Poitou. La Mothe en était redevable probablement à ses seigneurs dont la position était très élevée.

Les derniers archiprêtres d'Exoudun furent les abbés Angevin, en 1660; Tendron, en 1672; Carré, en 1683; Bontemps, en 1695; Pelletier, en 1734; Jard-Bourdinière, en 1772 et 1789. L'église a été vendue pendant la révolution et démolie depuis.

Digitized by Google

Une visite de l'évêque de Poitiers, commencée en 1769, nous fournit des renseignemens intéressans sur l'état de quelques paroisses à cette époque.

« L'église d'Exoudun, y est-il dit, est trop petite, mais en bon état et possède les ornemens nécessaires.

« Il y a un calice, un ciboire doré, un soleil et une custode.

« Le seigneur de la Taillée et le seigneur d'Exoudun prétendent à la fois aux droits honorifiques ; M. le curé ne les a jamais rendus ni à l'un ni à l'autre.

« Les décimateurs ecclésiastiques sont M. le curé, M. le commandeur de Bagnault et le prieur de Font-Blanche. La chapelle Saint-Jacques est possédée par M. Rolland, et celle de Saint-Jean, par M. l'abbé de la Taillée.

« La fabrique ne perçoit aucun revenu.

« Les bénéfices établis sont le prieuré de Font-Blanche, dépendant de l'abbaye de la Couronne et dont est pourvu M. l'abbé de Lerris. Il est fondé d'une messe par semaine et les jours de fête chômée ; le service se fait dans l'église paroissiale depuis quelque temps, parce que personne ne se rendait à la chapelle, qui est fort mal entretenue. La portion du revenu appelée Petit-Font-Blanche est affermée 1,800 livres ; le Grand-Font-Blanche est affermé séparément. — Le prieuré d'Izarnay, dépendant de l'abbaye de Saint-Maixent et dont est pourvu, en commende, le promoteur de Blois, est fondé d'une messe par semaine, qui s'acquitte en l'église paroissiale ; le revenu est de 1,200 livres. — La chapelle de Terroanne, dont est pourvu M. Clémence, est fondée d'une messe par semaine et affermée 400 livres. — La chapelle Sainte-Valérie est fondée de quatre messes et donne un revenu de trente livres. — La chapelle Saint-Jacques, fondée de deux messes par mois, est affermée 60 livres. — La chapelle Saint-Jean, qui dépend de la terre de la Taillée, est fondée de deux messes par mois et vaut plus de 200 livres.

Digitized by Google

« La cure rapporte 600 livres.

— « L'église de la Mothe, expose le même document, est en bon état et a les ornemens nécessaires, mais elle manque de linge et de livres. M. le marquis de Carvoisin est seigneur de la paroisse.

« Les décimateurs sont le chapitre de la cathédrale et le curé; La plus grande partie des dîmes est inféodée.

« Le revenu de la fabrique est de neuf livres, sans y comprendre les bancs.

« Les bénéfices sont la chapelle de Notre-Dame de Pitié : MM. Bourgueil, vicaire d'Aulnay, et Chameau s'en disputent, en procès, la provision, se disant parens du fondateur; elle est fondée d'une messe par semaine et affermée 52 livres. — La chapelle de Notre-Dame du Pilier est à la nomination des héritiers Brun-Desjardins; M. Jard-Bourdinière en est pourvu; elle rapporte 55 livres moyennant une messe par semaine. — La chapelle Saint-Grégoire, dans le château de la Mothe, est à la nomination du seigneur, fondée d'une messe par semaine, et vaut 15 ou 20 pistoles. Le revenu est dans la paroisse de Souvigné. — La fondation du Rosaire est d'une messe au jour le plus prochain des fêtes de la Sainte-Vierge, et vaut à la cure 20 livres de rente. — D'autres messes sont dites au bénéfice de 10 livres, la veille des quatre fêtes annuelles.

« La cure donne un revenu de 900 livres.

— « La paroisse de Sainte-Néomaye est située à une lieue de Saint-Maixent et compte 120 à 130 communians. Les deux tiers des habitans sont protestans. L'église est en bon état et fournie de ses ornemens, d'un calice, d'un soleil, d'un ciboire et d'une custode.

« Madame de Chalmazel est dame de la paroisse.

« Les décimateurs sont M. le curé et le chapitre de Menigoute. Une partie des dîmes est inféodée.

Digitized by Google

« Le revenu de la fabrique est de 158 livres, dont la paroisse a laissé la jouissance à M. le curé, à la charge de fournir le luminaire de la chapelle de Notre-Dame et de Saint-Jacques, fondée de deux messes par semaine et à la nomination du seigneur. Le titulaire est un chanoine de Limoges. Elle vaut environ 240 livres.

« Il a été fait plusieurs fondations et legs à la cure ; M. le curé en demande la radiation.

« La cure vaut près de 1,000 livres. »

Je n'ai pas l'intention, mon ami, de vous conduire d'église en église pour en dresser de nouveau l'inventaire ; cependant je ne résiste pas au plaisir de vous dire quelques mots sur l'humble cure de Bougon : ce lieu vous est cher à tous les titres, comme antiquaire et comme ami ; ses dolmens ont été témoins de nos plus vives joies et de notre première confraternité.

« Bougon avait, en 1769, 22 communians sur 160 habitans. L'église était assez *grande*, en bon état et garnie de ses ornemens. Construite dans le fief de la cure, elle avait pour décimateurs l'abbé des Châtelliers et le curé, mais celui-ci pour la plus petite portion.

« Il n'y avait aucun revenu de fabrique, ni bénéfices fondés dans la paroisse. Plusieurs fondations pieuses avaient bien existé autrefois, mais les titres en étaient perdus. Le curé disait « au hasard » des messes pour leurs auteurs.

« La cure valait 700 livres de ferme. »

A quelle époque pénétrèrent les vérités de la foi chrétienne dans notre contrée ? et quels furent les saints personnages sous l'invocation desquels se placèrent les paroisses ? Je vais essayer de répondre à ces deux questions dans la mesure de mes forces.

La plus ancienne église des Gaules est celle de Lyon. Au com-

Digitized by Google

mencement du règne de Marc-Aurèle, vers l'an 161, des prêtres, partis des côtes d'Asie, vinrent en cette industrieuse cité pour y élever un autel. Ils avaient à leur tête un vieillard riche de ses vertus et de son courage, saint Pothin, et un docteur déjà célèbre, Irénée. Saint Jean, le disciple bien-aimé de Jésus-Christ, avait institué Polycarpe évêque de Smyrne; les leçons de Polycarpe avaient formé Irénée : Lyon recevait ainsi par un seul *intermédiaire* la doctrine enseignée par les apôtres.

Quatre-vingts ans après ce fait mémorable et dont l'Église garde le souvenir en donnant à l'archevêque de Lyon le titre de primat des Gaules, le pape saint Fabien, nouvellement promu au Saint-Siége, désigna plusieurs prêtres éminens pour la grande mission de conquérir les Gaules à la croyance de l'Evangile. Parmi ces hommes d'une constance héroïque, il se trouva sept évêques qui méritèrent la qualification de nouveaux apôtres et que nos provinces vénèrent depuis seize siècles : c'étaient Trophime, Gatien, Paul, Saturnin, Strémonius, Denys et Martial.

Les envoyés de Rome prirent terre à Narbonne, où ils se séparèrent : Paul resta dans la ville même; Trophime prit le chemin d'Arles; Saturnin, celui de Toulouse; Strémonius s'arrêta chez les Arvernes; Gatien vint jusqu'à Tours; Martial se rendit à Limoges; Denys, poursuivant sa marche, traversa la Loire et s'établit aux bords de la Seine.

La conversion de notre pays au culte chrétien date donc de l'an 240, du milieu du troisième siècle. Martial ayant pénétré dans l'Aquitaine, fit de cette province l'objet de sa mission.

Il est assez exact de dire que nous avons, comme société, quatre origines différentes dont les principes et les traditions ont formé la civilisation française : origine celtique, par le sol et le caractère; origine romaine et d'administration, par la conquête de Jules-César; origine chrétienne, par l'acceptation de

Digitized by Google

l'Evangile et l'organisation du culte ; origine germaine ou francke, par l'invasion de Mérovée et de Clovis.

Chacune de ces époques a ses écrivains spéciaux et ses documens particuliers ; mais les plus poétiques et les plus abondantes légendes racontent la conversion des peuples à la loi de Jésus. Je ne terminerais pas sitôt cette lettre si nous énumérions ensemble les bienfaits de premier ordre que nous devons au christianisme sous le double rapport de la religion et des intérêts positifs ; et pourtant c'est la partie de notre histoire nationale que nous savons le moins bien.

Nos contemporains, qui assistent au spectacle de tant de révolutions successivement victorieuses ou vaincues, peuvent-ils se faire une juste idée de la plus étonnante de toutes, de celle que rien n'ébranle et qui traversera les âges sur ses merveilleuses assises ? Renverser un culte officiel et traditionnel par la parole et graver dans les cœurs une autre croyance, quels déplacemens de l'ancienne morale et des habitudes extérieures ! que de difficultés de lieu, de temps, d'ignorance, de colère à vaincre ! mais quel prix à la victoire ! que d'immenses horizons pour la pensée ! quelles destinées pour l'humanité rendue libre par la mort d'un Dieu et rassemblée dans la même unité d'espérance et de foi !

Nul obstacle n'arrêtait les pas de l'apôtre de l'Aquitaine ; il parcourait, sans songer au péril, les provinces les plus éloignées du foyer de l'empire. Martial baptisait le long de sa route et enseignait les mystères de la rénovation du genre humain. Accompagné de deux disciples, Alpinien et Austriclinien, il traversait à pied, armé du bâton de saint Pierre et de l'intrépidité de son cœur, de vastes pays, se dirigeant de Tulle vers la capitale des Lémovices pour en faire son principal point d'appui.

Dans sa fière hardiesse d'*ouvrier* des nations, il alla heurter

Digitized by Google

au palais du gouverneur de la cité de Limoges. Celui-ci venait de mourir, et l'hospitalité lui fut offerte par Suzanne, veuve du chef, et par Valérie, sa fille. Ces femmes, d'une rare vertu, reçurent les premières l'eau du baptême des mains de saint Martial. Après leur conversion et celle de plusieurs personnages de la ville qui venaient au palais pour l'entendre, saint Martial se rendit à l'amphithéâtre où se trouvait réunie la population entière, amie et ennemie, toute excitée par l'étrangeté de la présence d'un homme inconnu parlant au nom d'une divinité qui renversait les idoles. Le langage de l'apôtre souleva de violens orages : on s'empara de sa personne, on lui prodigua les injures et les mauvais traitemens.

Valérie confessa très haut qu'elle était chrétienne, et eut l'honneur d'être la première martyre d'Aquitaine, ainsi que saint Etienne l'avait été dans Jérusalem.

Martial, délivré de ses fers, reprit la lutte avec plus d'ardeur encore, bravant mille dangers, en même temps qu'il récoltait la moisson de ses discours. Il visita de la sorte les villes qui dépendaient de Limoges. On lui attribue la fondation d'un grand nombre d'églises élevées en mémoire de son passage au Puy, à Mende, à Rodez, à Cahors, à Agen, à Périgueux, à Angoulême, à Bordeaux. Tout près de nous, Montmorillon et Poitiers ouïrent sa puissante voix : Montmorillon repose sous son patronnage et la cathédrale de Saint-Pierre est bâtie sur l'emplacement d'un premier temple à saint Martial.

De Poitiers, saint Martial descendit-il dans notre contrée en suivant les nouvelles routes jetées sur le sol par l'administration romaine ? C'est assurément probable. L'introduction du christianisme commence à lui, et la propagande s'accrut par les efforts des généreux adeptes qui reprirent sa noble tâche et traversèrent la province en tous sens.

De même que le successeur d'Irénée à Lyon s'appelle primat

Digitized by Google

des Gaules, celui de saint Martial à Bordeaux porte le nom de primat d'Aquitaine.

Sur le point de remettre son âme à Dieu, saint Martial désigna son disciple Aurélien pour lui succéder comme évêque à Limoges.

Cet apostolat amena sur la scène du monde une légion d'illustres chrétiens qui soutinrent avec gloire l'œuvre commencée, et auxquels l'amour et le respect de nos pères ont dressé partout des autels. Il existe quantité de bourgades et de chapelles au nom de saint Martial en-deçà de Limoges et au-delà. Par une cause analogue, nous rencontrons fréquemment dans le Poitou les noms d'Hilaire et de Martin, qui, rapprochés du bienfaisant vocable de sainte Radégonde, sont les plus vénérés et les plus populaires de cette partie de l'ouest.

Saint Hilaire apparut plus de cinquante années après saint Martial. La grandeur de sa foi et la force de son intelligence le firent l'égal des Grégoire, des Basile, des Athanase et de tant d'autres docteurs célèbres de l'orient et de l'occident qui vivaient à cette époque. Irénée, de Lyon, avait combattu la secte savante des Gnostiques, Hilaire se constitua l'adversaire infatigable de l'hérésie d'Arius, nouvellement produite, et devint un des confesseurs les plus éminens du Christ, non-seulement dans ce pays-ci, qui l'avait vu naître, mais encore pour toutes les Gaules et l'Italie.

Mort à Poitiers, le 13 janvier 368, ses disciples continuèrent son enseignement avec un succès digne de l'impulsion donnée par ce grand homme. Parmi ceux-ci se distinguaient saint Martin, saint Séverin, saint Lienne, saint Pascence, saint Léon, saint Gelais, saint Anthême, saint Juste, saint Juvence, saint Benoît, saint Lucain, saint Maximin ou saint Mesmin, évêque de Trèves, saint Maixent et saint Jouin. Ces trois derniers étaient frères et naquirent à Scillé, près de Loudun.

On sait que saint Martin fonda, vers 360, à Ligugé, le plus

Digitized by Google

ancien monastère qu'ait vu la Gaule, sur un terrain que lui avait concédé saint Hilaire, son maître et son ami. Saint Martin mourut à Cande, le 11 novembre 400.

Un peu plus tard, saint Jouin et saint Florent établirent à Ansion, depuis Saint-Jouin-de-Marnes, un autre monastère qui devint fâmeux comme école de lettres.

Il n'y a pas dans notre histoire de période plus féconde en hommes et en résultats. Le vieux monde latin penchait sur sa ruine; les pas des barbares qui descendaient, en impétueux torrens, des plateaux de l'Asie et du nord de l'Europe, ébranlaient le continent. Au milieu de la décomposition universelle de la société païenne, la vie future des peuples s'éveillait au souffle évangélique et surgissait par des milliers de sources. Un temple, une croix, le plus faible abri pour la prière commune, servirent à la fois de refuge aux maux publics et particuliers, et à grouper des habitations. Ce sont là nos plus nombreuses origines. Le germe de tous les progrès que renfermait la religion, résista à l'effroyable désordre de vingt conquêtes successives et s'appropria des forces toutes brutales et d'abord toutes hostiles.

Après les apostolats de saint Martial, des Hilaire et des Martin, et simultanément avec l'augmentation des fidèles, s'organisa la juridiction territoriale des évêques et des prêtres, leurs collaborateurs immédiats. Le diocèse — (DIOKÈSIS, administration, gouvernement, de DIOIKEO, régler, statuer.) — était une des vingt-quatre divisions de l'empire romain. Les diocèses avaient à leur tête un vicaire de l'empereur, et chaque province un proconsul. L'ordre ecclésiastique fut réglé sur le gouvernement civil, avec cette différence toutefois que le diocèse ne signifia plus un assemblage de plusieurs provinces, mais, dans un sens plus limité, une seule province sous un métropolitain. Le diocèse de Poitiers comprit donc la province entière du Poitou.

L'archiprêtré n'avait pas de limites préexistantes dans l'orga-

Digitized by Google

nisation civile romaine. Son ressort ne correspondit ni aux anciens *pagi*, ni plus tard aux vigueries et aux vicomtés : il se forma irrégulièrement des besoins spirituels qui s'accroissaient de plus en plus, et de l'accession des paroisses.

L'institution de l'évêque — (du grec EPISCOPEIN, visiter, surveiller) — remonte aux apôtres. Primitivement, la fonction d'évêque fut à peine distincte de celle de prêtre ; la tradition ne parle guère que du gouvernement épiscopal. Dès le second siècle, des distinctions devinrent nécessaires : l'archiprêtre fut la première personne après l'évêque ; il le remplaçait en son absence ; il avait le premier rang dans le sanctuaire et l'inspection sur tout le clergé.

La subdivision des diocèses en archiprêtrés, qui en formèrent, pour ainsi dire, la province, remonte au sixième siècle ; elle s'est prolongée jusqu'à la révolution de 1789, quoique affaiblie dès le règne de Louis XIV, dans son énergie et ses priviléges.

Les archiprêtrés furent très inégaux en étendue de surface et en nombre de paroisses : ainsi, celui de Rom n'en comptait que quatorze, tandis que Saint-Maixent en avait quarante-et-une ; Melle, soixante-treize, et Niort, six seulement. Exoudun dut à sa population et aux fortes gardes que la conquête y avait placées (1), d'être choisi pour résidence d'un archiprêtre. Autour de la paroisse la plus importante se rattachèrent, à différentes dates, les cures et les bénéfices dont j'ai fait l'énumération.

Parmi ces églises de paroisses et de prieurés, quinze étaient sous l'invocation de saints personnages contemporains de Notre-Seigneur Jésus-Christ : c'étaient Notre-Dame de Chenay, d'Eschiré, de Font-Blanche, de François, de Vouillé, que l'on fête le 15 août ; Saint-Jean-Baptiste de Mougon, fêté le 24 juin ;

(1) Ces gardes ou campemens devinrent dans la suite des châteaux : *castrum*, *castellum*.

Digitized by Google

Sainte-Madeleine d'Availles et de Prailles, fêtée le 22 juillet; Saint-Lazare de Goux, fêté le 17 septembre; Saint-Pierre de Chauray, d'Exoudun, de Bougon, de Chay et d'Aigonnay (église et prieuré), fêté le 29 juin.

Trois églises étaient sous l'invocation de saints du second siècle : Saint-Symphorien de Romans (église et prieuré), fêté le 22 août, et Sainte-Blandine, fêtée le 4 juin.

Sainte-Blandine appartient à l'église de Lyon. C'était une pauvre esclave, faible de corps, mais d'un courage au-dessus de toutes les indignités qu'elle endura. Après d'horribles épreuves subies à plusieurs jours d'intervalle, elle mourut sous les pieds d'un taureau lancé contre elle, en l'illustre compagnie de saint Pothin, nonogénaire, l'an 177.

Saint Symphorien, né à Autun et baptisé par Bénigne et Andoche, apôtres du pays des Eduens, est un des plus intrépides martyrs dont le récit des persécutions fasse mention. Rien ne put fléchir son âme. Sur le chemin du sacrifice sa mère lui cria : « Mon fils, pensez au Dieu vivant! méprisez une mort qui mène à la vie éternelle! » Le visage de Symphorien respirait la joie.

Trois églises avaient pour patrons des saints du troisième siècle : Saint-Saturnin de Chavagné, fêté le 29 novembre; Saint-Maurice de Reigné, fêté le 22 septembre; Sainte-Julitte et Saint-Cyr, fêtés le 16 juin.

Saint Saturnin était au nombre des sept évêques désignés par le pape Fabien. Il fut martyrisé à Toulouse, l'an 250, après une courte mission de dix années; mais la renommée de sainteté attachée à son rapide passage ne s'établit que plus solidement, tant son sang scella avec force la confession de sa foi.

Saint Maurice était le premier centurion de la vingt-deuxième légion romaine, qui avait mérité le nom de l'*heureuse* par sa bravoure toujours couronnée de succès. Cantonnée à Thèbes, dans la Haute-Egypte, près de ces solitudes si fameuses, et

Digitized by Google

recrutée au milieu de populations chrétiennes, la légion était l'objet de l'affection des chrétiens d'Orient. Transportée de Thèbes à Jérusalem et de Jérusalem à Rome, ses principaux officiers, en tête desquels était Maurice, s'engagèrent entre les mains du pape Caïus à refuser d'obéir si l'empereur changeait la guerre (des Bagaudes) en une persécution contre les chrétiens. Le cas prévu s'étant présenté, la légion refusa l'obéissance : la décimation fut ordonnée et se renouvela jusqu'à la mort du dernier soldat. Maurice périt par l'épée.

La légende de sainte Juliette de Cilicie est extrêmement touchante. C'était une jeune femme de famille riche et distinguée à qui l'on fit souffrir le plus douloureux supplice. Elle avait son enfant près d'elle et son sang ruisselait sur lui. La nature humaine fit un effort : Dieu fit tenir à cette innocente créature une conduite et un langage au-dessus de son âge. Le juge massacra l'enfant. La tradition a recueilli les témoignages de leur courage et unit leurs noms dans la même prière et la même gloire.

Dix églises appartiennent à des saints du quatrième siècle : Saint-Hilaire de Rouillé, fêté le 13 janvier; Saint-Martin de Fressines, de Pamprou, de Salles, de Sepvret, de Mougon, de Ruffigny, fêté le 11 novembre; Saint-Gelais (église et prieuré), fêté le 26 août; Saint-Nicolas de Murçay, fêté le 6 décembre.

Qui ne connaît saint Hilaire et saint Martin ? Je n'en analyserai pas la vie; elle est dans toutes les bouches et dans tous les cœurs.

Saint Gelais *(Gelasius)* fut disciple de saint Hilaire et occupa le siége épiscopal de Poitiers.

Saint Nicolas est honoré et invoqué dans toute la chrétienté. Il assista au concile de Nycée, où fut condamné l'Arianisme; il mourut évêque de Myre, en Lycie, l'an 342. L'amour que lui portèrent les populations de l'Orient n'eut d'égal que celui dont s'entoura saint Martin dans nos anciennes provinces.

Digitized by Google

Cinq églises sont sous le vocable de saints du cinquième siècle : Saint-Germain d'Izarnay, fêté le 24 juillet; Saint-Maixent de Pamprou (église et prieuré), Saint-Maixent de Souché, fêté le 26 juin; Sainte-Néomaye, fêtée le 13 janvier (1).

Une seule église, enfin, Saint-Heray de la Mothe, est dédiée à un saint abbé du sixième siècle.

Saint Germain, évêque d'Auxerre, alla deux fois combattre dans la Grande-Bretagne l'hérésie de Pélage; le pape saint Célestin le désigna pour cette difficile entreprise l'an 429; saint Loup, de Troyes, lui fut associé sur l'avis d'un concile. En se rendant à sa mission périlleuse, saint Germain consacra à la vie des vierges sainte Géneviève de Nanterre, devant le père et la mère de la jeune fille, à peine âgée de quinze ans, et en présence de tout le peuple des environs accouru au bruit de la sainteté des évêques d'Auxerre et de Troyes. Saint Germain eut la carrière la plus active; c'est un des types les plus accomplis du chrétien et du pasteur d'hommes que reproduisent nos annales. La France est remplie du nom de saint Germain (2).

Saint Maixent est né à Agde et s'appelait *Adjutor* avant de prendre le nom de *Maxentius*. Il vint, en 501, s'établir dans le monastère de Saint-Saturnin fondé depuis quarante années par Agapius, abbé de Saint-Hilaire-le-Grand, sous les abris de la

(1) La fête est remise au 14 par le motif que celle de Saint-Hilaire se célèbre le 13.

(2) L'an 1023, un certain *Adraldus* fit don à l'abbaye de Saint-Maixent de l'église de Saint-Germain d'Izarnay avec toutes ses appartenances. « *Cedo.... quidquid tam in terris quam in vineis, sive in hominum redditus, sive quolibet servitio intùs vel foris, meum, esse videbatur.* » On voit par ce titre que l'église d'Izarnay dépendait originairement de la cathédrale de Poitiers, et que, par le désordre des temps, elle était tombée aux mains des vicomtes d'Aulnay, qui la regardaient comme un bien patrimonial. — Dom Fonteneau, tome XV.

Digitized by Google

forêt de Vauclair, aux bords de la Sèvre. Le monastère et la bourgade qui se bâtît autour, ne furent plus connus bientôt après que par le nom du vénérable abbé, qui s'y distingua par ses vertus.

Sainte Néomaye est sortie du grand mouvement religieux imprimé à nos localités par saint Martial, saint Hilaire et saint Martin. Fille d'antique race, *de stirpe Baussaii*, elle se voua à la vie champêtre, semblable en ce point à Géneviève, la douce et chaste patronne de Paris.

Où est née la vierge du Poitou? Est-ce à Bauçay de Loudun, ou bien à notre Bauçay du canton de Celles, si voisin des lieux qu'a ornés de son nom la jeune chrétienne? Dans l'incertitude, les motifs se partagent. Il est vrai que le culte de Sainte-Néomaye était fort répandu dans le Haut-Poitou : à Saint-Médard de Thouars un tableau la représente tenant la houlette du berger; à Lésigny, canton de Plumartin, dans la Vienne, on l'honore d'un culte particulier; elle a des autels à Mirebeau, à Scorbé près de Dissay, à Assay près de Richelieu, à Ternay près de Loudun; plus près de nous, à Exireuil, la famille d'Appelvoisin lui avait érigé un autel.

Une notice faisant suite aux *Litanies poitevines* publiées en 1642 par Louis de La Rocheposay, évêque de Poitiers, n'indique pas que sainte Néomaye ait vu le jour à Bauçay de Loudun; mais il y est expressément dit que son corps fut déposé dans l'église de son nom, « à une lieue de Saint-Maixent. » — Dumoustier, auteur d'une Histoire de Loudun, ne parle nulle part de sainte Néomaye.

Au milieu des misères de toute sorte qui assaillaient les populations il y a douze siècles, l'homme n'eut pour se guider que la lumière qui lui venait de l'Eglise, mère bienfaisante et mère commune des faibles et des forts, des vainqueurs et des vaincus, des Germains et des Gaulois, des chefs et des sujets. Le rôle des saints prêtres des quatrième, cinquième et sixième siècles

Digitized by Google

et ultérieurement, fut social et civilisateur à tous les titres pour des masses privées de toute science humaine ; aussi se placèrent-elles avec un empressement filial sous la protection du chrétien pieux et savant qui leur enseignait les mystères d'une croyance nouvelle et le moyen d'acquérir par le devoir la vie future. Chaque agglomération d'habitans ou paroisse (de PARA OIKOI, maisons voisines) eut son patron. Ce choix naissait de la circonstance. Sainte Néomaye, dont la dépouille repose près de nous, devint l'objet de nombreux pélerinages : on l'invoquait pour toute espèce de maladie, mais particulièrement dans le cas de peste et d'épilepsie. Les maisons se multiplièrent autour de son tombeau, et il arriva que des besoins d'une autre nature que ceux de la piété se firent jour après une accumulation d'années, et que la fête patronnale du 13 janvier se dédoubla en solennité religieuse, d'une part, et en un marché ou une foire *(feria)* considérable, de l'autre.

Les habitudes de prière et de voyages en commun se sont affaiblies, puis effacées à la longue. Le *Missel* de Poitiers de 1543 renfermait un office particulier à la vierge du Poitou : l'office a été supprimé. Le *Breviarium pictaviense* de 1765, qui est en usage aujourd'hui, porte encore une commémoration de sainte Néomaye, sous la date du 14 janvier.

Un poète a consacré dans une *prose* les vertus de la jeune fille. Voici cette pièce que je copie dans le *Missel* de 1543 :

Plaudat chorus cœlitus
In festo Neomadiæ,
Et clerus authenticus
Cùm sono lætitiæ.
Hæc est flos munditiæ,
Sonus apostolicus,
Per hanc morbus hodiè
Fugit epilepticus.

Digitized by Google

In agro pictavico
Fuit hæc plantata,
Et jussu dominico
Ibi radicata;
Mente deificata
Ne fluat in Jericho.

Sole radiata
Splendore mirifico
De stirpe Baussaii
Refulget hæc stella;
Dulcior quam mella,
Alba ut flos lilii,
Refulgens puella
Lenis ut flos maii.

Per hanc Deus visitat
Caduce labentes,
Et eos sollicitat
Et facit levantes,
Piam exorantes
Quæ supremum excitat
Ut servet rogantes
Quos hic morbus implicat.

Solandis basilica
Per hanc veneratur,
Nam pestis levitica
Ibidem fugatur;
A clade pestiferâ
Morbidus curatur,
Virtute deificâ
Pressus consolatur (1).

(1) Que le chœur des anges applaudisse à la fête de Néomaye, et que le clergé fasse éclater sa joie par ses chants;

Néomaye est une fleur de pureté, elle a la parole d'un apôtre, et par ses vertus l'épileptique est guéri;

Digitized by Google

Ces vers se chantaient annuellement en messe solennelle. A l'épître, qui était tirée du livre de la Sagesse, le prêtre ajoutait : « *Flos vernalis redolet et profert sua via quandò laude colitur virgo Neomadia et antiqui frangitur serpentis invidia.* »

Ces expressions : *Flos vernalis redolet et profert sua via, refulgens puella; lenis ut flos maii; alba ut flos lilii,* sont si gracieuses, que j'ai craint d'en amoindrir le charme en les traduisant.

L'évangile choisi pour le 13 janvier rappelait ces paroles consolantes du Sauveur : « *Non mortua est puella, sed dormit. — Et tenuit manum ejus et dixit : Surge! et surrexit puella.* »

La très ancienne famille des Baussay, de laquelle serait sortie sainte Néomaye, possédait en même temps que le château *(castrum)* du voisinage de Loudun, un autre château, aussi fort vieux, non loin de l'église paroissiale de la sainte : — *Vetustissimum item castrum sanctæ Neomadiæ parochiali ecclesiæ conterminum, baroni diutissimè possederunt.* — Cette double possession détermina le séjour de la jeune fille dans la belle et pittoresque contrée qu'arrosent la Sèvre et le Lambon.

Fille du pays de Poitou, elle y fixa sa demeure sur l'ordre de Dieu, et fut sanctifiée dans son esprit, afin qu'elle ne rentrât pas dans le monde;

Radieuse comme le soleil, cette étoile des Baussay brille d'un merveilleux éclat;

La belle jeune fille est plus douce que le miel, plus blanche que la fleur du lis, plus suave que la fleur de mai;

Le Seigneur visite, lorsqu'elle l'intercède, celui qui tombe du mal caduc, et, à sa prière, il marche;

Tous ceux que la souffrance accable, sollicitent la pieuse vierge de fléchir le Très-Haut;

Tous ceux qui ont besoin d'être consolés, accourent l'honorer dans son temple;

C'est par elle que se nettoie le corps du lépreux et que le malade est préservé de la peste;

Sa vertu divine relève le cœur des affligés

Digitized by Google

Qui d'entre nous, lorsqu'il a visité ce pays si varié par ses grands arbres et ses vives eaux toutes transparantes quand le soleil les inonde de ses rayons, n'a formé le vœu, au moins momentanément, d'avoir une retraite sous de tels abris, pour se vouer aux charmes de la solitude, à un bonheur tout intime et inaltérable?

L'aspect de ces lieux, plus solennels encore par leurs ombrages du cinquième siècle qu'ils ne le sont de nos jours, dut impressionner l'âme de la chaste fille : elle s'y fixa et voulut que son corps fût confié à la terre témoin de ses prières.

Le nom de *Néomaye* me paraît être de convention et approprié à l'état *nouveau*, à la vie pastorale, c'est-à-dire d'oubli volontaire de son rang, qu'elle prenait en échange de la vie des grandes familles gallo-romaines. Il y aurait donc deux appellations dans Néo-maye qui signifieraient *femme-nouvelle* (NEOS-MAIA) régénérée par le baptême. MAIA peut être pris également dans le sens de *mère* ou de *patronne :* nouvelle patronne pour le pays, honnéurs rendus à une chrétienne, au lieu de ceux accordés à une idolatrie locale.

Pourquoi les habitans des campagnes ne disent-ils pas, en général, Sainte-Néomaye, mais *Saint-Trémoi?* A-t-on voulu originairement désigner Saint-Rhémi, dont une plaine voisine de Niort porte le nom? Autrefois nous changions l'*i* latin en la diphthongue *oi*. Saint-Trever de Bretagne est bien appelé par des chroniqueurs *Tremorus;* près Lussac, il existe une localité du nom de *Saint-Remois*. Mais quels rapports signaler entre ces lieux différens et celui qui nous occupe? il n'y en a pas. Je pense que c'est une corruption dans le langage. J'ai vu d'anciennes cartes géographiques qui donnaient *Saint-Trémoi* pour Sainte-Néomaye.

Enfin, j'arrive au saint abbé qui protège la paroisse de la Mothe. Il est le moins connu de ceux que j'ai nommés ; il n'ap-

Digitized by Google

partient pas au Poitou et est né dans la vieille cité qu'éclaira de sa foi l'apôtre saint Martial. Pour retrouver les traces du saint qui a consacré ses richesses à des aumônes et à la création d'établissemens religieux, qui fut l'ami de sainte Radégonde, de Fortunat, poète et évêque, de l'historien Grégoire de Tours, auquel Fleury consacre plusieurs pages, il est nécessaire de savoir que *Heray* se traduit en latin par *Aredius* ou *Aridius*.

Ce nom a subi plus d'une transformation et traversé bien des orthographes. Pour nous, habitans d'une province où se parlait plus communément la langue du nord, nous avons fait Heray d'Aredius; au-delà de la Charente, qui sert à peu près de limite aux deux idiômes, et dans une contrée où le *roman* succéda au latin, Aredius ou Aridius se rendit par *Irier*, *Yrié*, *Irieix*. La ville de Saint-Yrieix, chef-lieu d'arrondissement, porte en dialecte limousin le nom de *Heray* et occupe l'emplacement d'un monastère qu'il y éleva et qui s'appelait au sixième siècle *Attanum* ou Attane.

Aridius, Irieix ou Heray naquit à Limoges en 515 et mourut, entouré de ses religieux d'Attane, à l'âge de quatre-vingts ans. Il était fils de Jucondus, *prince* de la ville, et de Pélagie; Pélagie était fille de Thierry, roi de Metz; Thierry avait pour père Clovis. Si la généalogie du biographe (1) est vraie, Héray était le petit-fils, par sa mère, du fondateur de la monarchie française.

Il fut nourri des principes de la religion chrétienne et élevé dans les lettres et la philosophie de l'époque. Son père l'envoya auprès du roi Théodebert, qui le fit son chancelier.

Le goût d'Héray pour la vie claustrale l'emporta sur tout autre intérêt du monde, et, encouragé par saint Nizier, évêque

(1) Le père Bonaventure de Saint-Amable, définiteur provincial des Carmes, 1676.

Digitized by Google

de Trèves, il quitta les dignités dont il était revêtu et celles que son mérite l'eût rendu digne d'occuper, pour fonder à Attanum le monastère qu'il y plaça sous la règle de saint Basile et de Cassian.

Plein de vénération pour les tombeaux de saint Hilaire et de saint Martin, attiré par la célébrité de la retraite de la reine sainte Radégonde et de celle de saint Maixent, il fit plusieurs voyages vers les lieux devenus l'objet de sa pieuse attention (1).

Il est permis de penser que dans ces visites faites pour deux motifs, la piété et les nobles récréations de l'esprit, il passa par la vallée de la Sèvre en se rendant de Saint-Maixent à Limoges, et séjourna dans les lieux mêmes qui gardent la mémoire de son nom; c'était naturellement sa route pour joindre les grands chemins tracés au-dessus de la forte dépression de terrain formée par la rivière et ses premiers affluens. Peut-être les habitans avaient-ils résisté, entourés de forêts et de marais, à l'enseignement évangélique et y furent-ils ramenés par les efforts personnels d'Aredius... Quoi qu'il en soit, une église fut construite sur les bords de la Sèvre, dans la bourgade appelée *Sensciacus*, et consacrée à Heray. L'office commémoratif se dit le 25 août, jour de la fête de saint Louis, mais sans prières particulières.

Ici, mon ami, je termine la tâche que je m'étais proposée dans cette lettre. J'aurais été heureux d'offrir à la Société de Statistique une notice plus complète des paroisses et des prieurés, et de reproduire sous leurs traits vénérables ces existences oubliées des premiers fondateurs de nos localités. Leurs noms mystérieux ont été mêlés à nos plus lointains souvenirs, semblables à des parens bien-aimés que la mort n'atteindrait jamais.

(1) Voir la notice que M. Charles Sauzé, docteur, a publiée, en 1840, sur Saint-Heray.

Digitized by Google

C'est commettre une grave erreur que de parler des anciens temps sur le calque des idées modernes; chaque âge d'une nation a son caractère à part, comme les périodes variées de la vie de l'homme. Il faut se placer, par l'étude consciencieuse des textes, au milieu de la société d'alors et vivre de ses doctrines, de ses aspirations, de ses douleurs, de ses fautes, de ses lois et de ses gouvernemens, pour la juger : différemment l'histoire n'est plus qu'un anachronisme... mais j'habite loin des sources où j'aimerais à me désaltérer! plus tard je reviendrai sur mes pas et complèterai cette ébauche en l'agrandissant.

Recevez toutes mes cordiales salutations.

JULES RICHARD.

La Mothe-Saint-Heray, 27 février 1852.

A la fin du treizième siècle, sous l'épiscopat de Gauthier (de Bruges), élevé au siége de Poitiers en 1278, il fut fait un état des bénéfices qui étaient à la collation de l'évêque. Voici les redevances des églises de l'archiprêtré d'Exoudun à cette époque reculée :

L'église de Thorigné devait vingt sols de *bissexte* ou *bissextre*, et de de droit, trente livres.

Celle de Salles devait dix-huit sols de bissexte.

Echiré, vingt-cinq sols de bissexte, et de droit, quarante livres.

Souché, dix sols de bissexte, et de droit, trente livres.

Reigné, cinq sols de bissexte, et de droit, seize livres.

Prailles, trente sols de bissexte, et de droit, vingt livres.

Digitized by Google

Saint-Heray *(ecclesia sancti Aredii)*, vingt-cinq sols de bissexte, et de droit, quarante livres.

Saint-Martin de Pamprou, vingt livres de droit.

Sainte-Néomaye, vingt livres de droit.

La Mothe *(ecclesia de Motâ)*, sans redevance. — Où était cette église ?

Saint-Gelais, vingt-cinq sols de bissexte.

Eglise de Goux, vingt livres de bissexte et cinquante livres de droit.

Bougon, dix sols de bissexte.

Avon, dix sols de bissexte, et de droit, vingt livres. — (Cette église fut comprise plus tard dans l'archiprêtré de Lusignan.)

Romans, dix sols de bissexte et vingt livres de droit.

Pamprou, vingt sols de bissexte et vingt-cinq livres de droit.

François, dix sols de bissexte et vingt-cinq livres de droit.

Chenay, dix sols de bissexte et trente livres de droit.

Chay, quinze sols de bissexte et cinquante-et-une livres de droit.

Sepvret, dix sols de bissexte et vingt-cinq livres de droit.

Vouillé, quinze sols de bissexte et vingt livres de droit.

Chauray, quinze sols de bissexte et trente livres de droit.

Chavagné, dix sols de bissexte, et de droit, vingt livres.

En somme, trois cent trois sols de bissexte et cinq cent sept livres de droit.

Les églises d'Exoudun, de Mougon, de Sainte-Blandine, de Rouillé et d'Aigonnay étaient, pour diverses causes, exemptes de ces redevances.

Que signifie le mot ***bissexte?*** Ce n'était point le ***titre*** d'une monnaie, une espèce de sol. Bissexte *(bissextum)* était le jour qu'on ajoutait chez les Romains, chaque quatrième année, après le 24 février; c'était le ***sixième*** jour des calendes de mars qu'on écrivait ***double. Sou de bissexte*** voudrait-il dire qu'on ne le payait que tous les quatre ans, aux années bissextiles, contrairement au service de la ***livre*** de ***plein droit,*** qui se soldait annuellement? Je laisse la question en ces termes; j'en sais si peu dans ces matières, que je ne peux la résoudre. J. R.

Digitized by Google

PROPOSITION DE M. MONNET.

—

RAPPORT.

—

MESSIEURS,

Dans l'une de vos dernières séances, M. Monnet vous a soumis une proposition motivée, ainsi conçue:

Considérant que l'un des buts principaux de la Société de Statistique est de développer le goût de l'étude et du travail dans les Deux-Sèvres;

Considérant les précédens établis dans beaucoup de départemens par l'initiative de sociétés ayant le même but que la Société de Statistique des Deux-Sèvres;

Considérant les bons résultats que l'on obtient toujours de l'émulation;

J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de la Société la proposition suivante :

Chaque année ou tout au moins en 1832 à titre d'essai, il sera établi un concours sur un sujet désigné par une commission spéciale.

Toutes les conditions du concours seront réglées par la commission. Toutefois, le sujet donné devra être choisi en dehors des sciences spéciales.

Le concours devra être ouvert assez à temps pour que le résultat puisse en être proclamé à la séance annuelle présidée par M. le préfet en présence du Conseil général.

Le prix consistera en une médaille gravée pour la circonstance.

Digitized by Google

Après un court débat, l'examen de la proposition de M. Monnet a été renvoyé à une commission composée de MM. Decollard, de la Vergnée, Amaury de Liniers.

J'ai l'honneur de vous exposer, en qualité de rapporteur, le résultat des délibérations de votre commission.

M. Monnet, appelé au sein de la commission, a reproduit en peu de mots ses idées formulées dans les considérans à l'appui de sa proposition. Son but, a-t-il dit, est d'exciter une louable émulation, le goût des études sérieuses, et, en offrant une récompense d'une valeur morale incontestable, de tourner vers le travail les loisirs d'une jeunesse intelligente. Il s'estime heureux de se trouver en ce point en parfaite conformité de sentimens avec le digne président de la Société; il aime à se rendre le faible écho des paroles chaleureuses que vous adressait naguère l'honorable M. Beaulieu. Quant aux modifications que sa proposition comporte, aux mesures que son application réclame, il déclare s'en rapporter pleinement à la sagesse de la commission.

Un membre a fait observer qu'il ne s'agissait point là d'une innovation, et que la question portée par M. Monnet devant la commission avait reçu sa solution, lors de la constitution de la Société. L'art. XLVII de votre règlement dit en effet :

Art. 47. « Des médailles d'honneur pourront être décernées par la Société aux auteurs des meilleurs mémoires sur des questions qu'elle aura proposées. »

Le principe de la proposition ne peut donc être attaqué, vos statuts le consacrent. Pour ce qui est de son application, M. Monnet, dans le langage qu'il a tenu à la commission, a manifesté le vif désir de se conformer à l'esprit de votre règlement : dès lors l'opportunité de sa proposition était seule mise en cause.

Demander s'il est opportun de faire appel au talent, à la bonne volonté, aux efforts des intelligences, lorsque ce talent, cette bonne volonté, ces efforts doivent être dirigés vers une œuvre

Digitized by Google

utile à la Statistique des Deux-Sèvres, c'est demander si l'état de vos finances vous permet de voter un crédit minime, et si en échange de ce léger sacrifice vous êtes appelés à recueillir un large dédommagement.

Votre commission a pensé que vous n'hésiteriez pas à allouer les fonds nécessaires. Il suffirait pour vous y déterminer de cette simple considération : S'il y a lieu de décerner le prix proposé, c'est qu'un mémoire sera digne d'être couronné ; en d'autres termes, si le crédit est employé, c'est que vous devez en retirer un bénéfice réel.

L'opportunité admise, votre commission eût pu regarder sa tâche comme remplie, et vous demander l'adoption pure et simple de la proposition de M. Monnet. Elle a pensé qu'il était de sa mission et de son devoir, après avoir émis un avis favorable sur l'ensemble de la question, de l'étudier sur toutes ses faces, de soulever toutes les objections, de régler tous les détails ; en un mot, elle a désiré vous soumettre un travail complet, afin de permettre à votre jugement de s'exercer sans entraves sur un sujet qui ne laisse pas, à ses yeux, d'avoir de la gravité et de l'importance.

Il est un point sur lequel le silence du règlement appelait une discussion sérieuse ; l'art. 47, base du projet, suppose un concours : M. Monnet demande que ce concours soit ouvert à tous, dans le département et même dans la France entière.

Est-ce là l'esprit de vos statuts ? L'art. 47, qu'on invoque et sur lequel on s'appuie, doit-il recevoir une semblable interprétation ? Un membre de la commission a soutenu l'opinion contraire ; suivant lui, le règlement a eu en vue de couronner le mérite de travaux accomplis au sein de la Société. On ne doit point isoler l'art. 47 des précédens, qui traitent du compte-rendu des travaux de la Société, du choix à faire parmi les travaux pour former les mémoires, de la publication des dits

Digitized by Google

mémoires. Quoi de plus rationnel que la distribution de médailles d'honneur aux auteurs des meilleurs mémoires, lorsque, chaque année, la Société publie ses annales? Ne faut-il pas voir, dans cette clause du règlement, la consécration de cette pensée féconde d'élever un monument public de vos travaux? Et, si vos mémoires sont les assises de l'édifice, ses prix accordés par vos soins ne font-ils pas partie de ce temple dédié à la science, à titre de trophées glorieux?

La majorité de la commission a répondu que la Société de Statistique aimait à s'entourer de toutes les lumières, de tous les talens; que des précédens sans nombre attestaient de l'empressement avec lequel des communications étrangères étaient accueillies; qu'il ne saurait entrer dans votre pensée de revendiquer pour vous seuls l'honneur d'écrire l'histoire de ce département et de posséder le secret de ses trésors scientifiques; que votre règlement, rédigé dans cet esprit, ne pouvait frapper d'exclusion les personnes étrangères à la Société.

Ces puissantes considérations ont déterminé votre commission à émettre le vœu que le concours fût étendu à toute la France.

La minorité a objecté que chaque année les Académies ou Corps savans faisaient appel aux intelligences d'élite du pays, et que des prix d'une nature considérable ne pouvaient souvent être adjugés, faute de concurrens sérieux. Pouvait-on espérer d'être plus heureux, en présence de ressources minimes, imposant des bornes étroites à votre générosité?

Quand le champ des hypothèses est ouvert, il est permis de n'en rejeter aucunes. Votre commission s'est placée sur ce terrain; elle a cru devoir admettre toutes les probabilités; la prudence lui en faisait une obligation, et le bien de la Société le lui commandait. Elle ne s'est point dissimulée qu'en dehors de ce département, de cette Société peut-être, sa voix expirerait sans écho, mais elle n'a pas voulu fermer la porte à la bonne volonté,

Digitized by Google

et rejeter de gaîté de cœur le tribut apporté par des mains étrangères et généreuses.

Pour ces motifs, elle vous propose d'étendre à la France entière le bénéfice du concours ouvert sur un sujet qu'il vous appartiendra de fixer.

Un tel concours exige des garanties de publicité, de justice et d'impartialité.

Il est d'usage de mesurer la publicité sur la valeur intrinsèque du prix accordé; de plus, le sujet du concours devant porter sur l'une des branches de la Statistique des Deux-Sèvres, les habitans de ce département ont un intérêt spécial dans la question, sans parler des facilités plus grandes, des avantages incontestables, des documens précieux qu'ils ont à leur portée.

Afin qu'ils n'en ignorent, votre commission a remis à votre président le soin de faire insérer le programme du concours dans les journaux des Deux-Sèvres; l'insertion dans vos mémoires et l'envoi aux présidens des sociétés savantes qui correspondent avec vous, avec prière de le propager, lui ont paru des conditions suffisantes pour assurer les garanties de publicité nécessaires dans le reste de la France.

Aux termes de votre règlement, la Société de Statistique propose le sujet mis au concours : c'est dire qu'elle en règle les formes et en assure l'exécution.

Votre commission a cru répondre à l'esprit de vos statuts en vous proposant d'investir une commission choisie dans le sein de la Société de la mission d'arrêter les bases du programme du concours, d'en fixer le sujet et de nommer le jury appelé à statuer sur les mémoires envoyés.

Dans le but de satisfaire toutes les exigences, d'assurer tous les droits, ce jury serait composé de sept membres, dont le président et le secrétaire de la Société, conformément au règle-

Digitized by Google

ment, deux sociétaires et trois personnes étrangères à la Société. Cette commission aussi équitable qu'ingénieuse enlèverait tout prétexte aux réclamations.

Enfin, comme il convient de donner aux concurrens le temps nécessaire à un travail sérieux, la commission chargée d'arrêter les conditions du concours serait tenue d'en faire connaître le programme à la séance de mars ; le prix devrait être décerné à votre séance publique annuelle, fin d'août.

Il me reste, Messieurs, à résumer les décisions de votre commission. En conséquence, j'ai l'honneur de vous soumettre en son nom et de concert avec l'auteur de la proposition, l'adoption du projet suivant :

Art. 1er Une médaille en or, du prix de 100 fr., sera décernée par la Société de Statistique, dans le courant de l'année 1852, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet qu'elle aura proposé.

Art. 2. Un concours est ouvert à cet effet dans toute la France.

Art. 3. Le programme des conditions du concours sera rendu public, imprimé dans les mémoires de la Société et adressé aux présidens des Académies et Corps savans.

Art. 4. Une commission, choisie au sein de la Société de Statistique, fixera le sujet et les conditions du concours, et nommera le jury appelé à statuer sur les mémoires envoyés.

Art. 5. Le jury sera composé de sept membres, dont quatre appartenant à la Société de Statistique et trois choisis en dehors de son sein. Le président et le secrétaire de la Société font de droit, aux termes du règlement, partie des quatre sociétaires appelés à la formation du jury.

Art. 6. Le programme des conditions du concours sera exposé par la commission à la séance de mars.

Art. 7. Le prix proposé sera décerné à la séance publique annuelle de la Société (fin d'août).

A. DE LINIERS.

Digitized by Google

MAITRISE

DES APOTHICAIRES-JURÉS

De la Ville de Niort.

(REGISTRE DE 1700 A 1791.)

Animé par les exhortations si zélées et si persuasives de notre digne président, j'ai senti renaître mon ancien attrait pour les recherches de vieux livres et de vieux papiers, dans l'espérance surtout de rencontrer quelque document intéressant pour l'histoire de notre ville ou de notre département; et mes premières recherches n'ont pas été sans fruit : elles m'ont procuré la découverte du registre des délibérations de l'ancienne maîtrise des apothicaires-jurés de la ville de Niort, registre auquel je vous prie de vouloir bien donner une place dans vos archives, si vous jugez, par la courte analyse que j'en vais faire, que cet objet soit digne de vous être offert.

Ce registre contient d'abord, sur quatre feuilles volantes, l'indication des édits, arrêts, commissions royales sur lesquels s'appuie l'existence des maîtrises d'apothicaires dans les *villes*

Digitized by Google

non jurées, c'est-à-dire, je crois, dans les villes qui, ne possédant point d'université ni d'école de médecine, n'avaient pas anciennement de ces maîtrises ou jurandes.

Après ces indications, vient, dans tout son contexte, le règlement, en 19 articles, contenant les statuts de ces mêmes jurandes, donné, sur l'ordre du roi et avec son autorité, par son premier médecin, Charles Bouvard, le 20 janvier 1637.

Ces statuts exigent de tout aspirant à la maîtrise : 1° trois ans d'apprentissage et cinq années d'exercice subséquent; 2° un examen sur *l'élection, préparation, composition et conservation* des drogues *et médicamens;* 3° deux *chefs-d'œuvre* sous les yeux des examinateurs, c'est-à-dire la confection de deux remèdes, l'un pour l'extérieur, l'autre pour l'intérieur; 4° un serment juridique *de bien et fidèlement exercer l'art de pharmacie, garder et observer les ordonnances royales et les présens statuts;* 5° enfin le versement d'une somme de *50 fr. dans la boîte de la confrérie.*

Je noterai encore dans ce même règlement les articles qui suivent : Chaque année on élira un ou deux maîtres pour être gardes-maîtres des statuts, avec pouvoir et autorité de visiter les boutiques de tous les confrères, en compagnie d'un médecin ou du plus ancien pharmacien de la compagnie. Tout maître a charge d'empêcher le débit des drogues aux coureurs et aux charlatans, aux chirurgiens et barbiers des lieux voisins du siége de la maîtrise, ainsi qu'aux épiciers et droguistes, sous peine, par tous ceux-ci, de voir leurs drogues confisquées ou détruites, et, par les chirurgiens seulement, d'être *châtiés et punis* selon les ordonnances.

Suivent les règlemens concernant le débit des poisons, les droits des veuves d'apothicaires et les principales précautions pour le choix des employés de pharmacie.

La première assemblée de la maîtrise de Niort eut lieu le 24 septembre 1700, dans la Chambre consulaire, *lieu emprunté.* Il

Digitized by Google

s'y trouva cinq maîtres : Freteau, Favier, Valnod, Bastard et Guillemain. Les deux premiers furent élus maîtres-gardes et le dernier se retira avant la signature du procès-verbal.

Le 31 décembre de l'année suivante (1701), on manda Noël Guillemain pour lui faire des représentations amicales sur sa résistance et sa séparation, et, après l'avoir entendu, on le déclara exclu de la communauté, et on arrêta de le poursuivre devant la justice, à frais communs. — Cette deuxième assemblée et presque toutes les autres depuis se tinrent aux Cordeliers, toujours comme lieu emprunté.

Huit jours après, le 7 janvier 1702, Guillemain fit ses excuses, déclara qu'il n'avait fait d'opposition que pour ne pas déplaire au sieur Dupuy-Cochon, pour lequel il avait un grand respect. Il se soumit au paiement des frais déjà faits et s'unit cordialement à ses confrères.

Le reste du registre se compose de délibérations sur des demandes d'admission dans la compagnie, de procès-verbaux de visites dans les différentes pharmacies de la ville, de délibérations sur des procès à entreprendre pour la conservation des priviléges de la même compagnie, d'élection de maîtres-gardes, etc. Un historien des établissemens publics de notre ville y trouverait à remarquer divers procès-verbaux de délibérations par lesquelles on refuse d'admettre des aspirans (Picard, 16 juin 1784; Carcault-Philippain, 13 juillet 1786) aux épreuves de la maîtrise, par le motif que ces aspirans ne prouvaient pas qu'ils eussent été *grand-mairiens* avant d'entrer en apprentissage. Et ces mêmes procès-verbaux fourmillent de fautes de langage et de fautes d'orthographe. Il y ferait remarquer l'époque précise à laquelle on a commencé à constater par écrit les demandes et les réponses des examens, le 29 mars 1758; il y suivrait au doigt et à l'œil les variations et les progrès des théories chimiques depuis le milieu du dix-huitième siècle; il intéresserait

Digitized by Google

par le détail d'un procès entre le corps des pharmaciens de Niort et les écoles médicales de Paris, sur la prétention qu'avaient les élèves de ces écoles de pouvoir s'établir partout en France sans nouvel examen ; enfin, il pourrait donner tous les détails de la réception du dernier membre du corps dont je vous entretiens, M. Frère, qui était encore parmi nous il y a quatre ans à peine, et qui avait été reçu le 1er septembre 1791.

L'ABBÉ TAURY,

Curé de Notre-Dame.

Digitized by Google

RECHERCHES

SUR QUELQUES

DÉFORMATIONS DU CRANE,

OBSERVÉES DANS LE DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES,

Par le Docteur L. LUNIER,

Membre titulaire de la Société anatomique et Ancien Interne des hôpitaux de Paris ;
Médecin en chef de l'Asile des Aliénés des Deux-Sèvres.

Parmi les causes physiques qui déterminent l'altération des fonctions de l'encéphale, il n'en est pas de plus incontestable que la conformation vicieuse du crâne. Cette cause est en même temps l'une des plus graves, car presque toujours elle dénote une faiblesse congéniale de l'intelligence et doit faire redouter l'incurabilité. Aussi est-ce tout d'abord sur la conformation du crâne que se porte l'attention des médecins placés à la tête des établissemens d'aliénés. Tel a été pour moi le point de départ de recherches dont je vais exposer les principaux résultats.

En examinant attentivement le crâne des malades qui m'ont été confiés, je remarquai dès le principe une certaine déforma-

Digitized by Google

tion qui, chez le plus grand nombre, offrait une analogie frappante ; il y avait évidemment là autre chose qu'une simple coïncidence. J'examinai de nouveau, je comparai entre eux les crânes les plus déformés, et je restai bientôt convaincu qu'une seule et même cause avait produit la plupart des vices de conformation que j'avais sous les yeux. Je vais essayer de le démontrer.

Personne n'ignore que la forme normale de la tête n'est pas la même sur tous les points du globe. Dans la race caucasienne, un crâne bien conformé représente un ovoïde à petite extrémité antérieure. Le front, verticalement développé, offre dans tous les sens une convexité régulière qui se confond insensiblement avec les parties latérale et supérieure de la tête. Les diverses dimensions du crâne ont entre elles des rapports bien déterminés et qui, dans l'état de santé, varient peu d'un individu à un autre. Voici, par exemple, les moyennes obtenues par M. Parchappe sur 90 têtes d'hommes adultes et 70 têtes de femmes :

	Hommes.	Femmes.
Diamètre antéro-postérieur.	187,1	177,5
Diamètre transverse.	142,5	134,3 (1).

Les chiffres obtenus par d'autres médecins et surtout par M. Lélut (2) se rapprochent assez de ceux de M. Parchappe pour qu'on puisse prendre ces derniers comme terme de comparaison. Or, la tête de quelques-uns des malades de l'asile de Niort offre une conformation qui s'éloigne singulièrement de ce type normal.

(1) *Recherches sur l'encéphale*, 1er mémoire, Paris, 1836, p. 17.

(2) LÉLUT, *Examen comparatif de la longueur et de la largeur du crâne chez les voleurs homicides.* Voy. *Journal universel et hebdomadaire de Médecine*, janvier 1831.

Digitized by Google

1° Les uns, en effet, ont le front déprimé, fuyant, comme déjeté en arrière. Il semble que l'os coronal ait cédé à l'action permanente d'une force agissant d'avant en arrière et de haut en bas. Aussi la convexité de cet os est-elle alors moins prononcée que dans l'état normal, en même temps que la suture qui l'unit aux pariétaux est située sur un plan plus postérieur. Une quinzaine de mes malades présentent cette déformation.

2° Chez d'autres, le crâne est aplati au niveau et un peu en dehors de la fontanelle antérieure. Une surface plane a remplacé la convexité qu'on observe habituellement sur cette partie de la calotte du crâne (1). Cette déformation que j'ai rencontrée chez une dizaine de malades, coïncide presque toujours avec un allongement de la tête et quelquefois aussi avec une saillie de la partie postérieure de cet organe. Il en est de même pour les vices de conformation dont il me reste à parler.

3° A un degré plus avancé, ce n'est plus seulement une surface plane qui a remplacé la convexité normale, mais bien une véritable dépression transversale qui se prolonge parfois sur les parties latérales du crâne. Treize malades m'ont offert ce vice de conformation.

4° Enfin, dans une dizaine de cas, j'ai trouvé cette dépression transversale extrêmement prononcée. Quelquefois même, elle se prolongeait sur les côtés et en arrière, au-dessus du pavillon de l'oreille et au-dessous de la protubérance occipitale externe, et formait comme un sillon circulaire qui divisait le crâne en deux segmens de sphère à la façon d'une calebasse.

Telles sont les déformations du crâne que j'ai rencontrées le

(1) Je ne veux point parler ici d'une dépression lozangique, correspondant à la fontanelle antérieure, et qui me paraît être normale. Celle que je signale, située souvent en arrière, plus rarement en avant de la suture fronto-pariétale, est presque toujours transversale.

Digitized by Google

plus souvent dans l'asile de Niort, et qui me paraissent être le résultat d'une seule et même cause. Plus loin, je dirai quelques mots de deux ou trois variétés non moins intéressantes, mais beaucoup plus rares.

Pour bien comprendre le mode d'action de la cause toute mécanique des déformations que je viens de signaler, il faut se rappeler quelle est la conformation du crâne de l'enfant nouveau-né. Formé de pièces presque complètement cartilagineuses, séparées elles-mêmes par des membranes sans consistance aucune, il subit facilement toutes les formes qu'on lui imprime. Il est vrai de dire que, par suite de son élasticité, le crâne a bientôt repris sa conformation normale, si rien n'y met obstacle. Aussi admet-on généralement qu'une pression extérieure *momentanée* ne peut que fort rarement modifier sa forme. Les manœuvres qui consistent à pétrir le crâne des nouveaux-nés sont donc inutiles en même temps qu'elles sont dangereuses.

Mais il n'en est plus de même quand il s'agit d'une compression *permanente* qui, de l'aveu de tous, peut imprimer à la tête une forme plus ou moins anomale. Telle est, selon moi, la cause des déformations du crâne que j'ai indiquées au commencement de ce travail.

En effet, dans le département des Deux-Sèvres, ou du moins dans la plus grande partie, il est d'usage d'entourer la tête des nouveaux-nés d'un bandeau qui, de la partie supérieure du front ou de la fontanelle antérieure, se dirige en bas et en arrière en passant par-dessus le pavillon de l'oreille et au-dessous de la protubérance occipitale externe; puis les deux chefs ramenés en avant sont fixés par un nœud sur le sommet de la tête. Vers le deuxième, troisième ou quatrième mois, le bandeau est remplacé par une espèce de demi-calotte en carton qui remplit à peu près les mêmes usages. A un âge plus avancé, pour lui donner plus de consistance, on y joint un fil de fer,

Digitized by Google

un *arcelet*, dont les deux extrémités viennent prendre un point d'appui sur l'oreille, au-devant du tragus, qu'elles dépriment parfois à tel point que le conduit auditif externe est complètement fermé. Ce dernier genre de coiffure est surtout usité chez les Pelleboises (1) : Je le tiens d'un médecin fort distingué de Melle, M. le docteur Dusouil. Chez les femmes qui font usage du bonnet rond, de la grande coiffe ou du colback, les cheveux sont maintenus par un bandeau souvent fort serré, comme j'ai pu maintes fois m'en assurer moi-même.

Quoi qu'il en soit, le bandeau des enfans et des femmes adultes et la calotte en carton présentent les mêmes inconvéniens : ils déterminent sur la tête une constriction circulaire ou transversale qui a pour effet de rapprocher l'angle supérieur du coronal de la partie inférieure de la protubérance occipitale. Le front se trouve ainsi déjeté en arrière ; la convexité des pariétaux est augmentée, et il en résulte à la fois une dépression de la partie antéro-supérieure du crâne, une saillie de la partie postéro-supérieure et souvent en même temps un aplatissement apparent de la face postérieure de la tête.

D'ailleurs, les usages ne sont pas les mêmes dans toutes les localités : ici, on ne fait que rarement usage du bandeau ; là, vous le trouvez encore chez des enfans de quatre, cinq et six mois. La calotte en carton n'est guère usitée que dans les campagnes ou dans la classe ouvrière (2). Les déformations du crâne devaient donc offrir, et offrent en effet un grand nombre de variétés. Quelquefois, elles sont tellement prononcées qu'on les

(1) On désigne sous le nom de ***Pelleboises*** (par les bois) les femmes qui habitent la partie méridionale et boisée du département.

(2) Dans quelques communes de l'arrondissement de Melle, on retrouve encore le bonnet rond maintenu sous le menton par une gourmette en fer ou une bride fort serrée, qui gêne singulièrement la circulation de la tête et même les mouvemens de la langue.

Digitized by Google

reconnaît à travers toute l'épaisseur des cheveux et de la coiffure.

Rien n'est plus facile du reste que de comprendre pourquoi ces déformations sont plus rares et moins prononcées chez les hommes que chez les femmes. Débarrassés de bonne heure du bandeau de la première enfance, ils ne portent presque jamais plus tard de coiffure serrée, et le crâne, par suite de son élasticité naturelle, reprend plus ou moins complètement sa forme normale. La fréquence de l'allongement de la tête chez les femmes du département des Deux-Sèvres viendrait à l'appui de l'opinion de Gall, qui prétend que, chez la femme, les parties du cerveau situées vers la région antéro-supérieure du front sont plus petites que chez l'homme, tandis que celles qui occupent la région supérieure de l'occipital sont plus amplement développées; d'où il déduit ce principe, que *dans les têtes de femme conformes à la structure ordinaire, le diamètre du front à l'os occipital est plus grand, et que tous les autres diamètres sont plus petits* (1).

J'ai dit plus haut que c'était surtout dans le jeune âge qu'une compression extérieure pouvait modifier la forme de la tête. En effet, de la quatrième à la sixième année, les différentes pièces qui constituent le crâne se soudent entre elles. Il ne faudrait pas croire cependant que la tête ne puisse plus dès-lors être modifiée dans sa forme. Une constriction forte et permanente peut encore laisser des traces, en arrêtant le développement de certains points de la calotte du crâne qui se trouvent naturellement alors plus déprimés que les parties voisines, au développement desquelles rien ne s'est opposé.

Dans quelques localités du département des Deux-Sèvres, une circonstance particulière vient en aide à la cause toute mécanique que je viens de signaler; je veux parler de la fréquence

(1) Gall, *Fonctions du cerveau*, t. I.

Digitized by Google

du rachitisme. Dans cette maladie, en effet, les os conservent pendant longtemps une mollesse, une malléabilité exceptionnelle qui est la cause principale des difformités nombreuses qu'on rencontre dans ce département. Mais je ne veux point entrer ici dans l'examen d'une question qui sera pour moi plus tard l'objet d'un autre travail (1).

Je n'ai parlé jusqu'ici que des déformations les plus communes. Il en est d'autres plus rares, mais tout aussi remarquables, et qui doivent, selon moi, être, pour la plupart du moins, rattachées à la même cause.

Le plus souvent, ai-je dit, la constriction de la tête a pour effet, soit d'abaisser le front, soit d'aplatir le crâne, soit enfin de produire une dépression transversale ou circulaire; mais il peut se faire que le bandeau portant toute son action sur le frontal, le déprime exclusivement et détermine une saillie du bord antérieur des pariétaux. Cette déformation ne peut guère survenir que dans la première enfance; plus tard, en effet, l'angle supérieur du coronal, taillé en bizeau aux dépens de sa table interne, ne pourra que difficilement être déprimé sans entraîner avec lui la partie correspondante des pariétaux, et

(1) Le 17 novembre 1851, M. le docteur Baillarger, membre de l'académie de médecine, a lu à l'académie des sciences un travail dans lequel il définit le crétinisme : *Le développement incomplet, irrégulier et le plus souvent très lent de l'organisme.* Les observations que j'ai recueillies viennent à l'appui de cette manière de voir. En examinant les idiots qui sont assez nombreux dans l'asile de Niort, je ne tardai pas à reconnaître qu'un certain nombre d'entr'eux offraient tous les symptômes du rachitisme. Or, les anomalies physiologiques que M. Baillarger a rencontrées chez les crétins des Pyrénées appartiennent presque toutes à cette maladie. Je regarde donc comme fort probable que les idiots rachitiques de l'asile de Niort ne sont autres que des crétins sans goître, et je suis porté à penser avec Ackerman que le crétinisme n'est le plus souvent qu'une forme du rachitisme.

Digitized by Google

c'est ce qui a lieu presque constamment. Quoi qu'il en soit, j'ai rencontré cette déformation sur une imbécile de cinquante-neuf ans, qui nous sert de portière dans le quartier des femmes.

Lorsqu'au contraire les pariétaux seuls sont abaissés, il en résulte une saillie du bord postérieur du frontal. Une crétine de vingt-trois ans m'a offert cette singulière anomalie.

J'ai observé une autre déformation chez la sœur de la malade précédente, comme elle crétine sans goître, mais plus jeune. Chez cette pauvre enfant, la dépression du crâne n'existe que du côté droit. Il est probable que cette déformation s'est accomplie dans les premiers mois de la vie, avant la réunion des deux pièces du frontal.

Trois malades seulement m'ont offert un défaut de symétrie entre les deux côtés du crâne. Cependant, les auteurs qui se sont occupés de ce genre de recherches, ont signalé cette déformation comme très commune chez les idiots. M. Belhomme, par exemple, l'a rencontrée chez le quart de ceux qu'il a examinés. Ce défaut de symétrie consiste presque toujours, d'ailleurs, dans la proéminence de l'un des pariétaux, et, plus souvent encore, de l'une des moitiés du frontal. Ce vice de conformation est aussi facile à comprendre pour ce dernier os que pour les autres, puisqu'il se développe par deux points d'ossification séparés, dont la réunion ne s'effectue que vers la fin de la première année.

Chez un homme de soixante-cinq ans, lypémaniaque halluciné, j'ai trouvé une anomalie toute différente. Il semble que son crâne ait subi une constriction circulaire d'avant en arrière, suivant un plan horizontal passant au-dessous des bosses frontales et de la protubérance occipitale externe. Toute la partie de la tête, supérieure à ce plan, forme à peu près une demi-sphère; la convexité de l'occipital est de beaucoup exagérée, et sa protubérance extrêmement saillante.

Digitized by Google

Les auteurs ont signalé chez les aliénés, ou plutôt chez les idiots, d'autres déformations de la tête, telles que la petitesse ou le développement considérable du crâne. Cette dernière anomalie m'a paru coïncider avec certaines lésions propres au rachitisme qui, dans ce cas, joue le rôle de cause prédisposante. La microcéphalie me semble, au contraire, appartenir surtout à l'idiotie proprement dite.

Après avoir étudié la nature et la cause des diverses déformations du crâne qui se sont offertes à mon observation, j'ai dû rechercher si elles se rencontraient plus fréquemment dans telle localité que dans telle autre. Voici les résultats que j'ai obtenus :

Sur les 48 malades dont la tête m'a présenté l'une des déformations caractéristiques, 22 appartiennent à l'arrondissement de Niort, 10 à l'arrondissement de Bressuire, 10 à celui de Melle, et 4 seulement à l'arrondissement de Parthenay. Ce dernier est, sous ce rapport, le mieux partagé : c'est, en effet, celui qui nous donne le moins d'aliénés, surtout dans la zone qui avoisine le département de la Vienne. Au contraire, la partie occidentale de l'arrondissement de Bressuire, comprise entre la Sèvre-Nantaise et l'Argenton, en fournit un assez grand nombre. Je ferai la même observation pour la ville de Niort qui, à elle seule, nous a envoyé 8 malades dont le crâne est plus ou moins déformé (1).

Ai-je besoin d'ajouter que ce n'est point exclusivement dans

(1) Le département des Deux-Sèvres est divisé en quatre arrondissemens, dont voici la population :

Arrondissement	de Niort.	105,000 hab.
—	de Melle.	78,000
—	de Parthenay. .	69,500
—	de Bressuire. . .	68,000
	Total. . .	320,500

Digitized by Google

le département des Deux-Sèvres que se rencontrent ces vices de conformation ; j'ai tout lieu de croire, au contraire, qu'ils ne sont point rares dans la Charente, dans la Charente-Inférieure et dans la Vendée.

Il n'était pas sans intérêt, au point de vue étiologique, de rechercher si les déformations crâniennes que j'ai signalées se rencontraient également dans la population saine. A cet effet, j'ai d'abord examiné la tête d'une vingtaine d'enfans des deux sexes, et j'ai choisi, pour cet examen, les orphelins qui forment une partie de la population de l'hôpital-hospice de Niort. Ces enfans, confiés à des nourrices de plusieurs points du département, ne reviennent guère à l'établissement avant l'âge de quatre à six ans, quelquefois plus tard. Ils sont donc à peu près dans les mêmes conditions d'éducation première que les malades de l'asile. Or, voici les résultats que j'ai obtenus :

Sur les 27 jeunes garçons que j'ai examinés, 7 présentaient des déformations caractéristiques. C'est, comme on le voit, une proportion énorme. Mais je dois ajouter que 6 d'entre eux sont précisément les moins intelligens, et que 2 ou 3 même sont *imbéciles*. Le 7e, chez lequel la déformation de la tête est très prononcée, est doué de cette intelligence précoce qu'on rencontre chez quelques enfans rachitiques.

Sur 20 jeunes filles, 3 seulement m ont offert une dépression légère au niveau de la fontanelle antérieure. L'une d'elles est à demi-idiote, une deuxième est fort peu intelligente. J'ai été étonné de rencontrer chez ces jeunes filles une proportion si minime de déformations du crâne ; cela tient probablement à des conditions spéciales qui me sont encore inconnues.

J'ai également examiné la tête de la plupart des malades civils et militaires de l'hôpital-hospice. J'ai obtenu les résultats statistiques suivans :

Dans une première salle, occupée par 12 malades civils,

Digitized by Google

4 étrangers au département ne m'ont offert aucune déformation du crâne : sur les 8 autres, qui habitent la ville ou les environs de Niort, 2 m'ont présenté une dépression transversale ; chez l'un de ces malades, cultivateur assez peu intelligent, elle était même extrêmement prononcée.

Dans deux autres salles, occupées par 14 femmes, dont 5 étrangères au département, 2 Niortaises seulement m'ont offert, l'une, une légère dépression transversale, et l'autre un aplatissement du front assez notable.

Dans une quatrième salle réservée exclusivement à 14 femmes fort âgées et toutes de la ville, je n'ai rencontré aucune déformation de la tête. Est-ce là une simple coïncidence, ou bien les changemens que le crâne subit dans la vieillesse auraient-ils pour effet de faire disparaître ses vices de conformation ? Le petit nombre d'observations que j'ai recueillies ne me permet point de me prononcer sur cette question.

Enfin, dans deux dortoirs occupés par 32 militaires, originaires de tous les points de la France, j'ai rencontré les déformations suivantes :

2 têtes aplaties en arrière, ce sont : 1 Allemand et 1 Alsacien ;

3 crânes offrant une dépression transversale ou un aplatissement du front, à savoir : 2 Normands et 1 Angevin ;

2 crânes présentant une saillie de l'angle supérieur du frontal, à savoir : 1 Niortais et 1 Breton ; ce dernier est épileptique.

Les résultats que j'ai obtenus en dehors de l'Asile des aliénés viennent donc, pour la plupart, à l'appui des faits que j'ai énoncés précédemment ; pour les autres, on en trouvera plus loin l'explication.

Les détails dans lesquels je suis entré ont dû faire pressentir quelle part d'influence j'attribue à ces déformations de la tête sur les fonctions du cerveau. Sans admettre, comme le font à tort les phrénologistes, que chaque saillie, chaque dépression

Digitized by Google

du crâne correspond à une saillie, à une dépression du cerveau, on ne peut nier que l'encéphale subisse l'influence des déformations un peu notables de la voûte du crâne. J'ai sous les yeux celle d'un imbécile mort tout récemment dans mon service, et dont l'examen ne peut laisser aucun doute à cet égard. Ce crâne présente, en effet, immédiatement en arrière de la suture fronto-pariétale, une dépression transversale assez peu prononcée, et à laquelle correspond néanmoins à la face interne une saillie qui est évidemment le résultat de cette dépression.

Mais, si aux déformations que j'ai signalées dans la boite osseuse de la tête, correspondent des anomalies du cerveau complètement identiques, la question se réduit à celle de savoir si cet organe peut être impunément contrarié dans son évolution; ou, en d'autres termes, si les vices de conformation de l'encéphale ne doivent point porter atteinte au libre développement des fonctions qui lui sont dévolues. Ainsi posé, le problème est résolu d'avance. Je dois ajouter, d'ailleurs, que ces vices de conformation survenant surtout dans la première enfance, les lésions fonctionnelles, à la production desquelles elles contribueront, devront être principalement des maladies propres à cet âge, c'est-à-dire l'idiotie, l'imbécillité et l'épilepsie. Ici les faits donnent complètement raison à la théorie, comme le démontrent les documens statistiques qui suivent :

Sur les 38 malades du quartier des femmes qui m'ont présenté l'une des déformations que j'ai signalées, il y a 13 idiotes, 5 imbéciles, 7 épileptiques, 1 hystérique fort peu intelligente, 2 paralytiques, 8 démentes, 1 lypémaniaque et 3 érotomanes. J'ai été frappé de l'allongement du crâne chez les femmes affectées d'érotomanie; d'un autre côté, l'érotisme est fort commun chez les idiotes. Ces deux faits viendraient à l'appui de l'opinion des auteurs qui ont assigné pour siége au sens génésique la partie postérieure de l'encéphale. Quoi qu'il en soit, les chiffres

Digitized by Google

que je viens de présenter démontrent que la déformation du crâne doit toujours être considérée comme un symptôme fâcheux : je n'ai point encore vu guérir complètement un seul malade qui en fût atteint.

Sur les 10 hommes qui m'ont offert la déformation caractéristique, il y a 1 idiot, 2 imbéciles, 2 épileptiques et 5 démens.

J'ai déjà dit que les femmes présentaient beaucoup plus souvent que les hommes la déformation du crâne. La différence est en effet considérable. Je l'ai rencontrée chez 38 femmes sur 80, c'est-à-dire dans presque la moitié des cas. 10 hommes seulement sur 60, ou un sixième me l'ont offerte. Aussi la proportion des idiots, imbéciles et épileptiques est-elle loin d'être la même dans les deux quartiers. Dans celui des femmes, cette catégorie de malades forme la moitié de la population. Dans le quartier des hommes, elle en fournit à peine le tiers.

Ces documens contribueront peut-être à expliquer certains résultats statistiques qui sont loin d'offrir cette conformité sans laquelle ils perdent beaucoup de leur valeur.

N'est-il pas évident, par exemple, que les déformations du crâne, généralement plus communes chez les femmes, peuvent, en augmentant le nombre des idiots et des épileptiques, modifier singulièrement la proportion des cas de folie dans les deux sexes ? Cette cause d'altération des fonctions de l'encéphale doit donc être prise en sérieuse considération.

Il y a longtemps, du reste, que les auteurs ont signalé certaines déformations du crâne produites par des causes toutes mécaniques.

« Les Omaguas, nation sauvage de l'Amérique, aplatissent entre deux planches le front et l'occiput de leurs enfans au berceau, pour qu'ils ressemblent, disent-ils, à la pleine lune. Hippocrate parle des Macrocéphales, nation Scythe, qui, ayant la coutume de pétrir et d'allonger la tête de leurs enfans,

Digitized by Google

étaient ainsi parvenus à perpétuer parmi eux cette forme qu'ils regardaient comme une beauté (1). » Lawrence a reproduit dans son ouvrage (2) deux crânes de Caraïbes, dessinés d'après nature, et qui sont extrêmement aplatis en avant et allongés d'une manière démesurée (3). Plus près de nous, je citerai la tête des Musulmans, arrondie par l'effet d'une constriction circulaire exercée dans la première enfance, et celle des Allemands, aplatie en arrière (j'en ai cité précédemment deux exemples), déformation que Vésale attribue à l'habitude qu'ils ont de coucher leurs enfans sur le dos (4).

M. Foville, ancien médecin en chef de l'Asile des aliénés de la Seine-Inférieure, a signalé, dès 1831, une déformation du crâne presque identique avec celle dont j'ai parlé dans le commencement de ce mémoire; déformation qui, à cette époque, était extrêmement commune dans la Normandie, et que M. Foville crut devoir attribuer à l'usage d'un bandeau circulaire dont on entourait la tête des enfans nouveaux-nés (5). Quand j'ai entrepris ces recherches, je ne connaissais le mémoire de ce médecin que par quelques lignes de l'ouvrage d'Esquirol (6). Les détails fort minutieux que j'y ai trouvés plus tard en le parcourant m'ont permis de réduire de beaucoup l'étendue de mon travail.

Il y a cependant dans ce mémoire plusieurs assertions qui ne

(1) Virey, *Dictionnaire des Sciences médicales*, t. XII, p. 230.

(2) Lawrence, *Natural history of man.*

(3) Le docteur Amic, dans une lettre adressée à de Laméthérie (Journal de physique. — 1791.), nous apprend la manœuvre employée par cette nation sauvage pour empêcher le front d'acquérir sa convexité normale.

(4) Vésale, *De humani corporis fabrica.*

(5) Foville, *Déformation du Crâne résultant de la méthode la plus générale de couvrir la tête des enfans.* Paris, 1831, broch. in-8°.

(6) Esquirol, *Maladies mentales*, t. II, p. 346.

Digitized by Google

me semblent point à l'abri de tout reproche. M. Foville me paraît attribuer, par exemple, une trop large part d'action au bandeau des nouveaux-nés. Pour que la constriction exercée par ce bandeau eût toute l'importance qu'il lui donne, il faudrait qu'il fût maintenu plus longtemps qu'il ne l'est généralement. Si je m'en rapporte en effet au témoignage des médecins et des sages-femmes que j'ai consultés à ce sujet, le bandeau serait supprimé dès le troisième ou quatrième mois ; il est en ainsi du moins dans la plus grande partie du département des Deux-Sèvres. Or, à cette époque de la vie, les points d'ossification, qui par leur rapprochement formeront plus tard la voûte du crâne, ne se sont point encore réunis par suture ; cet organe jouit donc de toute son élasticité, et s'il ne subit de nouveau l'action de quelque force extérieure, il reprend presque toujours sa forme normale. J'ai déjà dit que c'était à cela surtout qu'il fallait attribuer la rareté des déformations du crâne chez l'homme. Les chiffres obtenus par M. Foville sembleraient d'ailleurs indiquer qu'il y a sous ce rapport une différence notable entre la Normandie et le département que j'habite. La proportion des hommes à tête déformée serait beaucoup plus considérable dans cette ancienne province. Quoi qu'il en soit, je crois que c'est principalement à l'époque où les os du crâne se réunissent par suture, qu'une compression permanente peut déformer la tête, et le mode de coiffure généralement usité chez les enfans dans le département des Deux-Sèvres me paraît jouer ici un rôle fort important.

M. Foville n'a pas non plus, à mon avis, assez insisté sur la nature des altérations fonctionnelles de l'encéphale déterminées par les déformations du crâne. Ces déformations ne s'obvervent qu'exceptionnellement dans la folie proprement dite, tandis qu'elles se rencontrent presque constamment dans l'idiotie et dans l'épilepsie.

Digitized by Google

M. Delaye, dans une lettre écrite à M. Foville, en 1834, dit également avoir souvent observé à Toulouse des dépressions transversales du crâne qu'il croit être le résultat de la compression exercée par la coiffure. Il est probable, du reste, que la même déformation se rencontre dans d'autres parties de la France; car l'usage du bandeau est aujourd'hui encore assez répandu.

Des considérations qui précèdent je me crois autorisé à conclure :

1° Que le mode de coiffure le plus généralement usité dans le département des Deux-Sèvres, surtout chez les enfans, a souvent pour effet de produire certaines déformations du crâne;

2° Que ces déformations, plus fréquentes et plus prononcées chez les femmes, consistent dans l'aplatissement du front, l'allongement de la tête, et parfois même dans l'existence d'une dépression transversale ou circulaire;

3° Que ces déformations, par l'influence incontestable qu'elles exercent sur les fonctions de l'encéphale, contribuent assez souvent au développement de l'idiotie et de l'épilepsie.

S'il suffisait d'indiquer le mal pour qu'on y portât remède, nous aurions bientôt vu disparaître cette habitude déplorable d'emprisonner le plus précieux de nos organes dans des cercles de carton ou de fer qui s'opposent à son libre développement. Malheureusement, il est difficile de déraciner des usages dont on ne peut même retrouver aujourd'hui l'origine (1). Mais

(1) Blumenbach *(de generis humani varietate nativâ)*, nous a fait connaître un curieux décret de la cour ecclésiastique de Lima, en date de 1585, lequel mentionne au moins quatre modes de déformations artificielles de la

Digitized by Google

quand il s'agit d'une réforme aussi facile en elle-même et aussi importante dans ses résultats, il faut que chacun y contribue pour sa part. Les mères modifieront elles-mêmes la calotte et le bandeau, quand elles sauront qu'elles ont à redouter pour leurs enfans l'idiotie et l'épilepsie. Ce n'est donc point seulement aux médecins que je m'adresse pour la réforme d'une coutume aussi désastreuse, mais bien aussi aux membres du clergé et à toutes les personnes charitables qui dirigent ou surveillent l'éducation physique de la première enfance.

tête, communes alors parmi les Péruviens, et en défend la pratique sous des peines spécifiées. Et cependant, ces manœuvres barbares se retrouvent encore, de nos jours, dans quelques parties du Pérou.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR UNE PROPOSITION

Faite par la Société des Antiquaires de Picardie,

Par M. A. Avail de la Vingtrie.

Messieurs,

La Société des Antiquaires de Picardie vous propose d'adhérer à la demande qu'elle a adressée à M. le Ministre de l'instruction publique pour obtenir « la fondation d'un prix de « 5,000 fr., lequel serait décerné tous les ans, au jugement de « l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à celle des So- « ciétés savantes de la France départementale qui se serait le « plus distinguée par le mérite de ses publications. »

Vous avez chargé MM. Frappier, Guillon et moi, d'examiner le mémoire de nos collègues d'Amiens : nous venons vous rendre compte de notre appréciation.

La Société des Antiquaires de Picardie expose à M. le ministre que les Sociétés savantes des départemens, dont les travaux sont inspirés par un dévouement si honorable et si désintéressé,

Digitized by Google

n'ont à leur disposition que des ressources en argent très bornées pour couvrir leurs nombreuses dépenses. Ces ressources sont peu augmentées par le faible secours de deux ou trois cents francs qu'obtient un certain nombre d'entre elles sur le fonds annuel de 35,000 fr. inscrit en leur faveur au budget de l'Etat, car ce secours les oblige toujours à un surcroît de dépenses.

Et, cependant, on voit les Sociétés savantes de Paris, déjà placées dans des conditions si favorables sous d'autres rapports, très richement dotées. Pour elles, néanmoins, aucunes souscriptions, soit pour la réparation d'un vieux monument, soit pour l'érection d'une statue; aucunes dépenses pour des fouilles, pour l'accroissement de leurs collections ou musées. Ces charges (d'une utilité publique évidente), les Sociétés départementales se les imposent largement, n'ayant pour y pourvoir que le produit de leurs cotisations personnelles.

De pareils sacrifices de temps et d'argent, les résultats qu'ils ponrsuivent et qu'ils obtiennent sont généreux et patriotiques; mais en dehors de la province qui les voit accomplir ils sont aussi inconnus que les compositions, souvent très remarquables, de nos Sociétés.

Un pareil état de choses avait appelé l'attention et l'intérêt du gouvernement. Il y a quelques années, on avait arrêté des mesures qui devaient placer les Sociétés savantes des départemens dans la position honorable qu'elles ont si bien méritée: ces dispositions n'ayant pas été exécutées, la Société des Antiquaires de Picardie demande à M. le Ministre de créer le prix de 5,000 fr., dont nous avons parlé.

Ce prix obtenu serait avantageux à la renommée et au budget de la Société à qui il aurait été décerné: il ne serait pas moins honorable pour celui de ses membres qui le lui aurait fait obtenir, car l'auteur de l'ouvrage couronné devrait être nommé au moment de la proclamation du résultat du concours.

Digitized by Google

La somme de 5,000 fr. pourrait être prélevée sur les 35,000 francs alloués aux Sociétés savantes.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres pourrait être, seule, juge du concours; la haute considération qui l'entoure et la profonde érudition de ses membres la désignent comme le seul arbitre compétent en pareille matière.

Les Sociétés savantes de Paris et celles de la province qui ne sont pas sédentaires, ne devraient pas être admises à concourir, par suite de la différence des conditions.

A ce concours, les Antiquaires de Picardie ne voudraient admettre que les Sociétés qui s'occupent exclusivement d'histoire et d'archéologie; ils prient M. le ministre d'apprécier si un concours spécial ne devrait pas être fondé en faveur des Académies qui, comme la nôtre, joignent à ces travaux d'autres branches des connaissances humaines, ou bien s'occupent d'une seule science autre que l'histoire et l'archéologie.

Voici le texte de l'arrêté proposé à M. le ministre :

« ART. 1er. — Un concours serait ouvert, chaque année, entre les diverses Sociétés historiques et archéologiques de la France départementale.

« ART. 2. — Un prix de 5,000 fr. serait décerné par M. le Ministre de l'instruction publique, à celle de ces Sociétés qui se serait le plus distinguée par le mérite de ses travaux dans le courant de l'année.

« ART. 3. — L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres serait instituée juge du concours.

« ART. 4. — Chaque année, avant le 1er avril, les Sociétés départementales qui voudraient concourir adresseraient, au secrétariat de l'Institut, un double exemplaire de toutes les publications par elles faites depuis le dernier concours.

« Elles y joindraient un aperçu sommaire des travaux qu'elles auraient faits ou des mesures d'utilité publique qu'elles auraient

Digitized by Google

prises dans l'intérêt des études historiques ou pour la conservation des monumens.

« ART. 5. — Dans la séance publique annuelle de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, un rapport serait présenté sur le résultat du concours, et le prix décerné à celle des Sociétés qui l'aurait mérité.

« ART. 6. — L'Académie des Inscriptions, si elle le jugeait convenable, pourrait décerner, en dehors du prix, une ou plusieurs mentions honorables.

« ART. 7. — La Société qui aurait mérité le prix, ne pourrait le recevoir de nouveau qu'après un intervalle de trois ans, et jusqu'à l'expiration de ce délai, elle ne pourrait obtenir qu'un rappel du prix qui lui aurait été accordé précédemment.

Disposition transitoire.

« ART. 8. — Pour la première année du concours, le mémoire fourni en exécution du deuxième paragraphe de l'art. 4, contiendrait un aperçu de tous les travaux accomplis depuis dix ans ou depuis la fondation de la Société, si elle n'a pas dix ans d'existence. »

Votre commission, Messieurs, appréciant les motifs qui ont inspiré la Société des Antiquaires de Picardie dans son mémoire, pense que l'exécution du vœu qu'il exprime serait aussi honorable qu'avantageuse pour les Sociétés savantes des départemens. Ces compagnies si laborieuses et si zélées, qui ont rendu et qui rendent chaque jour tant de services à la science, ne voient pas la renommée de leurs travaux franchir les étroites limites du territoire qu'elles ont assigné à leurs études; d'un autre côté, les ressources leur manquent souvent pour prendre part aux œuvres toutes patriotiques dont nous parlions plus haut, ou les mener à bonne fin. La création du prix proposé

Digitized by Google

améliorerait cet état de choses et soutiendrait le zèle des Sociétés par une nouvelle cause d'émulation.

Par suite, nous vous proposons, conformément à la demande qui vous est faite, d'adhérer auprès de M. le ministre de l'instruction publique à la demande que vient de lui adresser la Société des Antiquaires de Picardie.

Cette adhésion, nous l'adoptons en principe; mais considérant qu'un seul prix donné, chaque année, attirerait sur une seule Société l'attention publique, et que, d'un autre côté, le gain d'une somme inférieure à 5,000 fr. serait encore très suffisant pour mettre la caisse d'une de nos Sociétés dans un état prospère, nous vous proposons d'ajouter à votre adhésion le vœu que le prix unique de 5,000 fr. soit divisé en deux ou trois prix de valeurs inégales.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LA NÉCESSITÉ

Du Chemin de fer de Poitiers à la Rochelle par Niort,

PRÉSENTÉ A LA SÉANCE DE JUIN 1852.

MESSIEURS,

Lorsqu'apparut, cette année, le décret qui fixe définitivement par Niort le passage du chemin de fer de Poitiers à la Rochelle, nous l'avons tous accueilli avec ce profond sentiment de bonheur et de reconnaissance qu'on éprouve toujours en présence d'une œuvre éminemment utile.

Confians dans la hauteur des considérations qui avaient appelé sur Niort l'attention du chef de l'Etat et le sérieux de ses décrets, lois d'intérêts publics, nous attendions en toute sécurité l'ère nouvelle qui pour nous devait s'ouvrir.

Mais un bruit, vain peut-être, sans fondement, nous l'espérons du moins, car il serait sans motifs, est arrivé jusqu'à nous... Cette ligne ne se ferait pas !

Nul ne devait être plus frappé que vous, Messieurs, d'un

Digitized by Google

bruit aussi étrange et qui, s'il était vrai, présagerait à votre ville une ruine prochaine et inévitable. Pour rompre le silence inexplicable que l'on semble garder autour de vous, vous avez désiré qu'en présence de ce bruit, vrai ou faux, on mît en relief les raisons qui ont dicté le choix déjà fait et qui ordonnent son maintien. Je vais essayer :

Dans le monde commercial, Niort a une place élevée; son importance est plus que justifiée par l'abondance et la variété des productions qu'elle expédie tant autour que loin d'elle; car il est peu de villes en France qui puissent, sous ce rapport, lui être comparées. Sa situation, d'ailleurs, et la richesse de la contrée qui l'entoure, sont une cause de supériorité qui, loin d'être complète, pourrait encore, avec quelques sacrifices, augmenter considérablement.

De profondes et savantes études ont fait acquérir la preuve que rien ne serait plus aisé que d'amener jusqu'à Niort l'eau de la mer, qui n'est qu'à sept mètres au-dessous du niveau de la ville, et à un mètre 60 centimètres seulement au-dessous de Sevreau, à quatre kilomètres de Niort. Espérons que l'avenir fera justice du présent, et que tôt ou tard la vérité se fera jour, malgré les voiles qu'on a jetés sur elle.

Niort, si voisin de la mer, n'en est séparé que par des terrains d'une fertilité que nul ne peut apprécier s'il ne l'a observée lui-même : marais mouillés, marais desséchés, prairies immenses, végétation fabuleuse, voilà pour cette contrée que parcourt la Sèvre jusqu'à la mer; et puis à droite les immenses plaines de Villiers, Luçon, Fontenay, jettent les céréales à profusion. Quand à gauche, l'Aunis et une partie de la Saintonge, outre les grains, paient un riche tribut de vins et d'eaux-de-vie.

Grains, vins, élèves, voilà ce qui a fait la réputation de ces antiques foires de Fontenay, Niort, Champdeniers, Beauvoir, Saint-Maixent, etc., réputation qui se maintient toujours.

Digitized by Google

Mais il y a plus, Messieurs, c'est qu'à côté de la science agricole, Niort peut invoquer les droits et les honneurs de l'intelligence industrielle.

Chaque ville a une spécialité dont elle sort peu, d'habitude. Limoges, ses porcelaines; Angoulême, ses papiers; Bordeaux, ses vins; Tours, son commerce de détail; les ports, leurs dépôts et le commerce maritime. A Niort, vous trouvez de tout cela. Outre les grandes industries qui font, comme la peausserie, la ganterie, le plâtre, les crins, les blouses, vivre des milliers d'ouvriers, fourmillent une foule d'autres entreprises qu'à peine on soupçonne, et qui font naître chaque jour quelque fortune nouvelle. Tout s'y travaille, tout s'y transforme. Peu ou point de détail à Niort, à peine s'il suffit aux besoins de la ville; mais, en revanche, beaucoup de commerce en gros. Niort ne vend pas ce qu'elle achète, elle le travaille, prépare à nouveau, et puis elle envoie partout ce qu'elle tire des lieux les plus éloignés. Il nous serait impossible de vous dire, Messieurs, lequel est le plus précieux pour elle, dans ses divers genres d'industries. On ne peut s'imaginer, sans une observation soutenue, tout ce qui se crée, tout ce qui s'expédie. Plus bas, vous aurez un document qui jettera une vive lumière sur ce point, alors que vous saurez que le mouvement commercial autour de Niort est de près de cinq cent mille tonnes par an.

Il faut donc à Niort les plus vastes débouchés possibles.

D'un autre côté, Niort a un voisinage précieux, car à sa porte sont deux riches mines de houille, dont l'une surtout, celle de Saint-Laurs, fournit un charbon gras et du coke d'excellente qualité. Découvertes il y a peu d'années, ces mines ne sont pas rendues encore à leur grande exploitation; mais celle de Saint-Laurs déjà, jette annuellement dans le commerce 150 mille hectolitres de charbon. Aussi, voyez-vous les fours à plâtre se multiplier dans nos environs, et le commerce du plâtre broyé

Digitized by Google

prendre chez nous une grande extension. Bientôt un troisième puits fonctionnera, et Saint-Laurs pourra donner aisément 400 mille hectolitres par an. Voyez, Messieurs, quelle source de richesse, si vous songez que de Dunkerque à Bayonne il n'y a qu'une seule mine de cette nature.

Songez, Messieurs, ce que pourrait devenir votre ville, avec de pareilles ressources : des mines à sa porte, la mer tout près d'elle et l'eau sous ses murs, avec un chemin de fer qui briserait les distances !

Je dois passer rapidement, Messieurs, parce que déjà et dans plusieurs autres occasions, les richesses de Niort ont été brillamment exposées, et que je ne veux pas trop vous redire ce que d'autres vous ont déjà trop bien rappelé, pour qu'il soit nécessaire de le faire plus longuement.

D'ailleurs, ce serait inutile; l'importance de Niort, loin d'être méconnue, a été sans cesse proclamée.

Voyez, lorsqu'en principe il s'est agi des chemins de fer, que des études furent ordonnées, Niort ne fût-il pas indiqué comme le point de mire sur lequel les études devaient se diriger? Et ces études n'ont-elles pas été faites, l'œil toujours fixé sur votre vieux donjon? Lorsqu'un télégraphe électrique a été ordonné, il y a de cela une année à peine, de Poitiers à la Rochelle, n'a-t-on pas commandé son passage par Niort? Devant les études du chemin de fer, tous les intérêts mis en mouvement ont amené, pour chaque ville, des réclamations; comment a-t-on vidé le débat? En ordonnant la seule ligne qui passât par Niort.

Et pourquoi cela, Messieurs?

Pourquoi! C'est que, voyez-vous, avant les cabales, avant les sourdes menées, avant les influences qui obscurcissent et font dévier la vue, il y a quelque chose qui inspire et qui se prononce; ce quelque chose, il se trouve au fond de toutes les consciences; on ne sait ni comment, ni quand il se forme; mais

Digitized by Google

il existe en germe et grandit tout-à-coup. Nul ne le cherche, chacun le possède; nul ne le voit quand il vient, chacun le trouve quand il doit paraître; c'est la *Vox Populi;* dont on a dit *Vox Dei;* c'est la vérité telle qu'elle se révèle par intuition, telle qu'elle se fait sans qu'on la cherche; l'appréciation de ce qui est, de ce qui se dit, de ce qui se passe.

Le décret du Prince est l'expressiou de cette voix intérieure, d'une vérité constante. — Intuitive ou réfléchie, sa détermination ne peut plus être changée.

Et comment le serait-elle et pourquoi?

Sacrifier Niort, chef-lieu de département, chef-lieu judiciaire, avec une population de 19,000 âmes, cela ne se peut pas, Messieurs; un décret comme celui qui a été rendu ne se rapporte pas, surtout quand il a été dicté par le sentiment dont il est l'expression, et que de si puissantes considérations ordonnent son maintien.

Ou le chemin de fer de la Rochelle ne se fera pas, soyez-en sûrs, ou il passera par Niort. Tout le veut: intérêt politique, intérêt local, intérêt des spéculateurs.

L'intérêt politique, voyez:

Quelqu'un a dit des chemins de fer qu'ils étaient un de ces chaînons mystérieux à l'aide desquels la Providence nous conduit à la société universelle. Est-ce vrai? Peut-être. Toujours est-il qu'avec eux plus de distance, plus de patrie, allais-je dire, si n'étaient les souvenirs de l'enfant; mais ce qu'il y a de vrai, c'est que les chemins de fer établissent entre les points les plus opposés des communications si faciles, que les produits d'un pays ne lui appartiennent plus; et puis ils donnent à l'industrie un tel élan, qu'on ne sait jusqu'où s'étendra la révolution qu'ils opèrent. Ils sont au pays ce que la machine à vapeur est à la fabrique; ils attirent tout à eux, comme la machine résume la force de tous les bras employés.

Digitized by Google

Les chemins de fer sont une nécessité, et une nécessité gouvernementale, non pas parce qu'ils favorisent le mouvement des troupes, leur transport instantané d'un point à un autre, la réunion de tous les élémens de la force dans les mains de l'autorité qui gouverne et veut être obéie, mais parce que, grâce à l'élan qu'ils donnent à l'industrie, grâce aux débouchés qu'ils lui procurent, grâce aux mutations qu'ils opèrent, ils augmentent prodigieusement les ressources, la valeur et les richesses des pays qu'ils traversent. Déjà l'Angleterre, la Belgique, l'Allemagne, les ont multipliés chez elles et ont accumulé ainsi des avantages immenses. La France, pour marcher à son rang, est donc obligée de multiplier aussi elle ces sources de richesses. Les nations voisines, en se couvrant d'un réseau de chemins de fer, ont fait un grand pas en avant; notre pays ne peut donc pas rester en arrière. Il serait bientôt à mille lieues, s'il ne donnait promptement aux diverses contrées qui font sa valeur et lui assignent le premier rang, ces sources inépuisables d'avantages.

Il nous faut donc des chemins de fer, parce que les autres pays qui nous entourent en sont couverts; il faut les multiplier, parce qu'autour de nous on en trouve partout.

Ce point établi, Messieurs, qu'en résulte-t-il?

C'est qu'il faut créer ces voies que la nécessité commande, dans les conditions où elles répondront le mieux aux besoins qu'elles doivent satisfaire. Il n'y a qu'un moyen, c'est donc de les diriger de façon à ce qu'elles *embrassent les contrées les plus riches, les contrées les plus commerçantes, et sur le plus d'étendue possible*, parce qu'une plus grande somme d'intérêts s'en ressentira, et que celui qui les résume tous, l'intérêt public, en recueillera ainsi des fruits plus abondans; et par elles les contrées les plus fécondes, unies entre elles par ces voies merveilleuses, échangeront sans cesse leurs produits; et de cet échange

Digitized by Google

incessant naîtra la multiplicité des rapports et des transactions, et avec eux l'accroissement des richesses, la valeur du pays, la grandeur de l'état.

Ce seront des dépenses sans doute; mais qui ne dépense rien n'a rien; et puis, que sont les dépenses de l'Etat, quand l'argent se sème dans son sein? Il reçoit des deux mains; il vend et achète; il paie et reçoit; il envoie ce qu'on lui rend au centuple, à la différence du particulier qui se ruine par ses emprunts, il s'enrichit s'il sait les utiliser. Ces dépenses, voyez-vous, c'est la richesse de l'Etat, parce qu'elles sont faites par tous ceux qui le composent, et qu'elles procurent toujours à chacun des bénéfices qui compensent mille fois ce qu'il lui en a coûté.

Ces dépenses ne sont donc rien, et les chemins de fer doivent être établis sur les bases que nous venons d'indiquer: — traverser les plus riches contrées, sur la plus vaste échelle.

Le nôtre, ne satisfait-il pas pleinement à ces conditions?

Le chemin de fer de Nantes à Paris et de Paris à Bordeaux, forme avec la mer un vaste triangle qui comprend la douzième partie de la France, à peu près, a fait remarquer avec raison M. l'ingénieur Léon dans son rapport, en 1845; neuf départemens y sont compris, et quels départemens? ceux qui se placent sans contredit à la tête des plus riches et des plus fertiles de France.

Le chemin de fer de Poitiers par Niort divise le triangle en deux parties à peu près égales; il parcourt plus de 120 kilomètres, et il ouvre à toute cette vaste contrée, si éminemment importante, cette source de fortune qui, seule, peut tant l'enrichir encore.

Aussi, cette ligne de Niort est-elle la première de celles qu'avait envisagées l'auteur du rapport de 1845.

Ne pas la faire, serait donc une faute politique sans excuse; on perdrait, sans compensation, celle des contrées de la France

Digitized by Google

qui répondra le mieux peut-être aux sacrifices qu'on fera pour elle, et rendra sans contredit le plus de revenu aux dépenses dont elle sera l'occasion.

Vous le voyez donc : l'intérêt politique veut le chemin de fer par Niort, parce qu'il embrasse les centres les plus abondans et sur l'étendue la plus considérable.

A côté de l'intérêt politique, se place pour peser de tout son poids, l'intérêt local.

La ligne de Niort offre à toute la contrée qu'elle traverse les avantages que crée, pour un pays, un vaste débouché dont il a toujours été privé.

La Sèvre, d'abord, fournira une partie des avantages que la Charente elle-même procurera par Angoulême à la ligne de Bordeaux, ne suivant pas notre ligne ; mais, débouchant sur elle, la Sèvre sera ainsi un précieux rameau qui jettera sur le chemin tous les produits dont elle sera chargée, et ces deux voies combinées se prêteront un secours heureux.

D'un autre côté, la distance de Poitiers à la Rochelle est considérable ; elle comprend pour notre département tout seul plus de soixante kilomètres ; et puis vous savez quels points importans seront obligés de se desservir par cette ligne : la Châteigneraie, Surgères et Saint-Maixent, précisent l'étendue du pays qui ne pourra pas aller ailleurs ; et vous savez quel commerce se fait dans le périmètre de ce territoire !

Que cette ligne ne s'effectue pas, et tout ce pays, obligé de subir de longs transports par terre, quand tout autour de lui la rapidité sera si grande, ressentira bien vîte une dépréciation considérable ; à la perte immédiate qu'il éprouvera, se joindra bientôt une diminution de valeur que nous ne pouvons apprécier, mais qui ferait assurément, dans un temps prochain, du pays le plus riche aujourd'hui, un des pays les plus pauvres peut-être. Tout est concurrence ; en effet, ce n'est pas tout que

Digitized by Google

de produire, il faut se débarrasser, et on restera encombré s'il faut, ou perdre ou vendre plus cher que ceux qui nous entourent. Triste alternative, qui serait la nôtre pourtant, soyez-en sûrs.

Il y a donc, Messieurs, pour la ligne de Niort, un intérêt local des plus graves. C'est, à mes yeux, la fortune ou la décadence de votre pays et des villes qui le composent.

Mais il y a surtout l'intérêt des spéculateurs.

Ceci est plus spécial aux compagnies.

Ce qui fait la fortune d'un chemin de fer, ce n'est pas l'importance des villes qui forment ses deux têtes; car, je vous le demande, que serait le chemin de Paris à Bordeaux, s'il n'avait que ces deux villes pour alimens?

Ce qu'il faut à ces voies, pour compenser les dépenses qu'elles *ont* occasionnées? Un pays peuplé, qui donne de nombreux voyageurs; un pays riche, qui donne d'abondans transports.

Par Niort, que ne sera-t-il pas?

J'aurais voulu découvrir, Messieurs, le mouvement journalier des entrées, de la consommation et des sorties de Niort. Je n'ai rien trouvé; mais ce que j'ai su, ce qui résulte des comptes de M. le receveur municipal, c'est que votre ville a des économies devant elle, et que ses dépenses, pourtant, ont suivi la progression que voici :

En 1806, 137,000 fr.; — en 1829, 185,400 fr.; — en 1838, 270,000 fr.; — en 1847, 368,000 fr. Elles se soutiennnent à ce chiffre.

Cela, Messieurs, vous montre combien sont accrues les ressources de votre ville, puisque ses dépenses triplées sont plus que couvertes par ses revenus.

J'ai consulté l'enquête qui a été faite en 1845 à l'occasion de la canalisation de la Sèvre : admirable projet, dont la séduction

Digitized by Google

était d'autant plus grande, qu'il n'est rien de plus facile que son exécution ; mais l'enquête m'a peu fourni.

Cependant, les commerçans ont été tous d'accord à fixer à 50,000 tonnes le mouvement commercial propre à Niort par la voie de terre ; 100,000 par la voie d'eau, jointe à celle de terre. Ce mouvement est déjà considérable, mais il était au-dessous du vrai.

J'en ai trouvé la preuve dans le rapport de M. l'ingénieur Léon.

Au paragraphe 3 de ce rapport, il établit en effet que le comptage sur la route n° 11 donnait une moyenne de 90 tonnes par jour, ou 33,000 par an. Joignez à cela le comptage sur Melle, Champdeniers, Coulonges, Fontenay, la Mothe-Saint-Héray et les petites routes adjacentes, vous verrez bien que le mouvement de Niort par terre devait être, dès cette époque, de plus de 50,000 tonnes, et d'au moins le double à lui seul.

M. l'ingénieur établissait alors ses calculs ainsi, ramenant tout à l'unité de distance.

La dépense serait de 40 ou 30 millions, suivant que le chemin de fer serait à simple ou à double voie.

Les produits, les voici :

Voyageurs	711,750 fr.	1,474,050
Bagages et articles de messageries . . .	109,300	
Marchandises transportées.	653,400	

Ce serait la recette brute, diminuée de moitié à peu près par les dépenses journalières. M. l'ingénieur en concluait qu'il fallait, de la part de l'Etat, une subvention de 17 millions pour un chemin à une seule voie, 13 millions devant rester à la charge des compagnies, avec 700,000 fr. de revenu.

Il est manifeste, Messieurs, que l'auteur de ce rapport se trompait dans ses prévisions, et qu'en fixant les revenus du

Digitized by Google

chemin au double de ce que pouvait donner le comptage réel qu'il avait calculé, il était bien loin de la vérité.

Il est impossible, en effet, d'apprécier *à priori*, le mouvement que donnera un chemin de fer dans le pays qu'il traversera; sans lui, chaque pays s'alimente de ses propres ressources; mais avec lui, la vitesse apporte un avantage que chacun apprécie, et dont on veut profiter; aussi, comment savoir, même par approximation, le nombre d'intérêts qui abandonnera ses anciennes directions pour se jeter sur la voie ferrée; et puis le nombre des visiteurs augmente par la facilité des voyages, et par suite les relations d'homme à homme et les opérations commerciales; comment prévoir le point jusqu'où ces relations peuvent aller? Je le répète, c'est impossible. M. l'ingénieur lui-même reconnaissait que sur certaines lignes le nombre des voyageurs avait décuplé!... Il devait aller plus loin.

Nous avons d'ailleurs un exemple bien frappant tout près de nous: Poitiers, avant le chemin de fer de Tours, n'avait qu'un mouvement commercial bien médiocre; eh bien, voyez le résultat que la ligne de Tours à Poitiers a donné sur les recettes du chemin d'Orléans.

En 1851, du 13 au 19 avril, la recette de la semaine n'a été que de	85,139 fr.
Eh bien, cette année, du 13 au 19 avril, la recette de la semaine s'est élevée à la somme de.	135,139
C'est-à-dire que l'excédent est pour cette année, dans une semaine, de.	50,000

Ces données, que j'ai recueillies au journal des chemins de fer, sont en rapport avec beaucoup d'autres, car j'y ai vu encore qu'un chemin qui transportait 1800 tonnes par mois seulement, en a bientôt transporté, par l'ouverture d'une nouvelle voie, 8,000, et qu'il en transportait en dernier lieu 11,300.

Digitized by Google

Mais notre contrée elle-même a déjà ressenti l'influence du chemin rendu à Poitiers, et laissé bien loin en arrière les prévisions de M. l'ingénieur, en 1845.

M. l'ingénieur en chef de notre département a eu l'obligeance de me fournir les résultats du comptage qu'il a fait, l'an dernier et cette année, opéré sur quelques-unes de nos routes. Voici ce que ce comptage a produit:

La route n° 10 de Paris à Bayonne, par Angoulême, traverse notre département sur une étendue de six kilomètres seulement. Du 30 novembre 1851 au 11 mars 1852, saison d'hiver, la moins bonne, le comptage a fourni 273 colliers chargés ou vides, ce qui donne un tonnage utile d'environ 234 tonnes par 24 heures.

La route n° 11 de Paris à Rochefort, traverse notre département sur uue étendue de 62 kilomètres. Le chiffre de la moyenne devra être moins avantageux que sur la route n° 10, la distance étant beaucoup plus longue,

Néanmoins, le comptage fait à la même époque, saison d'hiver, du 30 novembre 1851 au 11 mars 1852, donne une moyenne non plus de 273 colliers chargés ou vides, mais bien 370 en tout, c'est-à-dire cent de plus, ce qui vous donne un tonnage utile de 257 tonnes par 24 heures, quand cette route de Bayonne, qui semble la plus importante de France, n'en donne que 234.

Entre la Crèche et Saint-Maixent, le mouvement s'élève à 601 colliers de toute sorte, c'est-à-dire 435 tonnes, tonnage utile.

Aussi, cette route est-elle une de celles qui coûtent le plus cher (plus de 1 fr. par kilomètre), quand la moyenne est de 70, 75, 80 centimes au plus ordinairement, 62 kilomètres coûtent 70,000 fr. à l'Etat.

Le chemin de fer lui économiserait au moins la moitié de cette dépense, c'est-à-dire 25 à 30,000 fr. par an.

La route départementale de Coulonges à Niort n'a pas une très haute réputation; eh bien, voulez-vous savoir son mouvement?

Digitized by Google

Du 26 mai 1851 au 3 juin 1852, la circulation entre Coulonges et l'embranchement du chemin de Faymoreau a donné un comptage de 442 colliers chargés par 24 heures. Vous savez que là se trouvent les mines et les fours à chaux, ce qui augmente un peu le produit. De Coulonges à Niort, on peut sans exagération l'évaluer à 350 colliers, parce que les vins et les grains compensent ce qui s'en va par le nord du département.

Sur Melle, le comptage n'a donné que les chiffres suivans : de Niort à Melle, 180 colliers ; — de Melle à la route n° 10, 110 seulement.

Ces expériences, Messieurs, sont éminemment précieuses.

Elles justifient d'abord ce que j'ai dit plus haut de votre pays, de l'abondance et de la richesse de ses produits. Elles prouvent en effet que l'expression de la valeur de ce pays, la circulation, est sur votre route n° 11, celle qui sera sur le chemin de fer en définitive, beaucoup plus considérable que celle des routes ordinaires, et que la balance pour vous penche énormément.

Elles vous indiquent ensuite la direction de mouvement commercial ; vous voyez qu'il va toujours en diminuant de la Vendée à la route n° 10 ; tandis qu'il se jette presque entièrement vers Poitiers par celle n° 11, direction de la voie ferrée.

Mais ces données ont une autre valeur encore : rapprochez-les de celles recueillies en 1845, et voyez en suivant les mêmes erremens : en 1845, 181 colliers donnant moitié pour le roulage, ou 90 tonnes par jour. . . . . 90 t.

En 1851, 370 colliers ; 1/2 pour le roulage : 185 colliers. 185 t. c'est-à-dire produit double de ce qu'il était alors ; c'est-à-dire que déjà, sans que les ressources du pays aient augmenté, et par le seul fait de l'arrivée d'un chemin de fer à Poitiers, à 67 kil. de nous, le mouvement de notre route a doublé !...

Voyez, Messieurs, ce que promet l'avenir, et voyez maintenant les calculs faits en 1845.

Digitized by Google

Je n'ai pas la statistique des voitures ; mais je ne m'avance pas trop en disant que le produit des voyageurs et des bagages doit avoir subi la même augmentation que celui des voitures de train. Nous avons tous les jours trois voitures et le courrier, qui prennent des voyageurs sur la route de Poitiers à Niort ; il y a d'autres petites voitures qui souvent font le trajet, et nous pouvons, en rappelant nos souvenirs, nous convaincre aisément de cette vérité.

Or, les dépenses d'édification sont les mêmes... 30 millions. Le revenu net ne serait donc plus de 700 mille francs, laissant 13 millions à la charge des compagnies ; mais il serait du double, c'est-à-dire de *un* million 400 mille francs, absorbant 26 millions.

Les compagnies auraient donc un revenu assuré pour couvrir une dépense de 26 millions ! Il n'en faudrait plus que QUATRE !

Voici, Messieurs, à quel chiffre j'arrive. Vous voyez bien que je n'ai pas fait le premier ce calcul ; que les compagnies et le chef de l'Etat l'avaient fait avant moi, puisque quatre millions sont demandés aux départemens par le décret. La raison, vous la comprenez maintenant : les chiffres sont éloquens.

D'un autre côté, voulez-vous apprécier le mouvement général au milieu duquel traversera le chemin de fer.

Prenons les données que nous avons recueillies, vous arrivez à près de 500 mille tonnes, et encore remarquez bien que nulle part on n'a parlé, dans les produits, du mouvement des bestiaux qui, pourtant, est si considérable et fournit aujourd'hui à Poitiers des bénéfices si réels.

Telles seraient, Messieurs, les conditions d'avenir de la ligne qui nous occupe.

Mais elle aurait une autre source bien plus précieuse que tout cela encore ; je veux parler des mines qui seraient si près d'elle, et notamment celle de Saint-Laurs.

Digitized by Google

Je tiens de M. Poirier, directeur de cette dernière, que cette mine pourrait aisément fournir très prochainement 400 mille hectolitres de coke aux compagnies qui exploiteraient ce chemin ; elles auraient ainsi, à Niort même, l'élément de combustion sans frais de transport, sans frais de magasin, pouvant prendre au fur et mesure de leurs besoins, et non-seulement elles pourraient alimenter cette ligne, mais encore celle de Paris à Bayonne, puisque, ainsi que je l'ai dit, il n'y a qu'une seule mine qui fournisse le charbon gras propre à faire le coke.

Vous pouvez apprécier dès ce moment quelle prodigieuse économie pourrait réaliser la compagnie qui utiliserait cette mine.

Et de plus, si on voulait, à côté de la mine, où les terrains sont peu chers, ou à Niort même, créer des ateliers de construction, voyez les avantages: l'élément combustible, sans frais de transport; les fontes d'Angleterre, on les aurait par eau jusqu'à Niort; les fers du Périgord, les wagons les prendraient à Bordeaux....., et tout se trouverait à peu de frais réuni à Niort, sous la main de la compagnie.

Je vous le disais, il n'est pas de ligne peut-être qui se présente sous des conditions plus éminemment avantageuses que celle-ci, car elle a tout pour elle; et ne seraient-ce que les mines, que ce dernier avantage, qu'il devrait tout seul peser d'un poids immense dans le fleau de la balance.

Malgré cela, nous ne devons pas rester taisans; trop de silence peut être taxé d'indifférence et de mauvais vouloir; tenons à honneur de revendiquer pour notre beau pays ce qui n'est d'ailleurs qu'un acte de haute sagesse en même temps que de justice, et agissons pour cela.

La ligne par Niort a été décrétée par les raisons que je viens de vous signaler; cette ligne sera d'une exécution obligée quand 1,500,000 francs seront faits par la Vienne et nous; elle de-

Digitized by Google

vrait être commencée déjà, et cependant les fonds sont encore à voter !

Il est donc urgent, Messieurs, que ces fonds soient votés; ainsi cesseront toutes les espérances contraires; ainsi nous arriverons bien vite à ce que l'avenir promet, et notre contrée pourra conserver le rang qu'elle a si justement acquis dans le monde commercial.

Nous pensons donc qu'il serait bien que la Société envoyât à M. le préfet, avec ou sans le présent rapport, une adresse dans le sens qui va suivre :

Adresse à M. le Préfet.

MONSIEUR LE PRÉFET,

« M. le Président de la République, comprenant de quel haut intérêt devait être pour l'Etat la construction d'un chemin de fer qui, traversant le Bas-Poitou, le relierait au réseau général des autres chemins qui sillonnent la France, a, par son décret du 27 mars dernier, article 1er, ordonné la confection de cette ligne.

« M. le Président de la République, en prescrivant l'exécution de ces travaux, a voulu surtout qu'ils s'effectuassent dans le plus bref délai; sa pensée n'est pas douteuse en présence de l'article 10 de la convention qui a motivé le décret, et surtout devant le § 1er de l'article 12 de cette convention.

« En même temps que par le premier de ces deux articles, la compagnie d'Orléans s'est engagée à terminer la section de Poitiers à Niort en 1855, délai fatal, l'Etat, de son côté, a garanti un minimum d'intérêt de 4 p. °/° pendant cinquante années, à

Digitized by Google

partir du *1er janvier de cette année :* voulant ainsi que la compagnie, voyant son délai de garantie courir, se mit le plutôt possible en mesure d'en bénéficier.

« Néanmoins, l'article 2 de la convention, ne rendant la confection de l'embranchement de Niort exécutoire que du jour où le montant des subventions accordées par les localités s'élèvera à 4 millions, a laissé là pour la compagnie un prétexte de retard qu'*il est urgent* de faire cesser.

« Déjà le département de la Charente-Inférieure, prenant l'initiative en vue de l'immense intérêt qui se rattache à la présence de ces magnifiques voies, a voté une somme de deux millions cinq cent mille francs, de sorte qu'il ne reste plus à fournir que la somme de quinze cent mille francs.

« Ce chiffre est trop minime, comparativement aux avantages qu'il doit procurer à nos contrées, pour qu'il ne puisse être prochainement offert par les localités intéressées.

« Il n'est plus cas aujourd'hui de mettre en doute l'étendue de l'élan commercial que donne un chemin de fer ; non seulement aucun esprit sérieux ne l'ose, mais le phénomène qui se produit à Niort et sur la ligne de Tours à Poitiers, donnerait aux esprits craintifs et opposans le plus éclatant démenti.

« Le bulletin des chemins de fer constate sur la ligne de Poitiers à Orléans, pour la semaine du 13 au 19 avril de cette année, un excédant de cinquante mille francs, moins quelques centimes seulement, sur la semaine correspondante de l'an dernier, alors que l'embranchement de Poitiers n'était pas livré. Pour les autres semaines, le chiffre est à peu près égal, tantôt supérieur, tantôt inférieur ; pour neuf mois de cette année, c'est-à-dire du 1er juillet 1851 au 17 mars 1852, l'excédant sur la période correspondante de 1851, donne un chiffre de 1,691,331 fr. 41 c., en moyenne 41 mille francs, et cette ligne n'a pas un an d'existence !

Digitized by Google

« Cet accroissement est miraculeux, si l'on songe à ce qu'était, il y a quelques années seulement, le mouvement commercial de Tours à Poitiers.

« Ce phénomène pourtant est bien loin de paraître extraordinaire, si on le compare à ceux qui se sont produits sur quelques autres lignes ; car il en est une qui a vu le chiffre de 1800 tonnes, mouvement mensuel, arriver en peu de temps au chiffre énorme de 11,000!

« Mais à Niort même, nous ressentons vivement la présence du chemin de fer de Poitiers ; car des chiffres officiels, relevés par M. l'ingénieur en chef, constatent que cette année, la circulation sur la route n° 11 est de plus du double de celle que relevaient, en 1845, les études spéciales faites à l'occasion des projets de chemin de fer et ordonnées par le gouvernement. Aussi, la dépense d'entretien de la route a-t-elle doublé à peu près !

« Vous savez, Monsieur le Préfet, combien le mouvement commercial de notre ville et du département tout en entier est important autour de Niort : la circulation générale des marchandises voiturées est aujourd'hui de près de 500 mille tonnes.

« Vous savez surtout combien les productions de ce pays sont riches et variées, soit qu'on envisage celles de la terre, soit qu'on ne songe qu'à celles de l'industrie.

« Pour la terre : les grains arrivent en abondance des plaines de Saint-Georges, Villiers, Fontenay, Luçon ; les vins de l'Aunis et de la Saintonge, qui prend un faubourg de Niort, se répandent partout ; les bœufs à engraisser, les élèves, les poulains, les chevaux, les mules, sont l'objet d'un commerce presque sans égal ailleurs que chez nous ; les bois, les foins, le charbon de terre, les plâtres, sont, ces derniers surtout, aussi eux, l'objet d'un commerce d'une importance extrême et qui avant peu sera de beaucoup augmentée.

« Pour l'industrie : la peausserie, la ganterie, les huiles, les

Digitized by Google

dégras, emploient plus de quatre mille ouvriers ; les crins, les brosses, les blouses en emploient une quantité presque aussi considérable ; le commerce étranger donne aliment aussi à une foule d'entreprises qui ont fait en peu de temps des fortunes en notre ville, où nul ne les soupçonnait : aussi, voyez qu'à Niort le commerce est tout en gros et presque nul en détail.

Il est facile dès lors d'apprécier de quelle grande fortune doit être pour toute notre contrée, la ligne que M. le Président de la République a si justement et si sainement appréciée.

La Châteigneraie, Parthenay, Melle et Mauzé, forment le périmètre du pays que cette ligne desservira nécessairement, sans y comprendre ce que le mouvement commercial attirera vers nous et qui éprouvera le reflux de ce courant.

Il semble donc urgent que la compagnie cessionnaire soit le plutôt possible mise dans l'obligation d'accomplir ses engagemens. Déjà on s'est ému du silence de notre département devant l'initiative prise par le département voisin, et la faculté laissée à la compagnie par l'article 2 de la convention : il ne peut plus durer, ce serait preuve d'une insouciance dont chacun tient à honneur de n'être pas taxé.

Le temps marche et le délai s'écoule.

Notre département et notre ville surtout, qui plus que les autres peut-être ont de si précieux fruits à recueillir de cette œuvre, ne peut hésiter à s'imposer une dépense dont le chiffre, fut-il de ce qui reste à offrir, serait encore minime en présence des résultats qu'on doit en attendre.

C'est dans le département, d'ailleurs, qui recevra 62 kil. de rails, que la dépense se fera, et il ne peut entrer dans l'esprit de personne de douter que l'argent que ce chemin répandra ne compense grandement la répartition pour chacun de la somme à voter. On ne songe, il est vrai, qu'à l'argent que l'on fournit

Digitized by Google

d'abord ; mais il faut réfléchir à ce que produit pour tous une somme de 15 à 16 millions versés dans un département.

Nous avons donc cru, Monsieur le Préfet, devoir, en raison de notre institution, de ses travaux et de son but, nous adresser à vous, et de vous demander, à vous dont nous avons déjà pu apprécier toute la sollicitude pour les intérêts de ce pays, de faire ce qui sera possible pour appeler au plutôt sur un point aussi éminemment important l'attention des corps qui régissent ce département et notre ville.

E. HÉLIE.

Digitized by Google

QUELQUES NOTES

SUR LE SENS DU MOT

MONASTÈRE

APPLIQUÉ A LA FONDATION DE SAINT-MARTIN A LIGUGÉ.

Saint Martin vint à Poitiers rejoindre saint Hilaire en 361 ; il était alors âgé de quarante-six ans.

Il accourait auprès de son illustre ami avec le dessein de ne plus s'en séparer, et prit la résolution de fixer sa demeure aux environs de Poitiers, « loin du bruit du monde et du commerce des hommes. » La vallée du Clain, à l'endroit de Ligugé, lui parut le plus propre à la réalisation de son but.

Dès l'année 362 ou 363, saint Martin y assembla une compagnie d'hommes disposés à la vie solitaire, qu'il formait à la piété et instruisait à la fois par ses exemples et ses discours. On vivait sous son obéissance immédiate et celle de saint Hilaire.

Ces deux saints personnages se proposaient de préparer, au sein de la solitude, des ministres à l'église naissante dans l'Aquitaine. Saint Athanase en avait ainsi fait à Alexandrie, et

Digitized by Google

saint Eusèbe à Verceil ; plus tard saint Augustin suivit en Afrique cet exemple, qu'imitèrent plusieurs évêques. De là prirent naissance les colléges de chanoines des cathédrales.

Saint Martin, qui avait beaucoup voyagé et qui brûlait de la foi des Antoine et des Pacôme, déploya tout son zèle pour établir sa réunion. La retraite de Ligugé fut ouverte aux cathécumènes à qui le recueillement était nécessaire pour obtenir le sacrement du baptême.

Les disciples n'étaient point retenus par des engagemens inviolables ; ils se séparaient de saint Martin sans qu'il y trouvât un sujet de reproches. Severius-Sulpicius, Gallus, saint Clair, saint Maxime (Maximus) et d'autres encore, le quittèrent sans cesser de le regarder comme leur père et d'en être aimé. Cet ordre de choses se continua lorsque saint Martin fut élu évêque de Tours.

Le travail des mains n'était pas en usage dans le monastère primitif de Ligugé ; on ne s'y occupait que de prières, de lectures et de méditations sur les livres sacrés ; les plus jeunes transcrivaient des manuscrits. Les mêmes habitudes furent transportées à Marmoutiers, seconde fondation du saint apôtre, dont elle a retenu le nom, *Martini monasterium*.

Le projet de former de saints clercs pour l'église fut couronné d'un entier succès : la plupart des paroisses se firent un honneur de choisir leurs prêtres dans les communautés élevées par de telles mains.

Le nom de *monastère* fut donné à ces fécondes écoles du christianisme, parce qu'elles furent placées dans des lieux écartés, à l'imitation de l'Egypte et de la Palestine, et qu'on y vivait, sous divers rapports, à la manière des cénobites de l'Orient. La différence était que les disciples de saint Martin travaillaient à leur perfection dans l'espoir de servir utilement l'église, tandis que le *moine* n'avait en vue que sa propre sanctification, et de-

Digitized by Google

meurait sans contact direct avec les populations dont le séparait le vœu de pénitence perpétuelle.

Il est affirmé, par des témoignages dignes de croyance, qu'avant saint Martin on n'avait point vu, dans les Gaules ni dans l'Occident, de congrégation monastique. Rome même, ne connut ces institutions que vers l'an 340, époque où saint Athanase vint se justifier auprès du pape Jules Ier des calomnies des Ariens. Athanase était accompagné de quelques solitaires de l'Egypte, et ils s'entretinrent de la vie qu'avait embrassée saint Antoine. Malgré ces premières invitations, il n'y eut de religieux assemblés à Rome dans une même maison que lorsque saint Jérôme s'y rendit, à la fin du pontificat du pape Damase. L'exemple de Métella, veuve et issue d'une noble famille, entraîna les dames romaines.

Le monastère de l'Ile-Barbe, aux environs de Lyon, ne fut fondé que postérieurement à celui de Ligugé. Il en fut ainsi de celui de Saint Maximin ou Mesmin, à Trèves, quoiqu'il existât en cette grande cité une église bâtie, dit-on, dès le temps de Constantin.

La fondation d'Ansion doit être rattachée aux dernières années du quatrième siècle, et fut l'œuvre de saint Jouin et de saint Florent, tous les deux disciples de saint Hilaire et de saint Martin. Le nom d'Ansion a brillé d'un grand éclat. On ne connaît aujourd'hui que celui de Saint-Jouin-de-Marnes.

De ces foyers de vive lumière évangélique sortirent les pasteurs qu'aucun obstacle n'arrêtait, que nulle crainte n'alarmait, et qui semèrent leur foi sur tout le sol de l'empire des Francks.

Saint Antoine a été l'instituteur de la vie monastique dans le quatrième siècle;

Saint Pacôme, qui vivait au même temps, fut l'organisateur de la vie cénobitique ou des communautés réglées;

Saint Basile répandit, dans l'Orient, le goût et l'esprit de la

Digitized by Google

retraite, et composa une règle si sage qu'elle fut embrassée par la plus grande partie des communautés de l'Occident. Saint Maur l'apporta en deçà des Alpes.

Vers le neuvième siècle, la vie des monastères étant fort relâchée, saint Odon commença à la réformer dans sa maison de Cluny.

On peut réduire les ordres religieux à cinq genres : moines, chanoines, chevaliers, mendians et clercs réguliers.

L'ordre du Mont-Carmel prétend être le plus ancien ordre religieux ;

L'ordre de Saint-Bazile est le plus célèbre de l'Orient ;

L'ordre de Saint-Benoît est le premier en date de l'Occident ;

L'ordre de Saint-Augustin se divise en chanoines réguliers et en ermites de Saint-Augustin.

Les quatre ordres religieux mendians ont été très multipliés.

On appelait ordre *noir* celui des Bénédictins ; ordre *blanc* celui des chanoines réguliers de Saint-Augustin, et ordre *gris* celui de Citeaux.

JULES RICHARD.

Digitized by Google

LETTRE DE M. BAUGIER

Au Président de la Société de Statistique.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous adresser, le catalogue de quelques fossiles que j'ai fait placer dans la collection géologique de la Société de Statistique.

Ces fossiles, qui complètent la série des échantillons de la famille des *ammonidées*, ont, pour la plupart, fait l'objet d'un Mémoire que j'ai présenté à la Société, de concert avec M. SAUZÉ, et qui a été publié dans le recueil de nos travaux, en 1843, époque avant laquelle ils étaient à peu près entièrement inédits et inconnus.

Depuis lors, les matériaux sur lesquels nous avions travaillé, ont été adressés, avec un assez grand nombre d'échantillons nouvellement recueillis, à M. Alcide d'Orbigny, qui vient de publier, sur le même objet, dans sa Paléontologie française, un travail beaucoup plus complet que le nôtre.

Notre nomenclature comprenait 12 espèces, appartenant aux

Digitized by Google

genres *ancyloceras*, *toxoceras* et *helicoceras*; la sienne en renferme 20.

M. d'Orbigny a conservé plusieurs parties de notre travail; il en a modifié quelques autres; il en a ajouté de nouvelles.

Sur nos 12 espèces, il en a conservé 7:

1° Ancyloceras Bispinatus.
2° *id.* Spinatus.
3° *id.* Distans.
4° Toxoceras Orbignyi.
5° *id.* Cylindricus.
6° *id.* Garani.
7° Helicoceras Teilleuxi.

Il a changé le nom générique de 4 de nos fossiles en leur conservant leurs noms spécifiques; de nos

1° Toxoceras	annulatus,	il a fait	1° Ancyloceras	annulatus.
2° *id.*	rarispina,		2° *id.*	rarispina.
3° *id.*	tenuis,		3° *id.*	tenuis.
4° *id.*	tuberculatus,		4° *id.*	tuberculatus.

Je dois faire observer, d'ailleurs, que nous n'avions placé qu'avec doute ces échantillons parmi les TOXOCERAS, et que nous avions fait suivre leur désignation générique d'un point d'interrogation.

M. d'Orbigny a modifié un seul de nos noms spécifiques, en faisant de notre

1° Ancyloceras annulatus, le 1° Ancyloceras subannulatus;

Il a supprimé une espèce:

Le Toxoceras æqualicostatus,

Dans lequel il n'a vu qu'une variété de l'espèce que nous lui avons dédiée.

Digitized by Google

Enfin, à l'aide des échantillons nouveaux qu'il avait entre les mains, il a pu créer six espèces nouvelles :

1° Ancyloceras Baugieri ;
2° *id* Lavigatus ;
3° *id.* No losus ;
4° *id.* Sauzeanus ;
5° *id.* Obliquus ;
6° Toxoceras Baugieri ;

Et reconnaître une espèce nommée déjà par Morris :

1° Ancyloceras Calloviensis.

Nous n'avons qu'à nous incliner devant la science du Maître, et le catalogue que je vous adresse est fait conformément à son travail ; la Société y verra que son musée possède, sauf une seule, *toutes* les espèces décrites dans la Paléontologie française, aux planches de laquelle renvoient les numéros portés dans la dernière colonne du tableau ci-joint.

J'ai pensé qu'il était utile de faire précéder ce catalogue de la nomenclature de toutes les espèces fossiles déjà classées et représentant les genres *belemnites*, *nautilus* et *ammonites* ; cette nomenclature contient 117 numéros ainsi répartis :

1°	Genre	belemnites. .	17	espèces,	
2°	*id.*	nautilus.. . .	12	*id.*	
3°	*id.*	ammonites. .	91	*id.*	auxquelles il faut ajouter :
4°	*id.*	ancyloceras. .	88	*id.*	
5°	*id.*	toxoceras. . .	4	*id.*	
6°	*id.*	helicoceras. .	1	*id.*	ce qui fait un ensemble de
			137	espèces.	

La Société pensera, je le présume, qu'il y a opportunité à publier, dans ses Mémoires, ce catalogue, qui n'est autre chose

Digitized by Google

que le commencement du catalogue général de la Paléontologie du département des Deux-Sèvres.

Je saisis cette occasion pour renouveler, auprès de la Société, une demande que j'ai déjà eu l'honneur de lui faire ; c'est celle d'un meuble spécial pour la collection paléontologique. Il suffit de jeter les yeux sur les montres où cette collection est actuellement entassée, ou plutôt cachée, pour être convaincu de la nécessité de lui assigner une place dans laquelle elle puisse se développer et se produire utilement aux yeux du public.

Veuillez agréer, Monsieur le président, et faire agréer à nos collègues l'assurance de ma considération et de mon dévouement,

BAUGIER.

Niort, 21 octobre 1851.

Digitized by Google

CATALOGUE

DES ÉCHANTILLONS CLASSÉS

DE LA

Paléontologie du Département des Deux-Sèvres.

1re CLASSE. — CÉPHALOPODES.

1er Ordre. — Acétabulifères.

2me TRIBU. — DÉCAPODES.

Vme FAMILLE. — BÉLEMNITES.

Nos D'ORDRE.	NOMS GÉNÉRIQUES.	NOMS SPÉCIFIQUES.	NOMS des AUTEURS.	DÉSIGNATION des TERRAINS.	Renvois à la Paléontologie française.			
					Planches.	Figures.	Planches.	Figures.
1	Belemnites.	Irregularis.	Schlotheim.	lias.	4	2-8		
2	—	Acuarius.	*id.*	*id.*	5	1-11		
3	—	Compressus.	Blainville.	*id.*	6	1-8		
4	—	Bruguierianus.	D'Orbigny.	*id.*	7	1-5		
5	—	Elongatus.	Miller.	*id.*	8	6-11		
6	—	Unisulcatus.	Bruguière.	*id.*	8	1-5		
7	—	Abbreviatus.	Miller.	lias.	9	1-7		
8	—	Acutus.	*id.*	*id.*	9	8-11		
9	—	Brevirostris.	D'Orbigny.	*id.*	10	1-6		
10	—	Tricanaliculatus.	Hartmann.	*id.*	11	1-5		
11	—	Sulcatus.	Miller.	oolite inférieure.	12	1-8		
12	—	Blainvillei.	Woltz.	*id.*	12	9-16		

Digitized by Google

Nos D'ORDRE.	NOMS GÉNÉRIQUES.	NOMS SPÉCIFIQUES.	NOMS des AUTEURS.	DÉSIGNATION des TERRAINS.	Renvois à la Paléontologie française.			
					Planches.	Figures.	Planches.	Figures.
13	BELEMNITES.	Canaliculatus.	Schlotheim	*id.*	13	1-6		
14	—	Giganteus.	*id.*	*id.*	14		15	
15	—	Bessinus.	D'Orbigny.	grande oolite.	16	7-15		
16	—	Excentricus.	Blainville.	oxfordien inférieur.	17	1-7		
17	—	Hastatus.	*id.*	*id.*	18	1-8		
		Alveoles de Belemnites.						

2me Ordre. — Tentaculifères.

1re FAMILLE. — NAUTILIDÉES.

18	NAUTILUS.	Latidorsatus.	D'Orbigny.	lias.	24	1-2		
19	—	Intermedius.	Sowerby.	*id.*	27	1-2		
20	—	Excavatus.	*id.*	*id.*	30	1-4		
21	—	Lineatus.	*id.*	oolite inférieure.	31	1-5		
22	—	Clausus.	D'Orbigny.	*id.*	33	1-4		
23	—	Truncatus.	Sowerby.	grande oolite.	29	1-2		
24	—	Biangulatus.	D'Orbigny.	*id.*	34	1-3		
25	—	Hexagonus.	Sowerby.	oxfordien inférieur.	35	1-2		
26	—	Granulosus.	D'Orbigny.	*id.*	35	3-5		
27	—	Radiatus.	Sowerby.	craie chloritée.	14	1-4		
28	—	Elegans.	*id.*	*id.*	19	1-4		
29	—	Fleuriausianus.	D'Orbigny.	*id.*	15	1-3		
		Becs de nautile.			39			

2me FAMILLE. — AMMONIDÉES.

30	AMMONITES	Serpentinus.	Schlotheim.	lias.	55	1-3		
31	—	Bifrons.	Bruguière.	*id.*	56	1-3		
32	—	Thouarsensis.	D'Orbigny.	*id.*	57	1-3		
33	—	Radians.	Schlotheim.	*id.*	59	1-3		
34	—	Levesquei.	D'Orbigny.	*id.*	60	1-4		
35	—	Primordialis.	Schlotheim.	*id.*	62	1-4		
36	—	Aalensis.	Zieten.	*id.*	63	1-4		
37	—	Annulatus.	Sowerby.	*id.*	76	1-2		

Digitized by Google

Nos D'ORDRE.	NOMS GÉNÉRIQUES.	NOMS SPÉCIFIQUES.	NOMS des AUTEURS.	DÉSIGNATION des TERRAINS.	Renvois à la Paléontologie française.			
					Planches.	Figures.	Planches.	Figures.
38	AMMONITES.	Jurensis.	Zieten.	lias.	100	1-3		
39	—	Germanni.	D'Orbigny.	*id.*	101	1-7		
40	—	Torulosus.	Schubler.	*id.*	102	1-2		
41	—	Raquinianus.	D'Orbigny.	*id.*	106	1-3		
42	—	Desplacei.	*id.*	*id.*	107	1-3		
43	—	Communis.	Sowerby.	*id.*	108	1-3		
44	—	Insignis.	Schubler.	*id.*	112	1-3		
45	—	Variabilis.	D'Orbigny.	*id.*	113	1-7		
46	—	Complanatus.	Bruguière.	*id.*	114	1-4		
47	—	Discoïdes.	Zieten.	*id.*	115	1-4		
48	—	Concavus.	Sowerby.	*id.*	116	1-3		
49	—	Truellei.	D'Orbigny.	oolite inférieure.	117	1-3		
50	—	Subradiatus.	Sowerby.	*id.*	118	1-4		
51	—	Sowerbyi.	Miller.	*id.*	119	1-4		
52	—	Murchisonæ.	Sowerby.	*id.*	120	1-3		
53	—	Cycloides.	D'Orbigny.	*id.*	121	1-6		
54	—	Niortensis	*id.*	*id.*	121	7-10		
55	—	Parkinsoni.	Sowerby.	*id.*	122	1-3		
56	—	Garantianus.	D'Orbigny.	*id.*	123	1-3		
57	—	Polymorphus.	*id.*	*id.*	124	1-7		
58	—	Martinsii.	*id.*	*id.*	125	1-4		
59	—	Ooliticus.	*id.*	*id.*	126	1-4		
60	—	Eudesianus.	*id.*	*id.*	128	1-3		
61	—	Defrancii.	*id.*	*id.*	129	7-8		
62	—	Zigzag.	*id.*	*id.*	129	9-11		
63	—	Pygmeus.	*id.*	*id.*	129	12-13		
64	—	Discus.	Sowerby.	*id.*	131	1-3		
65	—	Blagdeni.	*id.*	*id.*	132	1-3		
66	—	Humphreysianus.	*id.*	*id.* 133 1-3	134	1-3	133	1-2
67	—	Braikenridgi.	Sowerby.	*id.*	135	3-3		
68	—	Linguiferus.	D'Orbigny.	*id.*	136	1-3		
69	—	Brongnarti.	Sowerby.	*id.*	137	1-3		
70	—	Deslongchampsii.	Defrance.	*id.*	138	1-2		
71	—	Caumontii.	D'Orbigny.	*id.*	138	3-6		
72	—	Sauzei.	*id.*	*id.*	139	1-3		
73	—	Gervillei.	Sowerby.	*id.*	140	1-7		

Digitized by Google

Nos D'ORDRE.	NOMS GÉNÉRIQUES.	NOMS SPÉCIFIQUES.	NOMS des AUTEURS.	DÉSIGNATION des TERRAINS.	Renvois à la Paléontologie française.			
					Planches.	Figures.	Planches.	Figures.
74	AMMONITES.	Dimorphus.	D'Orbigny.	oolite inférieure.	141	1-8		
75	—	Hecticus.	Hartmann.	*id.*	152	1-5		
76	—	Edwardsianus.	D'Orbigny.	*id.*	188	1-3		
77	—	Contrarius.	*id.*	grande oolite.	143	1-4		
78	—	Julii.	*id.*	*id.*	143	5-6		
79	—	Discus.	Sowerby.	*id.*	131	1-3		
80	—	Bullatus.	D'Orbigny.	*id.*	142	1-2		
81	—	Microstoma.	*id.*	*id.*	142	3-4		
82	—	Arbustigerus.	*id.*	*id.*	143	1-3		
83	—	Subdiscus.	*id.*	*id.*	146	1-4		
84	—	Backeriæ.	Sowerby.	oxfordien inférieur.	148	1-3	149	1-3
85	—	Herveyi.	*id.*	*id.*	150	1-3		
86	—	Macrocephalus.	Schlotheim.	*id.*	151	1-2		
87	—	Hecticus.	Hartmann.	*id.*	152	1-3		
88	—	Cristagalli.	D'Orbigny.	*id.*	153	1-3		
89	—	Pustulatus.	*id.*	*id.*	154	1-4		
90	—	Lunula.	Zieten.	oxfordien moyen.	157	1-3		
91	—	Bipartitus.	*id.*	*id.*	158	1-4		
92	—	Baugieri.	D'Orbigny.	*id.*	158	5-7		
93	—	Jazon.	Zieten.	*id.*	159	1-3	160	1-4
94	—	Duncani.	Sowerby.	*id.*	161	1-3	162	1-9
95	—	Athleta.	Phillips.	*id.*	163	1-3	164	1-4
96	—	Anceps.	Reinecke.	*id.*	166	1-3		
97	—	Coronatus.	Bruguière.	*id.*	168	1-8	169	1-4
98	—	Tumidus.	Zieten.	*id.*	171	1-2		
99	—	Refractus.	Haan.	*id.*	172	3-7		
100	—	Lalandeanus.	D'Orbigny.	*id.*	173	1-3		
101	—	Lamberti.	Sowerby.	*id.*	177	3-11	178	1-3
102	—	Mariæ.	D'Orbigny.	*id.*	179	1-9		
103	—	Adelæ.	*id.*	*id.*	183	1-4		
104	—	Perarmatus.	Sowerby.	*id.*	184	1-3	185	1-3
105	—	Arduennensis.	D'Orbigny.	*id.*	185	4-7		
106	—	Toucasianus.	*id.*	*id.*	190	1-2		
107	—	Plicatilis.	Sowerby.	*id.*	191	1-3	192	1-6
108	—	Cordatus.	*id.*	*id.*	193	1-3	194	1-4
109	—	Crenatus.	Bruguiere.	*id.*	197	3-6		

Digitized by Google

Nos D'ORDRE.	NOMS GÉNÉRIQUES.	NOMS SPÉCIFIQUES.	NOMS des AUTEURS.	DÉSIGNATION des TERRAINS.	Renvois à la Paléontologie française.			
					Planches.	Figures.	Figures.	Planches.
110	AMMONITES.	Henrici.	D'Orbigny.	oxfordien moyen.	198	1-2		
111	—	Canaliculatus.	Munster.	*id.*	199	1-2		
112	—	Oculatus.	Phillips.	*id.*	200	1-5	201	1-2
113	—	Erato.	D'Orbigny.	*id.*	201	3-6		
114	—	Biplex.	Sowerby.	oxfordien supérieur	191	1-3	192	1-6
115	—	Eucharis.	D'Orbigny.	*id.*	198	3-4		
116	—	Lallieranus.	*id.*	*id.*	208	1-4		
117	—	Rotomagensis.	Defrance.	craie chloritée.	105	1-6	106	1-3

2me FAMILLE. — AMMONIDÉES.

Genres Ancyloceras. — Toxoceras. — Hélicoceras.

Nos D'ORDRE.	NOMS GÉNÉRIQUES.	NOMS SPÉCIFIQUES.	AUTEURS qui ont nommé LES FOSSILES.	DÉSIGNATION des TERRAINS.	Renvois à la Paléontologie française.	
					Planches.	Figures.
1	ANCYLOCERAS.	Annulatus.	D'Orbigny.	oolite inférieure.	225	1-7
2	—	Bispinatus.	Baugier et Sauzé.	*id.*	225	8-11
3	—	Subannulatus.	D'Orbigny.	*id.*	225	12-15
4	—	Baugieri.	*id.*	*id.*	226	1-4
5	—	Lævigatus.	*id.*	*id.*	226	5-7
6	—	Nodosus.	*id.*	*id.*	227	1-4
7	—	Sauzeanus.	*id.*	*id.*	227	5-7
8	—	Rarispina.	*id.*	*id.*	227	8-10
9	—	Obliquus.	*id.*	*id.*	228	1-5
10	—	Spinatus.	Baugier et Sauzé.	grande oolite.	228	6-9
11	—	Tenuis.	D'Orbigny.	*id.*	229	1-4
12	—	Tuberculatus.	*id.*	oxfordien inférieur.	229	5-8
13	—	Calloviensis.	Morris.	*id.*	230	1-4
14	—	Distans.	Baugier et Sauzé.	*id.*	230	5-8
15	—	Niortensis.	D'Orbigny.	oxfordien inférieur.	230	9-12
16	TOXOCERAS.	Orbignyi.	Baugier et Sauzé.	oolite inférieure.	231	1-5

Digitized by Google

Nos D'ORDRE.	NOMS GÉNÉRIQUES.	NOMS SPÉCIFIQUES.	AUTEURS qui ont nommé LES FOSSILES.	DÉSIGNATION des TERRAINS.	Renvois à la Paléontologie française.	
					Planches.	Figures.
17	Toxoceras.	Orbignyi (Var).	Baugier et Sauzé.	oolite inférieure.	232	1
18	—	Orbignyi (Var).	*id.*	*id.*	232	2
19	—	Cylindricus.	*id.*	*id.*	232	3-6
20	—	Baugieri.	D'Orbigny.	*id.*	233	1-4
21	—	Garani.	Baugier et Sauzé.	oxfordien inférieur.	233	5-8
22	Hélicoceras.	Teilleuxi.	*id.*	oolite inférieure.	234	1-10

Digitized by Google

DU RHYTHME,

Par M. BEAULIEU.

Traiter du rhythme musical d'une manière conforme à l'importance du sujet, est une œuvre d'autant plus difficile que les recherches qu'elle suppose ont été jusqu'ici à peine tentées. Plusieurs écrivains ont parlé de la puissance du rhythme et fait ressortir ses ressources variées ; un bien petit nombre a entrevu quelques-unes des causes de ses effets et essayé d'expliquer sa nature. Aucun d'eux, que je sache, n'a réuni des observations assez multipliées pour remonter jusqu'à son origine et faire connaître les principales sources de l'action qu'il exerce. Je vais à mon tour essayer de remplir cette lacune; mais, en abordant un sujet aussi étendu, aussi obscur, je ne puis maîtriser un sentiment de défiance de mes propres forces. Il est si facile de s'égarer dans les abstractions métaphysiques où conduisent des recherches aussi délicates, qu'il m'a fallu, pour m'y livrer, tout le courage que pouvait m'inspirer l'amour passionné de l'art musical. Cet aveu doit m'absoudre de ma témérité, car je sais tout ce qui me manque pour traiter convenablement une

Digitized by Google

question presque neuve, et que hérissent de si graves difficultés. Je me serais abstenu, si je n'avais consulté que mes forces; mais je pense que chaque homme doit fournir à la société, selon sa spécialité et ses moyens, son contingent de travail; que, sur un navire, il n'est pas plus permis au simple mousse de négliger sa manœuvre, qu'au timonier le gouvernail. J'exposerai donc le résultat de mes méditations, en laissant à d'autres le soin de rectifier mes idées si elles sont erronées, ou de les compléter si elles manquent de développement.

De tous les moyens employés par l'art musical pour émouvoir notre sensibilité, le plus puissant est, sans contredit, le rhythme, dont l'influence agit le plus vivement sur les masses, même à leur insu.

Pour comprendre tout le charme de certaines mélodies, dont le rhythme, peu prononcé, laisse après soi quelque chose de vague, il faut une délicatesse de goût qui n'est pas le partage du plus grand nombre; comme pour apprécier tout le mérite d'une harmonie riche, élégante et bien appropriée au sujet, il faut un esprit formé aux habitudes de la réflexion, et capable de se rendre un compte instantané des impressions qu'il éprouve; et c'est ici surtout, que sont applicables ces paroles de Leibnitz : « que la Musique n'est à bien des égards qu'un calcul obscur et « secret que l'âme fait sans s'en apercevoir; » tandis que pour subir l'influence du rhythme, il suffit aux sens les moins exercés, de se laisser aller à ses mouvemens marqués avec précision et régulièrement cadencés. Aussi, l'emploi des combinaisons rhythmiques les plus usuelles demande-t-il une sage réserve, sous peine de rencontrer bientôt de ces effets vulgaires, insignifians, que bon nombre des compositions contemporaines n'ont pas assez évités.

Les combinaisons du rhythme ne comprennent pas seulement les divisions et les subdivisions du temps; elles s'étendent

Digitized by Google

encore aux rapports de l'étendue. Suivant l'opinion d'Aristide Quintilien, reproduite par Grétry (1), le rhythme se trouve non-seulement dans la durée relative des sons, mais dans la danse, la pantomime, et jusque dans les proportions d'une belle statue; on doit ajouter encore, dans les dispositions architectorales les plus généralement admirées. En effet, le rhythme, comme nous venons de le dire, est l'exacte proportion qui existe entre les parties d'un tout, et n'est-ce pas par cette proportion noble ou grâcieuse, que les chefs-d'œuvre d'architecture nous frappent et nous impressionnent? Le statuaire, pour arriver à la plus grande perfection de son art, ne doit-il pas soigneusement en observer les lois dans la disposition de ses groupes et même de ses figures isolées? Ne la retrouve-t-on pas dans les mouvemens de la danse et dans les dessins chorégraphiques? Quant aux effets de la durée relative des sons, ou rhythme musical, chacun a été trop souvent à même d'en éprouver la puissance, pour qu'il soit nécessaire d'insister à cet égard. De ce qui précède, il résulte, selon nous, que le rhythme doit être défini ainsi qu'il suit: *Les justes proportions dans la forme et dans le mouvement* (2). Ces proportions ont, avec nos sensations, des rapports d'où naissent les effets qu'elles produisent sur notre âme.

Quelques auteurs ont pensé que le rhythme entraînait avec soi l'idée de symétrie; mais je ne sais si cela est bien fondé, en le considérant dans son acception la plus générale. Les passages

(1) On peut aussi consulter sur le sens donné par les anciens au mot rhythme, les manuscrits grecs traduits par M. A.-J.-H. Vincent. Paris, 1847, p. 245.

(2) Le mot ***rhythme***, en grec, dit Burette, dans ses Observations sur le Traité de Musique de Plutarque, désigne la proportion que gardent entre elles les différentes parties de la mesure dans le mouvement. Le même auteur, développant cette définition, rentre à peu près dans les termes d'Aristide Quintilien.

Digitized by Google

courts et rhythmés avec lesquels on accompagne fréquemment le récitatif, n'ont souvent aucune symétrie et sont pourtant, d'ordinaire, des rhythmes très appréciables à notre oreille. Dans le rhythme phraséologique, c'est-à-dire dans la correspondance rhythmique des phrases musicales, les rapports s'établissant entre des divisions plus étendues deviendraient peu sensibles si, pour les fortifier, on ne leur prêtait le secours de la symétrie; mais elle n'est pas pour cela, suivant moi, inhérente au rhythme. Cependant, il faut convenir qu'elle ajoute à sa puissance, et que le retour symétrique d'un rhythme lui donne à chaque fois un nouveau degré de force. C'est pour cette raison que ce retour se faisant bien plus naturellement et plus fréquemment dans le rhythme du mouvement que dans celui de la forme, le premier exerce une puissance beaucoup plus grande que le second. En écoutant les coups réguliers frappés sur une enclume, le bruit des fléaux retombant tour à tour sur le blé, les diverses batteries des tambours et même, sans cet auxiliaire, les pas cadencés d'une troupe bien disciplinée, l'on éprouve ce sentiment que produisent l'ordre et la régularité, et qui remue, agite, entraîne. Les effets du rhythme dans le mouvement sont tellement incontestables, qu'ils n'ont pas nécessairement besoin du secours de la mélodie (1), comme on le voit par les exemples que nous ve-

(1) Grétry, dans ses Mémoires, t. I, p. 348, et M. Castil Blaze, dans son Dictionnaire de Musique, t. II, p. 227, disent que si l'on compose plusieurs airs exactement sur le même rhythme, ils auront entre eux un caractère de famille qui permettra, jusqu'à un certain point, de remplacer l'un par l'autre; mais que si, en conservant les mêmes sons se succédant dans le même ordre, on change le rhythme, il en résultera une mélodie toute nouvelle. M. Castil Blaze cite, à ce sujet, un exemple assez singulier: c'est le vaudeville de maître Adam, qui ne diffère de la Musette de Nina que par le rhythme. Dans un extrait donné par la *Gazette musicale* (3e année, n° 43), d'un ouvrage écrit en 1751 par C. Fonton, sur la musique des Orientaux, on

Digitized by Google

nons de donner. Quelques sons disposés sans art, sous le rapport mélodique, un seul même, un simple bruit inharmonique, tel que celui produit par la plupart des instrumens de percussion, répété plusieurs fois, suivant certaines formes rhythmiques, peuvent produire la plus forte impression. Je vais plus loin : certains objets, s'agitant suivant un mouvement mesuré, mais assez loin de nous pour que nous ne puissions point en entendre le bruit, et plus encore, ces mêmes mouvemens rhythmiques, exécutés mentalement et avec persistance, suffiront, on peut en faire l'expérience, pour réveiller ces sensations dans toute leur vivacité. Telle est la puissance du rhythme, tel est le rôle important qu'il est appelé à jouer dans les effets que se promettent la mélodie et l'harmonie (1).

M. Fétis prétend que nos mesures musicales et le rhythme sont deux choses complètement différentes (2). C'est, je crois, une erreur grave. Nos mesures ne sont que les plus simples et

trouve un passage (p. 425) qui pourrait se rapporter à ce qui précède. Il est dit, dans ce passage, que les Orientaux, pour battre la mesure de leurs airs, se servent de certaines formules invariables, mais qui diffèrent entre elles, et qui sont au nombre de trente; on les nomme *oussouls*. « Lorsque quelqu'un « parmi ces peuples, ajoute l'auteur, veut composer un air, il faut qu'il « choisisse parmi ces *oussouls* celui qui conviendra le mieux à son air, et « qu'il s'en serve de base pour construire dessus ce que son imagination lui « fournira. Ce sera le moule dans lequel l'air sera jeté. De là vient, comme « je l'ai déjà dit, continue le même auteur, que la mesure des Orientaux « leur fait l'office du papier noté, et aide leur mémoire. »

(1) Les anciens attachaient au rhythme une si haute importance; suivant eux, il agissait en musique avec une telle force, qu'ils disaient, dans leur langage énergique : « Le rhythme est le mâle, la mélodie n'est que la femelle. » (*Voir* la notice sur trois manuscrits grecs relatifs à la musique, par M. A.-J.-H. Vincent. Paris, 1847, p. 197.)

(2) *Revue musicale*, 8e année, p. 34. Lesueur, dans son Exposé d'une Musique une et imitative, exprime la même idée.

Digitized by Google

les premières combinaisons du rhythme dans le mouvement. Les langues anciennes ayant les syllabes longues très distinctes des brèves, avaient un rhythme fortement accentué; leur poésie surtout, possédait un nombre, une cadence que nos langues modernes ne connaissent plus; et le rhythme musical, dominé et conduit par la puissance du rhythme poétique, en suivait scrupuleusement la marche. Mais plus tard, les langues, en se confondant, se transformant, perdirent successivement les formes et le caractère qu'elles tenaient du rhythme antique. La musique prit alors une allure plus indépendante; elle se forma un rhythme propre à sa mission nouvelle et souvent en désaccord avec les dernières traces rhythmiques dont les paroles étaient encore empreintes. Cette nouvelle musique, s'éloignant plus tard de sa première simplicité, devint plus compliquée, et sa notation fut plus difficile à lire. Afin d'en rendre la lecture moins embarrassante, on imagina, en l'écrivant, de la diviser en fragmens que l'on sépara par des traits perpendiculaires, nommés barres de mesures. Ces barres, d'abord assez éloignées les unes des autres, furent progressivement rapprochées, mais toujours en s'accordant, pour ce rapprochement, avec l'addition d'un certain nombre des plus simples combinaisons rhythmiques. Enfin, rapprochées de plus en plus, elles sont arrivées à indiquer nos mesures actuelles qui ne sont, je le répète, que ces premières et plus simples combinaisons du rhythme dans le mouvement.

Si je ne partage pas l'opinion de M. Fétis, relativement à la différence qu'il prétend exister entre le rhythme et nos mesures musicales, il n'en est pas de même du passage suivant, tiré de son Cours de Philosophie et d'Histoire de la Musique, où il fait très judicieusement observer que nos mesures ne peuvent être que binaires ou ternaires; que la mesure à quatre temps n'est qu'une extension de la division binaire, et que notre oreille

Digitized by Google

est inhabile à saisir la combinaison qui résulte de cinq temps par mesure, qui a été plusieurs fois vainement essayée (1). J.-J. Rousseau, Grétry et Lichtenthal avaient déjà exprimé une idée semblable, mais avec moins de développement. Conséquent avec ce que j'ai dit plus haut, je n'appliquerai pas cette observation seulement aux mesures usitées dans notre musique, mais au rhythme du mouvement en général, et je l'appuierai de quelques remarques qui me sont fournies, soit par l'examen des différentes espèces de pieds employées par les poètes Grecs et Latins, soit par celui des valeurs des temps usitées dans la musique du moyen-âge.

Les principaux pieds dont les Grecs et les Latins se servaient dans leur versification sont au nombre de huit :

Le Spondée, composé de deux syllabes longues, qu'on indique ainsi : - - ;

Le Pyrrhique, de deux brèves, qu'on indique de la manière suivante : ∪ ∪ ;

L'Iambe, d'une brève suivie d'une longue : ∪ - (2) ;

Le Trochée, d'une longue et d'une brève : - ∪ ;

Le Dactyle, d'une longue suivie de deux brèves : - ∪ ∪ ;

L'Anapeste, de deux brèves et d'une longue : ∪ ∪ - ;

Le Molosse, de trois longues : - - - ;

Et le Tribraque, de trois brèves : ∪ ∪ ∪.

Or, de ces huit sortes de pieds : le Spondée, le Pyrrhique, le Dactyle et l'Anapeste, sont évidemment des mesures à deux temps égaux plus ou moins rapides, et l'Iambe, le Trochée, le

(1) *Revue Musicale*, 6e année, p. 156, 1re col. ; 157, 1re col. ; & 165, 1re col.

(2) On sait que, dans les langues grecque et latine, la prononciation de la syllabe brève ne durait que moitié du temps employé à prononcer la syllabe longue.

Digitized by Google

Molosse et le Tribraque, des mesures à trois temps égaux plus ou moins vifs.

Il y avait bien encore quatre autres espèces de pieds simples, mais elles étaient moins usitées ; c'étaient :

L'Amphibraque, une longue entre deux brèves : ⏑ – ⏑ ;

L'Amphimacre, une brève entre deux longues : – ⏑ – ;

Le Bachique, une brève suivie de deux longues : ⏑ – – ;

Et l'Antibachique, deux longues suivies d'une brève : – – ⏑.

Le premier est une mesure à deux temps avec une syncope au milieu, et les trois autres peuvent se rapporter à la mesure à cinq temps, dont nous avons parlé plus haut. Mais, je le répète, ces quatre dernières sortes de pieds n'étaient point d'un usage aussi habituel que les précédentes. Quant aux pieds composés, tels que le Dispondée, le Procéleusmatique, le double Trochée, le double Iambe, etc., ils étaient tous formés de deux de ces quatre pieds : le Spondée, le Pyrrhique, l'Iambe ou le Trochée, dont les deux premiers, comme nous l'avons déjà fait observer, sont relatifs à la mesure à deux temps, et les deux autres à la mesure à trois temps (1).

(1) Voici le tableau des pieds composés, qui sont au nombre de seize :

Le Dispondée, deux Spondées : – – – – ;

Le Procéleusmatique, deux Pyrrhiques : ⏑ ⏑ ⏑ ⏑ ;

Le double Trochée, deux Trochées : – ⏑ – ⏑ ;

Le double Iambe, deux Iambes : ⏑ – ⏑ – ;

L'Antispaste, un Iambe et un Trochée : ⏑ – – ⏑ ;

Le Choriambe, un Trochée et un Iambe : – ⏑ ⏑ – ;

Le Grand Ionique, un Spondée et un Pyrrhique : – – ⏑ ⏑ ;

Le Petit Ionique, un Pyrrhique et un Spondée : ⏑ ⏑ – – ;

Le Péan, 1re espèce, un Trochée et un Pyrrhique : – ⏑ ⏑ ⏑ ;

2e espèce, un Iambe et un Pyrrhique : ⏑ – ⏑ ⏑ ;

3e espèce, un Pyrrhique et un Trochée : ⏑ ⏑ – ⏑ ;

4e espèce, un Pyrrhique et un Iambe : ⏑ ⏑ ⏑ – ;

Digitized by Google

Il est donc évident que les espèces de pieds les plus usitées dans les poésies grecques et latines, se rapportent aux combinaisons binaires et ternaires du rhythme, et qu'elles en tirent leur origine.

Passons maintenant aux figures des valeurs de temps employées en musique au moyen-âge. Ces figures, qui ne furent pas toutes inventées à la même époque, étaient au nombre de cinq : la maxime, la longue, la brève, la semi-brève et la minime ; chacune d'elles pouvait valoir, suivant les cas, deux ou trois fois la valeur qui lui était immédiatement inférieure, c'est-à-dire que la maxime valait tantôt deux, tantôt trois longues ; la longue, deux ou trois brèves, etc. Dans le premier cas, lorsque le rapport était binaire, la note la plus longue était ce qu'on nommait imparfaite ; dans le second cas, lorsque le rapport était ternaire, cette même note était parfaite. Ainsi, une maxime parfaite valait trois longues, et l'imparfaite n'en valait que deux ; la longue parfaite valait trois brèves, et l'imparfaite deux seulement, et de même pour toutes les autres valeurs. Les combinaisons binaire et ternaire du temps mesuré se retrouvent donc encore dans les premiers essais faits au moyen-âge d'une mesure musicale absolue et indépendante de toute quantité prosodique.

La musique, une fois entrée dans cette nouvelle voie, développa successivement ses premiers essais. De nouvelles variétés de mesure furent imaginées, puis tour-à-tour abandonnées et reprises ; mais ces variétés, bien qu'assez nombreuses, bien qu'elles se succèdent depuis plus de 800 ans (1), se rapportent

L'Epitrite, 1re espèce, un Iambe et un Spondée : ⏑ – – – ;
2e espèce, un Trochée et un Spondée : – ⏑ – – ;
3e espèce, un Spondée et un Iambe : – – ⏑ – ;
4e espèce, un Spondée et un Trochée : – – – ⏑ .

(1) Les premiers essais d'une mesure musicale indépendante du rhythme poétique ont eu lieu entre 850 et 1050.

Digitized by Google

toutes aux combinaisons binaire et ternaire. L'imagination vive, ardente des compositeurs, excitée par le besoin d'exprimer tous nos sentimens, toutes nos passions, n'est cependant point sortie de ce cercle. On a des mesures binaires à subdivisions binaires, d'autres mesures binaires à subdivisions ternaires, et des mesures ternaires à subdivisions ou binaires ou ternaires; telles sont, par exemple, les mesures à 4 temps, à $\frac{2}{4}$; ou à $\frac{6}{4}$, à $\frac{12}{4}$; ou à $\frac{3}{2}$, à $\frac{3}{8}$; ou enfin à $\frac{9}{8}$, à $\frac{9}{16}$, etc.; mais toutes ces variétés ne sortent point des combinaisons et subdivisions de temps par deux ou par trois, et le très petit nombre d'essais d'une mesure à cinq temps, qu'on a tentés à différentes époques, toutes, je crois, assez rapprochées de nous (1), n'ont point eu de suite, et n'ont servi qu'à prouver que notre oreille, comme le dit M. Fétis, saisit mal les rapports de cette combinaison (2).

Ainsi, dans le système métrique de la poésie des anciens, dans les premiers essais d'une mesure purement musicale et indépendante du rhythme poétique faits au moyen-âge, et dans notre musique moderne, nous retrouvons les mêmes

(1) Boieldieu, dans son opéra de la Dame Blanche, et Reicha, dans un de ses quintettes, ont employé la mesure à cinq temps. Catel en a donné un exemple dans le solfège du Conservatoire ; le dictionnaire de J.-J. Rousseau en offre un essai, et cet auteur rapporte (article mesure) qu'Adolfati, dans son opéra d'Ariane, représenté en 1750, fit entendre un air composé dans cette mesure. M. Fétis, Dictionnaire des Musiciens, en citant ce fait, ajoute qu'Adolfati, à ce que l'on prétend, avait imité cet effet de Marcello. Il est possible que d'autres essais de mesure à cinq temps aient été faits, mais ils ne sont point parvenus à ma connaissance.

(2) Dans l'extrait déjà cité de l'ouvrage de C. Fonton, sur la musique des Orientaux, cet auteur dit (*Gazette Musicale*, 5e année, p. 425) que la mesure musicale de ces peuples est divisée, comme la nôtre, en *deux temps, le parfait et l'imparfait.* Ces expressions me semblent devoir s'entendre, comme chez nous, des temps ou mesures binaire et ternaire.

Digitized by Google

élémens binaire et ternaire dans la combinaison des temps rhythmiques.

Maintenant, pourquoi notre oreille est-elle mal habile à saisir les rapports de la combinaison de temps par cinq ? Cette question délicate n'est peut-être pas facile à résoudre ; cependant, je vais essayer d'exposer mes idées à ce sujet.

Je déterminerai d'abord ce qu'on doit entendre par un temps rhythmique.

L'homme, dans toutes ses actions, et principalement dans celles qui sont longtemps répétées, éprouve, pour faciliter ses mouvemens, et souvent à son insu, le besoin de les mesurer ; il en règle naturellement la lenteur ou la rapidité suivant les dispositions où il se trouve. Est-il triste, abattu ? ils sont lents ; est-il gai, dispos ? ils sont vifs et précipités. Sous l'influence des mêmes dispositions, ses paroles, ou les sons inarticulés de sa voix, suivent une mesure analogue, et deviennent ainsi plus ou moins imitatifs de ses actions ou de ses sentimens. Dans ce langage, dans cette suite de mouvemens mesurés, le temps que l'homme met à exécuter chacun de ces mouvemens, à prononcer chaque syllabe, ou à proférer chaque son inarticulé, est un temps rhythmique, et le rhythme n'est que le rapport qui existe entre plusieurs de ces temps. L'art dont le domaine s'étend sur toute la nature physique ou morale, mais qui ne doit nous offrir qu'une nature de choix, en s'emparant de ces rapports comme moyen puissant d'effet, les a réglés et s'en est servi pour mesurer le langage poétique, alors qu'il était métrique ; aujourd'hui que la poésie a perdu ce précieux avantage, ces rapports rhythmiques se bornent à mesurer la durée relative des valeurs des notes, des phrases et des périodes musicales.

Après avoir ainsi déterminé ce que c'est que le temps rhythmique, d'abord dans la nature, puis réglé par l'art, nous

Digitized by Google

dirons que dans la combinaison artificielle de ces temps, par quelque nombre qu'elle s'opère, et en les supposant d'une égale durée, le besoin de régularité dans le mouvement que l'homme éprouve, l'entraîne, par une impulsion spontanée, à marquer avec plus de force le premier temps de chaque groupe. Ce premier temps est ce qu'on nomme le temps fort, quoiqu'il ne soit pas en réalité plus long que les autres, mais seulement plus marqué. Lorsque cette combinaison a lieu suivant l'ordre binaire ou l'ordre ternaire, ce premier temps, ce temps fort, revenant de deux en deux, ou de trois ou trois, produit une impression qui n'a pu être effacée par le temps ou les temps intermédiaires, et c'est cette impression réitérée qui constitue l'effet et la puissance du rhythme. Dans la mesure à quatre temps, proprement dite, les temps forts ne revenant que de quatre en quatre, sont séparés par un plus grand nombre de temps intermédiaires, et l'effet qu'ils produisent, moins souvent répété, n'a plus autant de force; la périodicité est moins sensible; aussi, le besoin d'un retour périodique plus fréquent fait que presque toujours les mesures à quatre temps se sous-divisent, à l'exécution, en deux parties égales, dont la première est composée du temps fort, suivi d'un temps faible, et la seconde d'un temps moins fort que le premier, suivi du temps le plus faible des quatre. Dans la mesure à cinq temps, le retour de la période, encore plus éloigné, se fait conséquemment beaucoup moins sentir, et si, comme le dit M. Fétis, l'oreille n'apprécie les rapports de cette combinaison par cinq, qu'en la subdivisant en une mesure à deux temps et une autre à trois temps, l'effet de la symétrie est encore moins sensible, puisque, dans ce cas, le retour symétrique de la mesure à deux temps ne revient qu'après une mesure à trois temps, et celui de la mesure à trois temps qu'après une mesure à deux temps, ce qui place les temps forts à des intervalles

Digitized by Google

inégaux, et jette de la confusion et du trouble dans la perception de l'effet (1).

Dans les combinaisons de temps par six, par sept et par des nombres plus élevés, le retour périodique, toujours plus éloigné, se ferait de moins en moins sentir. C'est ce dont on peut faire l'expérience en comptant des séries de six, de sept, de huit ou même d'un plus grand nombre de temps égaux, et marquant fortement le premier temps de chaque série, tandis qu'on ne comptera les autres que mentalement. On s'apercevra facilement que plus ces combinaisons se feront par des nombres élevés, plus l'effet du premier temps sera atténué, et par suite plus ces combinaisons perdront de leur énergie. Si, après cette première expérience, on compte, toujours dans le même mouvement, des séries de six ou de huit temps, mais en marquant les temps impairs et surtout le premier temps de chaque série, et ne comptant que mentalement les temps intermédiaires, on reconnaîtra que, sans que l'on ait accéléré le mouvement, ces combinaisons prendront un caractère plus prononcé, plus animé. Ce retour des temps forts (indépendamment de l'effet produit par la rapidité avec laquelle les temps se succèdent), lorsqu'il est fréquent, contribue donc puissamment à donner de la vigueur au rhythme, mais la lui fait perdre à mesure qu'il

(1) Depuis que ce mémoire est écrit, et il a été communiqué à l'Académie des Beaux-Arts de l'Institut à la fin de l'année 1844, j'ai lu dans un ouvrage de M. Benloew sur l'accentuation des langues indo-européennes, imprimé en 1847, un passage trop important pour que je ne le transcrive pas ici en entier : « De même que le péan métrique – ⏑ ⏑ ⏑ est une chose disgrâcieuse, pour ne pas dire impossible en poésie, de même le péan logique (c'est-à-dire une syllabe accentuée suivie de trois qui ne le sont pas), est intolérable en prose, et les rapports de 2 : 1 ou de 1 : 1 sont aussi nécessaires à la distribution heureuse des idées qu'à celle des valeurs prosodiques (p. 74.) »

Digitized by Google

s'éloigne, jusqu'à en détruire complètement l'impression. J'en donnerai pour preuve la mesure dite à un temps, qui n'est en réalité qu'une mesure à trois temps, que la rapidité du mouvement force à battre, même par la pensée, comme une mesure à deux temps inégaux, le premier double du second. Deux de ces mesures, en changeant les noires en croches, et ainsi de suite des autres valeurs, peuvent correspondre à une mesure à $\frac{6}{8}$, et s'exécuter dans le même espace de temps que cette dernière qui, à la rigueur, peut les remplacer, le temps fort ne devant revenir alors que moitié moins souvent. Hé bien ! si, de deux mesures n'en faisant qu'une seule, on note en mesure à $\frac{6}{8}$ des morceaux conçus et faits pour être écrits en mesure dite à un temps, on affaiblira leur caractère, on détruira, pour ainsi dire, leur physionomie, par le retour moins fréquent des temps forts. Tous les musiciens ont pu faire cette épreuve, et ils ne me contesteront pas ce que j'avance. A l'appui de mon opinion, je produirai un autre exemple, puisé dans le premier sextuor de H. Bortini. Le dernier morceau de ce sextuor est un *allegro* en $\frac{2}{4}$, qui se termine par un *presto* à *quatre temps*. Les noires du *presto* sont plus vives que celles du $\frac{2}{4}$ qui précède : les valeurs employées sont généralement moindres et conséquemment plus rapides ; cependant, l'ensemble de ce *presto* a quelque chose de moins animé que le caractère du mouvement précédent, et cela tient évidemment, selon moi, à ce que, dans celui-ci, les temps forts reviennent de deux en deux temps, tandis que dans le *presto*, ils ne reviennent que de quatre en quatre. A ces deux exemples, j'en ajouterai un autre plus à la portée de tout le monde, et tiré des batteries des tambours : le *pas accéléré* est une mesure à deux temps, et le *pas de charge*, au contraire, rentre dans la mesure dite à un temps ; or, en les écoutant, on reconnaîtra sans peine que, dans le premier, le temps fort ne revient que de deux en deux temps, ou de deux en deux pas,

Digitized by Google

tandis que dans le second, qui est bien plus animé sans que la marche soit plus précipitée, il se fait sentir deux fois plus fréquemment, c'est-à-dire à chaque pas des soldats (1).

Qu'il me soit permis de signaler ici ce que je crois être une erreur échappée à M. Fétis, parmi tant de vérités qu'il a mises au jour. Cet auteur prétend que « dans le *largo* à quatre temps, la division sensible de la mesure est au moins à seize temps, » et que « les variétés appréciables de la mesure appartiennent plutôt aux mouvemens modérés qu'aux mouvemens excessivement lents ou rapides (2). » Ne résulterait-il pas de là qu'on

(1) Depuis quelques années on fait usage, dans les armées françaises, d'un nouveau pas, le *pas de course*, pour lequel le soldat marche par enjambées rapides. Dans cette marche, les enjambées ou les pas sont plus précipités que ceux du *pas de charge*, du moins quand on le commence ; toutefois, ce dernier, quoique moins vif, joint à plus de fermeté plus d'animation.

Voici la batterie du *pas de course*, qui est à deux temps, comme celle du *pas accéléré* :

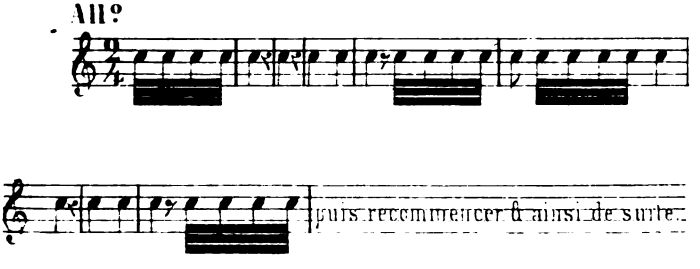

(2) Cours de philosophie de la musique, *Revue Musicale*, 6e année, p. 161. Dans *la Musique à la portée de tout le monde*, 2e édition, p. 46, M. Fétis dit que « dans les mouvemens tels que l'*adagio*, le *largo*, le rhythme est presque « nul. » Et un peu plus loin, que « la musique dépourvue de rhythme est vague « et ne peut se prolonger sans faire naître l'ennui ; » comment concilier ces deux passages avec l'effet saisissant et si généralement senti d'un grand nombre d'*adagios* de Haydn, de Mozart, de Boccherini, de Beethoven et d'Onslow?

Digitized by Google

pourrait écrire un *largo* en mouvement *allegro*, et un *vivace*, ou un *prestissimo*, en mouvement modéré, en augmentant ou diminuant les valeurs? Si on en fait l'essai, on reconnaîtra bientôt le mauvais effet qui en résultera, non seulement pour les exécutans, qui ont la musique sous les yeux, mais encore pour les auditeurs qui, sans en apprécier peut-être la cause, seront frappés d'un vice secret dans l'exécution; cette imperfection aura sa source dans la difficulté qu'éprouveront les exécutans à saisir le sens et à rendre l'expression de phrases écrites dans des mesures, des mouvemens qui ne conviennent pas au caractère de ces phrases, ou que, s'ils saisissent cette expression, ils seront arrêtés dans le libre enthousiasme nécessaire pour la rendre, par la disposition écrite des temps forts et des temps faibles, en opposition avec celle que réclame le sens du morceau (1).

(1) Je citerai, à cette occasion, un passage fort remarquable du *Dictionnaire de Musique* de Lichtenthal. Il est enfin reconnu, dit cet auteur, que toute espèce de mesure peut se distinguer par le mode d'exécution, de manière que plus la valeur des notes composant une mesure est petite, plus, en général, une composition sera exécutée avec douceur; *et vice versâ*, plus la valeur est grande, plus l'exécution sera énergique. C'est ainsi, par exemple, qu'on exécute différemment les noires dans un *allegro* que les double-croches dans un *largo*, quoique ces dernières aient à peu près la même durée que les premières dans leur mouvement respectif. En considérant la chose sous cet aspect, on reconnaît que les différentes espèces de mesures offrent au compositeur un puissant moyen pour caractériser sa composition, et qu'il devient par là très important de choisir la mesure la plus convenable. Les anciens compositeurs étaient si rigoureux sur ce point, que parfois ils écrivirent même en mesures à $\frac{2}{16}$ et à $\frac{3}{16}$.

La difficulté qu'on éprouve à comprendre des phrases écrites dans d'autres mesures que celle qu'elles réclament, me rappelle une anecdote dont le souvenir me plaît d'autant plus qu'il me reporte à un des beaux jours de ma vie. J'avais 19 ans et demi, je venais d'obtenir le Grand-Prix de composition à l'Institut, et il s'agissait des répétitions de ma scène; Méhul, mon

Digitized by Google

Jusqu'ici, en parlant des combinaisons de temps rhythmiques et en posant en principe qu'elles ne peuvent être que binaires ou ternaires, j'ai toujours supposé ces temps égaux. Lorsqu'ils sont inégaux, il est à remarquer que les temps les plus brefs doivent, en général, observer, relativement aux temps longs, ces mêmes rapports binaires ou ternaires, c'est-à-dire que deux ou trois, quatre ou six des temps brefs, doivent égaler en durée un temps long, de manière à reproduire, dans les combinaisons et l'ensemble des uns et des autres, ces rhythmes simples que je nommerai primitifs ou principaux, composés de deux ou trois temps égaux. S'il en était autrement, si, par exemple,

maître, après avoir examiné ma partition, me dit que l'*allegro* qui termine le premier air ne produirait pas d'effet, qu'il manquait de mélodie. A ces paroles, je fus cruellement désappointé; je comptais sur la finale de ce morceau. Le sujet de la scène était Héro et Léandre. Dans le *cantabile* de l'air en question, Héro implore Vénus en faveur de son amant; elle la supplie de veiller sur celui qui, pour la rejoindre, affronte les vagues de l'Hellespont; pendant l'*allegro* qui suit, au milieu des élans de son amour, elle peint les terreurs que lui causent le moindre bruit, un retard, la mer et jusqu'au zéphyr qui agite ses fanaux. Vers la fin de cet *allegro*, tandis que l'orchestre continue à exprimer les diverses pensées qui agitent Héro, je fais reprendre, par la voix, la prière du commencement du *cantabile*; mais le mouvement étant le double plus vite, les blanches du chant deviennent ici des rondes, les noires des blanches, etc. Cette différence, dans les valeurs, avait empêché Méhul de reconnaître la cantilène, d'en saisir le caractère, l'expression, et m'avait attiré ce reproche de manquer de mélodie en cet endroit. Aux études préparatoires, j'eus soin de bien faire comprendre ma pensée à Mlle Himm, qui chantait cette scène, et à la répétition générale, arrivé au passage sur lequel Méhul m'avait si fort inquiété, j'eus la satisfaction de voir sur les visages de ceux qui m'entouraient, que j'avais obtenu l'effet que je désirais. Je dis alors tout bas à Méhul, qui avait été induit en erreur par cette différence dans les valeurs: il me semble, cependant, que cela ne fait pas trop mal. Sa réponse fut un sourire.

Digitized by Google

deux ou trois des temps brefs valaient, en durée, un peu plus ou un peu moins d'un temps long, la proportion serait détruite, et la régularité dont l'homme éprouve le besoin inné, dans ce qui tient au mouvement, n'existerait plus.

De tout ce qui précède, je conclus que dans la combinaison des temps rhythmiques d'une égale durée, l'homme, poussé par le besoin inné de régularité dans le mouvement, est porté à les grouper préférablement par deux ou par trois; que dans les groupes plus nombreux, la périodicité ne se fait pas sentir à lui d'une manière suffisante; que les groupes par quatre, qui s'emploient quelquefois sans subdivision apparente, ne sont cependant qu'une extension de la combinaison binaire, et que, relativement aux groupes par cinq, ceux-ci ne pouvant être subdivisés que par des fractions, alternativement de deux et de trois qui sont inégales et n'ont point de connexité, il en résulte pour l'esprit une confusion gênante. Je conçois des groupes isolés de cinq, de six temps rhythmiques et même plus nombreux; mais si plusieurs groupes de l'un de ces nombres et de temps égaux se succèdent, il faut qu'ils puissent être subdivisés suivant l'ordre binaire ou l'ordre ternaire; autrement, le premier temps de chaque groupe, les temps forts, se trouvant trop éloignés, la régularité ne se ferait plus suffisamment sentir. Je conclus en outre que dans les combinaisons de temps rhythmiques inégaux ou subdivisions de temps, les mêmes proportions, binaire ou ternaire, doivent aussi être observées, sauf quelques rares exceptions qui ne font que confirmer la règle. Enfin, que moins les temps forts sont séparés par des temps secondaires, plus le rhythme acquiert de puissance, témoin celui de la mesure à trois temps très rapides, que la vivacité du mouvement force à battre en marquant un temps fort, suivi seulement d'un temps moitié plus faible, et qui, de tous les rhythmes, est un de ceux qui a le plus de vigueur et d'entraînement.

Digitized by Google

Dans l'analyse que nous allons donner des principales combinaisons rhythmiques, nous procèderons, en commençant, par les plus simples. La première qui se présente en suivant cet ordre, est la combinaison binaire sans subdivisions et dans sa forme primitive, origine de la mesure à deux temps. Dans un mouvement modéré, elle correspond au *spondée* des anciens; dans un mouvement vif, c'est leur *pyrrhique*. Le spondée est grave et lent; il entrait principalement dans la composition des vers hexamètres et élégiaques, qui s'employaient, le premier pour les sujets sérieux, tranquilles et nobles; le second pour les sentimens mélancoliques et tristes. Rollin cite un vers de Virgile où une suite de spondées exprime, dit-il, admirablement l'ombre épaisse des arbres qui inspire de l'horreur (1). Le pyrryque, au contraire, est léger; il dominait dans une danse célèbre chez les anciens, à laquelle il a donné son nom, qu'il caractérisait, et où de jeunes enfans, de jeunes hommes figuraient les manœuvres et les mouvemens animés des soldats. Or, le rhythme à deux temps non subdivisés, pris dans différens degrés de mouvement, depuis les plus lents jusqu'aux plus vifs, est propre à exprimer ces différentes sensations et ces divers caractères. On conçoit qu'il est difficile, sinon impossible, de tracer d'une manière rigoureuse le tableau du degré de mouvement qui convient à chacun de ces sentimens; mais si l'on voulait donner ici, à cet égard, seulement quelques aperçus, on pourrait dire, ce me semble, que le rhythme à deux temps égaux, sans subdivisions, pris dans le mouvement *andante*,

(1) Rollin, Cours d'études, Paris, 1732, t. I, p. 362. On trouve, dans la Grammaire de Port-Royal (Paris, 1696, p. 764), plusieurs exemples de l'emploi du spondée, tirés de Virgile, et il est dit dans le même ouvrage (p. 765) que, suivant Erythrée, les vers hexamètres étaient, dans l'origine, tout composés de spondées.

Digitized by Google

s'harmonise bien avec la tranquillité ; plus lent, avec la noblesse ; plus encore, avec le caractère sérieux, et qu'en le ralentissant toujours davantage, il peut exprimer la mélancolie, la tristesse et cette sorte de stupeur dont parle Virgile. Si, au contraire, de l'*andante* on l'accélère progressivement jusqu'au *presto*, il conviendra à certains degrés d'animation, de vivacité, à la joie, à une gaîté sémillante, à la légèreté. Quelques exemples confirmeront ce que j'avance ; je les présenterai dans le même ordre que je viens de suivre, c'est-à-dire en commençant par les mouvemens modérés pour passer aux plus lents, puis ensuite aux plus animés.

Je puiserai le premier exemple dans le charmant couplet de *Richard-Cœur-de-Lion : Un bandeau couvre les yeux.* Cet exemple et le suivant expriment bien, selon moi, un caractère tranquille.
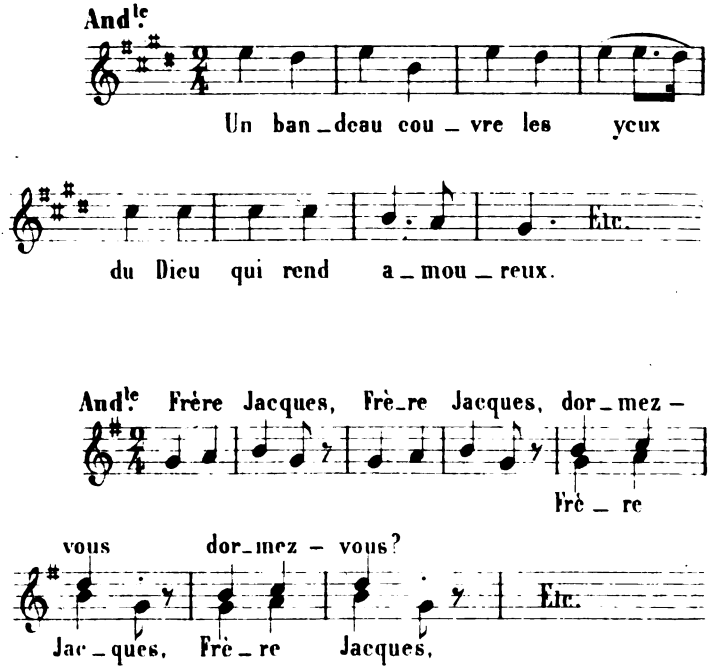
Digitized by Google

Les deux exemples ci-après, tirés de la *Médée*, de Cherubini et d'un quatuor de Mozart, appartiennent au caractère noble.

Médée, finale du IIe acte.
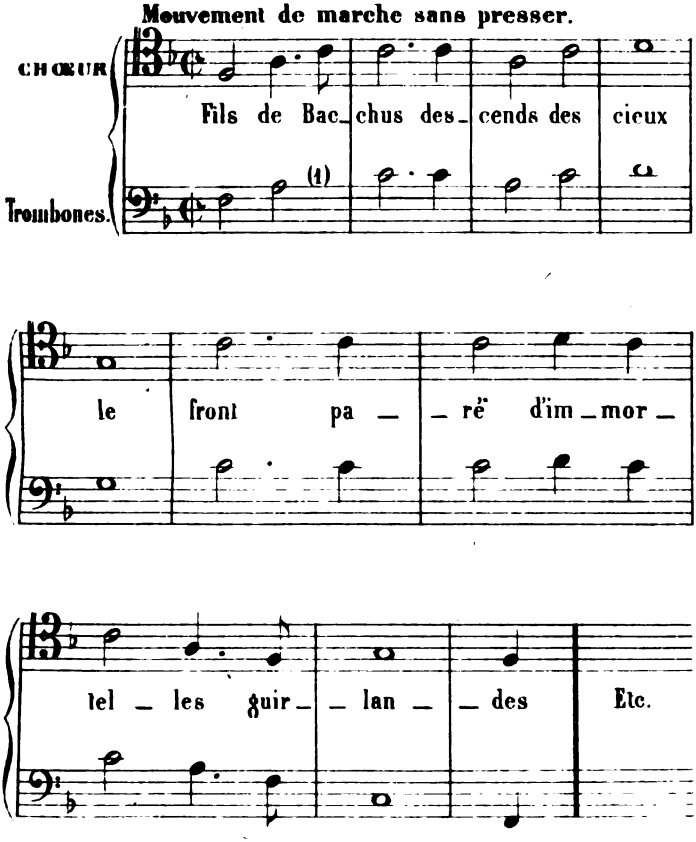
(1) Il faut s'attacher principalement à la partie instrumentale, la différence qui se trouve dans la partie vocale, à la première mesure, provenant des exigences de la prosodie.

Digitized by Google

Mozart, Op. 10, quartetto 4.

All.° ma non troppo.
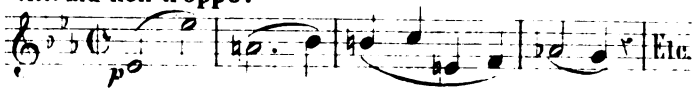
Les deux suivans au caractère sérieux :

Haydn, Op. 75, quartetto 2.

All.°
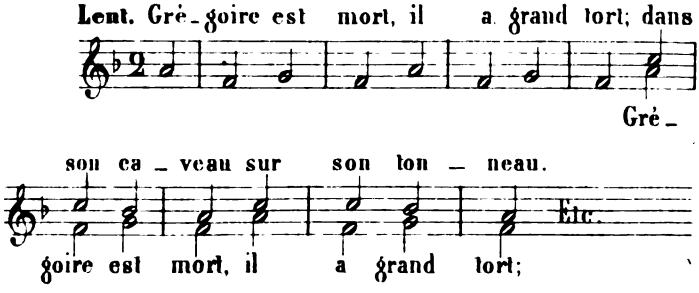
Le *Devin du Village*, de J.-J. Rousseau, me fournit un exemple qui exprime parfaitement la mélancolie.

(1) Quoique dans le premier de ces deux exemples, la mesure soit marquée à 4 temps, le rhythme est réellement à deux temps. Il en est de même de quelques-uns des autres exemples qui suivent. Ainsi, dans le *Crucifixus* de Cherubini, le rhythme vocal est évidemment à deux temps, mais on bat la mesure à quatre temps pour faciliter l'exécution.

Digitized by Google

Le Devin du Village, scène 6.
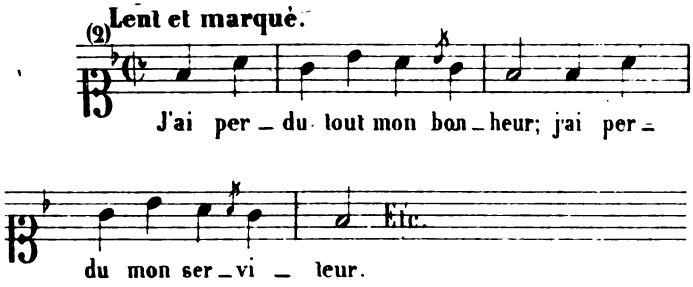
A côté de cet exemple, il est curieux de comparer comment Gluck, dans *Armide*, se sert de ce même rhythme pour peindre la mollesse.

Armide, acte IV, scène II, air de ballet.
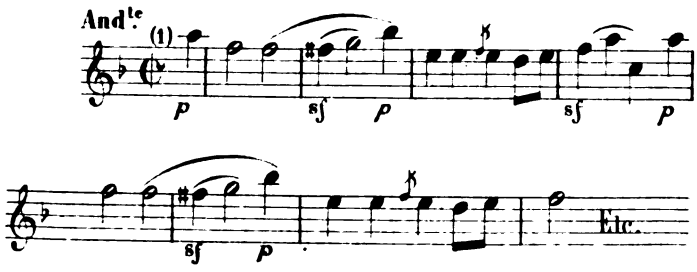
(1) La mesure est marquée à 2 temps, ou C barré, mais le rhythm est à $\frac{2}{4}$.

(2) Les blanches ont ici à peu près le même mouvement que les noire dans l'exemple précédent.

Digitized by Google

Pour l'expression de la tristesse, je citerai les deux chœurs des prêtresses, au quatrième acte de l'*Iphigénie en Tauride*, de Gluck.

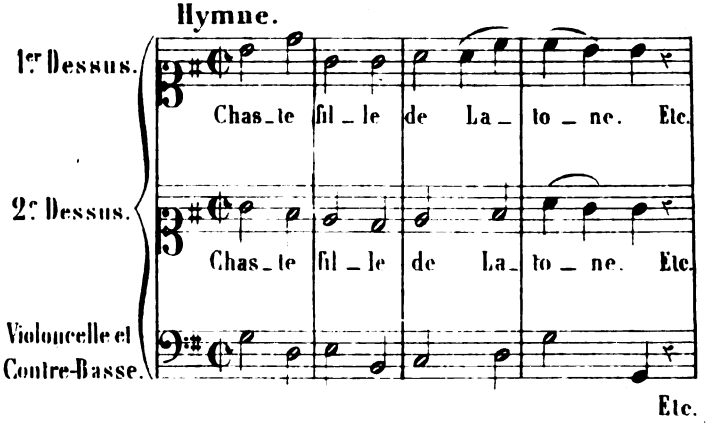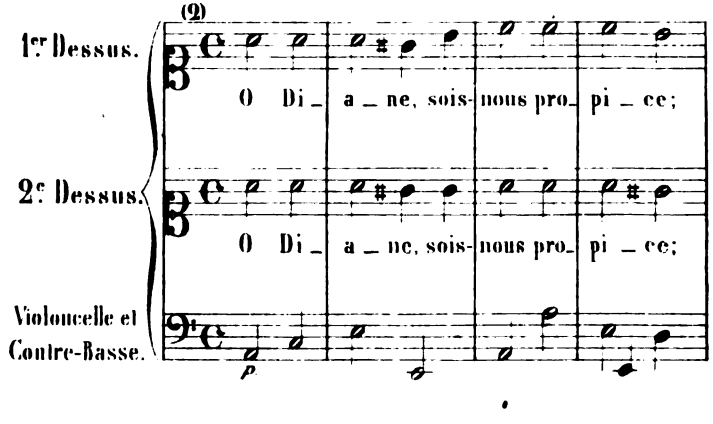

(1) Le mouvement n'est point marqué dans la partition, mais on comprend assez que c'est un mouvement *lent*, comme pour l'exemple précédent.

Digitized by Google
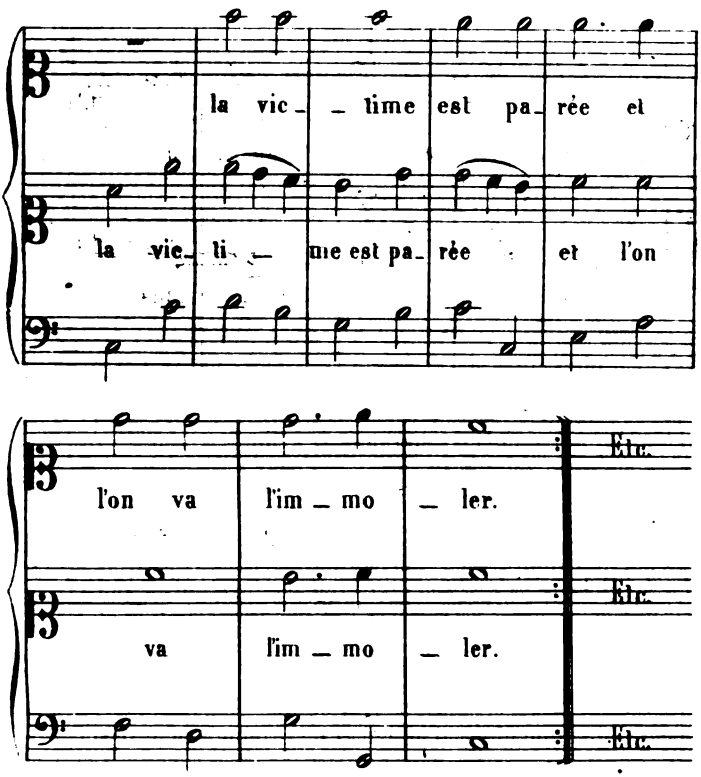
Et pour une tristesse plus profonde encore, l'admirable *Crucifixus* de la messe en *fa*, à trois voix, de Cherubini.

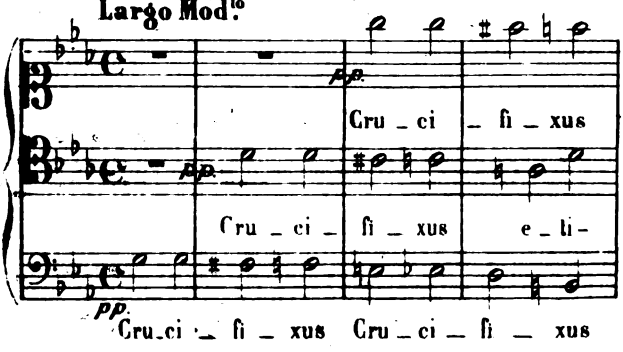

Digitized by Google
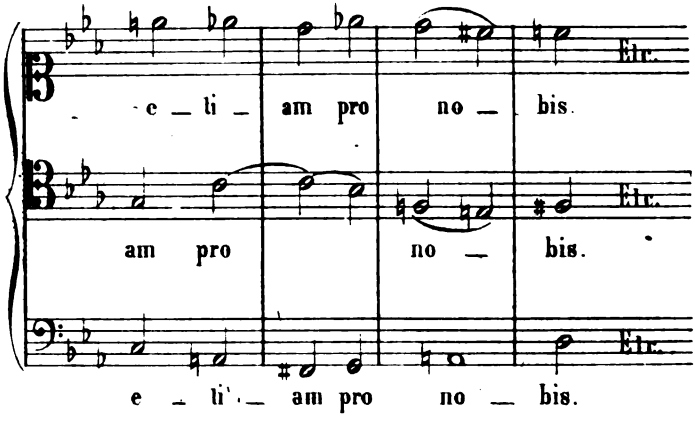
Enfin, qui ne connaît l'effet du tintement lugubre et lent de la cloche annonçant l'agonie d'un mourant, et celui des coups frappés à d'assez longs intervalles sur les tambours, aux cérémonies funèbres, et entrecoupant les roulemens que font entendre ces instrumens pendant la marche. Chacun a pu observer que le chant de la chouette, qui procède également par notes isolées, a quelque chose d'affligé et de profondément triste.

Passant aux mouvemens plus vifs que l'*andante*, j'offrirai plusieurs exemples dont le caractère animé est de plus en plus prononcé.

Je citerai d'abord le thème de cette symphonie de Haydn, première de l'œuvre 51.
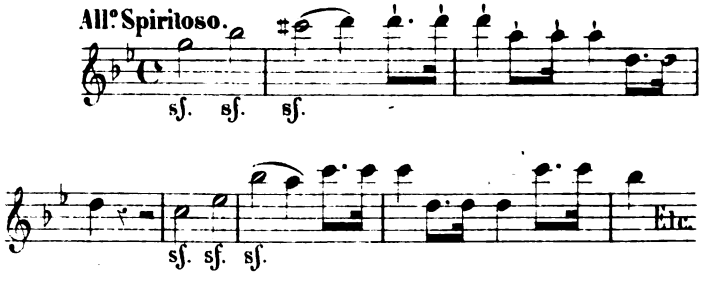
Digitized by Google

Ensuite, cet air de danse de l'*Iphigénie en Tauride*, de Gluck.

Iphigénie en Tauride, acte Ier, scène IV.

Marqué un peu animé.
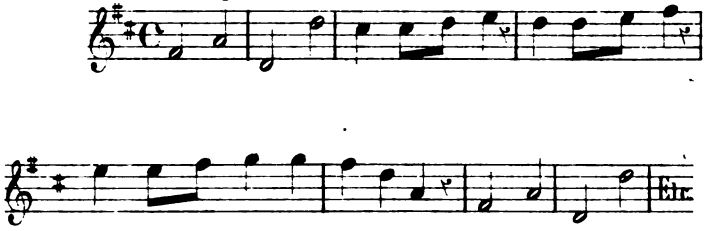
Puis la seconde partie du thème du chœur suivant d'*Uthal*, de Méhul.

Uthal, no 8.

All° très vif et très marqué.

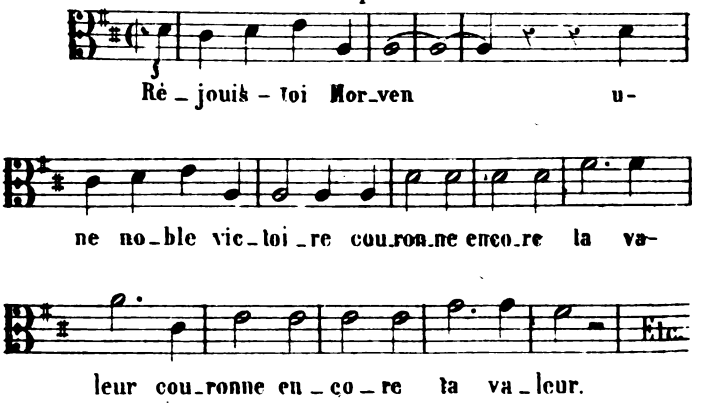

Digitized by Google

Ce chœur des *Huguenots*, de M. Meyerbeer.

Les Huguenots, n° 1.

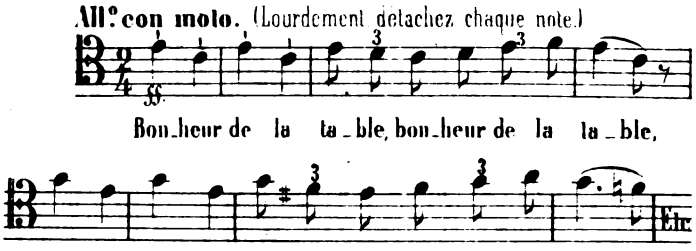

Et cet autre chœur, ainsi que l'air de ballet qui suit, l'un et l'autre tirés de l'*Iphigénie en Tauride*, de Gluck, et dont l'effet, à la scène, est saisissant.

Iphigénie en Tauride, acte Ier, scène III.

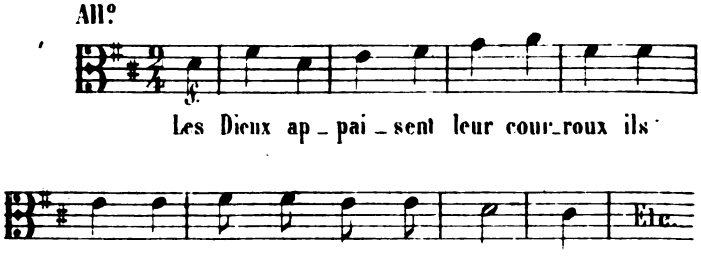

Digitized by Google

Iphigénie en Tauride, acte Ier, scène IV.
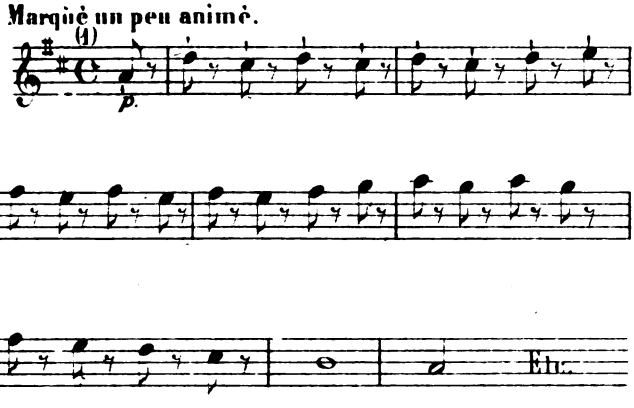
(1) J'ai dit plus haut, à l'occasion de quelques-uns des exemples cités, qu'il arrive parfois que, bien que la mesure soit marquée à quatre temps, le rhythme n'en est pas moins à deux temps ; ici, au contraire, le rhythme est redoublé dans chaque mesure, et c'est un véritable pyrrhique revenant deux fois par mesure : en un mot, le rhythme est comme si, en conservant les mêmes valeurs, on écrivait ce morceau en $\frac{2}{4}$, de cette manière :
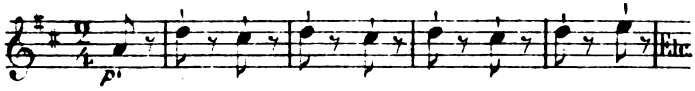
Cette observation est applicable aux quatre exemples qui suivent, c'est-à-dire que, bien que la mesure soit à $\frac{2}{4}$, le rhythme est réellement en $\frac{2}{8}$, du moins quant aux passages cités.

On ne doit pas conclure de cette remarque que le rhythme et la mesure sont deux choses complètement différentes, comme l'a avancé M. Fétis, et ce que j'ai combattu ; mais ainsi que dans les mouvemens lents, et pour faciliter l'exécution, on bat quelquefois la mesure à quatre temps, quoique le rhythme ne soit réellement qu'à deux temps par mesure, de même, et par le même motif, il arrive parfois que dans les mouvemens vifs, on bat la mesure le double plus lentement que la marche du rhythme ; en d'autres termes, la

Digitized by Google

Le même auteur, dans son *Iphigénie en Aulide*, a placé, au ballet du second acte, un chœur de Thessaliens, où le rhythme de l'orchestre nous rappelle cette célèbre danse pyrrhique des anciens, particulièrement pendant le chant de Patrocle.

Voici ce chant :

Iphigénie en Aulide, acte II, scène III.
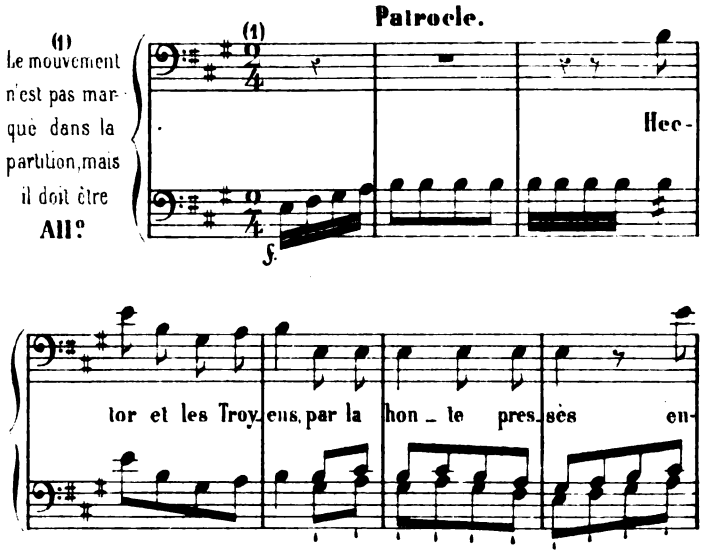
combinaison rhythmique revient, dans ce cas, deux fois par chaque mesure. N'arrive-t-il pas encore que, pour des mouvemens extrêmement lents, et la mesure étant remplie par une ronde, on ne se contente pas de la battre à quatre temps, et qu'on subdivise encore chaque temps en deux, comptant toutes les croches ? C'est le contraire qui, pour la mesure à trois temps excessivement rapides, l'a fait considérer comme une mesure à un seul temps, et nommer ainsi. D'où je conclus que la mesure et le rhythme sont loin de différer complètement. La seule nuance qu'ils pourraient offrir, c'est que pour faciliter l'exécution, on est quelquefois obligé de battre plusieurs temps de mesure pendant la durée d'un temps rhythmique, ou de renfermer plusieurs temps rhythmiques dans un seul temps de la mesure.

Digitized by Google
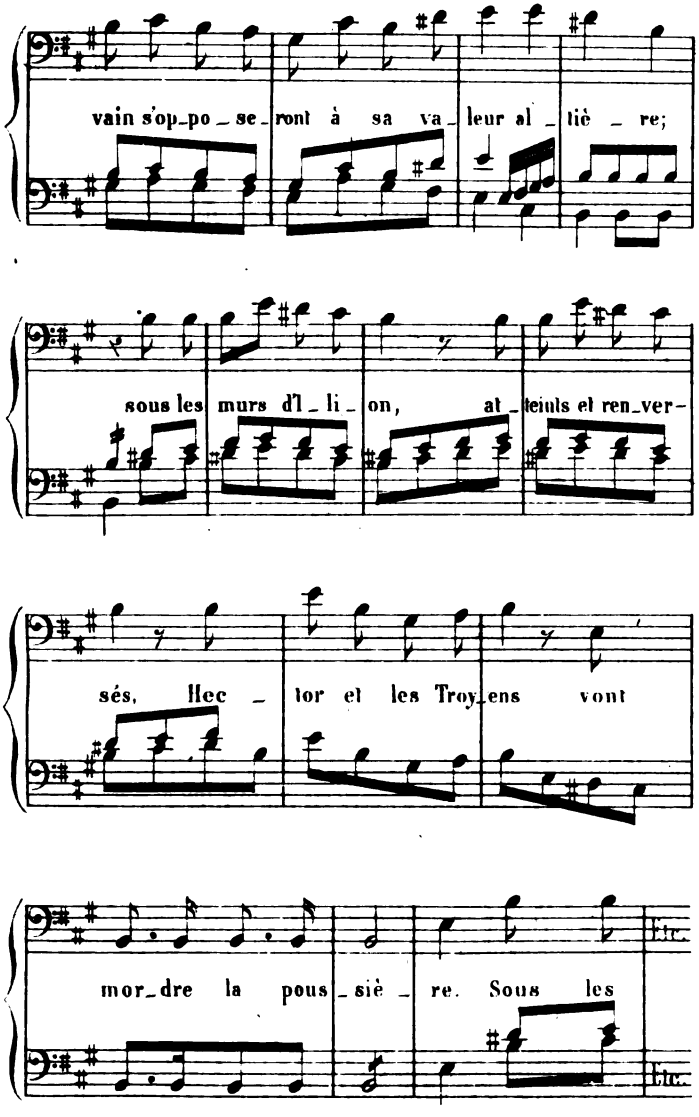
Digitized by Google

Ce même rhythme d'un mouvement un peu moins vif que dans les derniers exemples, et exprimant une douce gaîté, se retrouve dans le thème d'un air de danse, au troisième acte du *Moïse*, de Rossini (en français), et reparaît d'une manière plus développée, après un point-d'orgue, à la *Coda* de cet air.

Moïse, IIIe acte, 2e air de ballet.
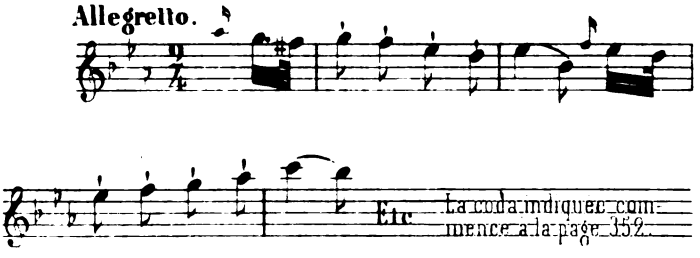
Il est plus animé et extrêmement saillant dans le chœur du Marché de *la Muette*.

La Muette, acte III, no 11.
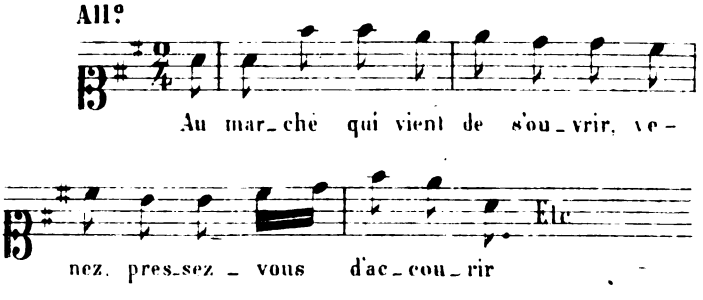
Digitized by Google

Enfin, le rhythme des deux exemples suivans exprime une joie très vive et folle.

Haydn, quatuors, Op. 74 ou 82, 2e part., 1er quatuor, finale, répétition du thême.
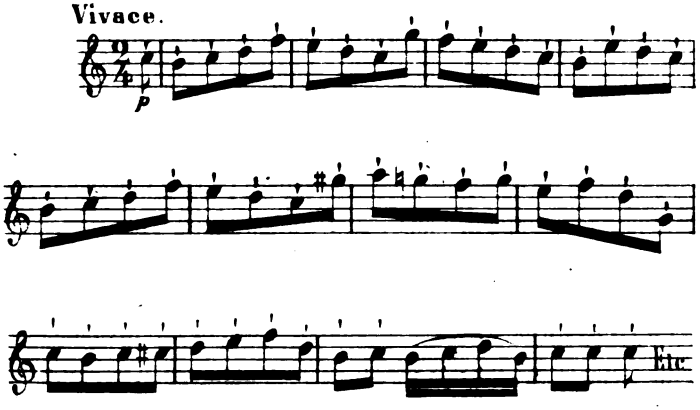
Haydn, quatuors, Op. 33, 3e quatuor. Rondo.

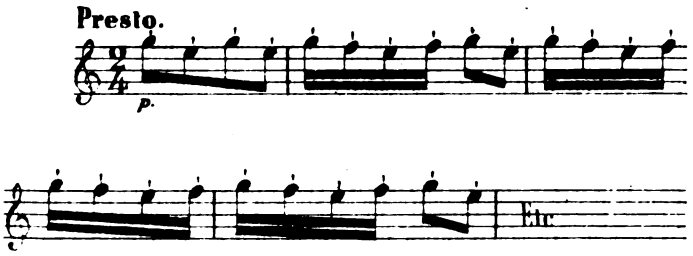

Afin de les rendre plus frappans, j'ai choisi des exemples où les valeurs mélodiques s'accordent en général avec les temps rhythmiques. Cette concordance est loin d'exister toujours; si elle était obligatoire, il en résulterait une monotonie qui deviendrait insupportable. Mais, loin de là, souvent la mélodie

Digitized by Google

procède par des valeurs plutôt accentuées que rhythmiques; d'autres fois elle suit un rhythme différent de celui de l'orchestre, et de tous ces mélanges, de ces combinaisons, résultent les effets qui nous charment et nous entraînent.

On comprend aisément qu'en citant ces exemples, je ne prétends pas qu'ils sont l'application rigoureuse des principes que j'ai posés, ou plutôt simplement indiqués; car, en semblable matière, il est difficile de tracer des règles absolues. Les sensations que nous éprouvons peuvent être modifiées de tant de manières par nos dispositions naturelles, par les circonstances qui nous environnent, par les souvenirs du passé, par nos espérances ou nos appréhensions pour l'avenir, qu'elles se présentent tour-à-tour sous des aspects et des nuances infiniment variées. Il en est de même de l'expression d'un rhythme que peut sensiblement modifier le caractère mélodique ou l'accent de la phrase musicale, l'harmonie dont on l'accompagne, et le genre de sonorité des voix ou des instrumens qui seront employés. Il ne s'agit donc point ici de prescrire des lois invariables, mais seulement de présenter des indications, d'esquisser des caractères qui servent à diriger dans le choix du rhythme qu'on devra préférer suivant les circonstances; autrement, la musique ne serait plus un art d'imagination, mais un art purement mécanique, où tout le mérite se réduirait à ajuster avec plus ou moins d'adresse, des pièces de rapport. On voudra bien ne pas perdre de vue que ces réflexions s'appliquent non-seulement aux exemples que je viens de donner, mais à ceux que j'aurai occasion de présenter encore dans la suite de ces observations.

Avant de passer à l'examen d'un autre rhythme, j'ajouterai, relativement à celui dont je viens de parler, qu'en le commençant par le temps faible ou le temps levé, il a quelque chose de moins ferme, de moins arrêté, et conséquemment plus d'abandon et de laisser-aller. Cela s'explique facilement. Si l'on com-

Digitized by Google

mence par le temps levé, le rhythme vient ensuite, pour ainsi dire, retomber sur le temps fort, tandis qu'en commençant par le temps frappé, il prend tout d'abord un caractère ferme et arrêté. C'est encore une nuance qui viendra au besoin modifier les différens caractères que j'ai indiqués plus haut, et donner plus de négligence à la tranquillité, plus de douceur à la mélancolie, ou modérer l'expression trop vive de la joie. C'est ce que l'on peut vérifier en comparant quelques-uns des exemples précédens. Ainsi, le thême du quatuor en *ré* mineur de Haydn, et le canon populaire qui le suit, appartiennent au caractère sérieux; mais le premier a quelque chose de bien plus grave que le second, et cela tient, entre autres causes, à ce qu'il commence en frappant. L'air de danse d'*Armide*, cité deux exemples plus loin, et qui respire la mollesse et la volupté, commence en levant. Enfin, les deux derniers exemples expriment, l'un et l'autre, une gaîté très vive; cependant le dernier, qui commence en frappant, porte évidemment le cachet d'une joie plus folle, et je donnerai, plus loin, une preuve que ce caractère est, en général, celui de tout le morceau dont cet exemple est tiré.

Les caractères que j'ai attribués au rhythme à deux temps égaux, pris dans différentes nuances de mouvement, appartiennent aussi au rhythme composé de trois temps égaux non subdivisés, origine de la mesure à trois temps, avec cette différence que ce rhythme étant plus développé, donnera aux phrases musicales des formes plus larges et un tour plus gracieux, conséquemment l'expression des sentimens qui exigent du développement et de la grâce y gagnera, tandis qu'au contraire, celle des sentimens vifs et animés y prendra une teinte moins prononcée. Ainsi, avec ce rhythme, la tranquillité sera plus calme; la noblesse plus noble encore; la mélancolie plus triste; la tristesse plus profonde, et la vivacité, la joie, seront

Digitized by Google

moins vives et plus tempérées (1). Pour s'assurer de ce que j'avance, il suffirait peut-être de battre des séries de deux et de trois temps, n'importe dans quel mouvement, mais en conservant toujours au temps sa même durée. Si l'on bat ces temps dans un mouvement lent, on reconnaîtra que, par séries de trois, le rhythme a un caractère plus sérieux et plus grave ; si on les bat dans un mouvement vif, le rhythme, lorsqu'on suivra le même ordre de série, aura une expression plus calme et plus posée que si on les bat à deux temps. Mais quelques exemples notés ajouteront un nouveau degré d'évidence à cette preuve.

Dans ce bel air de basse-taille de la *Création*,

La Création, 2e partie, air de Raphaël.
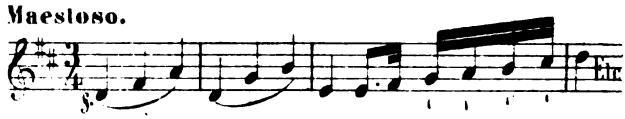
les noires ont à peu près le même mouvement que dans le couplet de *Richard Cœur-de-Lion : Un bandeau couvre les yeux*, et cependant on sent aisément, sans qu'il soit nécessaire d'insister, que le premier de ces morceaux est d'un caractère bien plus grave. Il en est de même de ce chœur d'*Alceste*, en $\frac{3}{2}$, comparé avec le thème du quatuor en *ré mineur* de Haydn (2).

(1) On peut produire une preuve très frappante et à la connaissance de tous ceux qui s'occupent un peu de musique, du caractère plus animé de la mesure à deux temps. Cette preuve, je la trouve dans l'effet que produisent les passages en deux temps introduits quelquefois par les compositeurs dans les morceaux en trois temps. On sait que ces passages ont toujours une animation, un en train d'une grande puissance.

(2) Il ne faut pas oublier la note qui accompagne cet exemple.

Digitized by Google

Alceste de Gluck, acte Ier, morceau final de la scène IV.

Sans lenteur.
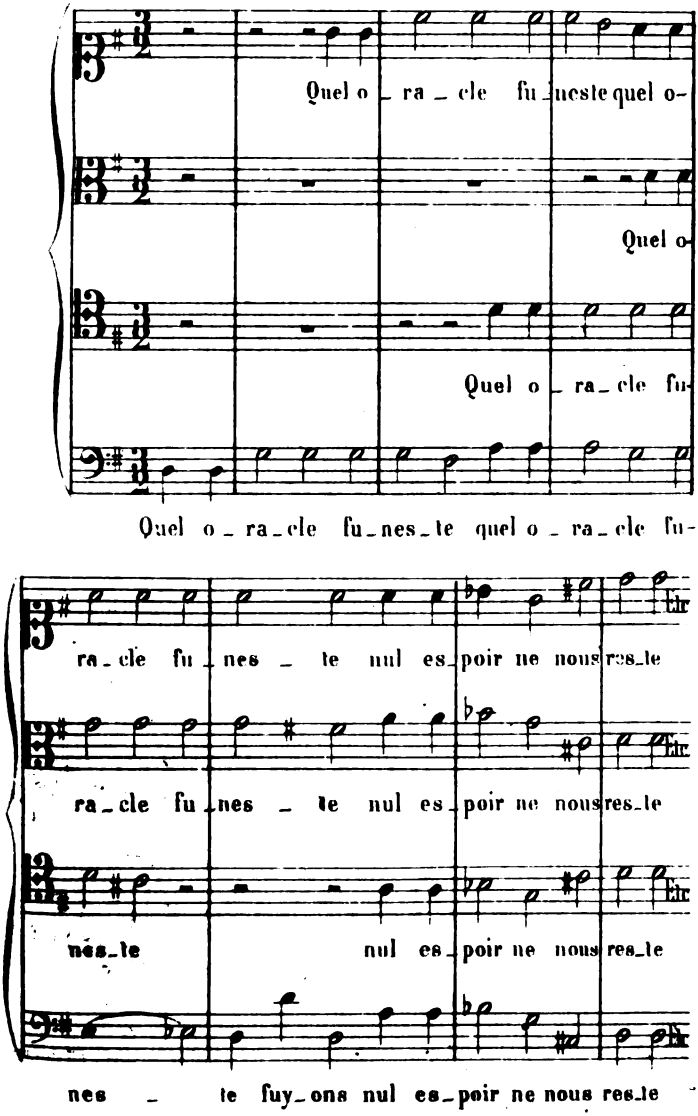
Digitized by Google

Si l'on compare l'air de J.-J. Rousseau : *J'ai perdu tout mon bonheur*, avec le thême suivant d'un *adagio* de Haydn, on reconnaîtra sur-le-champ que dans celui-ci le tour de la phrase a plus de développement (1).

Haydn, quatuors, Op. 74 ou 82, 1re part., 2e quatuor.
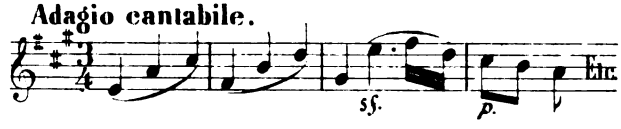
Enfin, si l'on rapproche le chœur des *Huguenots : Bonheur de la table*, de ce chœur d'*Orphée :*

Orphée, acte II, scène des Enfers.
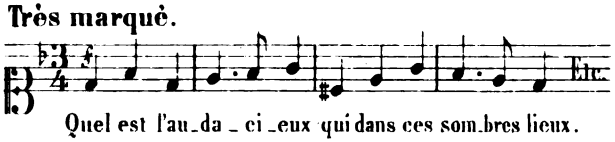
et le chœur d'*Iphigénie en Tauride : Les dieux appaisent leur courroux*, de ce thême d'un quatuor de Haydn :

Haydn, Op. 74 ou 82, 2e part., 3e quatuor.
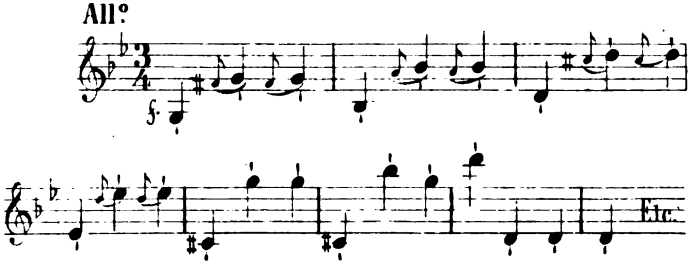
(1) J'ai déjà fait observer que dans l'air de J.-J. Rousseau, le rhythme est à $\frac{2}{4}$, quoique la mesure soit composée de quatre noires.

Digitized by Google

on s'apercevra facilement que, de ces quatre exemples, les deux en trois temps ont quelque chose de moins animé. J'ai toujours soin de comparer des exemples où les mêmes valeurs ont à peu près le même mouvement.

J'ai essayé de mettre à deux temps ce chœur du *Moïse* de Rossini :

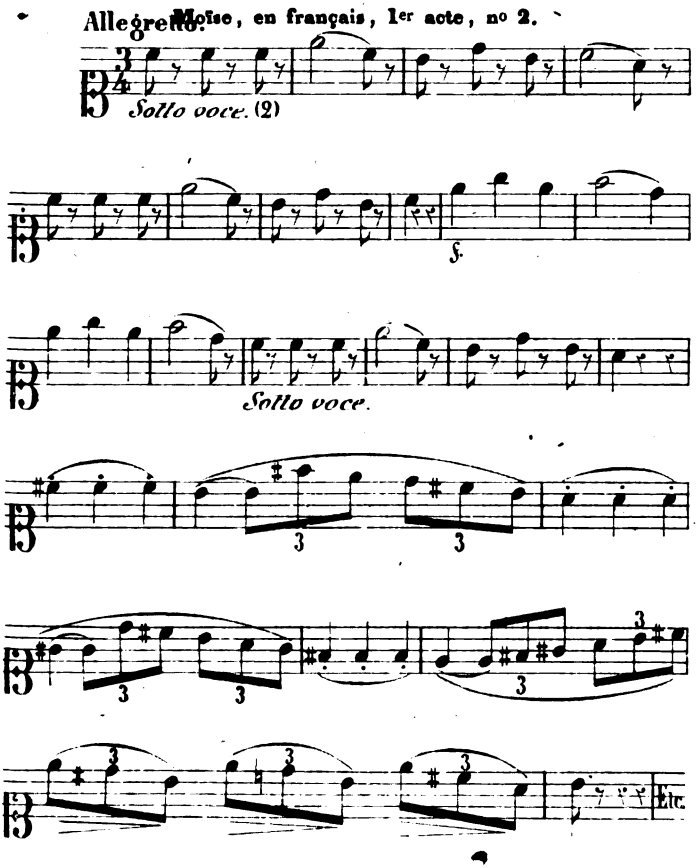

(1) Ne pouvant pas mettre de paroles à cette partie, lorsque je la réduis en deux temps, je n'en ai point mis ici non plus, afin que la comparaison soit plus complète et se fasse d'une manière plus égale.

Digitized by Google

Voici ce même chœur en deux temps :
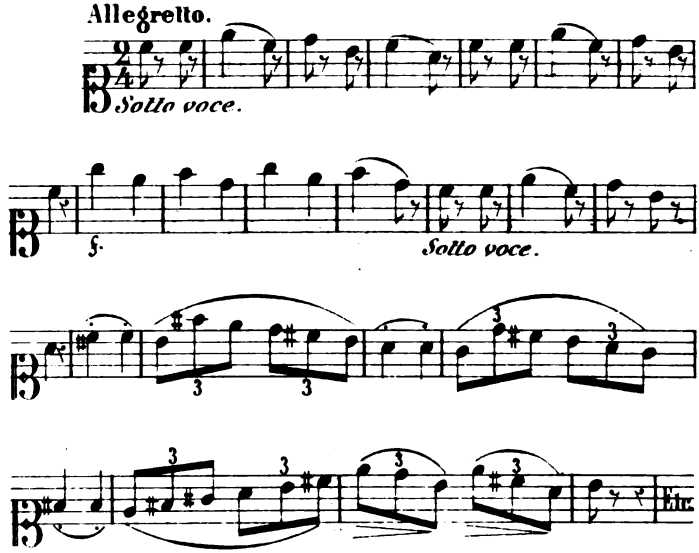
Il ne m'a pas été difficile de juger qu'en deux temps le tour de la phrase, plus brusqué, n'a pas à beaucoup près la même grâce.

Mais je peux produire un exemple célèbre, où la différence entre le rhythme à trois temps et celui à deux temps est d'autant plus remarquable, que ces deux rhythmes marchent ensemble; je veux parler de la scène du bal, dans *Don Juan*. Je donne seulement ici les deux cantilènes du menuet et de la contredanse.

Extrait du final du IIe acte de Don Juan.

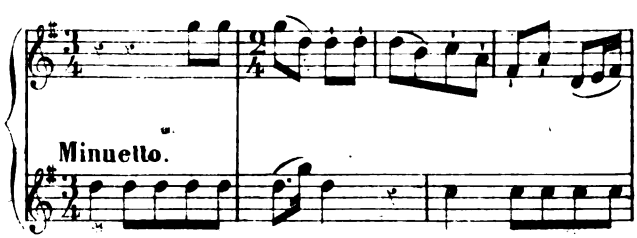

Digitized by Google
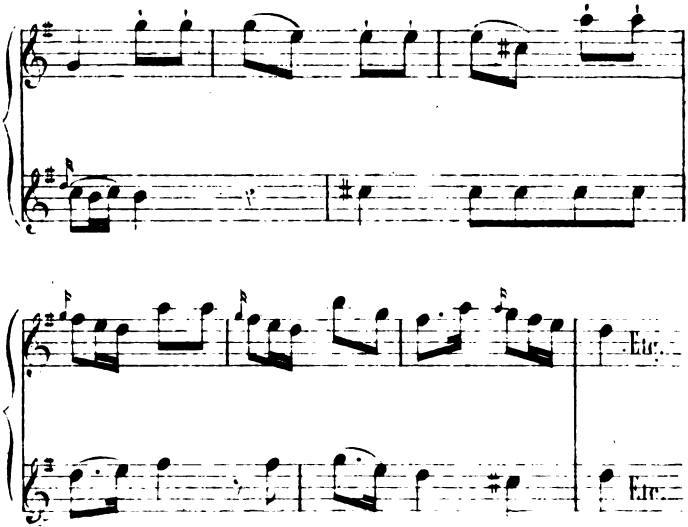
Mes recherches m'ont amené à découvrir un fait qui peut-être a été remarqué par bien peu de personnes, et qui me semble concluant en faveur du principe que j'avance. On sait que dans les quatuors, quintettes et autres compositions de ce genre, les derniers morceaux doivent avoir, en général, un caractère animé, et que les tours grâcieux et expressifs, les larges développemens dominent ordinairement dans les adagios et les andantés. Hé bien, sur dix-neuf quatuors, quintettes ou trios de Mozart, il n'y a qu'un seul dernier morceau en trois temps, et ce n'est pas son meilleur; tous les autres sont en deux temps, ou en quatre temps, qui est une extension de la mesure à deux temps, ou bien en $\frac{6}{8}$, qui en est un dérivé. Dans les adagios ou andantés, on en trouve onze en mesure à trois temps, et dix en mesure à deux temps ou dans l'un de ses dérivés (1). Sur cin-

(1) L'une de ces compositions contient deux adagios, et une autre un adagio et un andanté, ce qui fait le nombre de 21, dépassant de deux celui des derniers morceaux.

Digitized by Google

quante-six quatuors de Haydn (1), il n'y a que deux derniers morceaux en trois temps, et ils font partie des derniers œuvres de quatuors composés par cet homme célèbre à un âge avancé; vingt-un adagios ou andantés sont en trois temps; le reste, ainsi que les autres derniers morceaux, est en mesure à deux temps, ou dans l'un de ses dérivés. Enfin, Beethoven, le novateur Beethoven, dans ses trios, quatuors et quintettes pour instrumens à cordes, suit la même impulsion et à peu près dans une proportion semblable (2). Ce fait m'a paru très remarquable.

L'observation que j'ai faite au sujet du rhythme à deux temps égaux, sur le caractère moins ferme, moins arrêté, sur l'espèce de laisser-aller de ce rhythme lorsqu'il commence en levant, est applicable de tout point au rhythme à trois temps égaux.

Dans un mouvement lent, on pourrait nommer ce rhythme spondaïque à trois temps, et dans un mouvement vif, pyrrhique à trois temps (3), par opposition au spondaïque et au pyrrhique à deux temps, dont nous avons parlé plus haut.

Dans le rhythme à trois temps égaux, lorsque la phrase musicale est conçue de manière que les deux premiers temps sont remplis par une seule note, et le troisième par une valeur qui nécessairement alors est de moitié moins longue que la précédente, l'absorption par la mélodie du second temps, qui se trouve en quelque sorte ainsi confondu avec le premier, la prolongation de durée qui semble en résulter pour ce premier temps, donnent au rhythme un caractère particulier qui le rend propre

(1) J'ai consulté, pour les quatuors de Haydn et de Mozart, l'édition de ces œuvres publiée par Imbault.

(2) La même épreuve faite pour les quintettes de M. Onslow, m'a donné les mêmes résultats.

(3) Ne leur trouvant pas d'équivalent dans notre langue, et ne voulant pas inventer des termes nouveaux, je me sers des termes anciens, en leur donnant quelquefois, comme ici, une plus grande extension.

Digitized by Google

à exprimer une marche pesante et boiteuse. Je ferai ici une remarque qui me semble digne d'attention. Ce rhythme, ainsi disposé, est le *trochée* des anciens, et nous trouvons dans Aristote que, « Lorsque réduite à un chœur de paysans, la tragédie « n'était encore pleine que de chants et de danses rustiques, « elle employait le vers tétramètre qui n'est composé que de « trochées. » Or, ce même rhythme ou un rhythme analogue, la mesure à $\frac{6}{8}$, est encore employé de nos jours pour les morceaux de musique d'un caractère champêtre (1). Cet usage, si long et presque immémorial, est, suivant moi, une preuve suffisante que l'emploi de ce rhythme, pour les chants et les danses rustiques, est le produit d'un sentiment naturel, inné, et la nature même. Dans la suite de ces observations, j'aurai occasion d'appuyer, par de semblables preuves l'emploi de la plupart

(1) La mesure à $\frac{6}{8}$ est une mesure à deux temps qui peut être composée de deux trochées, un pour chaque temps, comme il suit :
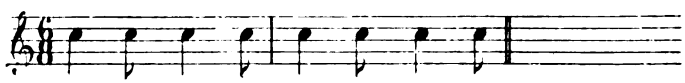
ou quelquefois subdivisés de la sorte :
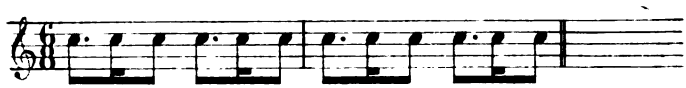
C'est rhythmée de l'une ou l'autre manière, qu'elle est fréquemment employée pour les morceaux d'un caractère champêtre. M. Fétis, dans le Dictionnaire qui est à la suite de *la Musique mise à la portée de tout le monde*, s'exprime ainsi à l'art. de la *Loure :* « C'est un air de danse en « mesure binaire à temps ternaires, qui était autrefois en usage dans le « midi de la France. Son rhythme avait de l'analogie avec celui de l'air ap- « pelé Sicilienne. » M. Castil-Blaze, dans son Dictionnaire, s'exprime à peu près de la même manière.

Digitized by Google

des autres rhythmes dont je parlerai, et j'espère qu'il en résultera cette conviction que mes principes ne s'écartent point de la nature et de la vérité.

On pourra m'objecter, je le sais, que ce rhythme trochaïque entrait, dominait même dans le vers saphique, employé pour les hymnes religieux, et, d'un autre côté, que plusieurs auteurs attribuent à ce même rhythme un caractère léger, sautillant, ce qui, d'une et d'autre part, est en opposition avec la pesanteur, la marche boiteuse que je prétends lui appartenir. D'abord le mot *léger* doit ici se prendre, à mon avis, dans le sens de vif; c'est la légèreté des paysans, toujours un peu pesante. Une démarche, quoique boiteuse, peut en même temps être animée. Voyez, dans leurs danses, les habitans de la campagne s'appuyer pesamment sur un pied pour s'élancer, puis retomber lourdement et s'élancer encore, n'est-ce pas la marche pesante du trochée, que l'abbé Arnaud, d'après les anciens, nous dit être sans *force* et sans *noblesse?* Le caractère *mou* et *languissant* que d'autres lui attribuent peut également lui appartenir suivant le degré du mouvement et le genre de la mélodie (1), car ce qui est *languissant* et *mou* est naturellement privé de *noblesse* et de *force*, a quelque chose de *pesant* et incline vers une marche *boiteuse*. Quant à l'emploi du trochée dans le vers saphique, dont on faisait usage pour les hymnes chantés dans les temples en l'honneur des dieux, je ferai observer qu'un certain degré de pesanteur s'allie fort bien avec la gravité religieuse, et que d'ailleurs, dans le vers saphique, les trochées étaient entremêlés de spondées.

Qu'on ne m'accuse pas de raisonner d'une manière commode. En musique, on ne peut exprimer que par des analogies. En

(1) Chez les anciens, la marche des différens rhythmes pouvait être plus ou moins lente ou rapide. (Voir la notice déjà citée sur les manuscrits grecs relatifs à la musique, par M. A.-J.-H. Vincent, p. 213.)

Digitized by Google

effet, quels rapports directs peut-il exister entre les effets physiques de la nature, tels que le lever du soleil, l'agitation des flots, la profondeur des vallées, l'élévation des montagnes, ou bien entre nos sentimens, la tendresse, la pitié, la haine, l'effroi, et les sons de notre musique? Mais si ces rapports n'existent pas directement, ils existent cependant: ainsi, une marche ascendante pourra exprimer l'élévation des montagnes; une marche descendante et une harmonie grave, la profondeur des vallées; un orchestre fortement mouvementé, l'agitation des flots; une mélodie, j'entends une mélodie purement instrumentale (1), où domineront les intervalles peu étendus et les accens intimes, nous disposera à la tendresse; celle où ces accens passeront brusquement de l'aigu au grave, et seront accompagnés d'une harmonie stridente, nous rappellera la haine et ses horribles cris. Ces moyens ne seront pas applicables à l'expression d'une seule passion, d'un seul objet; mais tous ceux qui ont une certaine analogie, seront susceptibles d'être exprimés par l'emploi intelligent des ressources musicales dont les effets ont de la similitude. Ainsi, la gravité religieuse et la pesanteur dans la marche, peuvent être exprimées par des moyens à peu près semblables; ainsi, l'allure du trochée, pesante dans un mouvement modéré, peut caractériser, lorsqu'on presse le mouvement, une fermeté même très prononcée; il semble avoir ainsi donné naissance au rhythme pointé, le plus ferme de tous, et dont je parlerai plus tard.

Des exemples vont justifier cette assertion.

Le rhythme ternaire, ai-je dit, a une marche boiteuse et pesante, lorsque les deux premiers temps sont remplis par une seule valeur, et le troisième par une autre valeur qui, nécessairement alors, doit être moitié de la première. Grétry,

(1) Dans la musique vocale, les paroles fixent l'expression.

Digitized by Google

dans *Richard Cœur-de-Lion*, à l'arrivée de Mathurin et de sa femme, fait précisément usage de ce rhythme pour exprimer la pesanteur de la marche chez les vieillards (1).

Richard Cœur-de-Lion, 1er acte; introduction.
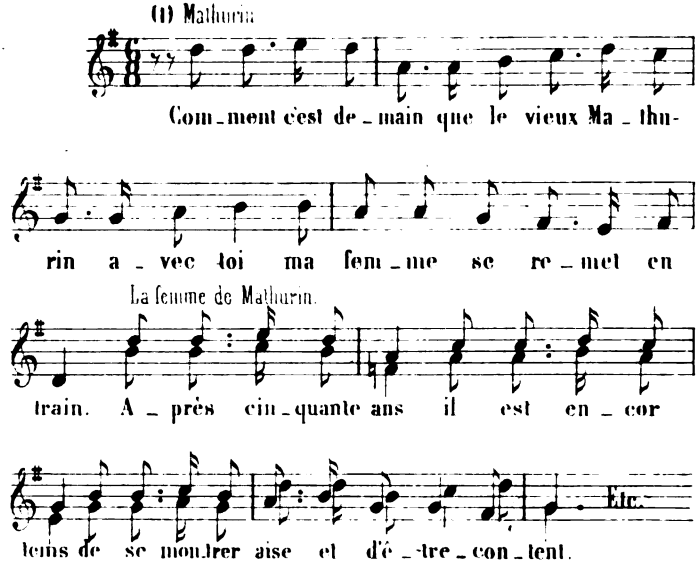
Quant à son expression boiteuse, si je n'en donne pas un exemple pour un cas spécial (car je ne sache pas qu'on ait fait jamais figurer un boiteux dans un opéra), il suffira de donner

(1) L'abbé Barthelemy, dans Anacharsis (Paris, 1821. — T. III, p. 83.), dit que les anciens poètes dramatiques se servaient quelquefois du *trochée* pour faire mouvoir les chœurs des vieillards sur la scène.

(2) J'ai toujours entendu faire ici un ralentissement qui n'est point marqué dans la partition, mais qui, en effet, est indispensable, ce passage ne pouvant pas se chanter d'un mouvement animé comme le chœur qui précède et qui suit.

Digitized by Google

ici sa notation simplement rhythmique, pour qu'on reconnaisse sans peine ce que j'avance.

All°
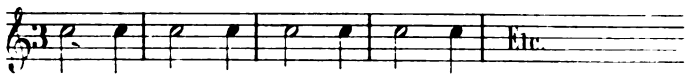
Tant qu'aux exemples du caractère champêtre de ce rhythme, je n'aurais que l'embarras du choix, et pour l'éviter, je prends au hasard. J'en trouve un dans le chœur *allegro* de l'introduction de *Richard*, que je viens de citer.

Richard Cœur-de-Lion, 1er acte, introduction.

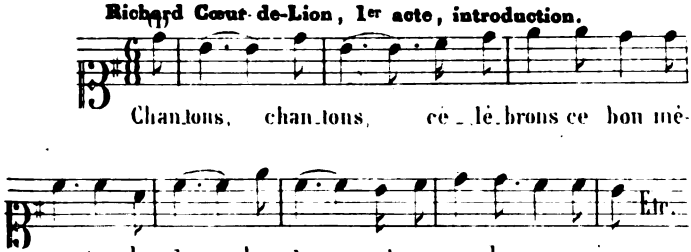

Boccherini m'en offre plusieurs, mais je me contente d'en donner trois.

Boccherini, quintetti, Œuv. 12, 6e quintetto.

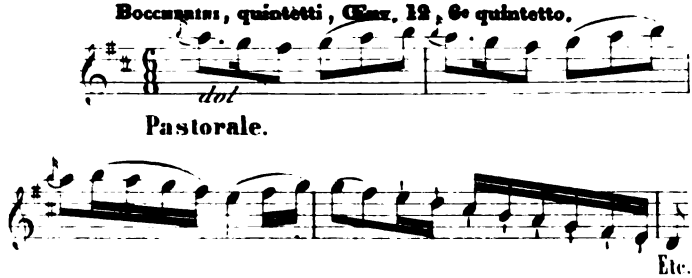

(1) Le mouvement n'est pas déterminé dans la partition d'une manière bien précise, mais il doit être *allegretto*.

Digitized by Google

Boccherini, quintetti, Œuv. 13, 6e quintetto, l'Uccelliera.
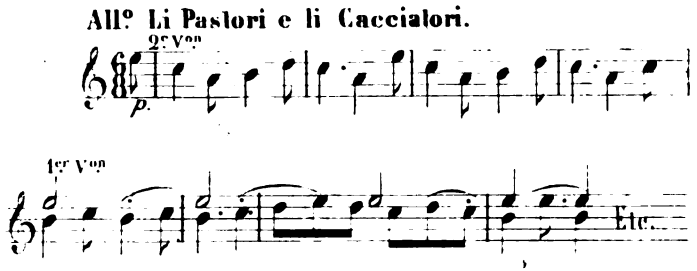
Boccherini, quintetti, Œuv. 37, 4e quintetto.
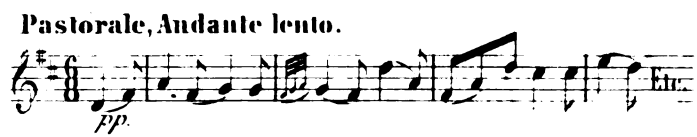
L'*adagio*, le *scherzo* et le *final* de la symphonie pastorale de Beethoven, m'offrent aussi l'emploi de ce rhythme.

Beethoven, symphonie pastorale,

Scène près d'un ruisseau.
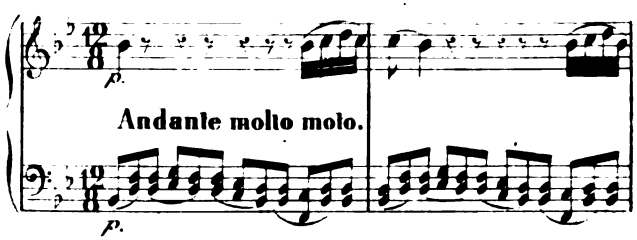
Digitized by Google
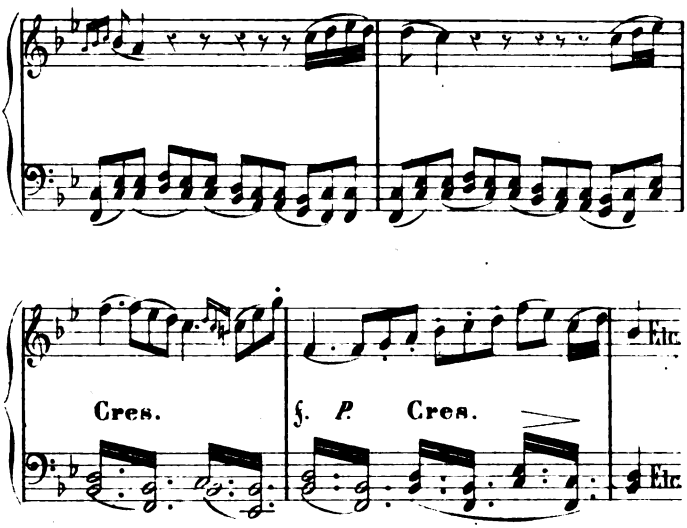
Réunion joyeuse des villageois.
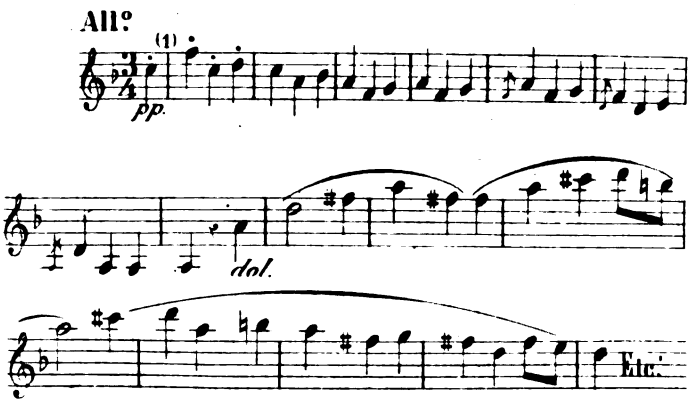
(1) La mélodie procède ici par notes égales; mais, attendu la rapidité du mouvement, le rhythme appartient à la mesure dite à un temps, c'est-à-dire à la mesure à trois temps rapides, où les deux premiers se confondent, pour ainsi dire, en un seul double du troisième, ce qui constitue un véritable trochée.

Digitized by Google

Chant des bergers, — Sentiment de joie et de reconnaissance après l'orage.
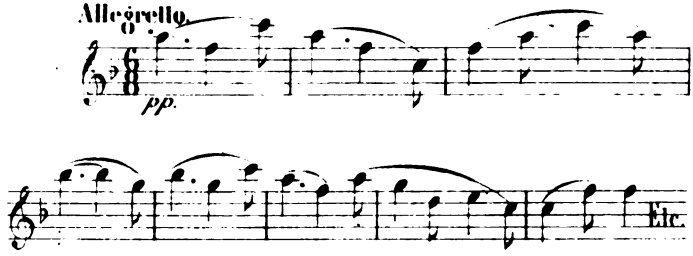
Dans le *Messie* de Handel, il sert à annoncer les bergers.

Handel, le Messie, no 11, édit. de Gasse, Symphonie pastorale.
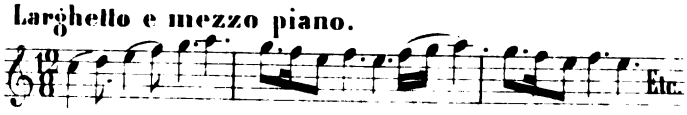
On le retrouve encore dans deux chœurs de pasteurs qui commencent l'un l'opéra de *Guillaume-Tell*, l'autre celui de la *Dame Blanche*.

Rossini, Guillaume Tell, Ier acte. Introduction.
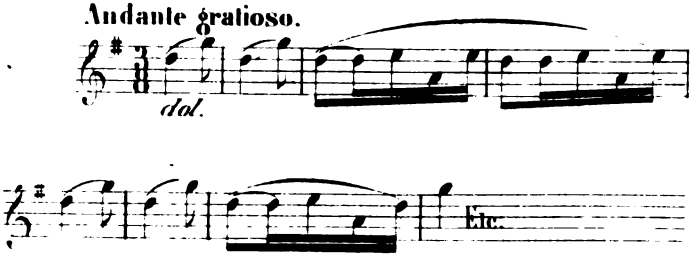
Digitized by Google

Boieldieu, la Dame Blanche, acte Ier, no 1.
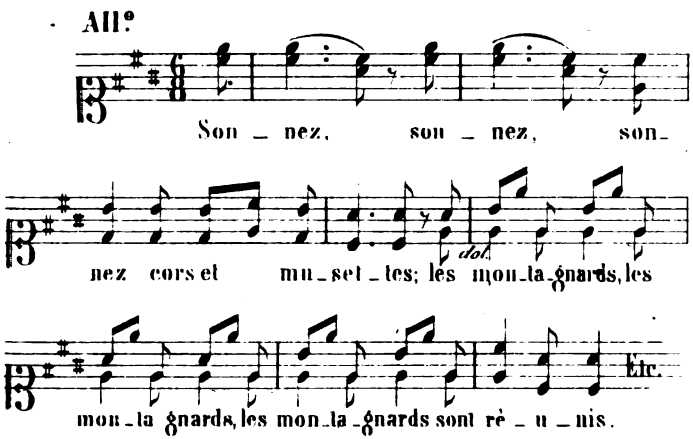
Je ne pousserai pas plus loin les citations relatives au caractère champêtre de ce rhythme.

Ce même rhythme, ai-je dit encore, peut convenir, suivant le caractère de la mélodie, à une certaine langueur. J'offrirai à cet égard deux exemples : l'un que je puiserai encore dans *Richard-Cœur-de-Lion*, ce sont les couplets chantés au premier acte par Antonio ; l'autre est la romance de Dellamaria : *Lorsque dans une tour obscure.*

Richard-Cœur-de-Lion, acte Ier, scène Ire.
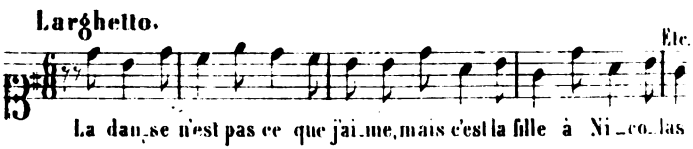
Digitized by Google

Dellamaria, le Prisonnier.
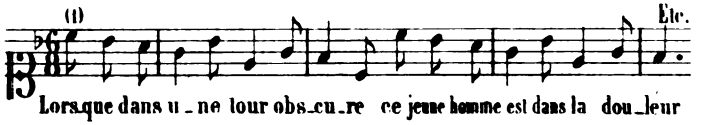
Pour l'emploi de ce rhythme, lorsqu'il s'agit du sentiment religieux, j'indiquerai plusieurs proses de l'Office divin, et je transcrirai, entr'autres, celle de la Pentecôte, qui passe pour une des plus anciennes, et dont on attribue les paroles et la musique à Robert, roi de France.

Prose du dimanche de la Pentecôte.
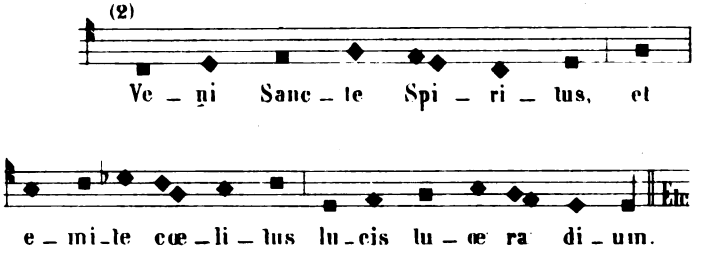
Traduction en notes modernes :
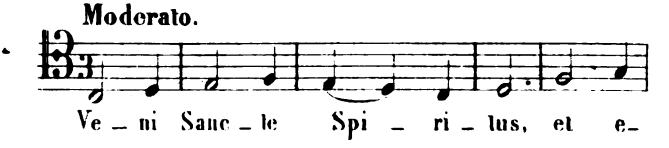
(1) N'ayant point la partition sous les yeux, je ne puis marquer le mouvement indiqué par l'auteur, mais il doit être *andante*.

(2) M. Fétis, dans sa méthode élémentaire de plain-chant, donne plusieurs versions de cette prose ; j'ai préféré celle du Graduel de Rouen, qu'il dit être, et qui est, en effet, d'un rhythme plus régulier.

Digitized by Google

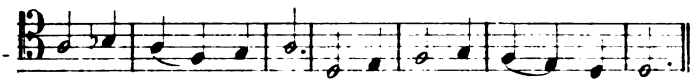

Il faut cependant convenir que si ce chant et ceux du même genre que renferme le Graduel ont, dans un mouvement large, une certaine gravité imposante, ils n'ont pas l'onction noble de quelques autres chants de l'Eglise (1), et que leur marche est un peu lourde.

Enfin, dans les exemples suivans, ce rhythme a une fermeté très prononcée; mais quoiqu'il se prête à l'expression de la noblesse, dans la symphonie héroïque, on sent qu'il ne perd jamais totalement son caractère boiteux.

Haydn, quatuors, Op. 55, 3e quatuor.
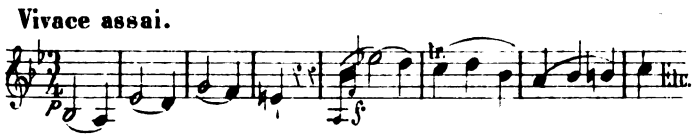
Beethoven, symphonie héroïque.
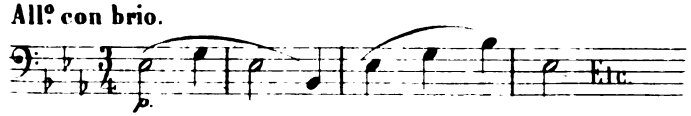
(1) Depuis que ce mémoire est écrit, j'ai lu dans de savans articles de M. Fétis, sur les origines du *Plain-Chant*, publiés par la *Revue de la Musique religieuse*, que dans les premiers temps où le chant des hymnes fut introduit dans les offices de l'Eglise, il était dépourvu de rhythme, et que les auteurs de ces chants, pour leur conserver un caractère majestueux, sacrifièrent le mètre poétique, qui leur aurait donné une allure saccadée et sautillante. Ce n'est que vers le milieu du XVIIIe siècle qu'on prit l'habitude de les rhythmer. (*Revue de la Mus. relig.*, 1847, p. 143, 144 et 154.)

Digitized by Google

Il est à remarquer que, parmi ces exemples, celui relatif à une marche pesante, quatre de ceux où il s'agit du caractère champêtre, et l'un de ceux qui expriment la tendresse mêlée à une certaine langueur, commencent en levant; cette disposition donne au rhythme en général, je l'ai déjà fait observer, moins de fermeté et plus de laisser-aller : expression qui convient bien dans ces diverses circonstances ; et, au contraire, que celui du caractère religieux et ceux où ce rhythme a une expression ferme, commencent sur le temps fort.

Après avoir examiné les deux premières et principales combinaisons rhythmiques dans leur plus grande simplicité, sans subdivision de temps, d'où sont nées les mesures à deux et à trois temps, passons à l'examen du rhythme où l'un ou plusieurs des temps sont subdivisés. La subdivision d'un temps rhythmique a pour effet de lui donner une allure plus animée, mais en même temps de lui ôter de sa force en ajoutant à celle du temps qui le suit. Plus la subdivision d'un temps se fera par des valeurs brèves, plus l'animation sera grande, mais aussi plus ce temps perdra de sa force. De l'application de ce principe, il résulte que si je divise un temps faible en valeurs moyennes, c'est-à-dire, les temps étant représentés, je suppose, par des noires, si je subdivise les temps faibles en croches, je ne change pas sensiblement le caractère du rhythme, et je ne fais que le rendre plus animé, en même temps qu'il acquiert de la fermeté. Si je fais cette subdivision par des doubles croches, le rhythme sera plus modifié, et il prendra un caractère prononcé d'agitation ; si je la fais par des triples croches, le *tremolo* qui en résultera sera propre à exprimer un grand trouble.

Le premier de ces rhythmes, une noire suivie de deux croches, ou d'autres valeurs dans des rapports semblables, telles qu'une croche suivie de deux doubles-croches, est le *dactyle* des anciens. C'était un des pieds les plus usités de leur poésie,

Digitized by Google

et dans la nôtre, toute dénuée qu'elle est de cadence métrique, il se rencontre souvent; car, après les rhythmes les plus simples, composés de temps égaux, c'est un des plus naturels à l'homme. Les poètes de l'antiquité s'en servaient pour exprimer les sentimens animés, tels que la joie, la légèreté, et Cicéron dit qu'il convient particulièrement pour célébrer les actions des grands hommes et des héros. En accélérant le mouvement, son caractère animé peut être porté jusqu'à la plus vive agitation. Quant aux autres subdivisions du temps faible, par trois, par quatre, par six, enfin, quant à tous les dérivés du rhythme dactylique, en les portant jusqu'au mouvement fébrile du *tremolo*, on conçoit que, depuis les plus lents jusqu'aux plus précipités, il y a une foule de nuances d'animation dont le tableau ne pourrait être qu'une ébauche, et resterait toujours incomplet. La division des temps faibles étant la plus naturelle et la plus usitée, les exemples se présentent en foule, mais je me bornerai à en choisir quelques-uns.

Les cinq que je produis d'abord, nous offrent le rhythme dactylique pur, à différens degrés d'animation. Dans le quatuor d'*Iphigénie en Aulide*, il exprime ce bonheur ineffable qu'on éprouve lorsqu'un grand malheur cesse de peser sur nous; plus animé dans le finale d'*Armide*, il indique l'agitation que causent à cette célèbre magicienne les conjurations de la Haine pour chasser l'amour de son cœur et y régner à sa place; dans le trio du *Pré aux Clercs*, c'est la joie vive de deux amans qui, après de pénibles obstacles, viennent enfin d'être unis; dans l'air admirable des *Noces de Figaro*, c'est ce trouble vague des passions chez un adolescent; enfin, le passage cité de l'air d'*Alceste* nous peint l'exaltation d'une mère, d'une épouse qui, brisant les liens si chers qui l'attachent à la terre, se dévoue à la mort pour sauver son époux.

Digitized by Google

Gluck, Iphigénie en Aulide, acte III, scène VIII.
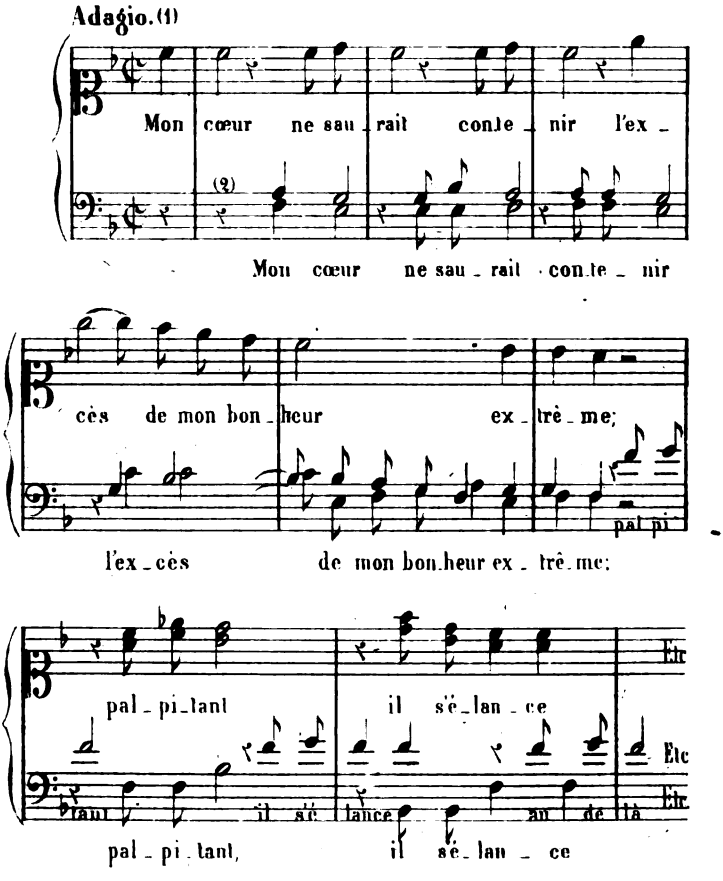
(1) Le mouvement n'est point indiqué dans la partition, mais il m'a semblé qu'il devait être le même que pour le morceau précédent.

(2) Quoique la mesure soit ici marquée à deux temps ou C barré, on peut considérer que le rhythme est à $\frac{2}{4}$, ou autrement, ce qui peut-être est plus conforme au caractère du morceau, c'est la portion faible de chaque temps qui est ici divisée par deux, et la combinaison rhythmique revient alors

Digitized by Google

Gluck, Armide, acte III, scène IV.

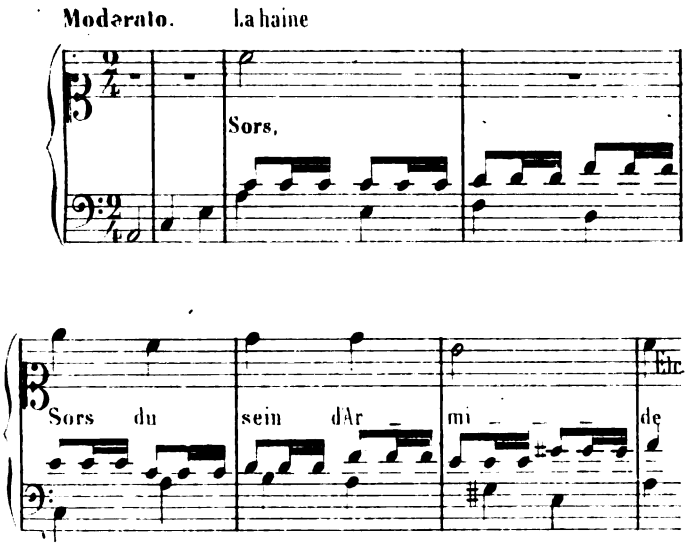

Hérold, le Pré aux Clercs, trio, n° 11.
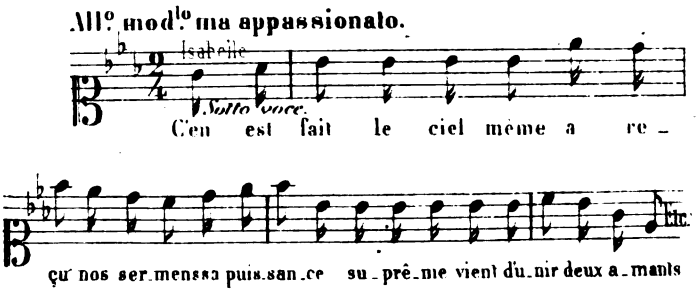
deux fois par mesure. Cette dernière manière d'envisager le rhythme par rapport à la mesure, est applicable aux trois exemples suivans, ainsi qu'à d'autres qu'on trouvera plus loin.

Digitized by Google

Mozart, Nozze di Figaro, atto 1o, aria no 6.
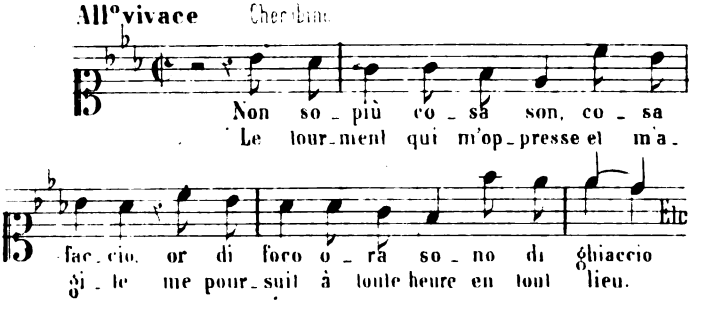
Gluck, Alceste, acte 1er, scène VII.
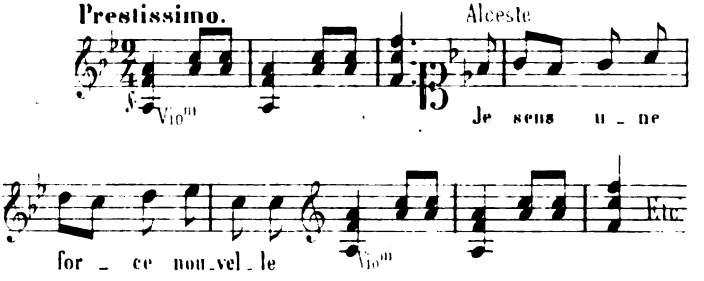
L'exemple ci-après nous offre la division du temps faible par trois, exprimant l'agitation et la terreur de la scène où Gesler, dans l'opéra de *Guillaume-Tell*, poursuit ce libérateur de la Suisse pour avoir sa tête.

Rossini, Guillaume-Tell, acte IV, finale, p. 817.

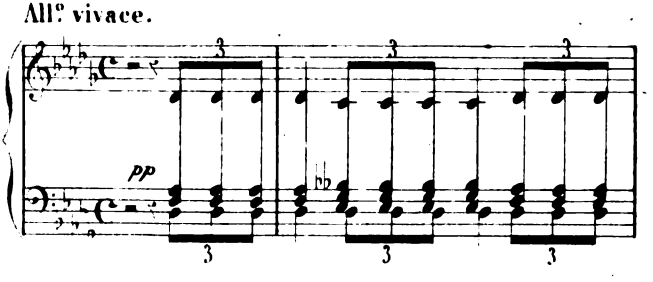

Digitized by Google

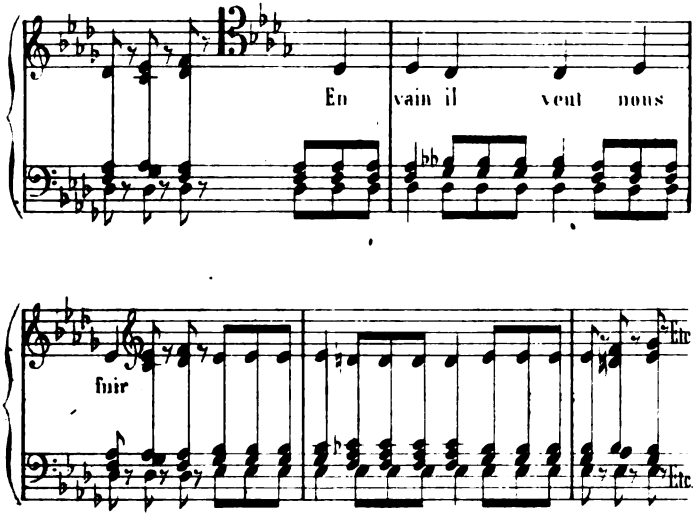

Dans les quatre exemples qui suivent, où les temps faibles sont divisés par quatre, l'expression des mêmes sentimens a un caractère plus prononcé, surtout au troisième, à raison de la rapidité des notes brèves eu égard aux notes longues, et au quatrième, parce que la division a lieu dans les voix mêmes et à l'unisson.

Rossini, Guillaume-Tell, acte Ier, finale, p. 290.
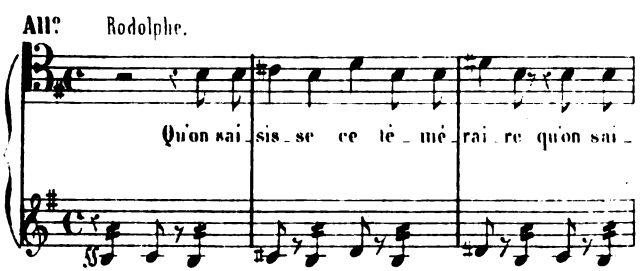
Digitized by Google
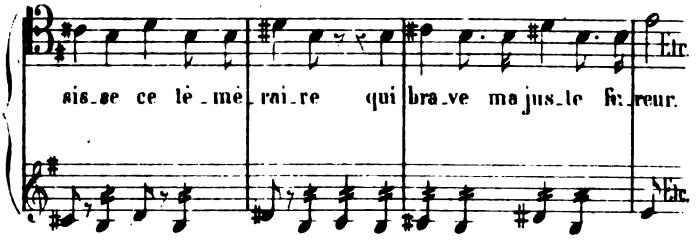
CHERUBINI, **Médée, acte II, scène VII, p. 285.**

Mouvement de marche.
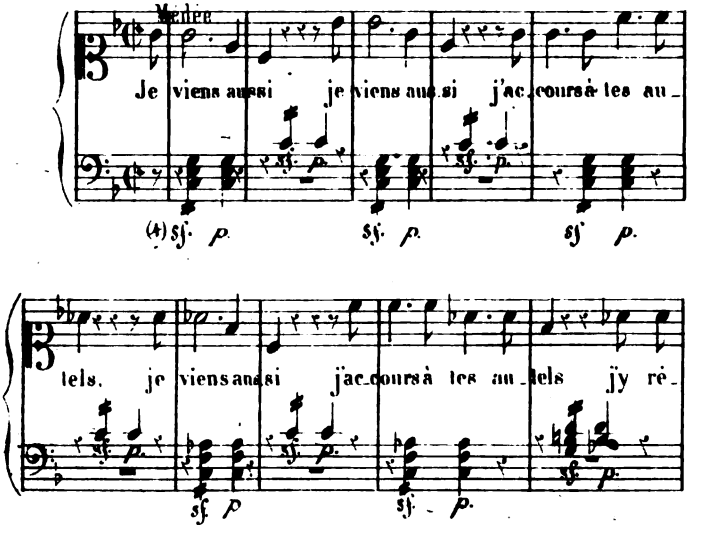
(1) Les *sforzando* ne sont qu'une accentuation qui ne change rien ici au rapport des valeurs rhythmiques. On trouvera plus loin d'autres exemples auxquels cette observation est également applicable.

Digitized by Google
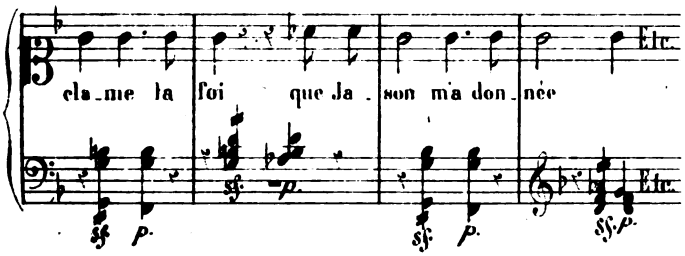
SPONTINI, la Vestale, acte III, scène V.
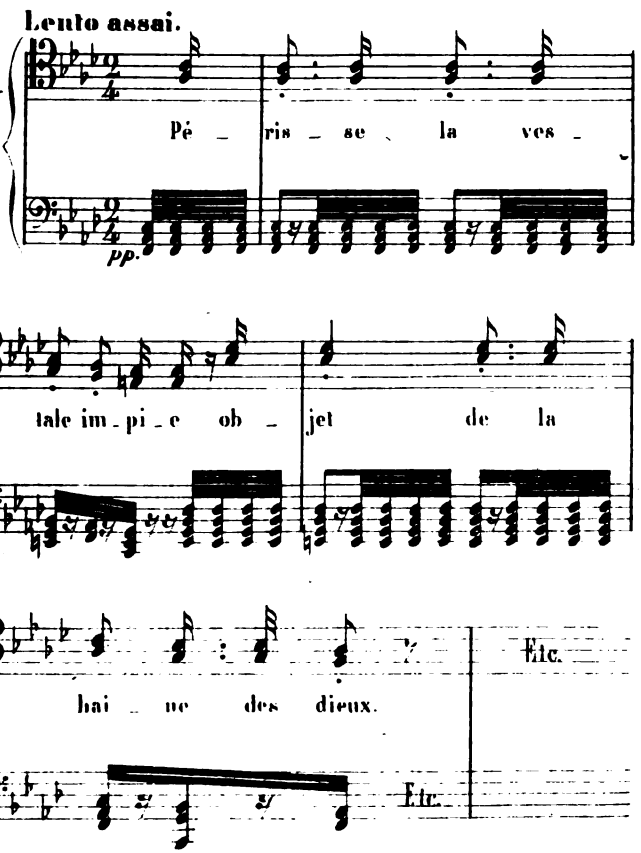
Digitized by Google

M. Halévy, la Juive, finale du IIIe acte, p. 498.
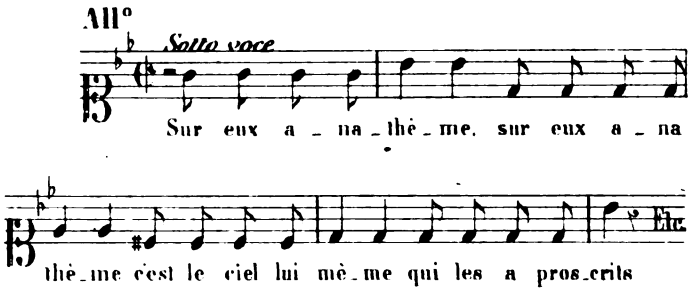
La même division dans cet exemple, tiré de *la Vestale*, exprime le trouble de l'amour.

Spontini, la Vestale, acte II, scène III, duo, n° 11.
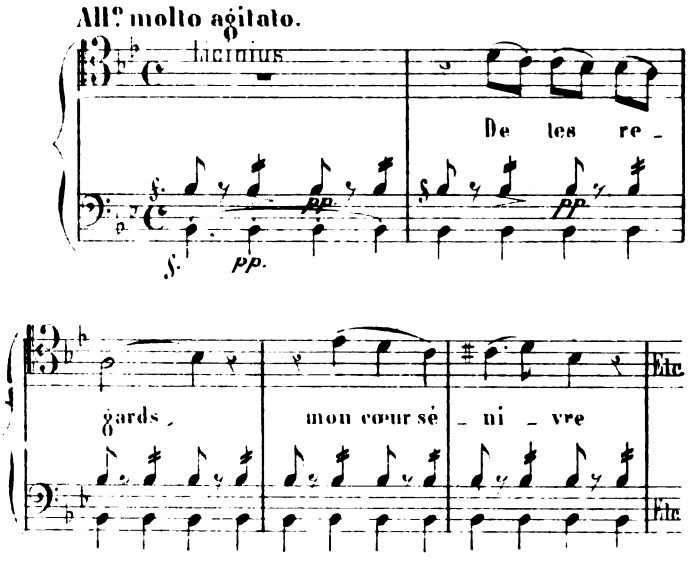
Digitized by Google

Dans ce passage de *Guillaume-Tell*, la division par huit nous fait partager la stupeur des personnages au moment où Guillaume, au péril de sa vie, entreprend de sauver un pauvre berger de la fureur des soldats de Gesler.

Rossini, Guillaume-Tell, acte Ier, finale, p. 270.
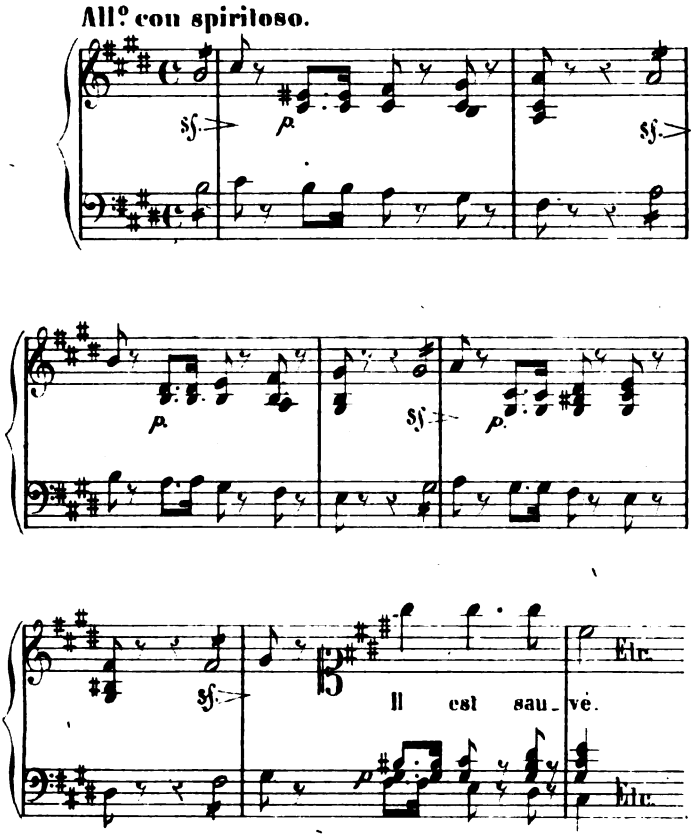
Enfin, dans ce dernier exemple, extrait de l'ouverture du *Mont-Saint-Bernard*, de Cherubini, le *tremolo* de seize par

Digitized by Google

temps nous rappelle et réveille en nous cette muette, cette sombre terreur qui précède et semble annoncer la terrible avalanche.

Cherubini, Eliza, ou le Mont-Saint-Bernard, ouverture, p. 5.

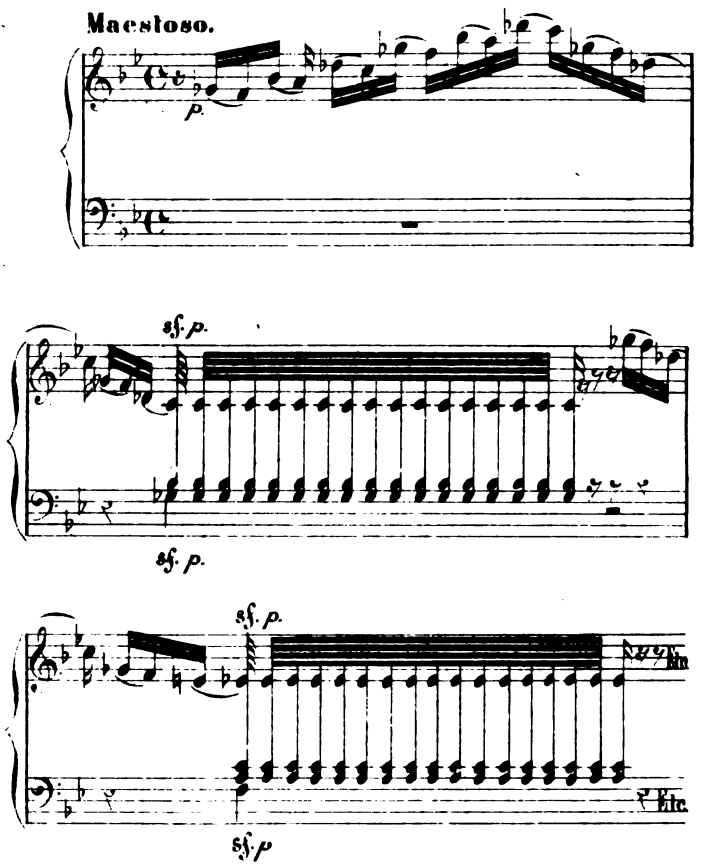

L'observation suivante achèvera de démontrer que la division d'un temps ajoute à la force de celui qui le suit immédiatement.

Digitized by Google

Si, dans une mesure à deux temps, je divise le temps faible en valeurs moyennes, je ne change pas sensiblement, comme je l'ai déjà dit, le caractère du rhythme. Il en est de même si je fais cette division au troisième temps d'une mesure à trois temps; mais si elle a lieu au second temps d'une mesure à trois temps, le rhythme en éprouve un changement notable par la puissance qu'acquiert le troisième temps, dont la force devient alors presqu'égale à celle du premier. Cet effet sera trop aisément senti pour qu'il soit nécessaire d'insister autrement qu'en le présentant ici sous la forme de notes musicales.

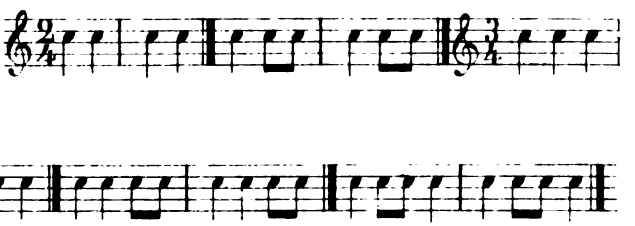

La dernière de ces formes rhythmiques a une expression plus agitée que la précédente. On pourrait lui donner le nom d'*Anapeste-mixte;* l'article suivant justifiera cette appellation.

La subdivision du temps fort peut se faire par deux, par trois, par quatre, par six, etc., comme celle du temps faible; elle a pour résultat de changer complètement le caractère du rhythme; car elle intervertit l'ordre naturel, né de ce besoin de régularité dans le mouvement inné chez l'homme; elle ôte sa force au temps fort, la fait passer au temps faible, et même, daus la mesure à trois temps, au plus faible des trois, au second temps. Aussi, selon les différens degrés de mouvement, et suivant le caractère de la mélodie, elle est propre à exprimer tout ce qui est opposé à l'ordre, depuis la simple négligence jusqu'au désordre le plus absolu. Chose très remarquable, l'*anapeste*, qui est l'élément du

Digitized by Google

rhythme dont nous parlons ici, était, dans l'ordre binaire, fort en usage chez les anciens, pour les poésies légères et anacréontiques, où il faut de l'abandon et une certaine négligence. C'est aussi ce rhythme dont se servit Tyrtée pour ranimer le courage des Lacédémoniens, abattu par des pertes réitérées; or, dans le dernier effort de ce peuple, il devait nécessairement y avoir un sentiment de fureur, violent et désordonné (1).

Dans l'ordre binaire, c'est-à-dire comme dans cet exemple :

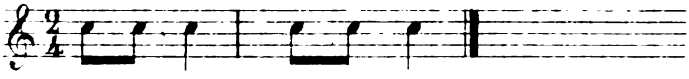

je nommerai ce rhythme *anapeste à deux temps*; et dans l'ordre ternaire, ou ainsi qu'il suit :

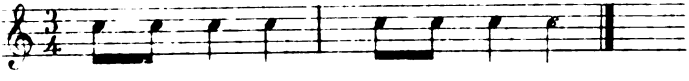

anapeste à trois temps; et à l'appui de l'opinion que j'émets sur son caractère et sur l'expression de ses dérivés, je pourrais citer les nombreux exemples qui ont formé ma conviction, mais je me contenterai d'offrir les plus remarquables qui, je l'espère, seront trouvés concluans.

Les cinq premiers sont empreints de ce laisser-aller, de cette grâcieuse négligence, dont l'expression a tant de charme. Pour le troisième, il ne peut y avoir de doute sur l'intention de l'auteur, le mot *innocente* qui accompagne l'indication du mouvement, fait assez connaître sa pensée.

(1) Le nom d'*anapeste* vient d'un mot grec qui signifie *frapper à contre-temps*; et, dans l'origine, le vers anapestique était composé de quatre anapestes. (Encyclopédie, t. I, p. 406, col 2. Grammaire de Port-Royal, Paris, 1696, p. 781.)

Digitized by Google

Haydn, quatuors, Op. 74 ou 82, 2e partie, 1er quatuor.
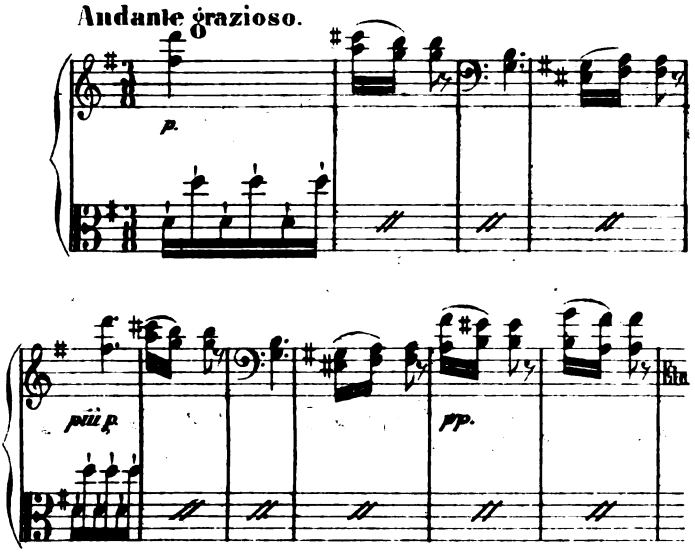
Boccherini, quintettes, Œuv. 12, 5e quintette.
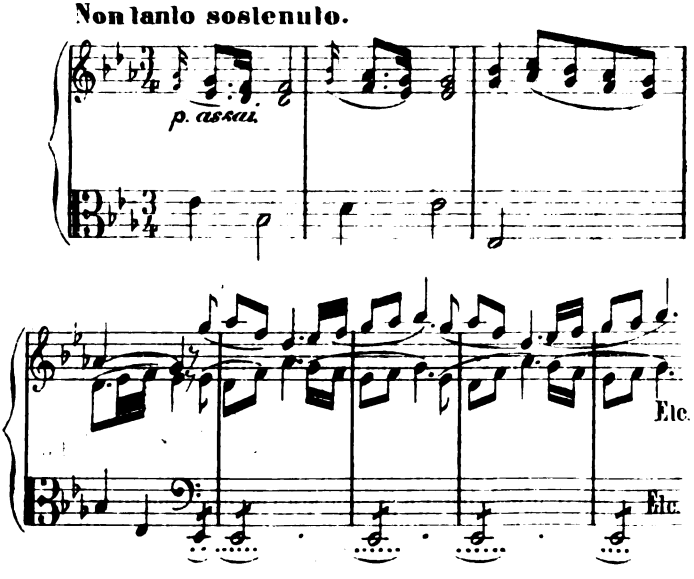
Digitized by Google

M. Onslow, Op. 45, 20e quintette.

All.o innocento.
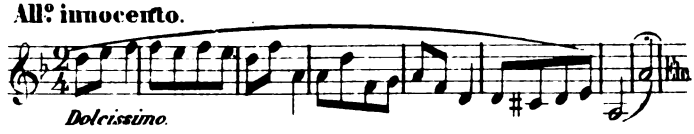
La Romanesca, air de danse de la fin du XVIe siècle.

Moderato.
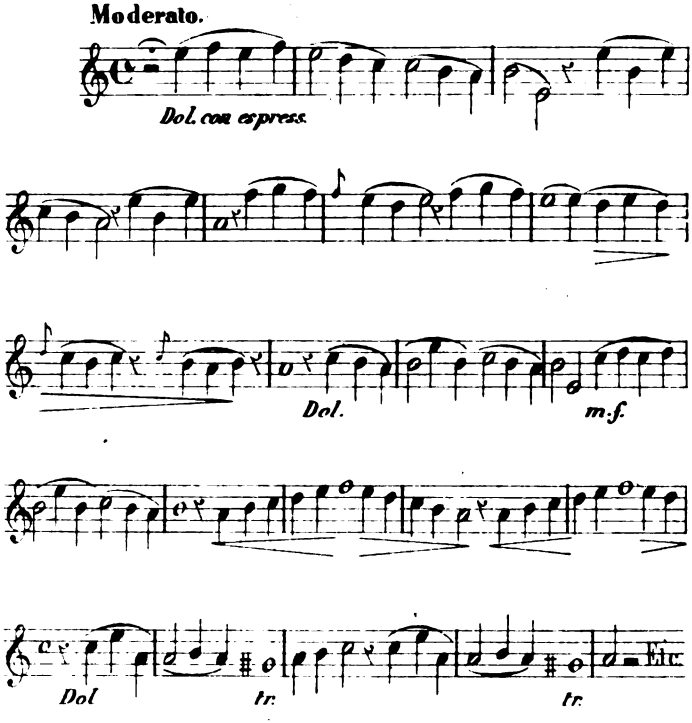
Hérold, le Pré-aux-Clercs, acte Ier, no 5, finale.

Allegretto.
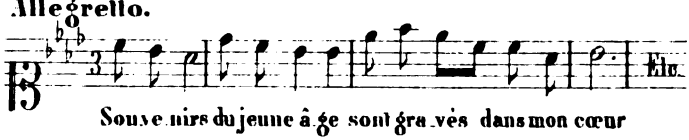
Souvenirs du jeune âge sont gravés dans mon cœur

Digitized by Google

Si, au lieu d'écrire la romance du *Pré-aux-Clercs* comme Hérold l'a conçue, on la commençait en levant, ainsi qu'il suit, aurait-elle la même naïveté, la même grâce? Assurément, la réponse négative ne peut être douteuse.
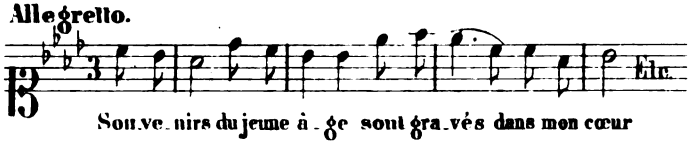
Si l'on compare les deux rondes suivantes, on reconnaîtra de suite que la première, celle d'*Aline*, qui commence par deux notes brèves en levant, est d'une gaîté plus vive, plus animée; tandis que la seconde, où les deux brèves sont en frappant, a plus de naïveté et de laisser-aller. Celle-ci, je le sais, est d'un mouvement moins vif que la précédente; mais il est possible de l'animer un peu et de ralentir l'autre, de manière à les ramener à peu près au même mouvement, et la différence que j'ai signalée se fera toujours sentir dans leur caractère respectif.

Berton, Aline, IIe acte.

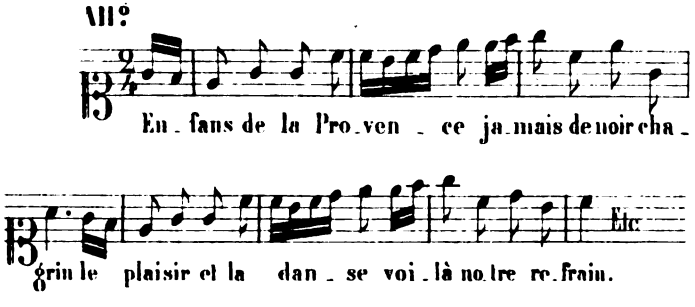

Digitized by Google

Boieldieu, le Petit Chaperon-Rouge, acte Ier, no 5.
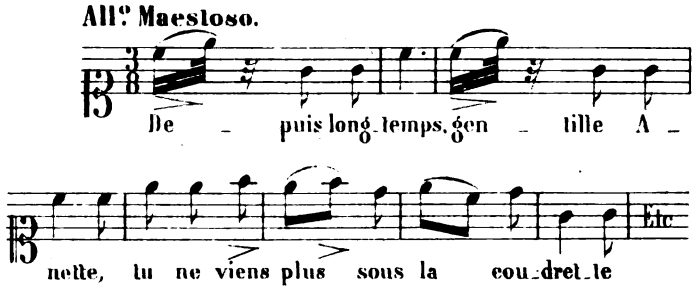
La *Gazette Musicale* (2e année, p. 64), donne des airs Tyroliens et Wirtembergeois que nous reproduisons ici, du moins les premiers et un de ces derniers. Dans les premiers, l'*anapeste* se fait particulièrement sentir; dans l'air Wirtembergeois, c'est le rhythme *spondaïque à trois temps* qui domine; or, de l'article d'où sont extraits ces chants, et d'un autre du même journal (4e année, p. 21), sur les airs populaires du Tyrol, il résulte que le Tyrolien des vallées est d'un caractère gai et un peu insouciant, tandis que les Wirtembergeois sont d'un naturel plus sérieux.

Airs Tyroliens.
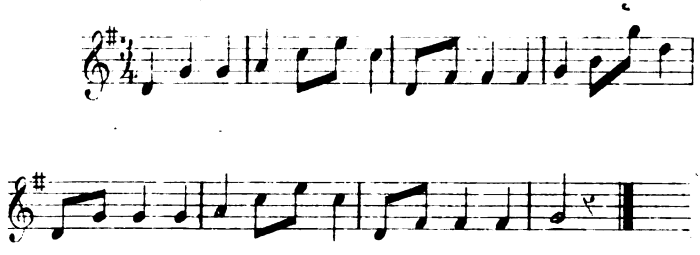
Digitized by Google
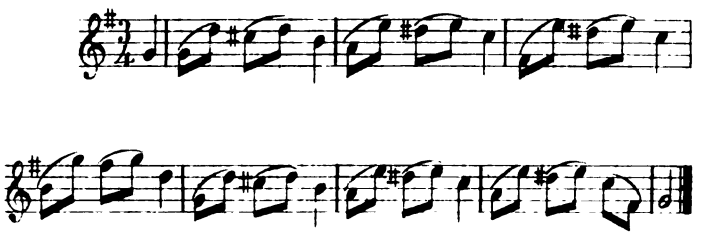
Air Wirtembergeois.

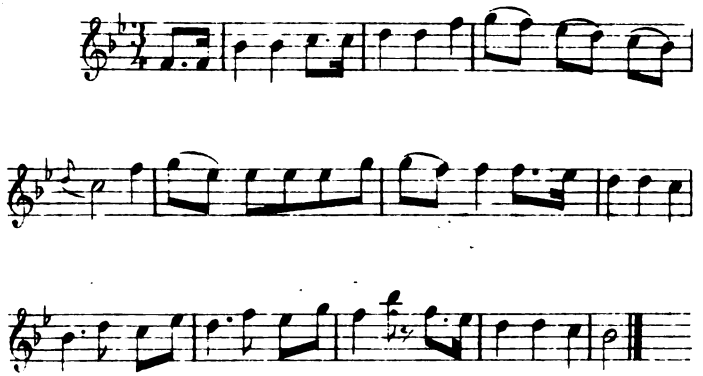

La division du temps fort par trois ou par quatre dans un mouvement lent, sert d'accompagnement, dans les exemples suivans, à des chants d'une tendre mélancolie.

Rossini, Guillaume-Tell, acte II, nº 9, air.
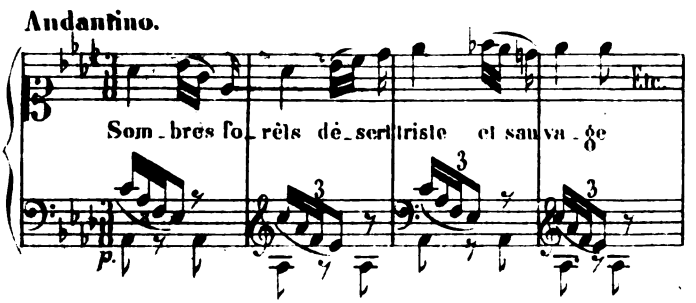
Digitized by Google

Méhul, Joseph, acte Ier, air no 1.
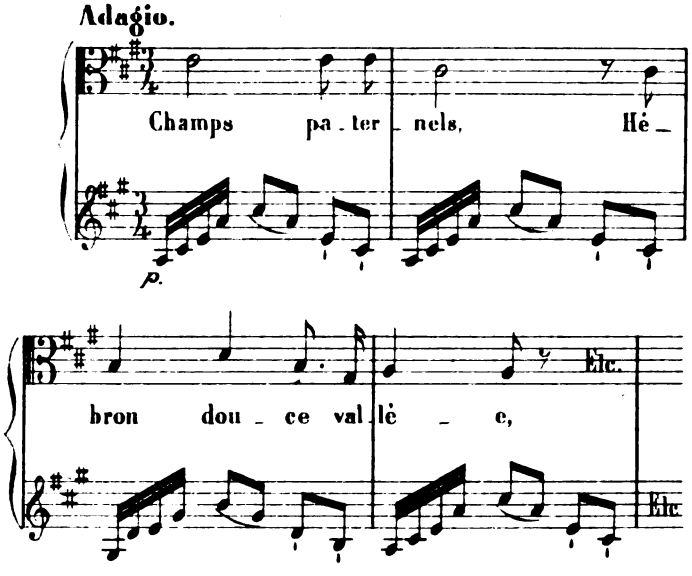
Ce thême d'un quintette de Mozart, où le même ordre de divisions rhythmiques domine presque exclusivement, exprime une douleur pleine de désolation.

Mozart, 8e quintette (1).
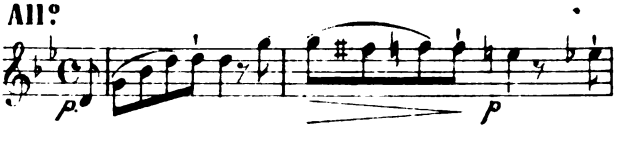
(1) Je rappellerai que pour les quatuors et les quintettes de Mozart, ainsi que pour les quatuors de Haydn, j'ai consulté l'édition de ces Œuvres publiée par Imbault.

Digitized by Google
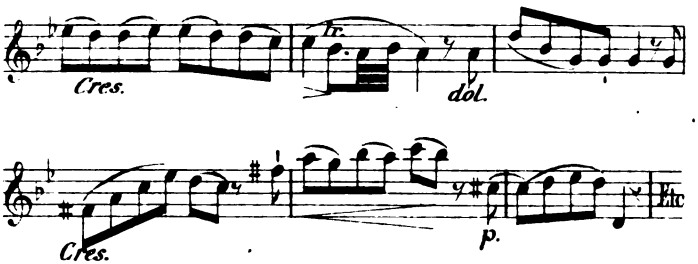
Cet autre thême, extrait également d'un quintette du même auteur, et qui est aussi en mode mineur, mais où se fait particulièrement distinguer le sentiment du spondée, a un caractère bien différent et une fermeté toute opposée à l'abattement qui règne dans le thême précédent.

Mozart, 4e quintette.
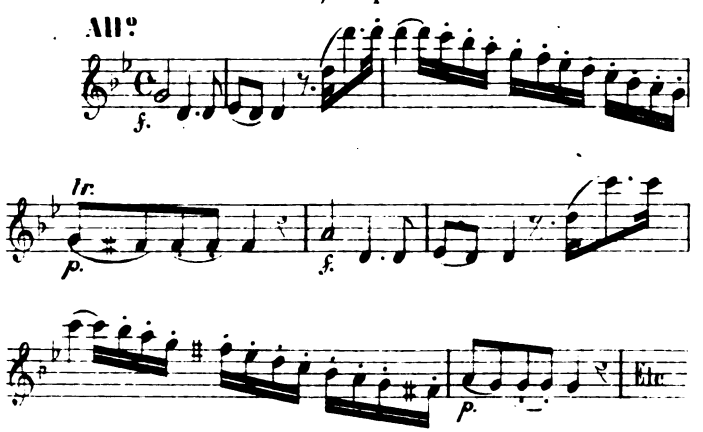
Dans cet extrait de la *Lodoïska*, de Cherubini, la division du temps fort par trois exprime l'inquiétude et l'agitation des personnages qui sont en scène.

Digitized by Google

Cherubini, Lodoïska, acte II, scène XIII, finale, p. 313.
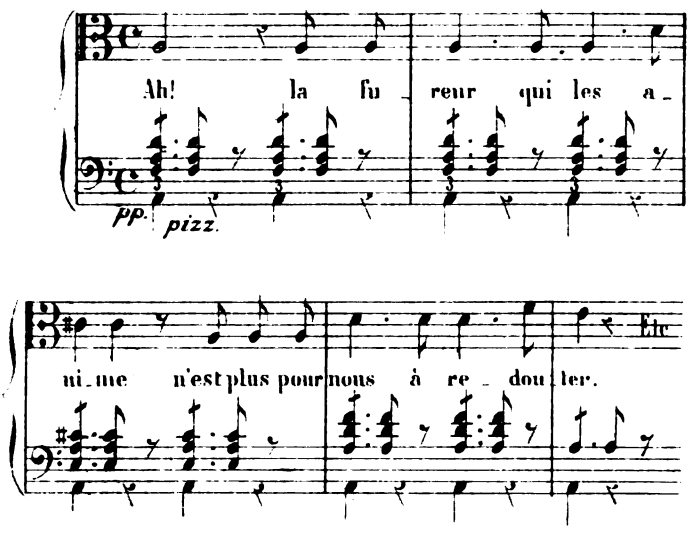
Cette division se fait ici par quatre, et c'est le trouble d'Antiochus à la vue de Stratonice.

Méhul, Stratonice, quatuor, scène IX, p. 87.

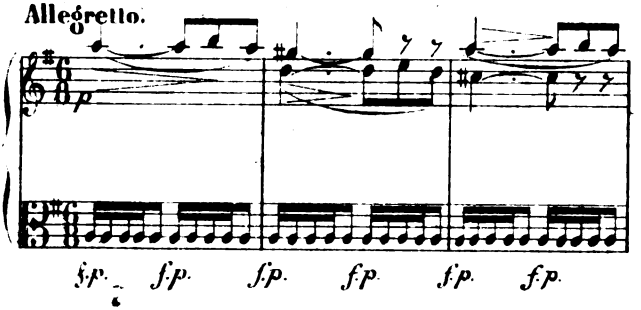

Digitized by Google

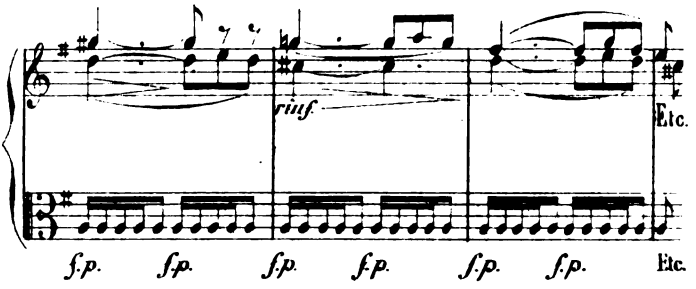

Par des valeurs moindres, c'est la terreur des Suisses malheureux, effrayés par les menaces du chef des archers de Gesler.

Rossini, Guillaume-Tell, acte 1er, no 7, finale, p. 277.

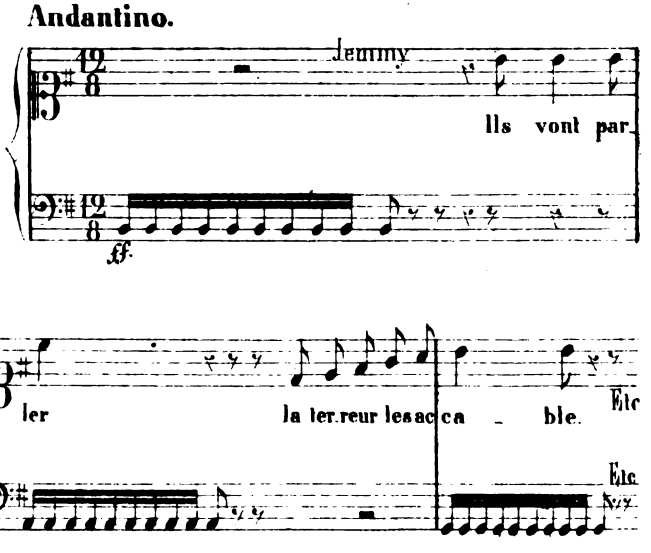

Digitized by Google

Par des valeurs plus rapides encore, ce sont les frémissemens de rage de Médée méditant l'abominable extermination des fils de Jason.

Cherubini, Médée, acte III, scène II, récitatif.
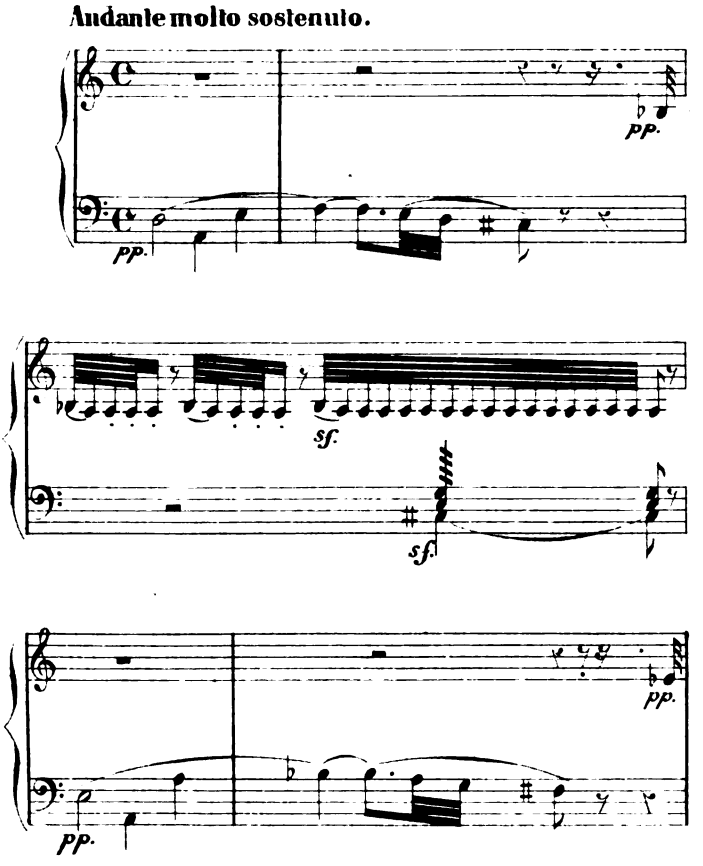
Digitized by Google
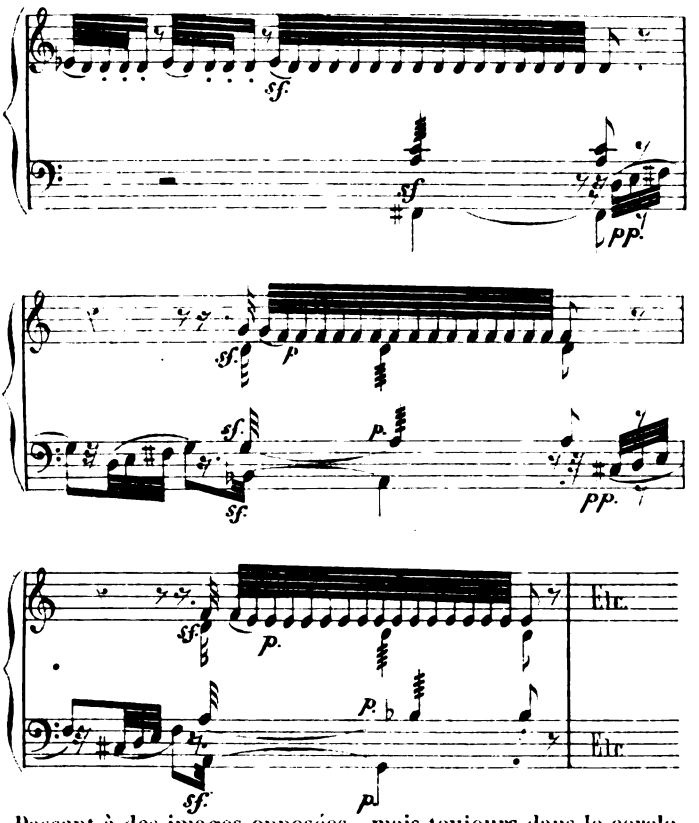
Passant à des images opposées, mais toujours dans le cercle des pensées et des actions où règne plus ou moins de désordre, je ferai voir le même genre de combinaisons rhyhtmiques exprimant l'exaltation de la joie portée jusqu'à la folie. Mon premier exemple sera un air dit *des Bouffons* du XV^e^ ou XVI^e^ siècle (1).

(1) La page où est contenu cet air, dans l'*Essai sur la Musique*, par Laborde, où je l'ai puisé, contient en haut cette indication : *Airs de danse des XV^e^ et XVI^e^ siècle, tirés de l'Orchésographie.* J'ignore auquel, du XV^e^ ou du XVI^e^ siècle, appartient l'air que je cite.

Digitized by Google

Air des Bouffons, cité par Laborde, t II, chansons mises à 4 parties, p. 178, 2e pagination du volume.

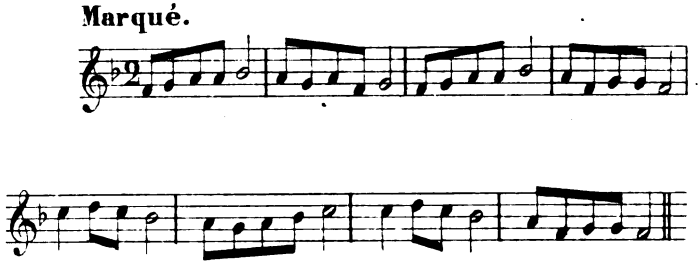

Je citerai ensuite un *presto scherzando* de Haydn, sur le caractère duquel il ne peut y avoir de doute.

Haydn, quatuors, Op. 16 ou 20, 4e quatuor, finale.
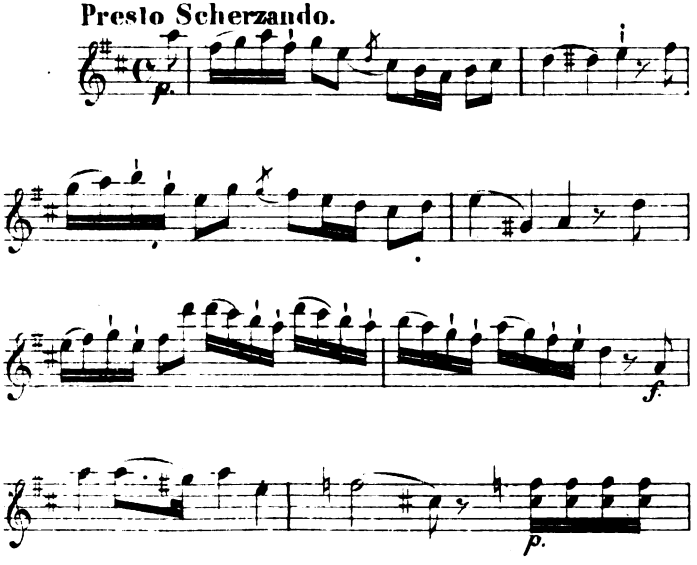
Digitized by Google

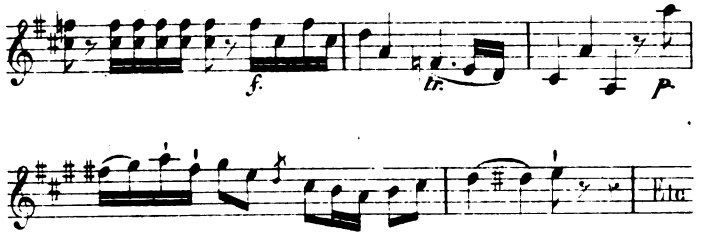

Je citerai encore l'idée du milieu d'un rondeau du même auteur, dont, au sujet du rhythme pyrrhique, j'ai déjà cité le thème avec cette observation, que le caractère de tout le morceau est celui d'une joie folle. En voici la preuve.

Haydn, quatuors, Op. 33, 3e quatuor.

Rondo finale presto.
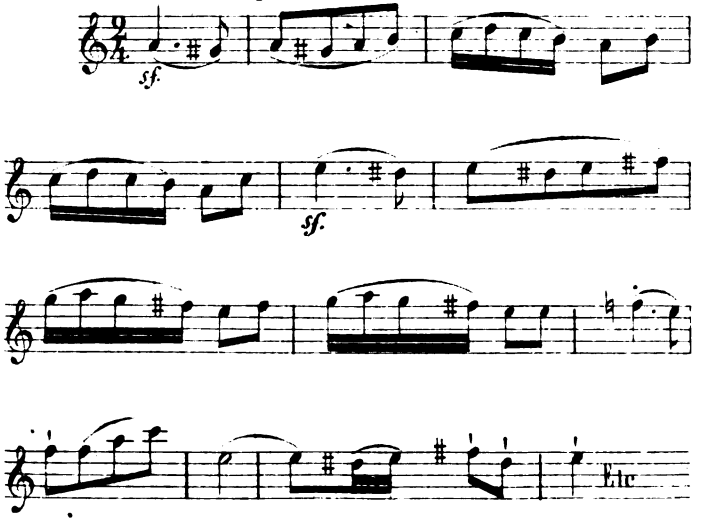
Digitized by Google

Dans un des plus beaux airs d'*Armide*, dont Méhul me disait qu'il sentait le farfadet, le dessin des violons et de la flûte, est évidemment conçu suivant cet ordre de combinaisons rhythmiques.

Gluck, Armide, acte II, scène V, p. 109.
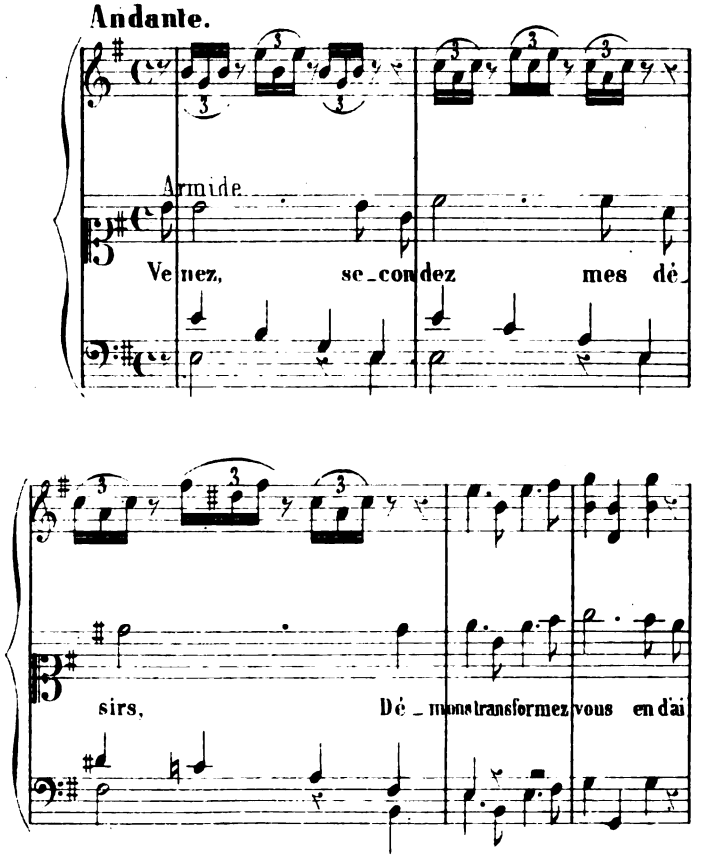
Digitized by Google

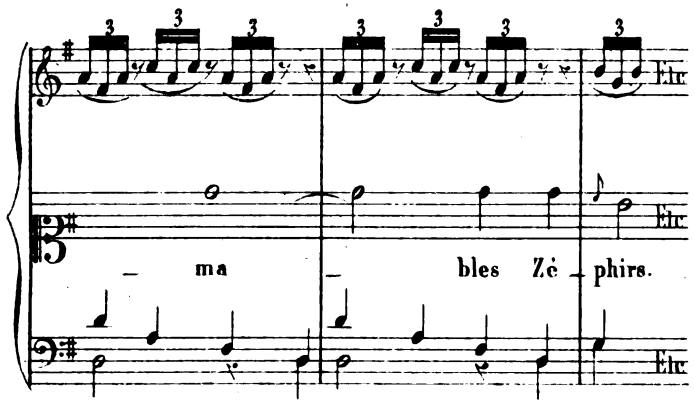

Au milieu de la valse infernale de *Robert le Diable*, M. Meyerbeer emploie avec persistance l'anapeste à trois temps.

Robert le Diable, nº 10 de la partition au piano.

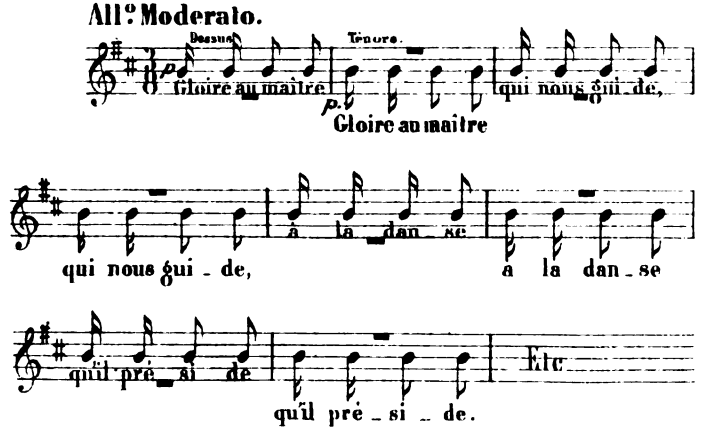

Digitized by Google

Je puis offrir un exemple fort remarquable qui réunit le rhythme dactylique et l'anapeste. C'est le rondeau : *Fin ch'han dal vino calda la testa*, où règne, jointe à une gaîté très vive, cette insouciance cynique du licencieux don Juan.

Mozart, don Giovani, atto 1°, aria n° 10.
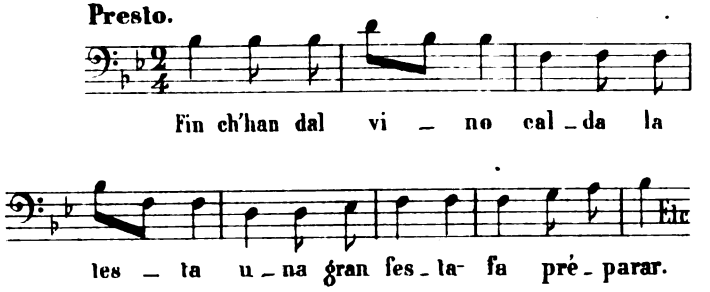
Ces exemples suffiront, je crois, pour justifier l'opinion que j'émets au sujet du rhythme anapestique.

C'est ici le lieu où il convient de parler d'un autre rhythme qui exprime aussi l'agitation, mais avec quelque chose de plus pathétique, de plus grand, de plus noble. Je veux parler du *rhythme syncopé*, tel qu'une noire entre deux croches, ou d'autres valeurs dans des rapports semblables :

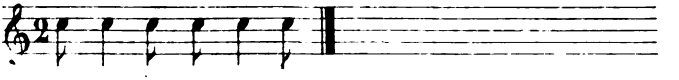

Digitized by Google

Pour preuve que la nuance que j'indique existe réellement entre ce rhythme et celui que j'ai nommé dactylique, une croche, par exemple, suivie de deux doubles croches :

c'est que ce dernier est plus propre à exprimer la frayeur que le rhyhtme syncopé ne rendrait pas dans toute sa force, et que celui-ci, au contraire, convient mieux à l'agitation exempte de craintes pusillanimes. Cela doit être ainsi, puisque ce rhythme, loin de diminuer la force d'un temps en le subdivisant, augmente le nombre des temps forts, l'effet de la syncope étant de donner une grande puissance au temps ou à la portion de temps sur laquelle elle commence.

Quelques exemples de ce rhythme suffiront, je pense, pour prouver son caractère pathétique. Je les puise dans Piccini, Gluck, Cherubini, et dans les œuvres de Rossini et de M. Halévy.

PICCINI.
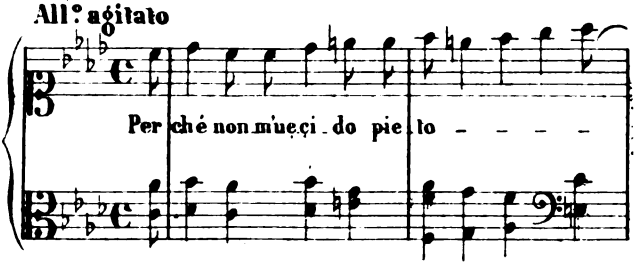
Digitized by Google
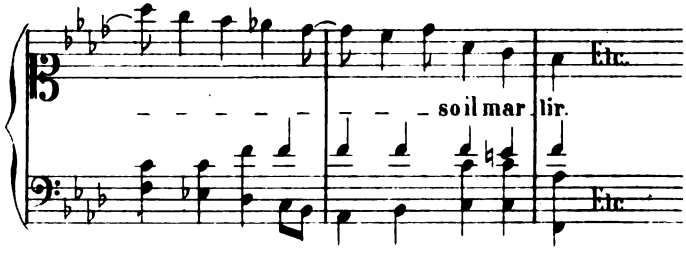
Rossini, Guillaume-Tell, acte Ier, no 10.

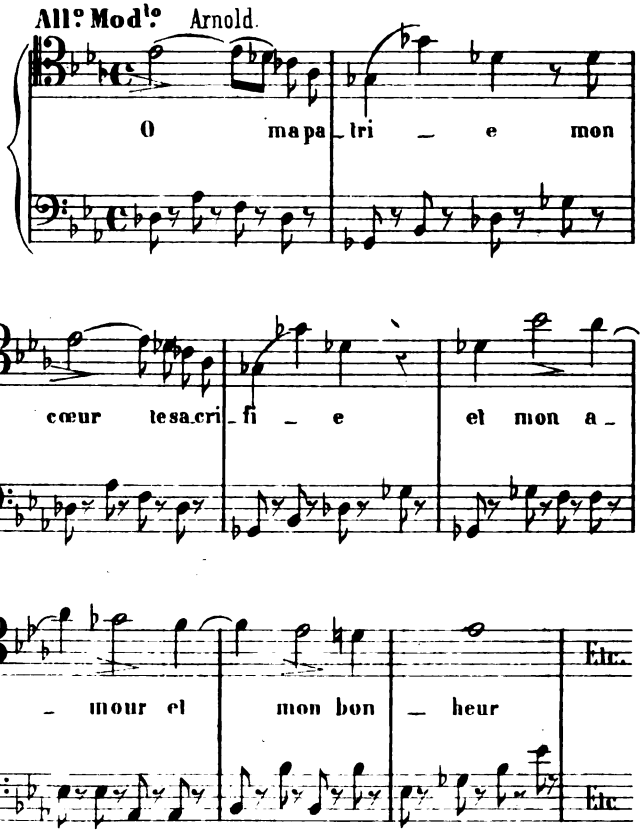

Digitized by Google

Guillaume-Tell, acte II, nº 11.
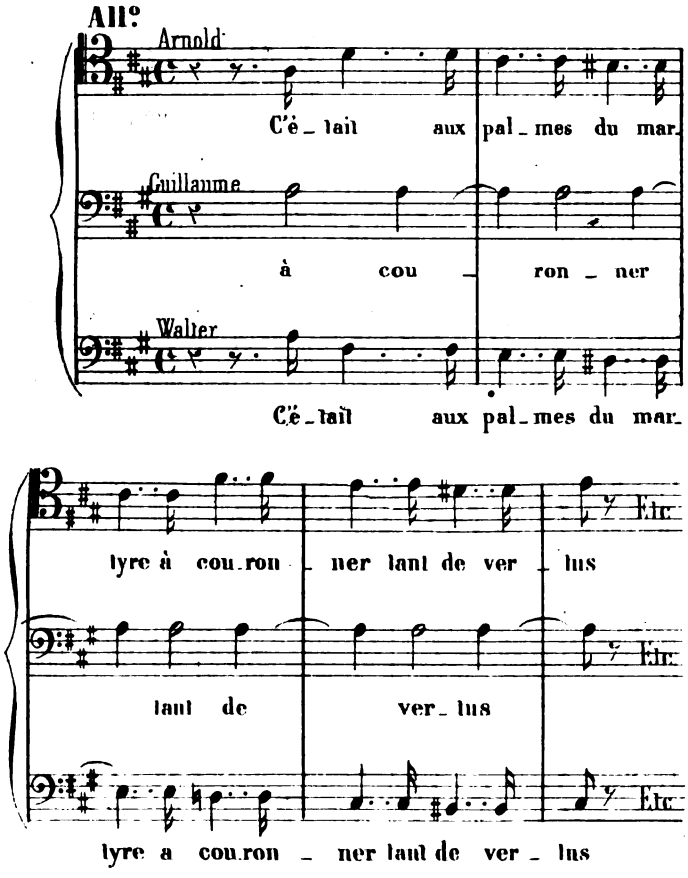
Dans ce dernier exemple, si l'on supprime la partie de Guillaume-Tell qui, cependant, ne doit son expression qu'à la syncope, puisqu'elle reste toujours sur la même note, ou si on lui donne le même rhythme qu'aux deux autres, l'effet perdra la plus grande partie de sa puissance.

Digitized by Google

M. Halévy, la Juive, acte IV, nº 18.
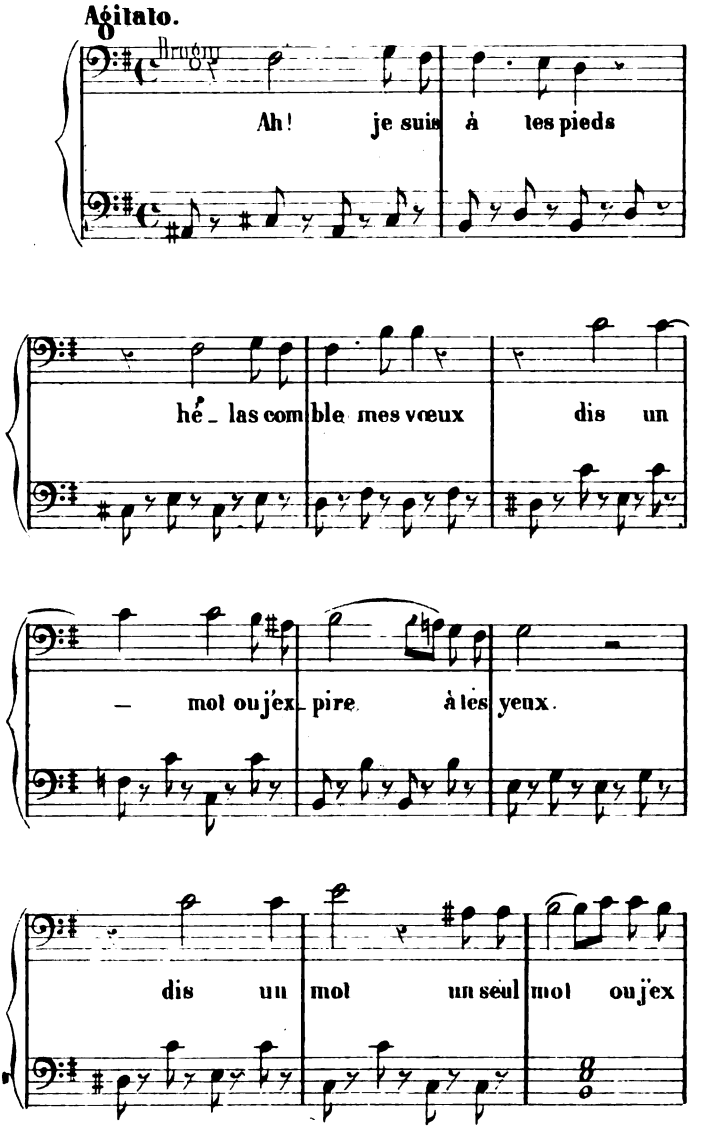
Digitized by Google
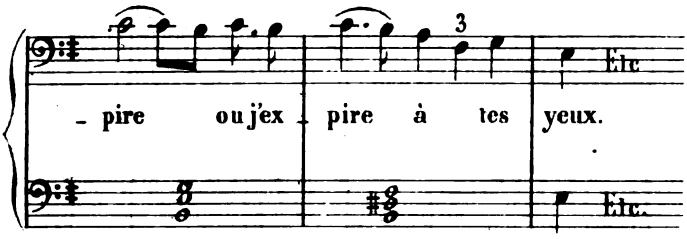
La syncope, qui domine ici, est employée à plusieurs reprises par M. Halévy dans tout le reste du chant si profondément expressif que termine cet extrait.

Enfin, nous trouvons également le rhythme syncopé dans l'accompagnement d'un air de *Lodoïska*, dans celui de l'air admirable d'*Iphigénie en Tauride :*

« O malheureuse Iphigénie,
« Ta famille est anéantie. »

et dans l'orchestre de la scène non moins belle où Armide évoque la haine pour se défendre contre l'amour.

CHERUBINI, Lodoïska, acte II, scène II, p. 200.
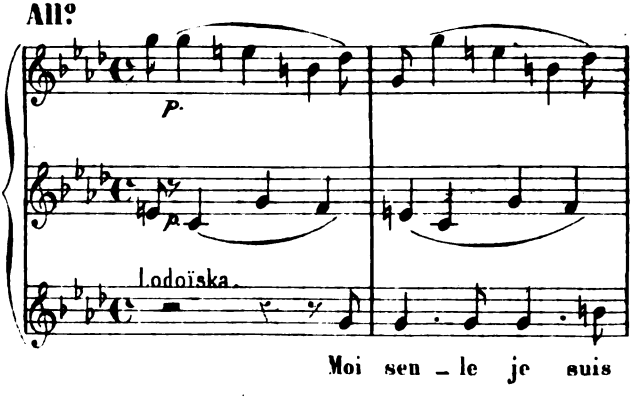
Digitized by Google
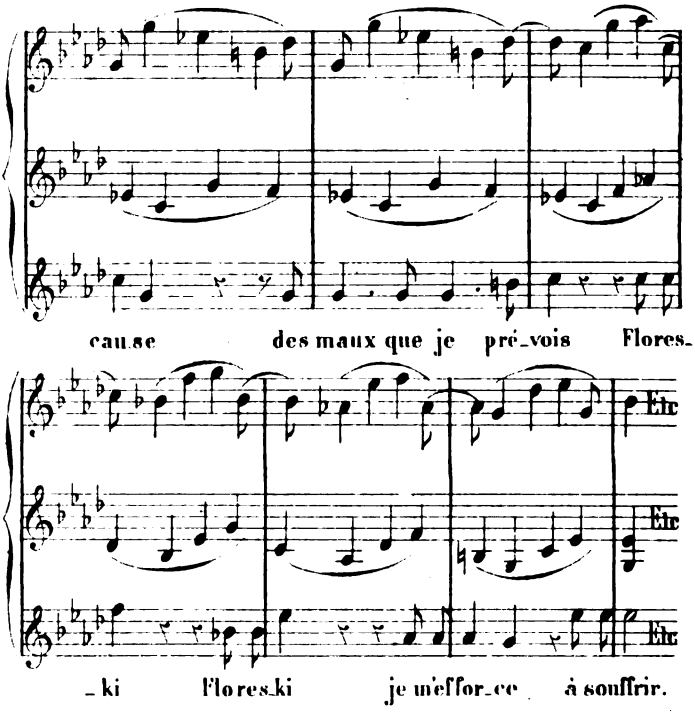
Gluck, Iphigénie en Tauride, acte II, scène VI, p. 110.

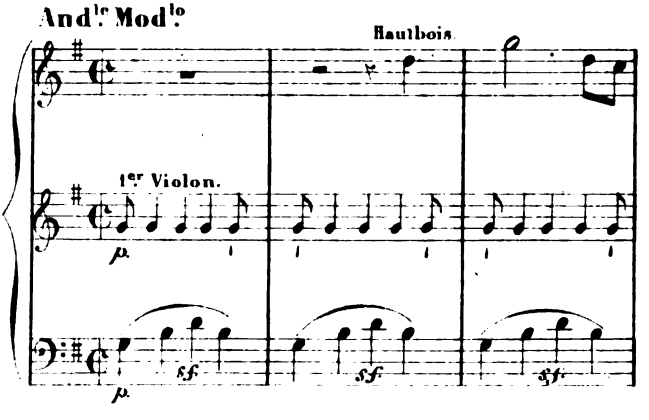

Digitized by Google
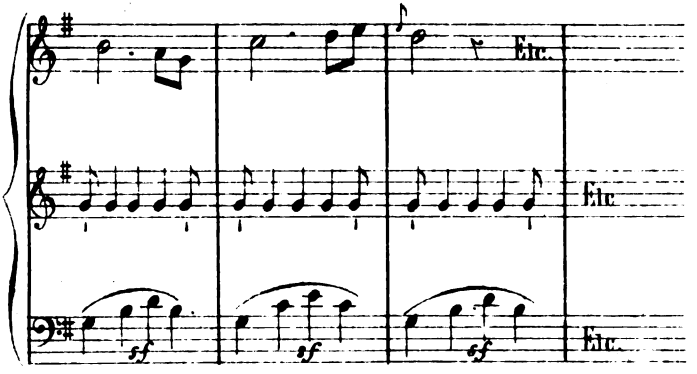
GLUCK, Armide, acte III, scène III, p. 133.
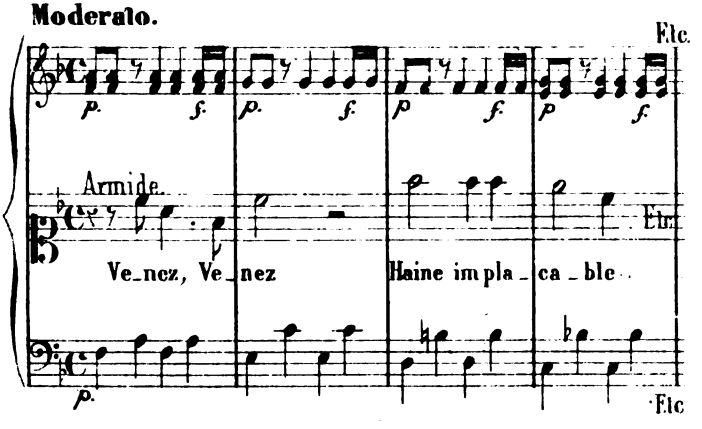
Je donnerai ici une nouvelle preuve de la puissance du temps fort et du besoin que l'homme éprouve de son retour périodique. Le rhythme syncopé étant figuré, je suppose, par une noire suivie d'une blanche, puis d'une autre noire :

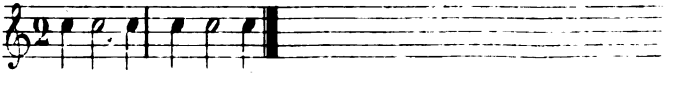

Digitized by Google

les deux noires se touchent, et, sans changer l'ordre des valeurs, je pourrais de ce rhythme faire un rhythme du genre dactylique, de la manière suivante :

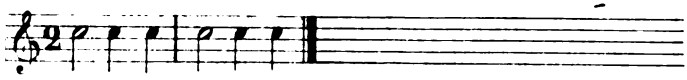

Cependant, écrit ainsi, on essaierait vainement d'en faire un rhythme syncopé ; pourtant, qu'ai-je fait? J'ai seulement déplacé les barres de mesure, j'ai changé la place des temps forts. On peut juger par là de leur importance, puisque leur déplacement dénature complètement l'un ou l'autre de ces deux rhythmes, et nous met dans l'impossibilité de les confondre.

A cette combinaison rhythmique pourrait se rapporter ce que les anciens nommaient la *Paracataloge*, d'où résultait un certain désordre dans l'arrangement du rhythme, propre, dit Aristote, au tragique et au pathétique (1), et je crois être suffisamment autorisé à faire ce rapprochement, puisque le rhythme syncopé établit deux temps forts de suite, ce qui est contraire à l'ordre naturel.

Puisque je parle d'un certain désordre, *effet de l'art*, propre au tragique et au pathétique, qu'il me soit permis de signaler l'abus qu'on fait aujourd'hui de ce moyen. Sous le prétexte de donner du mouvement et de la variété aux compositions musicales, et pour sortir de ce que l'on nomme la routine, on brise les rhythmes, on les mêle, on les confond, sans faire attention qu'au lieu d'enfanter une création, on produit le chaos. On oublie trop qu'en musique, comme dans une œuvre littéraire, il

(1) Observations de Burette sur le Traité de Musique de Plutarque, Œuvres de ce dernier, édit. de Cussac, 1787, t. XXII, p. 471.

Digitized by Google

faut suivre les lois de la logique, et que, dans la première, les liens, les rapports, les conséquens sont bien plus difficiles à saisir, à cause du vague qui règne presque toujours dans l'expression musicale; le musicien, n'exprimant ses pensées que par des analogies qui, à quelques nuances près, souvent peu appréciables pour le plus grand nombre, peuvent se rapporter à plusieurs objets ou à divers sentimens, et que, par ce motif, les rapports qui unissent entre elles les pensées musicales doivent être plus fortement accusés. On n'observe pas que, faute de cette logique nécessaire, ce qui semble clair au compositeur, est diffus, incompréhensible pour son auditoire, et qu'un morceau de musique où règne ce défaut manque totalement son effet.

Burette (1) dit, à propos d'Achiloque, poète satyrique, que la *Paracataloge* convenait aussi à la véhémence de l'invective et de la diffamation. D'un autre côté, l'*Iambe* est, suivant Horace, un pied vîte, rapide, et propre particulièrement à la satyre (2). Or l'Iambe, ou, en notes modernes, une valeur quelconque suivie d'une valeur double, est aussi une sorte de syncope, et peut se noter, entre autres manières, comme on le voit ici :

(1) Voir la note précédente.

(2) Le vers tétramètre, qui était un vers iambique composé de quatre pieds, ne se trouve chez les anciens que dans les poètes comiques, comme dans Térence, et nous lisons dans Burette que le poète Hipponax qui, dans ses vers, portait la médisance au dernier point, se servait de préférence des vers iambiques. (Observations sur le Traité de Musique de Plutarque, Œuvres de ce dernier, édition de Cussac, 1787, t. XXII, p. 477.) Si même nous voulons nous jeter dans les traditions mythologiques, nous trouvons que le pied iambique aurait été inventé par Iambe, fils de Pan et de la nymphe Echo, qui n'usa que de paroles choquantes et de sanglantes railleries à l'égard de Cérès, affligée de la perte de Proserpine. C'est toujours, comme on le voit, le même caractère attribué à cette sorte de pied poétique, et il est bon de faire observer qu'originairement les vers iambiques n'étaient composés que d'iambes.

Digitized by Google

Dans notre musique, cette syncope a en effet moins de noblesse que la précédente, qui appartient à la mesure à deux temps; et son expression, plus incisive, peut convenir aux sentimens satyriques, au sarcasme. A l'imitation des anciens, je donnerai à ce rhythme le nom d'Iambique.

J'ai trouvé peu d'exemples de ce rhythme; quelques-uns se rencontrent dans des airs ou chansons espagnoles, mais sans que cette forme rhythmique ait là d'application rigoureuse, de sens spécial. Chose singulière, Pergolèse l'a employée presque constamment dans le second verset de son *Stabat* (1). Quoiqu'il en soit, et après de mûres réflexions, je persiste à dire que ce rhythme a quelque chose de piquant et d'excitant qui convient à la satyre (2), et j'ai pour moi l'opinion des anciens, puisque primitivement ce pied était consacré aux pièces de vers injurieuses et dictées par la médisance.

Je cite souvent les anciens, et j'ai saisi toutes les occasions qui se sont présentées de signaler les rapprochemens que mes opinions offrent avec les leurs, dans l'espoir que la haute anti-

(1) Il n'est pas moins singulier que Rossini ait aussi employé ce même rhythme dans son *Stabat*. La première fois, dans l'air de basse-taille, n° 4, mesures 9 et suivantes du premier majeur, il est bien placé quant au sens des paroles: *et flagellis*. Plus loin, dans le même morceau, la même phrase revient, mais moins heureusement, du moins relativement aux paroles. Il fait encore usage de ce rhythme deux autres fois dans cet ouvrage, à l'*allegro moderato* du n° 5, et au n° 7, particulièrement dans le thème; mais ici il me semble peu à sa place, surtout dans le premier de ces deux passages.

(2) C'est avec ce rhythme que les rouliers excitent itérativement leurs chevaux: *haïe donc!*

Digitized by Google

quité de ces dernières, et les sources si justement respectées où je les ai puisées, prêteraient une nouvelle force à mes principes, et feraient naître en leur faveur une conviction plus complète.

Il me reste à parler du *rhythme pointé.*

J'ai dit que le rhythme trochaïque, pris dans un mouvement accéléré, pouvait caractériser une fermeté très prononcée, témoin la mesure nommée improprement à un temps, et que ce rhythme, ainsi accéléré, avait, suivant les apparences, donné naissance au rhythme pointé. Dans un rhythme composé de deux temps rhythmiques inégaux, plus le temps long est prolongé, et le temps bref diminué, plus ce rhythme prend un caractère de fermeté et en même temps de sévérité. Ainsi, le rhythme trochaïque, ou la note longue a deux fois la valeur de la brève :

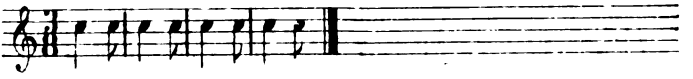

pris dans un mouvement vif, a une expression ferme et animée; si je donne à la note longue trois fois la valeur de la brève, ce qui est le premier degré du rhythme pointé,

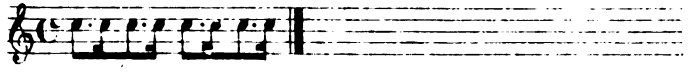

l'expression deviendra menaçante; si elle a sept fois la valeur de la brève,

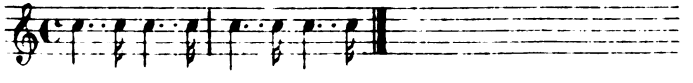

cette expression prendra le caractère d'une fermeté sévère, et

Digitized by Google

plus encore, si la note longue a quinze fois la durée de la brève :

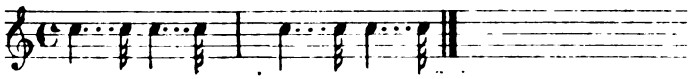

Au premier degré du rhythme pointé, c'est-à-dire lorsque la note longue a trois fois la valeur de la brève, plus le mouvement sera précipité, plus l'expression sera propre à caractériser l'emportement et la fureur.

L'introduction de l'acte des Enfers, dans *Orphée*, et l'apparition des Euménides pendant le sommeil d'Oreste, dans *Iphigénie en Tauride*, nous offrent l'exemple de la longue ayant quinze fois la durée de la brève.

Gluck, Orphée, acte II, scène Ire, p. 50.
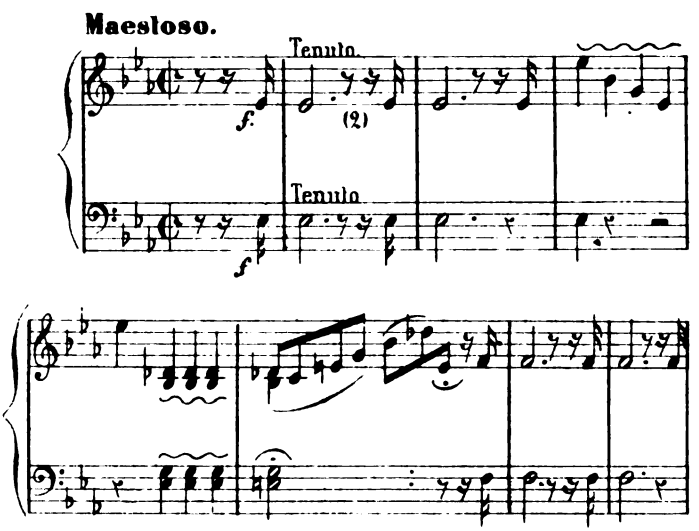
(1) Ici, comme dans quelques-uns des autres exemples que je donne du rhythme pointé, le silence qui suit la longue doit être compté dans la valeur de cette longue.

Digitized by Google
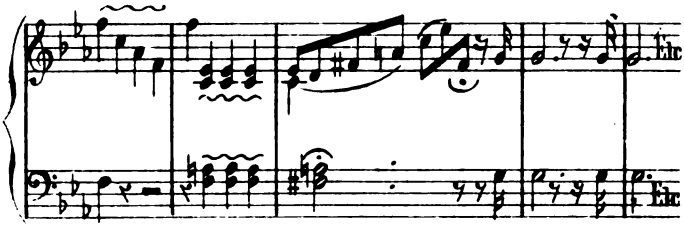
GLUCK, Iphigénie en Tauride, acte II, scène IV, p. 88.
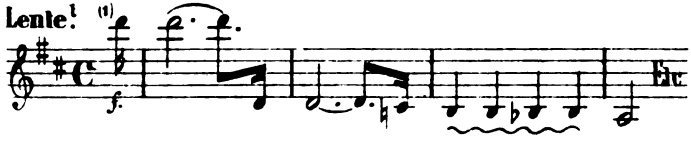
Les menaces de Rodolphe, dans la finale du premier acte de *Guillaume-Tell*, sont accompagnées par un rhythme pointé que font entendre plusieurs instrumens à vent, et où la longue a seulement sept fois la longueur de la brève.

ROSSINI, Guillaume-Tell, acte Ier, nº 7, finale, p. 264.
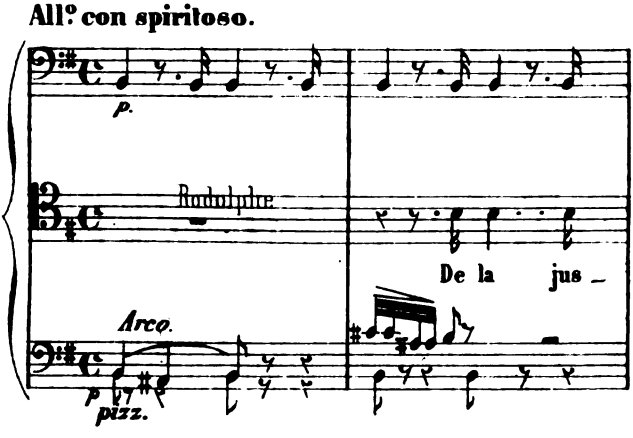
(1) L'indication du mouvement se trouve quatre pages plus haut.

Digitized by Google
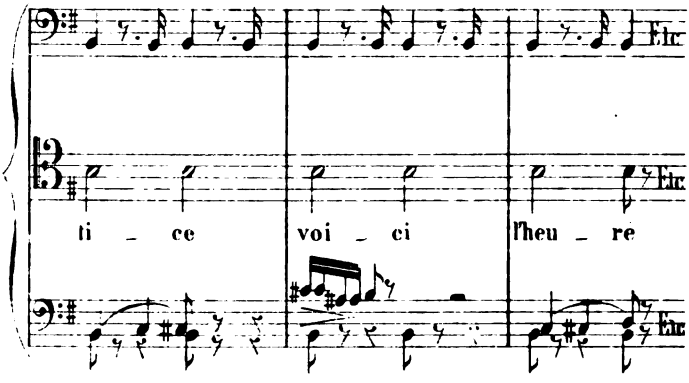
Pour exprimer les terreurs qui assiègent Thoas, Gluck se sert, entr'autres moyens, dans *Iphigénie en Tauride*, du même rhythme, mais avec cette différence qu'ici la longue n'a que trois fois la durée de la brève.

Gluck, Iphigénie en Tauride, acte Ier, scène II, p. 48.
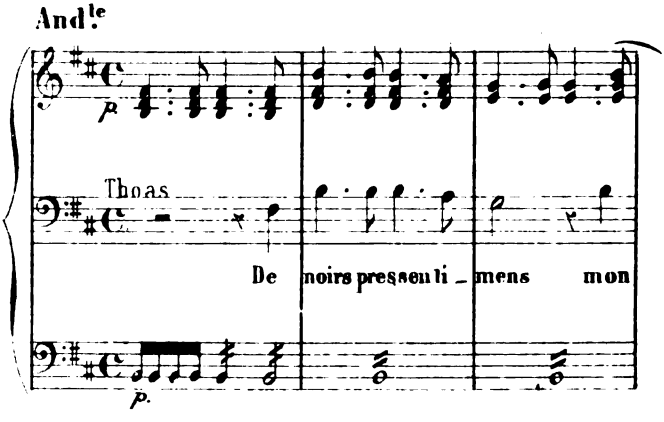
Digitized by Google
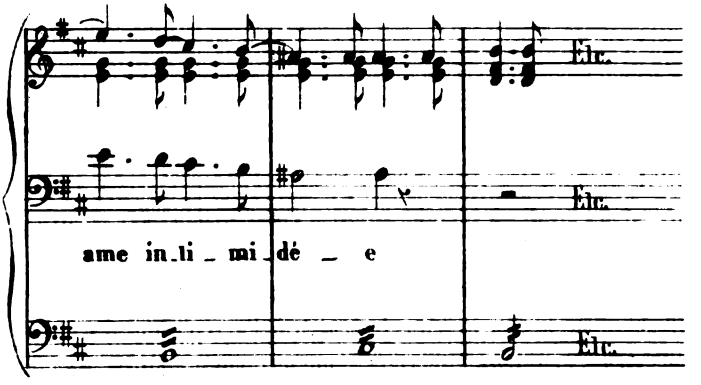
Le même moyen est employé par Mozart au moment de l'entrée de la statue du Commandeur, à la fin de *don Juan*.

Mozart, don Giovanni, atto II, nº 23, finale, p. 453 (1).

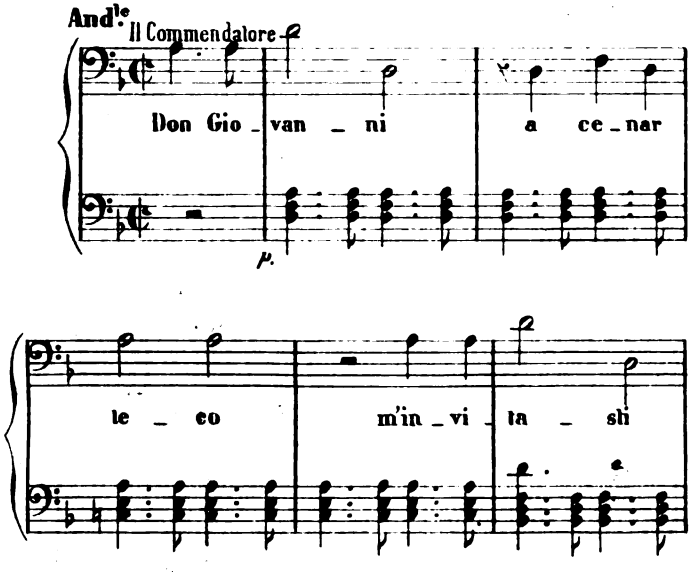

(1) Edition de Frey.

Digitized by Google
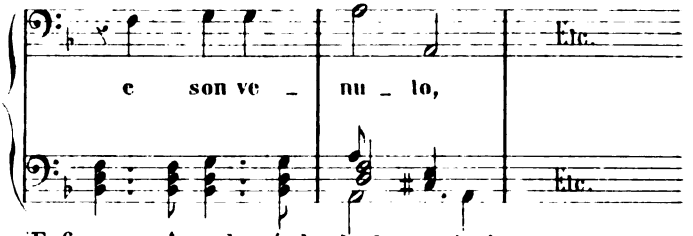
Enfin, ce même degré du rhythme pointé, mais de plus en plus animé, se trouve dans *Lodoïska*, à l'arrivée des Tartares; dans *Armide*, lorsqu'elle vient pour frapper Renaud, « ce superbe ennemi, ce cruel vainqueur, » que ses enchantemens ont fait tomber en sa puissance, et dans *Médée*, lorsqu'elle appelle à grands cris Tisiphone pour l'aider à assouvir ses fureurs de vengeance.

Cherubini, Lodoïska, acte Ier, scène Ire, p. 33.

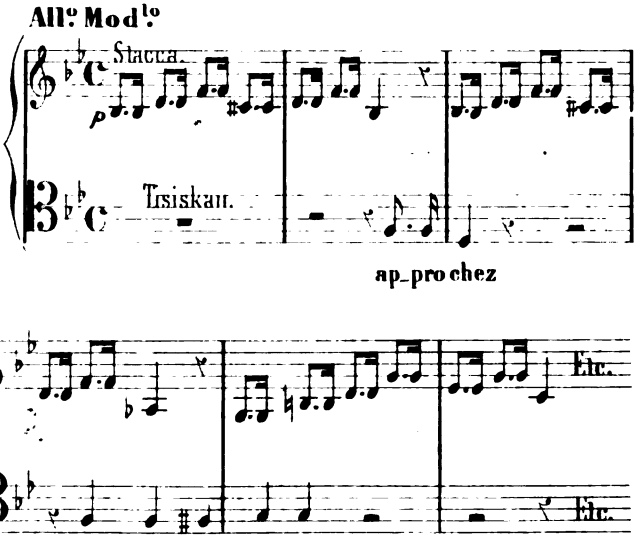

Digitized by Google

Gluck, Armide, acte II, scène V, p. 103.
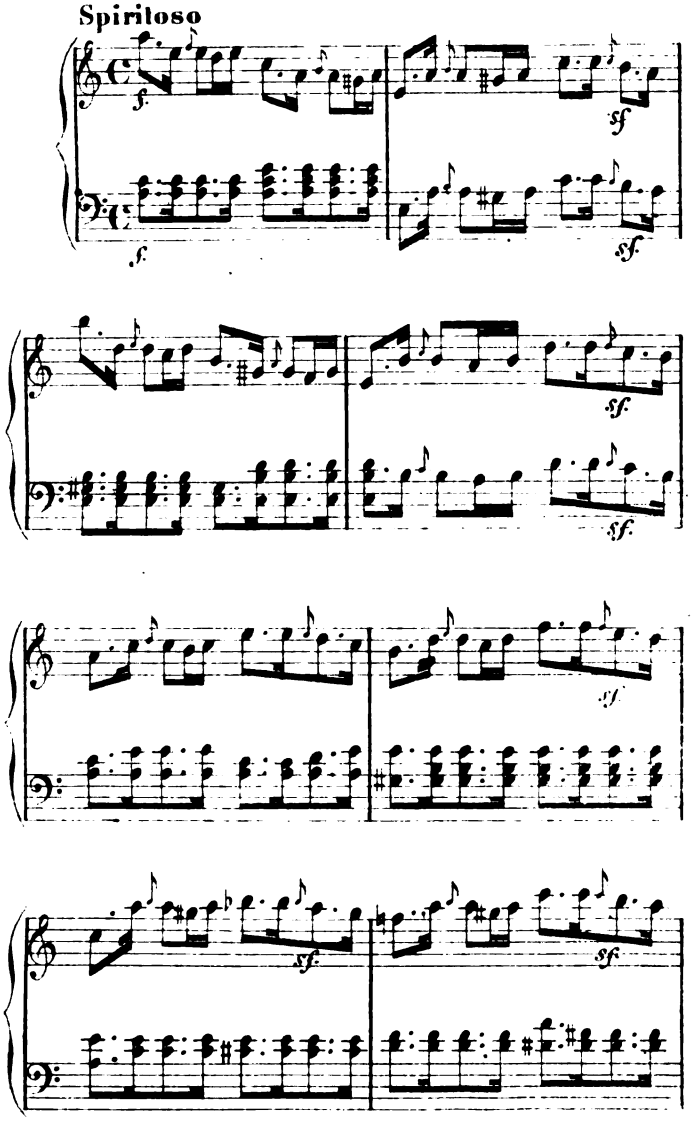
Digitized by Google

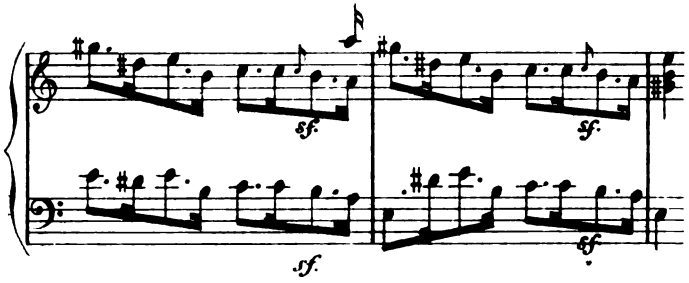

CHERUBINI, Médée, acte III, scène II, p. 337.
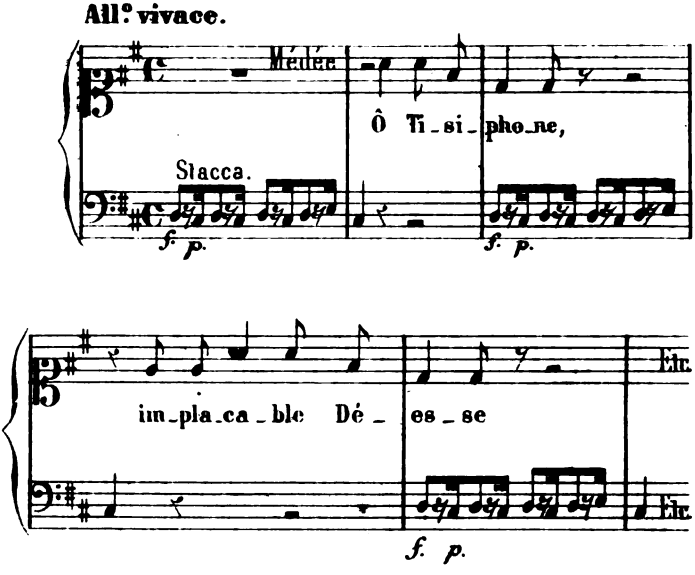
J'avais réuni d'autres exemples analogues et tout aussi concluans, de l'emploi du rhythme pointé; mais j'ai pensé que ceux que je présente seraient suffisans.

Je crois convenable, en terminant, de présenter ici un tableau abrégé des principaux rhythmes, avec l'indication des caractères qui les distinguent plus particulièrement.

Digitized by Google

LE RHYTHME SPONDAÏQUE A DEUX TEMPS,

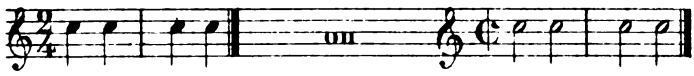

tranquille, lent et grave, propre aux sentimens tristes.

LE SPONDAÏQUE A TROIS TEMPS (1),

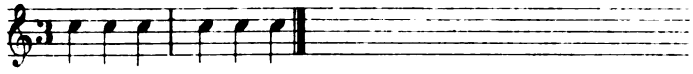

a un tour plus développé, plus grâcieux, est plus lent, plus grave.

LE PYRRHIQUE A DEUX TEMPS,

est vif, léger.

LE PYRRHIQUE A TROIS TEMPS,

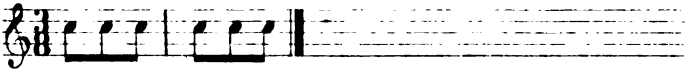

moins animé, moins vif.

(1) Les anciens avaient un pied composé de trois longues, et un autre de trois brèves, le premier, appelé *Molosse*, et le second, *Tribraque*, qui correspondent à ce que je nomme ici Spondaïque à trois temps, et plus bas Pyrrhique à trois temps; mais j'ai préféré ces dernières dénominations, afin d'éviter ce qui pourrait être pris pour du pédantisme.

Digitized by Google

LE RHYTHME TROCHAÏQUE,

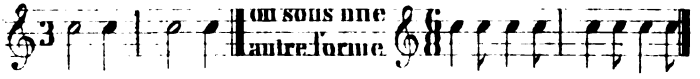

a une marche pesante et boiteuse.

LE RHYTHME DACTYLIQUE A DEUX TEMPS,

et ses dérivés,

conviennent à divers degrés d'animation qui peuvent être portés jusqu'au trouble.

LE RHYTHME DACTILIQUE A TROIS TEMPS,

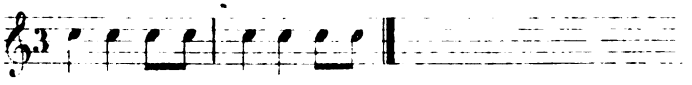

et ses dérivés,

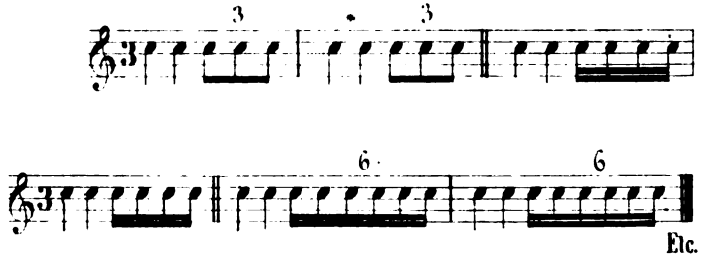

dans les mêmes conditions de mouvement, moins animé que le précédent.

Digitized by Google

L'ANAPESTE MIXTE,

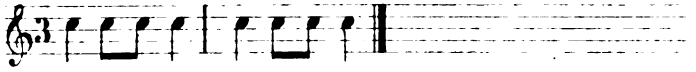

et ses dérivés,

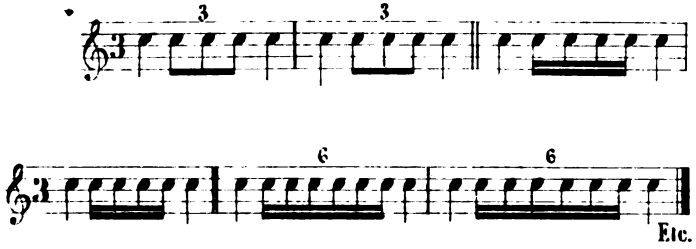

plus agité que le rhythme dactylique à trois temps.

L'ANAPESTE A DEUX TEMPS,

et ses dérivés,

qui conviennent à tout ce qui est opposé à l'ordre, depuis la simple négligence jusqu'au désordre le plus absolu.

L'ANAPESTE A TROIS TEMPS ET SES DÉRIVÉS,
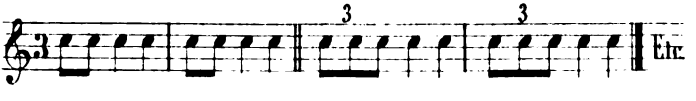
qui conviennent mieux, en général, à la négligence, au laisser-

Digitized by Google

aller, qu'au désordre des passions violentes, comme on peut le voir par les exemples que je donne du rhythme anapeste à deux et à trois temps, exemples qui ont été choisis sans aucune pensée qui eut trait à cette distinction.

LE RHYTHME SYNCOPÉ,

propre particulièrement au pathétique.

LE RHYTHME IAMBIQUE,

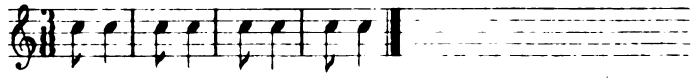

qui exprime bien le sarcasme et la satyre.

ENFIN, LA MESURE DITE A UN TEMPS,
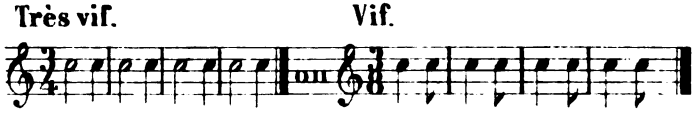
ET LE RHYTHME POINTÉ DANS SES DIFFÉRENTES PROPORTIONS,

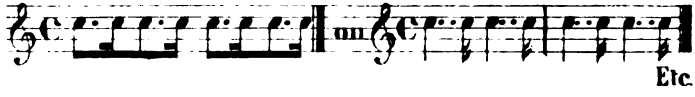

qui ont un caractère de fermeté très prononcé.

Ce n'est ici, je le répète, qu'un tableau fort abrégé qu'on peut doubler en commençant ces différens rhythmes par le temps

Digitized by Google

levé au lieu du temps frappé, d'où résultera pour chacun d'eux moins de fermeté; on conçoit en outre qu'un grand nombre d'autres combinaisons peuvent être imaginées, toutes se rapportant à l'une de celles indiquées; et que leur emploi, leur mélange, joint aux différens degrés de vitesse ou de lenteur dont le mouvement est susceptible, ainsi qu'aux caractères variés de la mélodie et de l'harmonie, fournissent au compositeur une foule de nuances qui suffiront à tous les sentimens qu'il peut avoir à exprimer.

Avant de terminer cet Essai, je devrais parler du rhythme phraséologique, ou correspondance rhythmique des phrases et des périodes; mais M. Fétis a trop bien traité cette question, dans son Cours de Philosophie de la Musique (1), pour que j'entreprenne de rien ajouter à ses lumineux développemens. Je ferai seulement observer que les principes qu'il pose sont susceptibles d'exceptions, comme en général toutes les règles en fait d'art.

(1) Revue musicale, 1832, p. 162.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR QUELQUES POTERIES,

TROUVÉES A FAYE-L'ABBESSE,

Par l'Abbé **GEINDREAU**.

Ces fragmens de poterie ont été trouvés dans un champ dit le Champ des *Crânières*, à un demi-kilomètre environ de Faye-l'Abbesse. M. Guérin et moi, nous les avons recueillis dans les sillons, qui sont tout recouverts de débris de ce genre, et de fragmens de briques romaines d'une épaisseur et d'une dimension énormes. A l'extrémité de ce champ on a trouvé, dans une espèce de citerne, à deux mètres environ de profondeur, plusieurs meules à bras, dont deux doivent être maintenant en la possession de M. Guérin, pour être envoyées à la Société de Statistique de Niort. On a trouvé, dans le même endroit, un assez grand nombre de médailles d'argent et de bronze. J'en ai apporté quatre, dont trois m'ont été confiées par M. Dumarris, notaire à Faye-l'Abbesse. M. de la Vergnée, à qui je les ai montrées,

Digitized by Google

m'a dit que deux de ces médailles, dont la légende est entièrement effacée, sont de Tibère ou de Néron. Une autre est une monnaie celtique qui porte le nom d'Emporius. La quatrième porte d'un côté deux têtes d'empereurs, Auguste et Agrippa; de l'autre côté est un crocodile enchaîné, avec une branche de palmier et la légende : Col. nem. (Colonia nemensis).

Dans un autre champ assez distant du Champ des Crânières, la terre est toute couverte de petits morceaux de fonte, affectant des formes et des figures bizarres, et d'une grosseur qui ne dépasse guère celle des morceaux que j'ai recueillis. La terre, dans cet endroit est toute calcinée comme de la cendre. Dans les fouilles qui y ont été faites il y a quelques mois, on a trouvé des débris de fûts de colonne et d'acanthe très élégamment sculptés.

Dans les fossés qui ont été creusés sur la route de Faye-l'Abbesse à Airvault, on remarque également des couches de terre noire calcinée, d'une épaisseur de 50 à 60 centimètres, et de distance en distance des couches de béton d'une épaisseur de 10 ou 15 centimètres.

Les fouilles dirigées dans ces différens endroits par M. Touchard, au nom de la société de Poitiers, ont été très superficielles.

Les terrains recouverts de ces débris sont tous cultivés; ils occupent un espace d'environ 24 hectares.

Digitized by Google

DISCOURS

Prononcé par M. le Préfet,

A la Séance annuelle des Sociétés d'Agriculture et de Statistique réunis.

MESSIEURS,

Appelé à l'honneur de présider cette séance solennelle, je me félicite de voir vos deux Sociétés réunies dans cette enceinte, comme elles le sont par leurs lumières et leur dévouement.

Le compte que vous allez rendre de vos travaux montrera une fois de plus aux populations comment la classe aisée de la société, cette classe tant calomniée, comprend ses obligations et occupe ses loisirs.

Vous pouvez, Messieurs, présenter avec un noble orgueil l'emploi que vous faites des vôtres.

Voués, les uns au perfectionnement de l'agriculture et au développement de la moralité des campagnes, les autres à de studieuses recherches dans le vaste domaine de la science et

Digitized by Google

des arts, vous voulez tous améliorer le sort de vos concitoyens et accroître leurs lumières ; telle est la belle mission que vous vous êtes donnée, et que vous remplissez avec autant de succès que de zèle.

Messieurs, le département n'est pas ingrat ; il vous rend en reconnaissance et en respect ce que vous lui donnez en dévouement et en utiles travaux. La présence ici du Conseil général en est pour vous l'éclatant témoignage.

Félicitez-vous avec moi, Messieurs, que le département ait choisi pour ses nouveaux mandataires des hommes qui comprennent si bien leur mandat, qui comprennent si bien qu'ils ne représentent pas seulement les intérêts matériels de nos populations, mais qu'ils doivent aussi leur haute protection à tout ce qui peut développer les bons instincts, à tout ce qui peut élever les intelligences et les cœurs.

Il appartenait, Messieurs, à ce conseil d'augmenter la dotation de l'agriculture.

Que cette augmentation soit pour vous, MM. les membres de la Société d'Agriculture, un précieux témoignage d'estime et un nouveau moyen d'action dans nos campagnes.

Nous ne saurions vous dire tout ce que nous éprouvons de satisfaction à vous voir ainsi vous mêler à notre population agricole, partager ses travaux, lui mettre sous les yeux les heureux résultats d'une culture perfectionnée. C'est ainsi que vous parviendrez à l'éclairer, à la diriger et à la rattacher, par un plus grand bien-être, à la culture de la terre, trop souvent abandonnée pour l'industrie des villes. C'est ainsi que le laboureur, se sentant heureux, honoré en restant à sa charrue, en cultivant son champ, continuera d'être, dans nos paisibles contrées, le plus ferme soutien de l'ordre et de tous les principes sacrés, naguère encore si audacieusement menacés.

Quant à vous, MM. les membres de la Société de Statistique,

Digitized by Google

vous savez aussi toute l'estime que nous portons à vos travaux. Si le Conseil général n'a pu réaliser toutes les bienveillantes intentions dont il est également animé pour vous, s'il ne peut encore vous installer dans le monument historique que vous réclamez pour votre précieux musée, il a du moins reconnu en principe la convenanee de cette mesure; mais, pour son exécution, il demande que la ville de Niort concoure aux dépenses d'une institution qui l'honore et qui ajoute à son éclat. Confiez-vous, Messieurs, à ma sollicitude, pour obtenir cette juste récompense de vos généreux efforts et de vos savans travaux.

En attendant, continuez de faire de la statistique le flambeau des sciences et des arts. Continuez de recueillir, avec cet amour du sol natal qui caractérise votre pays, les vestiges de son noble passé et les élémens de sa prospérité future.

Cette prospérité, Messieurs, à laquelle vos deux Sociétés travaillent à l'envi, est à la veille de recevoir une puissante impulsion. Réjouissez-vous tous avec moi du vote important par lequel le Conseil général vient, dans sa haute sagesse, de consacrer l'exécution du chemin de fer de Poitiers à la Rochelle. Soyez fiers de ce vote, car vous avez concouru à le préparer par vos vœux pressans et vos lumineuses observations.

En terminant, Messieurs, je n'ai pas besoin de vous rappeler que le gouvernement met sa gloire à encourager tous les travaux qui peuvent servir ou honorer le pays. A ce titre, les vôtres ont excité tout son intérêt. Déjà ses encouragemens sont venus vous chercher. Ils ne nous feront jamais défaut. Ils seront inépuisables comme votre amour du bien public.

Je m'arrêterais à ces mots, Messieurs, si le *Moniteur* ne nous apportait ce matin l'heureuse certitude du passage et du séjour du Prince-Président dans notre département, le 13 du mois d'octobre. Préparons-nous tous, Messieurs, à recevoir digne-

Digitized by Google

ment ce noble Prince, si dévoué à tout ce que vous aimez, à l'Agriculture, aux Sciences et aux Arts, si dévoué surtout à la Religion et à la Patrie.

Entraînons vers lui, à notre suite, toutes les populations des villes et des campagnes; qu'elles inscrivent sur leur drapeau ces trois mots qui résument les besoins et la pensée de la France : Travail, Progrès, Napoléon !

Digitized by Google

RAPPORT

SUR

Les Travaux de la Société de Statistique,

LU A LA SÉANCE GÉNÉRALE DU MOIS D'AOUT 1853,

Par M. Charles ARNAULD, Secrétaire.

MESSIEURS,

Fidèle à son mandat, la Société de Statistique a continué, cette année, ses consciencieuses recherches, ses travaux de tous les genres. C'est ainsi que M. Beaulieu, son président si dévoué, a ouvert nos séances par l'un de ces discours qui restent dans les souvenirs de ceux qui les entendent. Après avoir rappelé à la Société son Musée, dont l'importance augmente chaque jour, il a fait un appel aux jeunes intelligences qui sont restées jusqu'à ce jour en dehors de nos études ; qu'elles viennent, nous avons à leur offrir des livres précieux, des collections de tous les genres, qu'enrichissent chaque jour des achats ou des dons.

Digitized by Google

C'est ainsi que par des démarches incessantes, MM. David et Beaulieu, ces chercheurs infatigables, ces nobles travailleurs dont l'influence et les succès ne s'arrêtent jamais, ont obtenu les peintures de Saint-Savin, les monastères de l'Auvergne, les recherches sur le culte de Bacchus, des pièces inédites sur le procès des Templiers et sur plusieurs autres volumes qui renferment d'utiles enseignemens.

Nos collections d'histoire naturelle ont reçu, elles aussi, de nouvelles richesses. Pour prix de nos constans efforts, le Muséum nous a donné de précieux échantillons dont le classement, opéré par les chefs de la science, nous serviront de guide. Bientôt, nous allons recevoir de nombreux minéraux, car le ministre, dans sa bienveillante sollicitude pour ceux qui travaillent, pour ceux qui grandissent, a recommandé de remplir quelques-uns des vides que nous avons encore.

Nos collections de roches n'ont pas été oubliées. M. Lambert, dont nous avons à regretter l'absence, nous a laissé de nombreux échantillons recueillis dans les arrondissemens de Bressuire et de Melle. Nous avons reçu de MM. Ledoux, de la Rochelle, et Poeïdavant, de Luçon, des sceaux qui ont appartenu à la famille des Saint-Gelais, Lusignan, et à l'ancien titulaire de la cure de Sainte-Néomaye; de M. Segrétain, l'estampage des pilastres les plus intéressans des tombeaux qui décorent l'église du château d'Oyron; de M. Martin-Monteuil, l'empreinte de toutes les médailles frappées sous l'Empire. Parmi les bienfaiteurs du Musée, nous devons citer encore MM. Lunier, Hélie, Favre, Jaudon, Biard, Meschinet, Boreau, Dufay, de Sartre, Chavonnet, Frappier et Taury, qui, tous, nous ont donné des objets intéressans : les uns des brochures, des oiseaux, des coquilles; les autres des médailles. Pour augmenter leur nombre, la Société a réuni de préférence celles qui furent frappées dans le pays que nous habitons. M. de la Vergnée, dont le zèle ne se ralentit jamais,

Digitized by Google

a été assez heureux, dans ses recherches, il a pu recueillir plusieurs pièces au type de l'Aquitaine, un Guyennois d'or d'Edouard III, un Pavillon d'or du Prince-Noir, frappé à la Rochelle, un denier de Raymond de Turenne, et deux deniers au type altéré de Charles-le-Chauve, avec le nom de Melle.

A ces précieux débris, témoins des époques passées, nous avons pu ajouter des monnaies celtiques, des fragmens de mosaïque trouvés à Saintes, des fragmens de poterie découverts dans les champs des Crânières. Dans cette vieille localité, partout où l'on cherche, partout où l'on creuse, on rencontre des tuiles à rebord, des morceaux de meules à bras, toujours des cendres, de la craie en décomposition, des ossemens d'hommes, des ossemens de chevaux, et surtout des fragmens de vase qui dénotent une civilisation avancée, une ville gallo-romaine : c'est l'antique Segora, qui fut mise par le peuple romain sur la grande voie qui réunissait la cité des Pictons à la cité des Nantais. Ainsi Segora, dont on croyait les traces à jamais effacées, la voilà retrouvée ; elle était non loin de Bressuire à Faye-l'Abbesse, elle y dormait depuis des siècles sous l'herbe des prés, sous l'épi des moissons ; c'est elle, on la reconnaît à ses restes de mosaïque, à ses débris de chapitaux, à ses morceaux de vase dont la pâte est si fine, dont la forme est si pure.

La Société a continué, cette année, sa collection des plâtres. Trois nouveaux sujets sont venus se placer dans nos salles ; tous les trois sont dignes de la plus grande attention. En effet, quelle touche facile, quelle pose délicieuse dans cet Enfant qui serre le cou d'une oie ; que de grâce dans l'Amour de Chaudet, de ce brillant statuaire qui fut nommé par les artistes de son temps le Canova français. Quoi de plus poétique que ces fils de Niobé, dont la course est finie. Descendus dans l'arène, ils s'exercent à la lutte, quand tout-à-coup, frappés tous deux d'une flèche mortelle, ils tombent, ils expirent. Ces objets d'art ne sont pas

Digitized by Google

les seuls qui ont enrichi le Musée : le tribunal nous a déposé un beau bronze, portrait de Louis XVIII ; M. de Sainte-Croix, une bonne copie d'après Hersan. M. de Savignac, dont le talent s'inspire de celui de sa famille, nous a offert, bien jeune encore, un joli tableau de genre d'après Couture ; on y voit l'heureuse inspiration qui déjà promet un artiste. A cette page d'un ton si suave, nous pouvons en ajouter une autre, hommage bienveillant d'une famille honorable ; cette bonne imitation, nous la devons aux pinceaux de Benjamin Delavault, cette âme si poétique qui créait avec une égale aisance des tableaux et des vers.

Il est une autre artiste dont on aime à raconter les œuvres : Mlle Eugénie Pénavert, qui vécut parmi nous, dont le nom nous est cher, s'est toujours distinguée par l'habileté de sa touche, par la perfection des détails ; aussi les deux portraits laissés par elle, et donnés par sa mère et sa sœur, seront toujours pour nous un glorieux héritage. Puisse Mlle Henriette se rappeler, elle aussi, qu'elle fait comme sa sœur des œuvres remarquables, qu'elle a dessiné d'une main vigoureuse les traits du grand Empereur. Ces pages sont si belles ! Le Musée les attend.

La Société n'a pas seulement réuni des tableaux, des médailles, des objets antiques ; elle a fait le catalogue de tous les vieux débris recueillis par ses soins ; elle a placé d'une façon plus heureuse les colonnes milliaires de Tetricus, de Tacite, elle a mis au grand jour les tombes, les chapiteaux, les curieuses statuettes qui firent si longtemps la gloire d'une puissante abbaye. Les oiseaux, les mammifères, ont été classés, disposés dans un ordre meilleur par MM. de Meschinet et Monnet. Les poétiques sujets qui nous restent dans les boiseries de Saint-Maixent ont été rendus de la façon la plus exacte par un mouleur dévoué. Ces heureux essais seront suivis de plusieurs autres ; bientôt vous verrez dans nos salles les élégantes mou-

Digitized by Google

lures, les délicieuses broderies qui font de la ville de Melle, pour l'architecture religieuse, une terre privilégiée.

La Société s'est ensuite empressée, conformément au rapport rédigé par M. de Lavergnée, d'appuyer la proposition des antiquaires de Picardie, proposition qui tend à obtenir du gouvernement un prix de 5,000 francs pour le meilleur travail historique ou archéologique publié par les associations de province.

Sur la demande de M. Monnet, la Société, dans le but d'exciter une louable émulation et de répandre le goût des études sérieuses, a fondé un prix qui doit être décerné à la séance du mois de janvier 1853. Cette décision a été prise après un lumineux rapport de M. Amaury de Liniers, qui l'a examinée, qui l'a développée avec tout le soin dont elle était digne. Le sujet du prix proposé est l'Histoire de la ville de Melle, de ses monumens, de ses hommes célèbres, jusqu'en 1789.

La Société ne s'occupe pas seulement d'encourager les études historiques, elle s'associe à toutes les pensées, quand elles sont grandes, quand elles sont utiles; aussi nous aimons à vous dire qu'elle a eu, pour l'importante question du chemin de fer, une séance spéciale; aussi nous sommes heureux de rappeler la chaleureuse et brillante improvisation prononcée à ce sujet par M. le Préfet des Deux-Sèvres. Premier magistrat du département, ami des hommes d'études, il a fait voir qu'il savait avec une égale facilité, avec un égal bonheur, parler tour-à-tour de la science, des intérêts du pays et du Prince à qui nous devons de travailler en paix. Après la belle allocution de M. le Préfet, M. Hélie a traité dans des pages élégantes la question industrielle; en effet, sans la ligne de fer de Poitiers à la Rochelle, tout languit, tout sommeille; le Poitou, la Saintonge et l'Aunis, ces pays aux produits si variés, sont frappés de langueur. Parquée dans un triangle qu'elle ne pourrait franchir,

Digitized by Google

immobile comme lui, cette partie de la France éprouverait bien vite une dépréciation considérable; avec le chemin de fer, au contraire, tout change, la vie se fait partout, les distances s'effacent, la valeur d'une contrée déjà riche augmente chaque jour; des produits plus nombreux, des industries nouvelles surgissent de tous côtés.

M. le curé de Notre-Dame nous a lu la copie d'un titre original conservé aux archives de la mairie de Niort; il résulte de ce titre que le pignon de l'église de Notre-Dame, dans lequel se trouve la grande rosace, fut bâti en 1534, en même temps que les six voûtes qui se rapprochent le plus de ce pignon; M. l'abbé Taury nous raconte ensuite que les protestans s'emparèrent de Niort en 1588; la surprise de la ville fut nocturne et terrible; des malheureux sans défense furent arquebusés, les lanternes qu'ils portaient les trahirent en indiquant à l'ennemi le but qu'il avait à frapper. Ce fut le lendemain que les hommes de la religion réformée détruisirent une grande partie de l'église de Saint-André, et surtout sa noble tour, étendard de Pluviault. Nous devons encore au même écrivain une notice sur le registre de l'ancienne jurande des apothicaires de Niort, registre qu'il a été assez heureux de dérober à une imminente destruction, et qui renferme des choses vraiment intéressantes sur l'exercice de la pharmacie à Niort, et sur les progrès des sciences qui s'y rapportent. M. le curé de Notre-Dame a lu ensuite l'histoire d'une institution dont l'origine remonte pour le moins à l'an 1317. C'est la confrérie dite aujourd'hui de Saint-Nicolas. Elle eut pour fondateur un médecin de cette ville nommé Michel Sarrasin. Ses statuts ressemblent beaucoup à ceux de nos Sociétés de Secours mutuels. Quelques pièces originales et très anciennes, conservées dans les archives de cette confrérie, sont dignes d'intérêt; elles font connaître les vieux usages de notre ville, les formes successives du langage.

Digitized by Google

Nous citerons ensuite la lettre de M. Baugier sur les fossiles qui complètent la série des échantillons de la famille des ammonidées, et qui, pour la plupart, avaient été étudiés par lui dans un mémoire publié en 1843, époque avant laquelle ils étaient à peu près entièrement inédits.

M. Decollard, qui s'occupe de l'ancienne organisation judiciaire dans le département des Deux-Sèvres, a présenté le plan du travail auquel il doit consacrer le fruit de ses longues recherches. Les documens réunis par ses soins nous donnent la certitude que nous aurons bientôt sur l'ancienne juridiction du département un important mémoire.

Nous devons au docteur Lunier de curieuses recherches sur les déformations du crâne, qui sont si fréquentes chez les aliénés de son service; il attribue ces déformations à une compression permanente exercée sur la tête encore molle des enfans par la bande circulaire dont on entoure leur tête, et par la calote qui, à un âge plus avancé, remplace ce bandeau; le rachitisme, maladie très commune, dans quelques parties du département, vient en aide à la cause toute mécanique signalée dans son mémoire, ces déformations paraissent surtout fréquentes dans l'arrondissement de Niort et dans la partie occidentale de Bressuire.

M. Beaulieu nous a lu un travail bien remarquable sur l'art de la musique; après avoir défini le rhythme, après avoir indiqué qu'il se trouve partout, dans la durée relative des sons, dans la danse, dans les proportions d'une belle statue, dans les dispositions d'une belle cathédrale, M. Beaulieu l'a divisé en deux genres: le rhythme de la forme et le rhythme du mouvement, qui exerce toujours sur les âmes une influence plus grande, une impression plus forte; il indique ensuite les rapports qui existent entre eux, leurs combinaisons et nos sensations. Il fait voir que dans l'antiquité, au moyen-âge et à

Digitized by Google

l'époque actuelle, on trouve les mêmes rhythmes exprimant les mêmes sentimens; en effet, les nombreux exemples dont il appuie ses principes, et qu'il a puisés à toutes les époques, nous apprennent que le rhythme qui faisait mouvoir les danses rustiques et soutenait les chants des paysans dans l'enfance de la tragédie, sert de base essentielle à trois mouvemens sur cinq dont se compose la célèbre symphonie pastorale de Beethoven. Le travail de M. Beaulieu, rempli des observations les plus neuves et les plus justes, sera, nous n'en doutons pas, un titre de plus à l'habile compositeur qui compte chaque année par de nouveaux succès.

Les Frères de la Charité, à Niort, ont été pour M. Frappier (Alphonse) le sujet de sérieuses investigations; dans un Mémoire rempli de détails intéressans, notre laborieux collègue nous fait assister à l'arrivée des Frères, à leur installation. Après avoir donné les lettres patentes qui approuvent l'établissement à Niort de la congrégation du bienheureux Jean-de-Dieu, après avoir indiqué les dissentimens qui divisèrent trop longtemp le maire de Niort et les Frères de la Charité, il nous a lu la transaction qui termine ces luttes intestines. Depuis lors, l'entente fut cordiale; depuis lors, les Frères de la Charité ne cessèrent de rendre des services à la ville, aux malades; ils les rendirent jusqu'au jour où leur utile association fut emportée comme tant d'autres par le souffle d'une immense révolution.

M. Ravan nous a donné la traduction de plusieurs chartes relatives à l'abbaye de Saint-Maixent; Saint-Maixent, pays des vieilles légendes, des longues convulsions, des offrandes de tous les genres, à elle toutes les richesses de l'architecture romane, les trésors de la science qu'elle s'empressait d'adopter, de répandre autour d'elle. L'abbaye de Saint-Maixent a vu bien des pompes, bien des ruines; longtemps ses voûtes retentirent du bruit des fêtes; mais un jour, tout tomba, pêle-mêle, en

Digitized by Google

informes débris ; enfin des jours meilleurs lui vinrent, et son église fut faite ce qu'elle est aujourd'hui, l'un des monumens les plus curieux du département des Deux-Sèvres.

Une autre abbaye a été, cette année, l'objet de mes études les plus assidues. Situé sur les bords de l'Autise, le monastère de Nieuil fut fondé au onzième siècle, par des cénobites infatigables. L'église fut érigée par les comtes du Poitou et par le dévoûment des maîtres maçons et des tailleurs d'images qui venaient chaque jour préparer les colonnes et grouper sur la jeune façade de fantastiques créations, de poétiques images. L'église de Nieuil, qui fut longtemps blanche et fraîche, est bien vieille aujourd'hui ; ses parures s'effacent, ses voûtes sont trouées ; puissent des réparations qui me semblent faciles donner quelques siècles encore à cette curieuse existence. Ailleurs, comme à Nieul, le ciel est pur, la terre féconde et riche, mais où trouver ailleurs de plus riches détails, des clochetons plus élégans ; ils montent, ils s'élancent ; on dirait qu'ils veulent porter vers un monde meilleur les ardentes aspirations de ceux qui souffrent et de ceux qui prient.

M. Jules Richard a recueilli des notes sur l'ancienne circonscription ecclésiastique d'Exoudun. Après avoir parlé de l'établissement du christianisme dans l'Aquitaine, après avoir parlé de saint Martial, de saint Hilaire, il nous dit comment fut fondée la juridiction territoriale des évêques et des prêtres, comment s'établirent les archiprêtrés ; il raconte ensuite les poétiques légendes de ceux qui donnèrent leurs noms aux premières églises de nos contrées ; il parle tour-à-tour de saint Jouin, de sainte Néomaye, de saint Héray, de sainte Blandine, de saint Saturnin, de saint Maurice, de tous ces lutteurs intrépides, infatigables, qui laissaient leur fortune, leur pays, leurs familles ; ouvriers des nations, ils allaient toujours, se heurtant à tout, aux croyances venues de Rome, aux croyances de la Gaule pri-

Digitized by Google

mitive, semant partout, récoltant partout, et voyant ainsi, pour prix de leurs efforts, surgir sous leurs pas une société nouvelle, une civilisation meilleure.

Nous ne terminerons pas sans parler de l'Annuaire, à qui nous avons fait subir de nombreux changemens, de nombreuses modifications. En un mot, rien n'a été négligé pour qu'il obtienne l'intérêt auquel il est susceptible d'arriver. Pour lui, M. Proust, ce maire si dévoué à son pays, nous a donné de précieux documens; M. Taury, des notions sur les marées; M. Frappier, des pages relatives aux hospices; M. l'abbé Biard, une notice sur l'origine et les richesses de la bibliothèque de Niort; il a surtout donné sur les jardins, sur les arbres, sur la culture des champs, des enseignemens d'une grande importance.

Ainsi, les travaux accomplis, les mémoires qui ont eté lus, les collections qui ont été agrandies, tout prouve que la Société a rempli dignement son œuvre et qu'elle mérite toujours l'appui de l'autorité, l'appui du Conseil général dont la présence dans cette enceinte sera toujours pour elle le plus noble encouragement, la plus belle récompense.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Liste nominative des Membres de la Société de Statistique.. . . . 5
Discours de M. Beaulieu, Président de la Société de Statistique. . . 9
Les Frères de la Charité à Niort, par M. Alphonse Frappier, Administrateur-Ordonnateur de l'Hôpital-Hospice. 14
Lettre à M. Charles Arnauld, sur l'archiprêtré d'Exoudun, par M Jules Richard. 34
Proposition de M. Monnet. — Rapport. 63
Maîtrise des Apothicaires-Jurés de la ville de Niort. — Registre de 1700 à 1792. — Par M. l'abbé Taury.. 69
Recherches sur quelques déformations du crâne, observées dans le département des Deux-Sèvres, par le docteur L. Lunier. 73
Rapport sur une proposition faite par la Société des Antiquaires de Picardie, par M. Avril de la Vergnée.. 90
Rapport sur la nécessité du Chemin de fer de Poitiers à la Rochelle par Niort, par M. E. Hélie. 96
Quelques notes sur le sens du mot Monastère appliqué à la fondation de Saint-Martin à Ligugé, par M. Jules Richard. 115
Lettre de M. Baugier au Président de la Société de Statistique. . . 119
Catalogue des Échantillons classés de la Paléontologie du département des Deux-Sèvres, par M. Baugier. 124
Du Rhythme, par M. Beaulieu.. 129

Digitized by Google

Pages.

Rapport sur quelques Poteries trouvées à Faye-l'Abbesse, par M. l'abbé Geindreau 234

Discours prononcé par M. le Préfet à la séance annuelle des Sociétés d'Agriculture et de Statistique réunies. 236

Rapport sur les travaux de la Société de Statistique, lu à la séance générale du mois d'août 1852, par M. Charles Arnauld. 240

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

3 2044 018 804 724

the
sta

b

THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.

WIDENER
JUN 15 1996
1996
BOOK DUE
CANCELLED

Digitized by Google

Digitized by Google